

# Ministère délégué à l'Environnement, aux Eaux et Forêts

Programme des Nations Unies pour le développement  
(PNUD-Guinée)

Projet de Renforcement des Capacités Nationales pour  
la Gestion Durable de l'Environnement (RCN-GDE/Gui 57226)

## **Plan national d'investissement en matière d'environnement (PNIE 2013-2017)**

### **Rapport définitif**

N° de réf. : 001/RCN-GDE/2012

Juillet 2013



	Page
Avant-propos.....	i
Résumé exécutif.....	iii
1. Présentation générale .....	1-1
1.1 Justification.....	1-1
1.2 Finalité, but et objectifs .....	1-2
1.3 Résultats attendus .....	1-2
1.4 Méthodologie .....	1-2
2. Bilan-diagnostic en matière d’environnement .....	2-1
2.1 Contexte biophysique et activités associées .....	2-1
2.1.1 Les quatre régions naturelles .....	2-1
2.1.2 Climat et zones agro-écologiques .....	2-2
2.1.3 Physiographie générale et ressources pédologiques .....	2-3
2.1.4 Ressources géologiques et activités minières .....	2-5
2.1.5 Ressources hydriques et approvisionnement en eau.....	2-6
2.1.6 Écosystèmes et aires protégées .....	2-9
2.2 Contexte socio-économique.....	2-13
2.2.1 Structures administratives et population.....	2-13
2.2.2 Socio-économie et pauvreté.....	2-14
2.2.3 Foresterie .....	2-18
2.2.4 Assainissement et environnement.....	2-19
2.2.5 Agriculture, élevage et pêche.....	2-20
2.2.6 Mines et environnement.....	2-22
2.2.7 Énergie et environnement .....	2-23
2.2.8 Urbanisme, industrie et environnement .....	2-24
2.2.9 Transport, télécommunication et environnement .....	2-26
2.3 Parties prenantes et gouvernance locale .....	2-27
2.3.1 Contexte institutionnel et organisationnel du MEEF.....	2-27
2.3.2 Gouvernance locale.....	2-49
2.3.3 Autres parties prenantes.....	2-52
2.4 Financement par les PTF .....	2-53
2.5 Bilan global et causes profondes .....	2-54
2.5.1 Faiblesses et contraintes.....	2-54
2.5.2 Forces et opportunités .....	2-56

	Page
2.6	Enjeux majeurs en matière d’environnement ..... 2-61
2.6.1	Préservation du capital-ressources ..... 2-61
2.6.2	Intégration horizontale et décentralisée ..... 2-61
2.6.3	Promotion du développement durable ..... 2-62
3.	Éléments du Plan national d’investissement en matière d’environnement (PNIE) ..... 3-1
3.1	Éléments de la Politique nationale de l’environnement (PNE) ..... 3-1
3.1.1	Fondements de la politique ..... 3-1
3.1.2	Objectifs de la politique ..... 3-2
3.1.3	Principes guidant la politique ..... 3-2
3.2	Approche proposée ..... 3-4
3.2.1	Actions d’appui ..... 3-4
3.2.2	Actions de protection ..... 3-5
3.2.3	Actions d’intégration ..... 3-6
3.2.4	Actions axées sur les femmes et jeunes ..... 3-6
3.2.5	Gestion axée sur les résultats (GAR) ..... 3-7
3.3	Axes stratégiques d’intervention du PNIE ..... 3-8
3.3.1	Axe stratégique I : Promotion de la bonne gouvernance environnementale ..... 3-9
3.3.2	Axe stratégique II : Protection des ressources naturelles ..... 3-10
3.3.3	Axe stratégique III : Amélioration du cadre de vie ..... 3-11
3.4	Chaîne de résultats du PNIE ..... 3-13
3.5	Matrice de risque ..... 3-20
4.	Mise en œuvre du PNIE ..... 4-1
4.1	Organisation institutionnelle ..... 4-1
4.1.1	Au niveau national ..... 4-1
4.1.2	Au niveau régional ..... 4-3
4.2	Coûts et plan de financement du PNIE ..... 4-4
4.3	Gestion des données et aide à la décision ..... 4-7
4.3.1	Rédaction et diffusion des résultats ..... 4-7
4.3.2	Examen périodique du PNIE ..... 4-8
4.4	Plan d’actions prioritaires ..... 4-8
4.4.1	Cadre logique ..... 4-9
4.4.2	Planification budgétaire triennal (2013-2015) ..... 4-30

*Liste des annexes*

*Annexe A : Fiche Pays de la Guinée*

*Annexe B : Cartographie environnementale de la Guinée*

*Annexe C : Caractéristiques des zones agro-écologiques de la Guinée*

*Annexe D : Liste de références des politiques et textes juridiques en matière d'environnement*

*Annexe E : Liste des accords, traités et conventions ratifiés par la Guinée en matière d'environnement*

*Annexe F : Réseau guinéen des aires protégées*

*Annexe G : Programmes/projets par secteur financés par les PTF (liste non exhaustive)*

*Annexe H : Préoccupations environnementales et sociales et besoins exprimés en région*

*Annexe I : Coûts annuels des Plans d'actions prioritaires des trois axes stratégiques d'intervention du PNIE*

*Annexe J : Bibliographie*



*Liste des figures et tableaux*

*Page*

Figure 2.1 – Les régions naturelles de la Guinée .....	2-1
Figure 2.2 – Carte des zones agro-climatiques de la Guinée .....	2-2
Figure 2.3 – Carte des reliefs de la Guinée .....	2-3
Figure 2.4 – Carte des sols de la Guinée.....	2-4
Figure 2.5 – Carte des compagnies et projets miniers de la Guinée .....	2-5
Figure 2.6 – Carte hydrographique de la Guinée .....	2-7
Figure 2.7 – Carte des forêts classées de la Guinée .....	2-12
Figure 2.8 – Découpage administratif de la Guinée.....	2-13
Figure 2.9 – PIB par secteur de la Guinée .....	2-15
Figure 2.10 – Le secteur agricole en Guinée .....	2-21
Figure 2.11 – Chronologie du cadre stratégique de l’environnement en Guinée (1993-2013).....	2-32
Figure 3.1 – Chaîne de résultats de l’axe stratégique d’intervention I du PNIE .....	3-14
Figure 3.2 – Chaîne de résultats de l’axe stratégique d’intervention II du PNIE .....	3-16
Figure 3.3 – Chaîne de résultats de l’axe stratégique d’intervention III du PNIE .....	3-18
Figure 4.1 – Organigramme suggéré pour la mise en œuvre du PNIE (au niveau national) .....	4-3
Figure 4.2 – Organigramme de la mise en œuvre du PNIE (au niveau régional) .....	4-4
Tableau 1.1 – Fonctions de base et fonctions d’appui du MEEF .....	1-6
Tableau 2.1 – Évolution de la pauvreté par milieu de résidence (1994 à 2007) .....	2-15
Tableau 2.2 – Évolution démographique des principales villes de la Guinée.....	2-24
Tableau 2.3 – Répartition sectorielle des investissements publics en Guinée (PIP 2012-2014).....	2-31
Tableau 2.4 – Récapitulatif des coûts programmés en matière d’environnement (2011-2015).....	2-33
Tableau 2.5 – Composition des groupes thématiques par PTF – janvier 2012.....	2-45
Tableau 2.6 – Organisation du MEEF (2012).....	2-47
Tableau 2.7 – Besoins exprimés par les régions lors des consultations régionales .....	2-51
Tableau 2.8 – Répartition sommaire des projets d’investissement par secteur.....	2-54
Tableau 3.1 – Axes stratégiques d’intervention du PNIE et type d’actions associées.....	3-8
Tableau 3.2 – Matrice de risques du PNIE .....	3-21
Tableau 4.1 – Répartition des ressources estimatives par axes stratégiques d’intervention du PNIE (million US\$) .....	4-6
Tableau 4.2 – Cadre logique du Plan d’actions prioritaires (2013-2015) (Axe I – Promotion de la bonne gouvernance environnementale) .....	4-10
Tableau 4.3 – Cadre logique du Plan d’actions prioritaires (2013-2015) (Axe II – Protection des ressources naturelles).....	4-18
Tableau 4.4 – Cadre logique du Plan d’actions prioritaires (2013-2015) (Axe III – Amélioration du cadre de vie).....	4-24
Tableau 4.5 – Répartition des ressources estimatives par axes stratégiques d’intervention du Plan d’actions prioritaires 2013-2015 (million US\$).....	4-30





## *Liste des acronymes*

ABN	Autorité du bassin du Niger
ADT	Analyse diagnostique transfrontalière
BACT	Bureau des actions à court terme
BGEEE	Bureau guinéen des études et évaluation environnementale
BND	Budget national de développement
BSP	Bureau de stratégie et de planification
CCNUDCC	Convention-cadre des Nations Unies sur le changement climatique
CDMT	Cadre de dépenses à moyen terme
CEDAW/CEDEF	Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard de la femme
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CERE	Centre d'étude et de recherche en environnement
CES	Conseil économique et social
CET	Centre d'enfouissement technique
CE	Commission européenne
CL	Collectivités locales
CNDD	Commission nationale du développement durable (
CNE	Conseil national de l'environnement
CNT	Commissions techniques nationales
COSIE	Centre d'observation, de surveillance et d'informations environnementales
CPE	Conseils préfectoraux de l'environnement
CRDI	Centre de recherche pour le développement international
CRD	Communauté rurale de développement
CRE	Conseils régionaux de l'environnement
CTSP	Cellule technique de suivi des programmes
DSRP	Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté
EDG	Électricité de Guinée
EES	Évaluation environnementale stratégique
EIES	Étude d'impact environnemental et social
ELEP	Enquête légère pour l'évaluation de la pauvreté
FAO	Food and agriculture organisation
FINE	Financement extérieur
FME	Fonds mondial pour l'environnement
GAR	Gestion axées sur les résultats
GIRE	Gestion intégrées des ressources en eau
IPPTE	Initiative pour les pays pauvres très endettés
IRAG	Institut de recherche agronomique de Guinée
LPDSE	Lettre de politique de développement du secteur de l'énergie
MEEF	Ministère délégué à l'environnement, aux Eaux et Forêts
ODD	Objectifs du développement durable
OMD	Objectifs du millénaire pour le développement
OMVG	Organisation pour la mise en valeur du fleuve Gambie
OMVS	Organisation pour la mise en valeur du fleuve Sénégal
ONG	Organisation non gouvernementale
PACV	Programme d'appui aux communautés villageoises
PAP	Plan d'action prioritaire
PAS	Plan d'action stratégique
PDL	Plan de développement local
PDSH/HMG	Programme de développement social durable de la Haute et Moyenne Guinée
PEA	Perspectives économiques pour l'Afrique
PGES	Plan de gestion environnemental et social
PIB	Produit intérieur brut
PIP	Programme d'investissements publics

## *Liste des acronymes (suite)*

PME	Petites et moyennes entreprises
PNAE	Plan national d'action pour l'environnement
PNDA	Politique nationale de développement de l'agriculture
PNE	Politique nationale de l'environnement
PNG	Politique nationale genre
PNIASA	Programme national d'investissement agricole et de sécurité alimentaire
PNIE	Plan national d'investissement en matière d'environnement
PNIR	Programme national d'investissement rural
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PRIE	Programmes d'investissement de l'environnement
PSES	Pôle de socio-économie solidaire
PTF	Partenaires techniques et financiers
RSE	Responsabilité sociale de l'entreprise
SACCO	Service national d'assistance aux coopératives et de coordination des interventions des ONG
SEEG	Société des eaux de Guinée
SENASOL	Service national des sols
SIE	Système d'information environnemental
SNAPE	Service national d'aménagement des points d'eau
SNDR	Stratégie nationale de développement de la riziculture
SNRP	Stratégie nationale de réduction de la pauvreté
TEP	Tonne équivalent de pétrole
UE	Union européenne
UNCBD	Convention des Nations Unies sur la diversité biologique
UNCCD	Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification
UTS	Unité technique de suivi
ZAE	Zones agro-écologiques
ZEE	Zone économique exclusive

# Avant-propos

Une bonne gestion de l'environnement est indispensable pour assurer le développement durable, la croissance verte et la réduction de la pauvreté. Ce message clé du Sommet de la Terre de Rio, en 1992, a conduit au principal acquis du Sommet de Rio+20, en 2012, soit un accord de principe sur la création des Objectifs du développement durable (ODD) destinés à prendre le relai des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD), qui arrivent à échéance en 2015.

En Guinée, l'économie est fortement tributaire de l'abondante dotation du pays en ressources naturelles variées. Une meilleure gestion de ces ressources peut générer d'immenses bénéfices en termes de création d'emplois et de revenus, de productions industrielles et de recettes budgétaires. Pourtant, depuis plusieurs décennies, et en dépit des efforts de promotion d'une gestion plus efficace des ressources et de protection de l'environnement, le patrimoine guinéen continue à se dégrader, victime, entre autres, de moyens financiers et organisationnels insuffisants pour contrer la dégradation de l'environnement biophysique et humain, pour permettre à la Société en général et aux populations en particulier de s'adapter à des environnements changeants et pour mettre en œuvre des stratégies de croissance verte.

Pour renverser cette tendance, à la lumière d'un rétablissement socio-politique de la Guinée, le Gouvernement et les Partenaires techniques et financiers (PTF), doivent travailler ensemble à une meilleure intégration des préoccupations environnementales dans les différentes réformes à réaliser. L'action publique pourra conséquemment bénéficier de retombées positives, comme le renforcement des capacités des individus et des organisations en gestion de l'environnement, contribuant ainsi à une gouvernance plus transparente des ressources naturelles.

C'est dans ce contexte que le PNUD et le ministère délégué à l'Environnement, aux Eaux et Forêts (MEEF) se sont associés, pour produire ce rapport intitulé. *Plan national d'investissement en matière d'environnement (PNIE 2013-2017)*. Ce rapport propose d'abord un état des lieux récemment actualisé, puis analyse l'ensemble des données recueillies pour déboucher sur un plan stratégique duquel découlent les principales actions (appui, protection et intégration) à déployer en matière d'environnement à l'échelle nationale. Il traduit une vision rénovée du renforcement des capacités pour reconnaître l'importance de l'appropriation nationale aux différents échelons de l'administration centrale et décentralisée et de la société civile toute entière. Ce plan plaide pour un usage des systèmes déjà existants en tant que points d'ancrage d'un renforcement des capacités au service de l'environnement.

Le présent ouvrage fait référence à de multiples documents qui ont été réalisés dans les domaines de l'environnement et de la gestion des ressources naturelles au cours des dernières années. Une liste exhaustive de ces travaux est présentée à l'annexe J. Compte tenu de la quantité de documents disponibles et de leurs qualités variables, des choix et parfois des arbitrages ont été nécessaires durant la préparation de ce document.

Par ailleurs, il importe de mentionner que le PNIE est le résultat de plusieurs ateliers de validation au niveau central et régional et qu'il résulte conséquemment d'un consensus entre les différentes parties prenantes qui ont collaboré aux diverses consultations menées durant l'élaboration de son contenu.

Rappelons également que les résultats découlant de l'utilisation des outils de gestion axée sur les résultats (chaîne des résultats, cadre logique et matrice de gestion des risques) dans le cadre du présent travail évolueront certainement encore à la suite des échanges que le MEEF pourra avoir avec ses partenaires.. Dans cette optique, on doit comprendre que le PNIE est beaucoup plus qu'un document ou un simple rapport technique sectoriel. Il est en lui-même un processus de coordination et d'intégration des parties prenantes et il constitue le point de départ du processus de sa propre mise en œuvre.

Enfin, il faut préciser que le PNIE a été élaboré sur la base de certaines hypothèses ou considérations, dont les plus importantes sont :

- L'environnement désigne dans cette étude « l'ensemble des conditions naturelles (physiques, chimiques, biologiques) et culturelles (sociologiques) susceptibles d'agir sur les organismes vivants et les activités humaines ».
- Disponibilité du budget : le PNIE est tributaire (1) du budget octroyé par l'État guinéen et ses PTF pour son élaboration et sa mise en œuvre et (2) des ressources humaines et matérielles disponibles pour l'exécution du Plan.
- Engagement des partenaires : le succès du Pôle de socio-économie solidaire (PSES) dépend de l'engagement de l'ensemble des parties prenantes concernées par le PNIE à jouer pleinement leur rôle et à collaborer comme de véritables partenaires. Par conséquent, il est impératif qu'ils soient suffisamment conscients des enjeux et défis en matière d'environnement et du PNIE en particulier, pour se mobiliser et contribuer significativement et efficacement au bon déroulement des prestations à réaliser dans le cadre de la mise en œuvre de ce Plan quinquennal.

# Résumé exécutif

Au niveau politique, la transition qui a suivi la disparition du Président Condé en 2008 a été difficile. Le pays a traversé une grave crise politique qui a pris fin avec les élections de 2010. La tenue des élections législatives initialement prévue pour fin 2011 devait marquer la fin de cette transition. Sur tous les plans, y compris environnemental, les nouvelles autorités ont hérité d'une situation difficile. Les performances économiques entre 2009 et 2010 ont été en deçà des objectifs du DSRP II (Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté) (2007-2010) et de la moyenne de la sous-région en raison d'une gestion malsaine des finances publiques, influençant directement les ressources publiques octroyées au MEEF. Sur le plan social, le pays a connu un accroissement sensible de la pauvreté et la probabilité d'atteindre les objectifs du millénaire pour le développement (OMD) comme prévu, est faible. Le secteur privé, largement informel, demeure contrarié par un environnement d'affaires parmi les moins propices au monde.

Mais les perspectives à moyen et long terme sont positives. Le nouveau gouvernement dispose d'une vision stratégique plus claire comme le démontrent la prorogation du DSRP II (2011-2012), le Plan national quinquennal socio-économique 2011-2015, la préparation du DSRP III (2012-2015) et de la vision prospective Guinée 2035 actuellement en cours. Cette démarche gouvernementale prend en compte l'ensemble des faiblesses et défis du pays, à savoir : (i) le faible niveau de gouvernance et le haut niveau de corruption; (ii) le faible niveau d'infrastructures; (iii) la prévalence d'un taux de chômage élevé et la faiblesse des ressources humaines. Elle prend également en compte les opportunités du pays à savoir : (i) la dotation exceptionnelle de ressources minières; (ii) le potentiel en ressources hydrauliques et agricoles et (iii) la situation géostratégique centrale dans la sous-région.

On rappellera l'obligation pour l'initiateur de cette étude, le MEEF, d'inscrire la préoccupation environnementale au cœur de la démarche de réforme de l'État guinéen. Or, la réalisation d'une nouvelle Politique nationale de l'environnement (PNE) en 2011, confirme cette volonté du MEEF de souscrire pleinement à cette préoccupation. Dans ce contexte, le MEEF a opté pour la préparation d'un Plan national d'investissement de l'environnement (PNIE) couvrant la période quinquennale 2013-2017. Ce document est le fruit d'une synthèse de grandes quantités d'informations et d'une réflexion à laquelle ont participé différents acteurs de la société guinéenne. Il fait le portrait et énumère les grandes problématiques en matière d'environnement en Guinée en prenant compte des préoccupations de tous ceux qui y ont contribué, ainsi que des études antérieures qui ont abouti à la PNE.

Le **chapitre 1** rappelle le contexte général dans lequel le PNIE a été préparé. Il présente la raison d'être de ce document, les objectifs visés et la méthodologie adoptée pour élaborer cette étude.

Le **chapitre 2** présente le bilan-diagnostic en matière d'environnement, en empruntant une approche qui permet de synthétiser les principales composantes du milieu. On y traite également les grandes activités économiques, les éléments institutionnels et organisationnels, la gouvernance locale et la coopération des PTF dans les différents secteurs d'économie guinéenne. Cette partie aboutit enfin aux grandes tendances et enjeux en matière d'environnement dans le pays.

Le **chapitre 3** aborde la conception même du PNIE (2013-2017) en précisant tout d'abord les fondements et principes de la PNE, qui établit, avec les problématiques soulevées dans le chapitre 2, la direction à suivre et le cadre de référence pour le choix des différents types d'actions (d'appui, de protection et d'intégration) qui alimenteront les axes stratégiques

d'intervention à mettre en œuvre : (I) Promotion de la bonne gouvernance environnementale; (II) Protection des ressources naturelles; et (III) Amélioration du cadre de vie. Conformément à l'approche de gestion axée sur les résultats, pour chaque axe stratégique est proposée une chaîne de résultats. Enfin, une matrice de gestion des risques permet de situer le PNIE avant sa mise en œuvre.

Le **chapitre 4** fournit les principaux éléments de mise en œuvre du Plan. Un plan triennal d'actions prioritaires (2013-2015) est proposé sous la forme d'un cadre logique identifiant les actions prioritaires d'appui, de protection et d'intégration, conformément aux trois axes stratégiques d'intervention. Des indicateurs de mesures de rendement et leur source de vérification sont également proposés. Enfin, un budget détaillé glissant permet d'estimer le coût approximatif de chacune des actions et chacun des résultats escomptés du plan d'actions prioritaires.

## 1. Présentation générale

### 1.1 Justification

Malgré des efforts soutenus pour promouvoir une gestion environnementale plus efficace depuis plusieurs décennies, les ressources naturelles continuent de se détériorer dans de nombreuses parties de la Guinée. Face à ce constat, et suite à la vision globale qui doit guider à présent la gestion du secteur de l'environnement en Guinée, le MEEF, avec l'appui de ses partenaires et en particulier du PNUD, souhaite se doter d'un cadre global issu des analyses, programmes, plans et actions environnementales les plus pertinents élaborés et mis en place au cours des dernières années. Ce cadre de référence, arrimé à la PNE élaborée en 2011, doit être visionnaire, moderne, rassembleur et opérationnel de telle manière que le MEEF puisse mobiliser et affecter ses ressources humaines, matérielles et financières en fonction des priorités stratégiques nationales convenues avec toutes les parties prenantes, et ce, pour les cinq prochaines années. Ce cadre prendra ici la forme d'un **Plan national d'investissement de l'environnement 2013-2017 (PNIE)**.

### 1.2 Finalité, but et objectifs

La finalité de la présente étude est en lien direct avec la vision adoptée par le MEEF, à savoir de contribuer à réduire la dégradation de l'environnement et à promouvoir la participation du secteur environnemental à l'économie nationale et au bien être socio-économique des populations dans le cadre de la lutte contre la pauvreté.

Le but de la présente étude est pour sa part de permettre au MEEF de planifier et de coordonner toutes ces interventions dans les cinq années, avec l'implication de tous ses partenaires.

Les objectifs spécifiques sont au nombre de deux :

- élaborer un document stratégique comprenant un plan quinquennal d'investissement de l'environnement assorti d'un plan d'actions prioritaires qui mette en cohérence les divers documents relatifs à la gestion des ressources naturelles et à la protection de l'environnement, conformément aux orientations

- nationales contenues dans la PNE, le Document de stratégie de la réduction de la pauvreté (DRSP), et autres documents de politiques et stratégies sectorielles;
- proposer un processus d'apprentissage continu afin de garantir l'exécution des plans stratégiques par les structures centrales et décentralisées du MEEF.

### 1.3 Résultats attendus

Les résultats de la présente étude sont les suivants :

- Le PNIE en Guinée est partagé par tous les intervenants; en ce sens, il fait consensus et trace la route à suivre pour respecter la vision nationale en matière d'environnement et de développement durable.
- Le MEEF dispose d'un outil de planification qui lui permet de coordonner les orientations et les actions concrètes entreprises par les différentes parties prenantes, de programmer ses activités annuelles et d'allouer ses ressources en fonction des priorités nationales.
- La Guinée adopte les bases d'un processus pluriannuel de mise en œuvre de son plan quinquennal d'investissement en matière d'environnement essentiellement basé sur le développement des capacités en environnement du MEEF et de l'ensemble des parties prenantes.

### 1.4 Méthodologie

La démarche qui a été suivie pour atteindre les résultats attendus implique l'animation d'un processus participatif de planification et de programmation qui a emprunté un double référentiel : (i) celui de la planification au niveau central et (ii) celui de la planification au niveau décentralisé.

L'équipe de projet a travaillé en deux temps afin de préparer les éléments nécessaires à l'élaboration du PNIE : (i) la revue documentaire (missions de collecte de données, rencontres préparatoires) par région et secteur d'intervention; et (ii) la tenue d'ateliers de prévalidation en région et au niveau central pour actualiser et valider les besoins déjà identifiés dans les études précédentes.

La méthodologie des ateliers de consultation et validation a été basée sur une approche concertée entre de multiples parties prenantes. Les ateliers ont regroupé les départements partenaires, les services déconcentrés, les organisations de la société civiles, le secteur privé, incluant la presse et les établissements d'enseignement supérieur en région.

L'approche retenue en ce qui a trait à la définition des besoins en renforcement de capacités est innovatrice dans ce sens où elle analyse l'organisation du MEEF à travers ses « fonctions d'affaires ». Cette approche se différencie de l'approche thématique centrée sur le mandat spécifique de l'organisation, par exemple, dans le cas du MEEF, la biodiversité, le réchauffement climatique, la lutte contre la désertification, etc. La méthode proposée complète la vision traditionnelle et verticale de l'organisation analysée à travers ses unités organisationnelles par un regard transversal sur toutes les opérations de l'organisation.

Le PNIE favorise une approche de gestion qui met l'accent sur l'atteinte des résultats, la mise en œuvre de mesures de rendement, l'apprentissage et l'adaptation. Cette approche permet également d'uniformiser le système de suivi et évaluation du PNIE au niveau national et régional.

## **2. Bilan-diagnostic en matière d'environnement**

### **2.1 Contexte biophysique et activités associées**

La République de Guinée, d'une superficie totale de 245 860 km<sup>2</sup>, est un pays de transition entre les régions subéquatoriales, domaine de la forêt dense humide, au sud et les régions soudanaises et sahéliennes, domaine de la savane et de la steppe, au nord. C'est également un pays de transition entre la façade atlantique occidentale et l'intérieur de la sous-région ouest-africaine. Le pays est composé de quatre grandes régions naturelles qui se partagent les effets conjugués du relief, du climat, des sols et du peuplement. L'ensemble de ces facteurs modèle ces quatre unités de paysage : La Basse Guinée (ou Guinée Maritime), la Moyenne Guinée, la Haute Guinée et la Guinée Forestière.

Le pays détient un capital inestimable en ressources naturelles (pédologiques, géologiques, hydriques, écosystèmes et aires protégées) et leurs principales pressions sont largement provoquées par les activités humaines. L'agriculture, l'exploitation du bois et la croissance démographique engendrent une perte et une fragmentation considérable de la forêt ombrophile tropicale, alors que les effets de l'extraction minière, de la chasse et de la surexploitation des ressources dégradent les écosystèmes.

Près de 80 % de l'énergie utilisée dans le pays est fournie par la biomasse, occasionnant la disparition de près de 37.000 ha de forêts par an. La forêt dense guinéenne a connu un net recul passant de 14 millions ha en 1967 à 700.000 ha en 2002. La forte érosion des sols qui s'en est suivie a eu pour conséquences la perte de la fertilité des sols et de la biodiversité. Cette situation pourrait être aggravée par les effets du changement climatique sur les plaines côtières où l'intensification des inondations et de la salinisation des sols, dans une des régions qui fournit l'essentiel de la production de riz du pays, risque de peser sur la sécurité alimentaire du pays. Par ailleurs, l'extension du secteur minier expose les populations à des risques de pollution auxquels elles ne sont pas préparées.

### **2.2 Contexte socio-économique**

Avec une population de 10,5 millions d'habitants, les nouvelles autorités de la Guinée ont hérité d'une situation difficile caractérisée par une économie mal gouvernée, une pauvreté élevée et croissante, des tensions sociales et un niveau élevé d'endettement. Structurellement, l'économie est peu diversifiée, dépendante des performances du secteur minier qui représente 14,5 % du produit intérieur brut (PIB) et fournit près de 90 % des recettes d'exportation. L'agriculture représente 25 % du PIB, l'industrie 41 % et les services 34 %. Les indicateurs sociaux montrent que la probabilité d'atteindre les Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) est faible et que le pays demeure dans le dernier quintile en termes de développement humain.

Les services de santé sont dans un état de grave dégradation en raison des coupures budgétaires qu'a subies le secteur, dont la part dans le PIB est passée de 1 % en 1993 à 0,2 % en 2010. Le paludisme reste la première cause de morbidité et de mortalité chez les enfants et le taux de mortalité maternelle est l'un des plus élevés en Afrique.



La crise a également affecté le secteur éducatif. Le taux brut de scolarisation a stagné autour de 79 % depuis 2007, et à 70 % pour les filles. Le point alarmant est que le taux d'abandon est passé de 5,9 % en 2007 à 11,6 % en 2010, faisant baisser le taux d'achèvement du primaire à 57 % en 2010.

Concernant le genre, la Guinée a ratifié la convention sur l'élimination de toutes les formes de discriminations à l'égard de la femme (CEDAW) et a enregistré des avancées dans la réduction des inégalités entre les femmes et les hommes dans les domaines de la santé et de l'éducation. Cependant, de fortes inégalités persistent dans le domaine du travail où la proportion de femmes dans les postes de salariés du secteur formel en dehors de l'agriculture est de 0,30. Au niveau politique et associatif, la représentativité des femmes demeure également faible.

Malgré les difficultés de crise politique en 2009 et 2010, de bonnes perspectives économiques s'annoncent pour les années à venir (5,7 % en 2013). Le retour de l'ordre constitutionnel, la restauration de la confiance de la part des partenaires au développement et le renforcement de la stabilité dans la sous-région devraient accélérer le rythme de l'investissement privé. Le pays devrait également tirer profit de la hausse des prix mondiaux de l'aluminium et surtout de l'or. La reprise du secteur minier aura des effets d'entraînement sur les secteurs de la construction, des services ainsi que sur les recettes fiscales. Les effets d'entraînement pourraient également toucher le secteur agricole, les infrastructures et les équipements collectifs (communication et énergie).

### **2.3 Parties prenantes et gouvernance locale**

La situation institutionnelle et organisationnelle en matière d'environnement constitue, jusqu'à tout récemment encore, un défi lourd à relever. Après huit tutelles en près de 20 ans, la représentation institutionnelle de l'environnement, actuellement sous l'égide du MEEF, n'a pas véritablement affirmé son leadership. Les nombreuses études et diagnostics nécessaires pour la prise de décision stratégique sont redondants et incomplets, se caractérisant bien trop souvent par des « listes d'épicerie ». Le partage des rôles et responsabilités entre certains ministères reste confus et peu opérationnel, alors que les différentes solutions apportées par les PTF en matière d'environnement alimentent certaines divergences interministérielles. Les conflits d'intérêt entre les différentes directions, les services ministériels et les collectivités locales alimentent le sentiment d'incertitude, tant au chapitre de gestion des ressources naturelles que de la gestion des pollutions, nuisances, santé et sécurité. Les ressources humaines et matérielles, aussi bien au niveau central que régional, sont insuffisantes pour que le MEEF joue pleinement son rôle de rassembleur et de plaider sur la question environnementale. Enfin, les compétences des agents des ministères et des structures décentralisées sont trop déficientes pour assurer une bonne intégration des préoccupations environnementales dans leur gestion au quotidien. Toutefois, avec le Code de l'environnement en 1987 et le premier Plan national d'action pour l'environnement (PNAE, 1994), il faut néanmoins reconnaître que la Guinée a jeté les bases d'une réflexion intéressante sur la question environnementale. La révision de la Politique nationale en matière d'environnement (PNE, 2011) confirme également cette volonté renouvelée du gouvernement guinéen de souscrire pleinement à cette préoccupation.

Les multiples besoins exprimés par les régions traduisent des préoccupations locales particulières et varient selon le contexte naturel et socio-économique. En tout état de cause, conformément aux résultats des programmes régionaux d'investissement en matière d'environnement (PRIE), il ressort beaucoup de similitudes dans les différents axes

d'intervention des régions naturelles dans le domaine de l'environnement. Bien qu'il y ait par endroit des spécificités, il convient de mentionner que les volets eau, hygiène et assainissement figurent parmi les priorités de chaque région.

En général, soulignons que malgré le nombre important d'organisations non gouvernementales (ONG) enregistrées en Guinée, leurs capacités d'organisation et d'intervention sur le terrain demeurent faibles. L'intégration des processus de planification au niveau des collectivités locales (CL) est devenue une composante essentielle de la politique de développement et de l'établissement de la gouvernance territoriale participative. Enfin, les universités et centres de recherche disposent souvent d'expertises importantes dans les domaines environnementaux et sociaux, mais ces compétences et capacités sont peu valorisées par le MEEF et les autres départements ministériels.

## **2.4 Coopération des partenaires techniques et financiers (PTF)**

Le développement de la Guinée dépend largement de l'aide externe fournie par ses partenaires techniques et financiers (PTF). Ces derniers contribuent de façon significative au financement du budget de fonctionnement de l'État et permettent la conception et mise en œuvre de la plupart des programmes et projets de développement.

Les secteurs qui bénéficient et bénéficieront des investissements les plus élevées sont les mines (71 %), le transport (13 %) et l'énergie (11 %). Les autres secteurs (agriculture, eau et assainissement, habitat, télécom, etc.) sont de l'ordre de 1 % ou moins.

## **2.5 Bilan global et causes profondes**

Parmi les faiblesses et les contraintes, on dénote en Guinée un déficit de gouvernance publique, attribuable à la faiblesse de l'administration publique, des organes de contrôle et la prévalence d'un haut niveau de corruption. Les productions agro-silvo-pastorales sont déficientes et principalement attribuables à celle de la productivité du secteur rural. Enfin, la sensibilité à l'environnement reste embryonnaire, en dépit du riche patrimoine naturel et culturel.

Parmi les forces et opportunités, la perspective macroéconomique est favorable, la reprise dans le secteur minier pouvant également toucher le secteur agricole, les infrastructures et les équipements collectifs (communication et énergie). L'approche intégrée de la question environnementale, couplée aux principes du développement durable, peut laisser présager que les mesures prises au niveau communautaire pour la mise en œuvre des préoccupations environnementales, telles qu'elles sont exprimées dans la Politique environnementale de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), évolueront progressivement vers la reconnaissance affirmée de la dimension multisectorielle en matière d'environnement en Guinée. Par ailleurs, le processus de décentralisation, actuellement en progression, laisse présager qu'il contribuera à rétablir le rapport de confiance, aujourd'hui malmené, qui est indispensable à toute démocratie et qui fonde la légitimité d'une action des pouvoirs publics décisive et efficace. De plus, le potentiel agricole sous-exploité et la dotation exceptionnelle de ressources hydriques et minières sont des atouts indiscutables qui peuvent servir de levier vers une économie verte et durable.

Enfin, les capacités en matière d'environnement à développer constituent une opportunité à saisir, que ce soit d'ordre institutionnel, réglementaire, méthodologique et organisationnel.

## 2.6 Enjeux majeurs en matière d'environnement

À la lumière de l'état des lieux et du bilan global dressés dans les sections précédentes, trois enjeux majeurs ont été identifiés et devront servir de point d'ancrage pour identifier la programmation quinquennale en matière d'environnement :

(i) Préservation du capital-ressources :

Même s'il est abondant, les analyses réalisées dans le cadre de plusieurs programmes et projets concluent que ce capital continue à s'éroder en Guinée. La dégradation avancée des forêts primaires et la baisse des débits fluviaux, entre autres, confirment cette réduction de l'habitat vital. Les collectivités locales, dépourvues de moyens, continuent d'exercer des pressions sur les ressources encore exploitables, entraînant la population dans le cercle vicieux de la pauvreté et de la gestion irrationnelle des ressources naturelles.

(ii) Intégration horizontale et décentralisée :

En admettant l'intégration intersectorielle et décentralisée comme un des enjeux principaux, nous pouvons désormais jeter les bases des actions à entreprendre au niveau du ministère chargé de l'Environnement, qui permettent de contribuer à la reconduction vers une gouvernance efficace et fiable aux yeux des citoyens. Ce n'est que par cet engagement civique que nous pourrions reconsidérer la relation entre les Guinéens et leur environnement.

(iii) Promotion du développement durable :

Sous l'effet conjugué de l'accélération du changement climatique et de la multiplication des situations de crise alimentaire et énergétique, le monde, et la Guinée en particulier, a donc pour enjeu majeur de mettre en place les conditions d'un développement durable, en tirant profit des savoirs locaux et en privilégiant des choix technologiques fondés sur des pratiques permettant de limiter les impacts négatifs des différents secteurs sensibles (agriculture, énergie, mines) sur les différents biens environnementaux : les émissions de gaz à effet de serre diminueraient, les ressources naturelles seraient mieux protégées, la biodiversité protégée et valorisée.

## 3. Éléments du plan national d'investissement en matière d'environnement (PNIE)

### 3.1 Éléments de la Politique nationale de l'environnement (PNE)

Les fondements de la politique reposent sur cinq enjeux de taille (politique, économique, social, éducatif et culturel) qui se caractérisent par l'approche horizontale de l'environnement :

« L'environnement concerne toutes les politiques de développement. Sa prise en compte dans tous les secteurs du développement national à travers les différents plans, programmes et projets contribue au développement durable. Cette dimension matérialise les engagements du pays dans les différentes instances au niveau international, régional et sous régional en matière d'environnement ».

La PNE repose également sur des principes comme la promotion de la bonne gouvernance, le renforcement du processus de décentralisation, la prise en compte de l'approche genre, le renforcement du partenariat entre l'État et les autres acteurs, la responsabilité.

### 3.2 Approche proposée

L'approche proposée reconnaît diverses actions regroupées en trois catégories complémentaires qui doivent être entreprises de façon simultanée :

(i) Actions d'appui :

Les actions d'appui sont celles concernant le renforcement institutionnel et organisationnel du MEEF (et de ses partenaires) et ciblent fondamentalement la bonne gouvernance environnementale (cadre légal, PNE, conformité, organisation, information, etc.). Elles représentent l'essence même du premier axe stratégique du PNIE, considéré comme fondamental et *sine qua non* à la lumière des enjeux guinéens en matière d'environnement.

(ii) Actions de protection :

Ce sont des actions qui traitent de la protection des ressources naturelles (sol, air, eau, faune, flore, etc.) et trouvent leur justification dans les problématiques et les enjeux préalablement mis en lumière dans l'analyse biophysique des problématiques environnementales du chapitre traitant du Bilan diagnostic en matière d'environnement. Elles représentent l'essence même du deuxième axe stratégique du PNIE pour assurer une meilleure protection des ressources terrestres et halieutiques, dans une perspective de conservation de la biodiversité et d'adaptation au changement climatique.

(iii) Actions d'intégration :

Ces actions mettent en place les outils et les instruments permettant une meilleure connaissance sectorielle. Il s'agit également d'intégrer les préoccupations environnementales dans les principaux secteurs de l'économie guinéenne (services de base, énergie, mines, agriculture, transport, etc.), dans une perspective de réduction de la pauvreté et de développement durable. Elles représentent l'essence même du troisième axe stratégique du PNIE pour améliorer les pratiques en matière de mise en valeur des ressources naturelles. En d'autres mots, les actions d'intégration proposent de faire des activités sectorielles un véritable facteur de développement conciliant à la fois les préoccupations socio-économiques et les actions de protection.

Ces trois catégories d'actions ciblent toutes les parties prenantes, notamment les femmes et les jeunes, et sont mises en œuvre par une approche de gestion axée sur les résultats et basée sur le cycle de vie du PNIE.

### 3.3 Axes stratégiques d'intervention du PNIE

Les trois axes stratégiques d'intervention du PNIE orientent les actions d'appui, les actions de protection et les actions d'intégration décrites précédemment :

N°	Axes stratégique	Nature des actions
I	Promotion de la bonne gouvernance environnementale	Appui
II	Protection des ressources naturelles	Protection
III	Amélioration du cadre de vie	Intégration

Le premier axe stratégique d'intervention est transversal et propose des actions d'appui au MEEF pour soutenir les actions de protection et d'intégration. Il vise à mettre en place les conditions gagnantes pour le plein développement des deux derniers axes stratégiques d'intervention.

Les deux derniers axes stratégiques d'intervention englobent les interventions à mener pour assurer l'élaboration et le suivi des plans d'actions du MEEF et de ses partenaires dans les actions prioritaires de : a) prévention et lutte contre les pollutions et nuisances, b) gestion des déchets, c) gestion des substances chimiques nocives et dangereuses, d) protection de l'eau, e) pollution de l'air, f) dégradation des sols; g) risques climatiques; h) protection de la biodiversité; i) utilisation des engrais et des pesticides, j) gestion responsable des ressources forestières et des ressources minières, etc.

### 3.4 Chaîne de résultats du PNIE

La chaîne de résultats est utilisée pour montrer la relation logique entre les actions proposées et les résultats réalistes escomptés du PNIE et fondés sur les analyses présentées dans le chapitre 2 (Bilan-diagnostic en matière d'environnement).

La chaîne de résultats de chacun des trois axes stratégiques d'intervention est détaillée dans les figures 3.1, 3.2 et 3.3 du document principal. Chacune des figures présente un certain nombre de résultats dont découle une liste d'actions à entreprendre pour atteindre lesdits résultats; C'est de ces listes que sont ensuite tirées les actions prioritaires qui feront l'objet, plus loin, d'un cadre logique. Les résultats escomptés sont classés en plusieurs catégories temporelles, dont les impacts (long terme) les effets (moyen terme) et les extrants (court terme). Cette approche permet de mieux visualiser le PNIE dans son ensemble.

---

#### *Axe stratégique I : Promotion de la bonne gouvernance environnementale*

---

Les actions d'appui proposées s'articulent autour des objectifs principaux suivants :

- Renforcer le leadership et les capacités de gestion et de coordination du MEEF.
- Développer les capacités d'intégration des préoccupations environnementales des principaux partenaires du MEEF dans leurs secteurs d'activité.

Ce premier axe stratégique d'intervention compte six volets, tous rattachés aux extrants escomptés (résultats à court terme) :

#### *1. Cadre légal*

Ce volet englobe les actions d'appui à mener pour adapter le cadre légal et réglementaire actuel aux dispositions introduites par la nouvelle PNE de la Guinée.

#### *2. Politique nationale de l'environnement (PNE)*

Ce volet englobe les actions d'appui à mener pour actualiser et mettre en œuvre la PNE, et passe d'abord par l'identification des partenaires limitrophes et stratégiques. Il s'intéresse aux stratégies et procédures de mise en œuvre des politiques sectorielles, tout en tenant compte des conventions internationales signées et ratifiées par la Guinée. La stratégie de mise en œuvre de la PNE est appliquée à travers les programmes et sous-programmes du MEEF et de ses partenaires au niveau national et régional.

#### *3. Conformité environnementale*

Ce volet englobe les actions d'appui à mener pour préciser les attributions du MEEF dans son mandat de surveillance de l'environnement au niveau national et au niveau régional et pour permettre au MEEF d'administrer et de gérer le processus d'évaluation et de gestion environnementale à travers l'utilisation d'outils tels que les évaluations environnementales

stratégiques (EES), les études d'impact environnemental et social (ÉIES), les plans de gestion environnemental et social (PGES), les audits environnementaux , etc.

#### *4. Coordination*

Ce volet englobe les actions d'appui à mener pour coordonner les interventions environnementales des différentes directions du MEEF ainsi que celles des autres ministères techniques, pouvoirs publics et locaux, centres de recherches et ONG impliqués dans la gestion de l'environnement.

#### *5. Organisation*

Ce volet englobe les actions d'appui à mener pour la mise en œuvre de la réorganisation et/ou la modernisation du MEEF, en commençant par la mise en place d'un cadre de budgétisation par programme. Le cadrage budgétaire permet d'encadrer l'élaboration des budgets programmes en déterminant des plafonds pluriannuels de dépenses pour les différents programmes du MEEF. Il permet également de fixer un cadre budgétaire rigoureux et fiable. Ce volet englobe également les interventions à entreprendre pour mettre en place les mécanismes et les outils d'évaluation de la performance du MEEF tant au niveau central que décentralisé (banque d'indicateurs, Rapport ministériel sur le rendement, etc.). En ce qui a trait à la gestion des ressources humaines, ce volet précise et/ou définit les différentes fonctions exercées par le personnel du MEEF dans le cadre de la modernisation du Ministère. Cette modernisation implique plusieurs changements dans la façon de gérer et d'administrer les directives environnementales. Les rôles et responsabilités des ressources humaines devront donc être revus en fonction des nouvelles tâches à accomplir dans la réalisation des activités prévues. Ainsi, certaines personnes réaliseront des tâches qu'elles ne faisaient pas auparavant et pour lesquelles elles devront adopter de nouvelles façons de faire.

#### *6. Information et communication*

Ce volet englobe les actions d'appui à mener pour la mise en place d'un système de gestion environnementale, incluant une base de données sur l'état de la situation environnementale globale à l'échelle du pays, les zones à risque du point de vue de l'environnement, la distribution des ressources en eau potable, la nature et l'entreposage des substances toxiques sur le territoire de la Guinée et l'emplacement des sources connues de contamination pour ne nommer que ces éléments. Ce système de gestion environnementale s'inscrit dans le processus de planification des activités du MEEF et donnera lieu à l'élaboration de différents outils tels que listes de contrôle, tableaux de bord logiciels d'aide à la décision qui permettront de suivre la prise en compte réelle des préoccupations environnementales dans les différents projets de développement quelque soit leur échelle. Ce volet regroupe également tous les aspects de la communication (stratégique ou opérationnelle, interne ou externe) nécessaire pour la réussite de l'implantation de la PNE et la modernisation du MEEF.

---

### ***Axe stratégique II : Protection des ressources naturelles***

---

Les actions de protection proposées s'articulent autour de l'objectif principal suivant :

- Maximiser la restauration et la préservation du capital-nature guinéen.

L'axe stratégique d'intervention II compte cinq volets, tous rattachés aux extrants escomptés (résultats à court terme) :

### *1. Eau*

Ce volet englobe les actions de protection des ressources hydrauliques. La sauvegarde de la ressource eau passe d'abord par une bonne connaissance du potentiel hydraulique et des possibilités d'exploitation qu'il offre. Cette connaissance se fera à travers l'utilisation d'un ensemble d'outils et d'instruments. La capitalisation de ces connaissances permettra de mieux gérer les ressources en eau, par la promotion de la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) dans les projets de développement. La prévention des situations d'urgence et de nuisances liées à l'eau, la protection des ressources en eau contre toutes formes de pollution et de dégradation, et l'amélioration de la gestion des eaux pluviales constitueront des actions à prioriser.

### *2. Sol*

Ce volet propose de focaliser l'attention sur les exigences de restauration et de préservation du capital pédologique. La sauvegarde de la ressource sol passe d'abord par l'amélioration des outils de connaissances de l'état et de l'évolution du sol guinéen, notamment par la mise en place d'un atlas d'inventaire et de planification des ressources en sol, et l'instauration d'une base de données harmonisée sur les paramètres physico-chimiques et biologiques des sols. La capitalisation de ces connaissances permettra de mieux gérer les ressources du sol, par la réhabilitation des terres dégradées (notamment les mangroves), la restauration de la fertilité des sols et la gestion de terres agricoles.

### *3. Espèces végétales et animales*

Ce volet englobe les actions de protection de la diversité des espèces végétales (agricoles et forestières) et de la diversité animale (espèces fauniques domestiques et sauvages). La protection passe par des mesures de conservation in situ et ex situ des espèces particulières recensées. Une attention particulière est accordée au couvert végétal, notamment par une meilleure connaissance du potentiel forestier, afin de permettre de lutter contre les feux de brousse et la déforestation tout en maintenant et en développant la forêt de telle manière qu'elle soit davantage accueillante pour les espèces animales qui y sont déjà ou qu'on pourrait vouloir réintroduire.

### *4. Écosystèmes*

Ce volet englobe les actions de protection de la diversité des écosystèmes ou des zones géographiques d'importance, incluant l'aménagement et l'entretien d'un réseau complet d'aires protégées (national et transfrontalier), la reconstitution d'espaces naturels et des habitats de la faune, et la promotion d'une approche éco systémique dans les projets de développement. Ce volet est bien entendu étroitement lié au volet précédent.

### *5. Conventions*

Ce volet focalise sur l'engagement pris par la Guinée de mettre en œuvre, entre autres, les trois conventions du Sommet de la Terre : la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique (UNCBD), la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (UNCCD), et la convention-cadre des Nations Unies sur le changement climatique (CCNUDCC).

---

## ***Axe stratégique III : Amélioration du cadre de vie***

---

Les actions d'intégration proposées s'articulent autour de l'objectif principal suivant :

- Améliorer le cadre de vie urbain et rural de la population guinéenne.

Le troisième axe stratégique d'intervention compte six volets, tous rattachés aux extrants escomptés (résultats à court terme) :

### *1. Services de base*

Ce volet englobe des actions d'intégration qui facilitent l'accès des populations les plus vulnérables aux services d'eau potable, d'assainissement, de santé et d'éducation, et l'adoption de pratiques saines. Il passe d'abord par une bonne connaissance sectorielle des programmes en cours ou à venir (cartographie et évaluation de l'impact des programmes de services de base), puis principalement par l'appui à des initiatives d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement, de recyclage et de récupération de déchets et, finalement, d'éducation environnementale en milieu formel et informel.

### *2. Énergie*

Ce volet propose des réponses appropriées pour atténuer et inverser les tendances observées, notamment en ce qui a trait au décalage toujours croissant entre l'offre en bois-énergie et les besoins de la population. Il s'agira, par exemple, de développer l'utilisation des énergies alternatives au bois-énergie pour préserver les ressources ligneuses. Par ailleurs, la sécurité énergétique, à travers le développement de l'hydroélectricité, est un objectif à moyen terme qui pourra apporter une partie de la réponse à la crise de l'énergie domestique. Enfin des mesures seront déployées pour promouvoir les technologies d'utilisation rationnelle de l'énergie et favoriser la consommation d'énergies nouvelles et renouvelables (solaire, éolienne et biomasse).

### *3. Transport et télécommunication*

Ce volet englobe des actions d'intégration pour que les infrastructures de transport et de télécommunication soient développées et implantées de manière durable pour la Guinée et favorisent la mise en valeur du milieu de vie tant en milieu rural qu'urbain.

### *4. Industrie et mines*

Avec une industrie minière en croissance, ce volet propose de suivre les industries de prospection, d'extraction et de valorisation des ressources minérales afin qu'elles se conforment à la législation et à la politique environnementale du pays. Il propose également d'accompagner les entreprises minières dans la mise en œuvre d'initiatives découlant de l'adoption et de l'implantation de politiques et de stratégies conformes au concept de la responsabilité sociale de l'entreprise (RSE). On encouragera un développement industriel efficace par rapport à l'utilisation des ressources et de matières, en limitant, d'une part, les effets nocifs sur l'environnement et en encourageant, d'autre part, les investissements sociaux et la mise à contribution des populations directement touchées par l'implantation et l'opérationnalisation des sites choisis. Des mesures seront aussi adoptées pour promouvoir les activités liées à la diversité biologique tel que l'écotourisme responsable et équitable.

### *5. Agriculture et forêt*

Ce volet est d'importance capitale compte tenu de la place du secteur agricole et forestier dans la société guinéenne. Il englobe des actions d'intégration pour que les populations rurales disposent de capacités accrues de productions agricoles et forestières durables, créatrices de richesse pérenne tout en améliorant la sécurité alimentaire. Il s'agira dans un premier temps de mettre en place des outils et des instruments (cartographie des projets, ÉES, PGES, etc.) qui permettront une meilleure connaissance et un meilleur suivi de l'impact des projets agricoles et forestiers. La sécurité foncière aux producteurs et l'accès des femmes aux



ressources constitueront ici des thèmes de recherche et d'action à privilégier. La promotion d'une approche participative d'aménagement des terroirs et le transfert des pouvoirs décisionnels aux collectivités locales sera déterminante. En parallèle, des actions d'intégration devront être entreprises pour asseoir les conditions de mise en valeur de l'agriculture et de la foresterie, entre autres, en améliorant les pratiques agroforestières, en développant l'hydraulique agricole et en réalisant des infrastructures de soutien à la production. Enfin, la promotion d'activités économiques liées à la diversité biologique permettra de concilier à la fois les préoccupations socio-économiques et les actions de protection des ressources naturelles.

## 6. *Habitat urbain*

Ce volet propose des actions d'intégration pour les centres urbains, en facilitant la création de conditions durables pour leur mutation en véritable pôle de développement. Il s'agira d'abord de mettre en place les outils et les instruments permettant une meilleure connaissance de l'impact des projets de développement urbain sur les ressources et sur l'aménagement du territoire. Ensuite, des actions devront être entreprises pour assurer une meilleure maîtrise de la croissance urbaine par le contrôle de l'extension spatiale des centres urbains, la rénovation des infrastructures et des quartiers à problème et le développement de la relation ville-campagne. En parallèle, des actions d'intégration sont proposées pour améliorer la desserte en équipements collectifs et éliminer les vecteurs de maladie, ainsi que pour prendre des mesures de protection et de lutte contre la pollution domestique et industrielle.

## 3.5 Matrice de risque

S'inspirant de la norme ISO 31000 portant sur le Management du risque, un registre des risques reconnus avant la mise en œuvre du PNIE, un sommaire de stratégies de réponse aux risques ainsi que les résultats de l'analyse des risques (niveau initial) ont été constitués. Établis à un niveau d'évaluation globale, ces différents documents font référence aux effets de l'incertitude sur les résultats escomptés du PNIE en matière de risques opérationnels, financiers et liés au développement.

En termes de suivi, dans les conditions réelles de mise en œuvre du PNIE, le profil des risques évoluera constamment pendant le cycle de vie du PNIE. Il est constitué de risques opérationnels (ressources humaines, information et communication, désastre naturel, tableau de bord, etc.), de risques financiers (récession globale, budget, risque fiduciaire, etc.) et de risques liés au développement (contexte politique et socio-culturel, capacités institutionnelles, gouvernance, etc.).

## 4. Mise en œuvre du PNIE

### 4.1 Organisation institutionnelle

Il est important de souligner que le PNIE, conformément à l'axe stratégique d'intervention I, préconise, entre autres parmi les actions d'appui, une redynamisation du Conseil national de l'environnement (CNE), un exercice de mobilisation stratégique et la mise en place d'une nouvelle structure organisationnelle dans une optique de gestion des changements. Il est donc difficile à cette étape de l'étude de proposer à tous les intervenants un cadre institutionnel détaillé permettant de préciser la structure, les attributions, le fonctionnement de chaque organe intervenant dans la gestion du PNIE ainsi que leurs relations avec les différentes institutions partenaires du MEEF.

Dans ce contexte, l'organisation proposée en conséquence est provisoire et s'appuie sur la structure existante du CNE à laquelle ont été adjoints de nouveaux organes. Cette proposition d'organisation institutionnelle (nationale et régionale) devra évidemment être adaptée, une fois que les résultats de l'exercice de réorganisation du MEEF, prévu à court terme dans le PNIE, seront disponibles.

## 4.2 Financement du PNIE

La mise en œuvre des trois axes stratégiques d'intervention du PNIE requiert un montant total de **687,7 M \$US** sur une période de 5 ans. Le résumé de la répartition du coût estimatif du PNIE est présenté dans le tableau suivant.

*Tableau A – Coût estimatif du PNIE (2013-2017)*

#	Axe/Volet	Coût estimatif (million \$US)					Total
		2013	2014	2015	2016	2017	
<b>100</b>	<b>Axe I - PROMOTION DE LA BONNE GOUVERNANCE ENV.</b>	<b>15.45</b>	<b>11.68</b>	<b>10.35</b>	<b>10.23</b>	<b>10.75</b>	<b>58.45</b>
110	Cadre légal	1.90	1.65	0.85	0.75	0.95	6.10
120	Politique nationale de l'environnement (PNE)	1.10	0.53	0.55	0.53	0.75	3.45
130	Conformité environnementale	2.65	1.25	1.00	1.00	1.10	7.00
140	Coordination	1.35	1.25	1.00	1.00	1.00	5.60
150	Organisation	6.40	5.45	5.40	5.40	5.40	28.05
160	Information, Éducation & Communication (IEC)	2.05	1.55	1.55	1.55	1.55	8.25
<b>200</b>	<b>Axe II - PROTECTION DES RESSOURCES NATURELLES</b>	<b>43.34</b>	<b>38.64</b>	<b>37.74</b>	<b>37.74</b>	<b>37.74</b>	<b>195.20</b>
210	Eau	12.30	10.50	10.20	10.20	10.20	53.40
220	Sol	5.60	4.50	4.20	4.20	4.20	22.70
230	Diversité végétale et animale	10.00	8.50	8.20	8.20	8.20	43.10
240	Ecosystèmes	2.80	2.70	2.70	2.70	2.70	13.60
250	Accords Multilatéraux sur l'Environnement (AME)	12.64	12.44	12.44	12.44	12.44	62.40
<b>300</b>	<b>Axe III - AMÉLIORATION DU CADRE DE VIE</b>	<b>88.95</b>	<b>86.25</b>	<b>86.25</b>	<b>86.25</b>	<b>86.35</b>	<b>434.05</b>
310	Services de base	23.80	23.20	23.20	23.20	23.30	116.70
320	Energie	24.60	24.40	24.40	24.40	24.40	122.20
330	Transport et télécommunication	2.85	2.15	2.15	2.15	2.15	11.45
340	Industries et mines	10.90	10.40	10.40	10.40	10.40	52.50
350	Agriculture et foresterie	14.10	13.60	13.60	13.60	13.60	68.50
360	Habitat urbain	12.70	12.50	12.50	12.50	12.50	62.70
<b>GRAND TOTAL PNIE 2013-2017</b>		<b>147.74</b>	<b>136.57</b>	<b>134.34</b>	<b>134.22</b>	<b>134.84</b>	<b>687.70</b>

Il importe ici de rappeler que la planification et la mise en œuvre de ces différentes rubriques budgétaires n'est pas du ressort unique du MEEF. Ce dernier s'intéresse d'abord et avant tout à la coordination et à l'efficacité des efforts à entreprendre en matière d'environnement. Conformément aux fondements de la PNE, la planification détaillée et la mise en œuvre du budget du PNIE 2013-2017 relèveront souvent des départements ministériels (Énergie, Transport, Agriculture, Mines, Santé, etc.) et de leurs partenaires (la société civile, les ONG et le secteur privé).

Dans ce contexte, des budgets d'investissement en infrastructures qui favorisent le développement durable, notamment dans le troisième axe, ont été prévus pour renforcer l'approche transversale intersectorielle adoptée pour la mise en œuvre du PNIE. C'est le cas par exemple des projets d'investissement en eau potable et assainissement, en hydraulique pastorale et agricole et dans la desserte en équipement collectif, etc.

À la lumière des conflits de compétence entre les différentes directions et services d'appui ministériels et interministériels, y compris les secteurs qui relèvent du MEEF aujourd'hui (Foresterie, Eau et Assainissement), il faudra faire en sorte que le ministère en charge de l'Environnement se focalise sur ses rôles de définition des orientations et de coordination en

évitant de se substituer aux acteurs d'exécution sur le terrain. Par exemple l'élaboration et le suivi de la mise en œuvre de la politique nationale de l'assainissement peuvent être réalisés par le ministère en charge de l'Environnement tandis que les actions d'assainissement le seront par les collectivités locales pour lesquelles des budgets conséquents ont été estimés.

### 4.3 Gestion des données et aide à la décision

Les données brutes issues des trois axes stratégiques doivent être analysées, synthétisées et organisées selon les résultats à long terme (impact), à moyen terme (effets) et à court terme (extrants), et ce, dans le cadre des objectifs de développement du PNIE. Par conséquent, on reconnaît deux catégories de données qui seront traitées : (1) les données de l'état de référence pour lesquelles un état consolidé final devra être élaboré en 2013, dès la première année de mise en œuvre du PNIE; et (2) les données du suivi, qui se refléteront dans les rapports annuels de suivi des indicateurs de performance.

Il faut être conscient que le PNIE comporte des limites pour quantifier les changements et identifier les causes. Les résultats des trois axes stratégiques sont généralement utiles pour augmenter et raffiner les connaissances du milieu en matière d'environnement. Ainsi, les données et les informations issues du PNIE seront utilisées pour vérifier, valider et raffiner les hypothèses, les modèles de prévision et toute autre assertion sur laquelle le PNIE est basé.

### 4.4 Plans d'actions prioritaires

Pour que le PNIE de la Guinée devienne rapidement opérationnel, un « Plan d'actions prioritaires (2013-2015) » a été élaboré. Pour ce faire, une proposition planifiée sur une base triennale glissante (2013-2015) est présentée dans le document principal sous forme de cadre logique. Le budget détaillé de chacune des actions prioritaires est ensuite proposé.

Le cadre logique permet de présenter de façon sommaire mais précise la logique d'intervention du PNIE (voir la chaîne de résultats dans la section 3.4) en établissant les liens entre les actions proposées et les résultats escomptés et en permettant de mesurer ces résultats.

Pour chacun des axes stratégiques d'intervention du PNIE, le cadre logique du Plan d'actions prioritaires (voir tableau 4.2) résume les éléments suivants :

- La hiérarchie des résultats du PNIE (objectif, impact, effets, extrants).
- Les actions prioritaires proposées pour chacun des extrants.
- La méthode de suivi et d'évaluation des actions (indicateurs et sources de vérification).

La mise en œuvre des actions prioritaires des trois axes stratégiques d'intervention du PNIE requiert un montant estimé à quelque **418,65 M \$US** sur une période de 3 ans. Le résumé de la répartition du coût estimatif du PNIE est présenté dans le tableau B suivant.

Tableau B – Coût estimatif des actions prioritaires du PNIE (2013-2015)

#	Axe/Volet	Coût estimatif (million \$US)			
		2013	2014	2015	Total
<b>100</b>	<b>Axe I - PROMOTION DE LA BONNE GOUVERNANCE ENV.</b>	<b>15.45</b>	<b>11.68</b>	<b>10.35</b>	<b>37.48</b>
110	Cadre légal	1.90	1.65	0.85	4.40
120	Politique nationale de l'environnement (PNE)	1.10	0.53	0.55	2.18
130	Conformité environnementale	2.65	1.25	1.00	4.90
140	Coordination	1.35	1.25	1.00	3.60
150	Organisation	6.40	5.45	5.40	17.25
160	Information, Éducation & Communication (IEC)	2.05	1.55	1.55	5.15
<b>200</b>	<b>Axe II - PROTECTION DES RESSOURCES NATURELLES</b>	<b>43.34</b>	<b>38.64</b>	<b>37.74</b>	<b>119.72</b>
210	Eau	12.30	10.50	10.20	33.00
220	Sol	5.60	4.50	4.20	14.30
230	Diversité végétale et animale	10.00	8.50	8.20	26.70
240	Ecosystèmes	2.80	2.70	2.70	8.20
250	Accords multilatéraux sur l'Environnement (AME)	12.64	12.44	12.44	37.52
<b>300</b>	<b>Axe III - AMÉLIORATION DU CADRE DE VIE</b>	<b>88.95</b>	<b>86.25</b>	<b>86.25</b>	<b>261.45</b>
310	Services de base	23.80	23.20	23.20	70.20
320	Energie	24.60	24.40	24.40	73.40
330	Transport et télécommunication	2.85	2.15	2.15	7.15
340	Industries et mines	10.90	10.40	10.40	31.70
350	Agriculture et forêt	14.10	13.60	13.60	41.30
360	Habitat urbain	12.70	12.50	12.50	37.70
<b>GRAND TOTAL Plan d'actions prioritaires 2013-2015</b>		<b>147.74</b>	<b>136.57</b>	<b>134.34</b>	<b>418.65</b>

# 1. Présentation générale

## 1.1 Justification

Depuis plusieurs décennies, et en particulier depuis le milieu des années 80, le Gouvernement de la République de Guinée a multiplié les efforts pour tenter d'améliorer la situation du pays en matière de protection de l'environnement, d'aménagement du territoire et de saine gestion des ressources naturelles. Ces efforts ont été déployés tant sur le plan politique (p.ex. adoption d'une Stratégie nationale de réduction de la pauvreté [SNRP 2011-2012], Programme national d'investissement agricole et de sécurité alimentaire [PNIASA 2012-2015], élaboration de la Politique nationale de l'environnement [PNE, 2011], etc.), que sur le plan légal et réglementaire (ex. loi sur l'environnement, lois sectorielles, décrets et règlements divers, etc.), ainsi que sur le plan institutionnel (p.ex. réforme de l'État, création d'un ministère délégué à l'Environnement, etc.) et tant encore sur le plan sectoriel (p.ex. adoption de différents plans et programmes relatifs à la forêt, à l'agriculture, à l'eau, aux mines, à la gestion urbaine et à celle des pollutions et nuisances, etc.). Tous ces efforts ont conduit à la réalisation de multiples études et analyses qui ont le mérite d'avoir couvert presque tous les aspects à prendre en considération dans l'optique du développement durable du pays, de ses ressources et de sa population. Ils ont aussi conduit à l'élaboration de plusieurs stratégies nationales globales et sectorielles, à la formulation de plusieurs programmes et plans d'action, voire même à la mise en œuvre de projets concrets qui ont permis d'améliorer localement certains aspects de la situation, tant sur le plan biophysique que sur le plan humain.

Considérant l'envergure des stratégies et programmes tant nationaux que sectoriels de la Guinée, d'une part, et tenant compte des caractéristiques de l'économie guinéenne fortement tributaire de ses dotations en ressources environnementales, d'autre part, il est facile d'imaginer que ces stratégies et programmes auront certes des effets positifs sur la population, mais qu'ils entraîneront également un certain nombre d'impacts négatifs sur les milieux humains et naturels qu'il est nécessaire d'appréhender et de gérer le plus tôt possible si l'on veut que la société guinéenne bénéficie pleinement des retombées positives souhaitées.

Malgré des efforts soutenus pour promouvoir une gestion environnementale plus efficace depuis l'adoption du Plan national d'action pour l'environnement (PNAE) en 1994, les ressources naturelles continuent de se détériorer dans de nombreuses parties du pays, alors que la Guinée a moins de ressources financières pour faire face aux défis de la dégradation de son environnement, pour s'adapter aux changements climatiques et pour poursuivre des stratégies de croissance verte. La situation de l'environnement sur le territoire national demeure précaire et préoccupante. Les actions en matière d'environnement manquent de cohérence et les objectifs qui les gouvernent manquent de clarté et de cohésion. Il en résulte une perte d'efficacité et d'efficience des moyens déployés, et surtout une tendance continue à la dégradation des ressources et de l'espace vital pour les populations.

Face à ce constat, et suite à la vision globale qui doit guider à présent la gestion de l'environnement en Guinée, à savoir de « *réduire les tendances à la dégradation de l'environnement et promouvoir la contribution du secteur environnemental à l'économie nationale et au bien être socio-économique des populations dans le cadre de la lutte contre la pauvreté* »<sup>1</sup>, le MEEF, avec l'appui de ses partenaires et en particulier du PNUD, souhaite se doter d'un cadre global issu des analyses, programmes, plans et actions environnementales

---

<sup>1</sup> Extrait des termes de référence du mandat du Consultant chargé de l'élaboration de la présente étude.

les plus pertinents élaborés et mis en place au cours des dernières années. Ce cadre de référence doit être visionnaire, moderne, rassembleur et opérationnel de telle manière que le MEEF puisse mobiliser et affecter ses ressources humaines, matérielles et financières en fonction des priorités stratégiques nationales convenues avec toutes les parties prenantes, et ce, pour les cinq prochaines années. Ce cadre prendra ici la forme d'un **Plan national d'investissement de l'environnement 2013-2017 (PNIE)**.

## 1.2 Finalité, but et objectifs

Conformément au contexte évoqué ci-devant et aux termes de référence du mandat, la *finalité* du PNIE est en lien direct avec la vision adoptée par le MEEF, à savoir de contribuer à réduire la dégradation de l'environnement et à promouvoir la participation du secteur environnemental à l'économie nationale et au bien être socio-économique des populations dans le cadre de la lutte contre la pauvreté.

Le *but* de la présente étude est pour sa part de permettre au MEEF de planifier et de coordonner ses interventions des cinq prochaines années avec l'implication de tous ses partenaires.

Les *objectifs* spécifiques sont au nombre de deux :

- élaborer un document stratégique comprenant un plan quinquennal d'investissement de l'environnement assorti d'un plan d'actions prioritaires qui mette en cohérence les divers documents relatifs à la gestion des ressources naturelles et à la protection de l'environnement, conformément aux orientations nationales contenues dans la PNE, la DRSP et autres documents de politiques et stratégies sectorielles;
- proposer un processus d'apprentissage continu afin de garantir l'exécution des plans stratégiques par les structures centrales et décentralisées du MEEF.

## 1.3 Résultats attendus

Le PNIE en Guinée est *partagé* par tous les intervenants; en ce sens, il fait consensus et trace la route à suivre pour respecter la vision nationale en matière d'environnement et de développement durable.

Le MEEF dispose d'un outil de planification qui lui permet de coordonner les orientations et les actions concrètes entreprises par les différentes parties prenantes, de programmer ses activités annuelles et d'allouer ses ressources en fonction des priorités nationales.

La Guinée adopte les bases d'un processus pluriannuel de mise en œuvre de son plan quinquennal d'investissement en matière d'environnement en accorde une place centrale au développement des capacités en environnement du MEEF et de l'ensemble des parties prenantes.

## 1.4 Méthodologie

La démarche méthodologique ayant conduit à la formulation du PNIE est simple et connue. Toutefois, deux aspects particuliers se sont présentés comme de enjeux majeurs qui ont imposé des arbitrages pendant l'élaboration du PNIE, à savoir (1) la grande diversité des

parties prenantes à considérer, particulièrement au niveau des régions et (2) le temps dont dispose l'équipe de projet pour arriver aux résultats escomptés.

La démarche qui a été suivie pour atteindre les résultats attendus s'est appuyée sur l'animation d'un processus participatif de planification et de programmation à deux niveaux :

- La planification au niveau central : dans le cadre des différentes réformes administratives, le Gouvernement s'est engagé dans des travaux de planification sectorielle qui couvriront déjà plusieurs domaines d'activité.
- La planification au niveau décentralisé : à la veille des élections législatives prévues avant la fin de l'année 2013, les Régions se sont engagées dans l'élaboration de leur plan de développement.

Toute nouvelle description détaillée du contexte général guinéen a été évitée compte tenu de la connaissance acquise du pays produite et reproduite en abondance dans d'autres études. Ainsi, la première partie du rapport présente de façon concise, mais précise, l'état actualisé des lieux en matière d'environnement, à savoir le contexte biophysique, socio-économique, institutionnel et législatif du pays, en se focalisant sur les secteurs fondamentaux de l'économie guinéenne et en présentant les forces et faiblesses qui émanent de la situation actuelle.

Les nombreux intervenants et la logistique nécessaire pour les rejoindre a représenté un défi significatif. Cet aspect particulier a fait l'objet d'un échange spécifique avec les autorités du MEEF pour identifier tant les parties prenantes qui ont été privilégiées, que celles qui ne pouvaient être rencontrées, compte tenu du temps disponible. Cet exercice de ciblage a permis d'identifier les secteurs clés fondamentaux pour la question environnementale en Guinée : agriculture, forêt, eau et assainissement, mines, énergie, transport et santé.

Au niveau régional, l'équipe de projet a travaillé en deux temps afin de préparer les éléments nécessaires à l'élaboration du PNIE :

- la revue documentaire (missions de collecte de données, rencontres préparatoires) par région et secteur d'intervention;
- la tenue de deux ateliers de pré-validation en région pour actualiser et valider les besoins déjà identifiés dans le cadre des programmes d'investissement de l'environnement dans les régions naturelles de la Guinée (PRIE).

La méthodologie des ateliers régionaux a été basée sur une approche concertée entre de multiples parties prenantes. Les ateliers ont regroupé les services techniques régionaux de l'Environnement, de l'Agriculture et du Plan, le secteur privé, la société civile incluant la presse et les établissements d'enseignement supérieur en région. Pour chacun des ateliers, les autorités administratives régionales ont procédé à l'ouverture solennelle des travaux. Par la suite, l'équipe des consultants a présenté aux participants des informations de base sur chacune des régions naturelles, qui, dans la foulée, ont permis d'engager des échanges et discussions techniques en sous-groupes et en plénière. C'est dans ce contexte que des informations de base et des éléments de contenu régional ont été validés autour des éléments suivants :

- caractéristiques des régions;
- grandes actions de développement pouvant influencer l'aménagement du territoire et la gestion des ressources naturelles;

- grandes préoccupations environnementales et sociales et leurs solutions envisageables ou en cours;
- priorités régionales reconnues;
- axes stratégiques du PNIE;
- éléments clés structurant du PNIE à venir et leurs impacts par région;
- structures organisationnelles déconcentrées par région.

Au niveau central, l'accent a été mis sur la revue documentaire des différentes politiques et stratégies sectorielles nationales fondamentales pour la question environnementale, de même que sur un certain nombre de rencontres préliminaires stratégiques auprès des intervenants les plus importants, tel qu'il en a été décidé avec le Bureau de stratégie et de planification (BSP), lors de la mission de démarrage.

En ce qui concerne les éléments de contenu du PNIE comme tel, une approche de gestion axée sur les résultats est proposée afin d'uniformiser le système de suivi et évaluation durant tout le cycle du PNIE. L'équipe de consultants est partie d'une analyse du document de PNE élaboré (mais à ce jour, toujours pas adopté par les autorités compétentes) des grandes problématiques et des enjeux en matière d'environnement, pour identifier les axes stratégiques, chacun d'eux étant lié à un objectif précis, des résultats escomptés (à moyen, court et long terme) et correspondant à des actions d'appui, de protection et d'intégration. Pour chacun des axes stratégiques du PNIE, une chaîne de résultats, un cadre logique et une matrice de gestion des risques ont été adoptées. Dans le processus budgétaire du PNIE, les coûts sont évalués pour une période de planification de cinq ans.

Par ailleurs, un accent sur les besoins en renforcement des capacités a fait partie intégrante de cette approche intégrée. Pour ce faire, un atelier a été tenu avec les directions et services techniques du MEEF pour identifier les critères d'actualisation du diagnostic organisationnel et institutionnel en matière d'environnement. Cet exercice d'analyse et de synthèse a permis de définir succinctement la situation actuelle des principales fonctions de base et fonctions d'appui du MEEF (voir tableau 1.1). Les résultats de ce diagnostic actualisé ont été déterminants dans la définition des besoins et des actions à envisager les cinq prochaines années dans l'axe stratégique I du PNIE. Ils ont permis d'asseoir les bases d'un programme de renforcement des capacités du MEEF, de ses partenaires et des collectivités locales, dans l'optique de revoir les fondements de la mission et la raison d'être du MEEF en modernisant sa structure institutionnelle et organisationnelle.

L'approche proposée de l'axe stratégique I du PNIE est innovatrice dans ce sens où elle analyse l'organisation du MEEF à travers ses « fonctions d'affaires ». Cette approche se différencie de l'approche thématique centrée sur le mandat spécifique de l'organisation, par exemple, dans le cas du MEEF, la biodiversité, le réchauffement climatique, la lutte contre la désertification, etc. La méthode proposée complète la vision traditionnelle et verticale de l'organisation analysée à travers ses unités organisationnelles par un regard transversal sur toutes les opérations de l'organisation. Le tableau 1.1 présente les différentes fonctions sous forme de matrice de manière à illustrer la dimension verticale des fonctions de base du Ministère (fonctions liées à sa mission) et la dimension horizontale des fonctions d'appui (fonctions de soutien à l'organisation même du Ministère).

Enfin, la version préliminaire du PNIE 2013-2017, conduite depuis le mois de juin 2012, a été soumise à un atelier de « consultation et de validation » en juin 2013 de manière à favoriser l'appropriation du PNIE par les parties prenantes. Cet atelier de deux jours s'est déroulé au Centre Sans Tabou de Kindia, à 150km de Conakry, et a permis de :



- Consulter et valider les informations portant sur les enjeux et sur les priorités reconnues au cours de la première étape.
- Recueillir les commentaires des parties prenantes au regard des grandes orientations du PNIE.

Cet atelier participatif a permis de rendre compte aux différentes parties prenantes (centrales et régionales), des résultats de la préparation préliminaire du PNIE, des tendances et enjeux de ce cadre stratégique de référence et de proposer, par la même occasion, diverses actions prioritaires susceptibles de contribuer aux résultats anticipés de chacun des trois axes stratégiques d'intervention. Après la présentation de la démarche et des résultats du PNIE, trois sous-groupes de travail ont été mis en place pour proposer des amendements à la chaîne des résultats du PNIE (objectif, impact, effets, extrants) et au cadre logique (actions prioritaires et indicateurs de rendement) de chacun des trois axes stratégiques énoncés. Cette consultation en sous-groupes a été l'occasion de recueillir les observations et les suggestions à même d'améliorer le PNIE, ainsi que de hiérarchiser les actions prioritaires proposées. Elle a facilité l'adhésion des parties prenantes et a favorisé la collaboration et la complémentarité avec les acteurs du milieu. L'atelier de consultation et de validation, en favorisant une meilleure compréhension des enjeux, a favorisé le processus de transformation des comportements, le renforcement de l'engagement et du partage de responsabilités quant aux opportunités offertes par le PNIE 2013-2017 en termes de bonne gouvernance environnementale, d'amélioration des conditions et niveaux de vie des populations et de préservation et utilisation durable des ressources naturelles. Cet événement démocratique a renforcé la cohérence d'ensemble de la feuille de route du MEEF et la cohésion des intervenants du niveau central et décentralisé. Même si plusieurs secteurs clés n'avaient pas répondu à l'invitation du MEEF (comme les mines ou l'énergie), la diversité de l'affiliation des participants a fait de la consultation un espace de co-responsabilité où les principaux acteurs centraux et régionaux concernés par la question environnementale ont apporté chacun leur vision sur les résultats du PNIE. L'intérêt suscité par les résultats de cette étude et la pertinence des interventions ont fait ressortir la maturité des acteurs centraux et locaux dans le développement humain durable. Cet atelier témoigne du changement qui s'opère dans la vision du MEEF. Il a permis de formaliser l'intégration de l'aspect environnemental dans le développement comme un changement positif dans les secteurs de l'économie guinéenne; de mettre en valeur le paramètre de bonne gouvernance environnementale. L'approche intégrée intersectorielle a également été reconnue comme une orientation innovante. Comme dans les ateliers de consultation régionaux, organisés en novembre 2012, il a été clairement formulé que les retombées du PNIE sont positives tant au niveau social, économique, qu'environnemental. Les préoccupations formulées par les participants ont été pertinentes et témoignent du consensus généralisé quant au bien-fondé de l'approche de gestion axée sur les résultats (GAR) et des trois axes stratégiques d'intervention du PNIE. D'un participant à l'autre, une conscience aiguë des besoins en renforcement des capacités individuelles et organisationnelles, en préservation et restauration du capital-nature, en mise en cohésion avec les différents secteurs de l'économie guinéenne, ont nourri les débats. Le volet formation des parties prenantes, dans le deuxième axe, a été soulevé avec insistance comme une phase clé pour l'atteinte des résultats escomptés, et de ce fait rejoint les préoccupations de l'équipe de projet dans le premier axe stratégique. La question de la synergie des ressources, de la mutualisation des efforts et des besoins (comme les fonds du MEEF) a été posée comme un atout pour la réussite du PNIE. Les débats, qui se sont déroulés dans une ambiance de convivialité et dans un esprit de co-responsabilité, ont contribué à enrichir le rapport final du PNIE.

Tableau 1.1 – Fonctions de base et fonctions d'appui du MEEF

		Fonctions de base					
		Cadre légal	Politique nationale env.	Conformité, contrôle, surveillance, suivi	Programmes protection de l'env.	Coord. actions env.	Systèmes information env.
Fonctions d'appui	Structure organisationnelle						
	Budgétisation/programme						
	Évaluation performance						
	Gestion RH						
	Formation						
	Communication						

Fonctions	Mots clés
Cadre légal	Textes et lois et règlements, codes, décrets, arrêtés ministériels, directives sectorielles, etc.
Politique nationale	Stratégie nationale, Plans nationaux, Plans et programmes d'actions thématiques ou sectorielles pertinents, etc.
Conformité environnementale	Contrôle, surveillance, suivi monitoring
Programmes de protection de l'env. et de gestion durable des ressources	Lutte contre la désertification, eau et développement durable, énergie et développement durable, environnement urbain et cadre de vie, changement et variabilité climatiques, diversité biologiques, etc.
Coordination actions env.	Partenaire du secteur public (ministères, communautés rurales de développement [CRD], collectivités, agences et institutions, etc.); partenaires du secteur privé (industries, ong, associations, coopératives, etc.)
Contrôle, surveillance, suivi	PGES, monitoring, inspection, établissements classés, industries minières, état de l'environnement, catastrophes et urgences environnementales, etc.
SIE	Bases de données, cartographie, télédiction, etc.
Structure organisationnelle	Mission, vision, stratégies, plans d'actions, attributions, organigramme, etc.
Budgétisation/programme	Cadre de dépenses à moyen terme (CMDT), taxes et redevances environnementales, budget national de développement (BND), financement extérieur (FINEX), fonds de contrepartie, etc.
Évaluation performance	Gestion, suivi et évaluation de la performance; outils de contrôle; cadre de gestion axée sur les résultats.
Gestion RH	Rôles et responsabilités du personnel clé; dotation des structures et unités aux niveaux national et régional.
Formation	Évaluation des besoins; Plan/programme de développement des compétences; formation continue des employés du Ministère tant au niveau régional que national; formation des partenaires clés.
Communication	Interne, externe, sensibilisation, information.

## 2. Bilan-diagnostic en matière d'environnement

Le bilan diagnostic de la situation de la Guinée en matière d'environnement est une étape préalable nécessaire dans le processus d'élaboration du PNIE. Son objectif consiste à exposer de façon concise le contexte général actualisé dans lequel le PNIE opère — au plan biophysique, socio-économique, institutionnel et législatif — de sorte à en dégager les tendances et les enjeux majeurs en matière d'environnement. Le présent chapitre fait référence à de multiples documents qui ont été réalisés dans le domaine de l'environnement au cours des dernières années<sup>2</sup>. Pour faciliter la lecture, une liste exhaustive de ces travaux accompagne cette étude à l'annexe H. Compte tenu de la quantité de documents disponibles et de leur qualité variable, des choix et parfois des arbitrages ont été nécessaires durant la préparation.

### 2.1 Contexte biophysique et activités associées

#### 2.1.1 Les quatre régions naturelles

La figure 2.1 permet de constater que la Guinée, d'une superficie de 245.857 km<sup>2</sup>, est composée de quatre grandes régions naturelles qui se partagent les effets conjugués du relief, du climat, des sols et du peuplement. L'ensemble de ces facteurs modèle ces quatre unités de paysage : La Basse Guinée (ou Guinée Maritime), la Moyenne Guinée, la Haute Guinée et la Guinée Forestière.

Figure 2.1 – Les régions naturelles de la Guinée

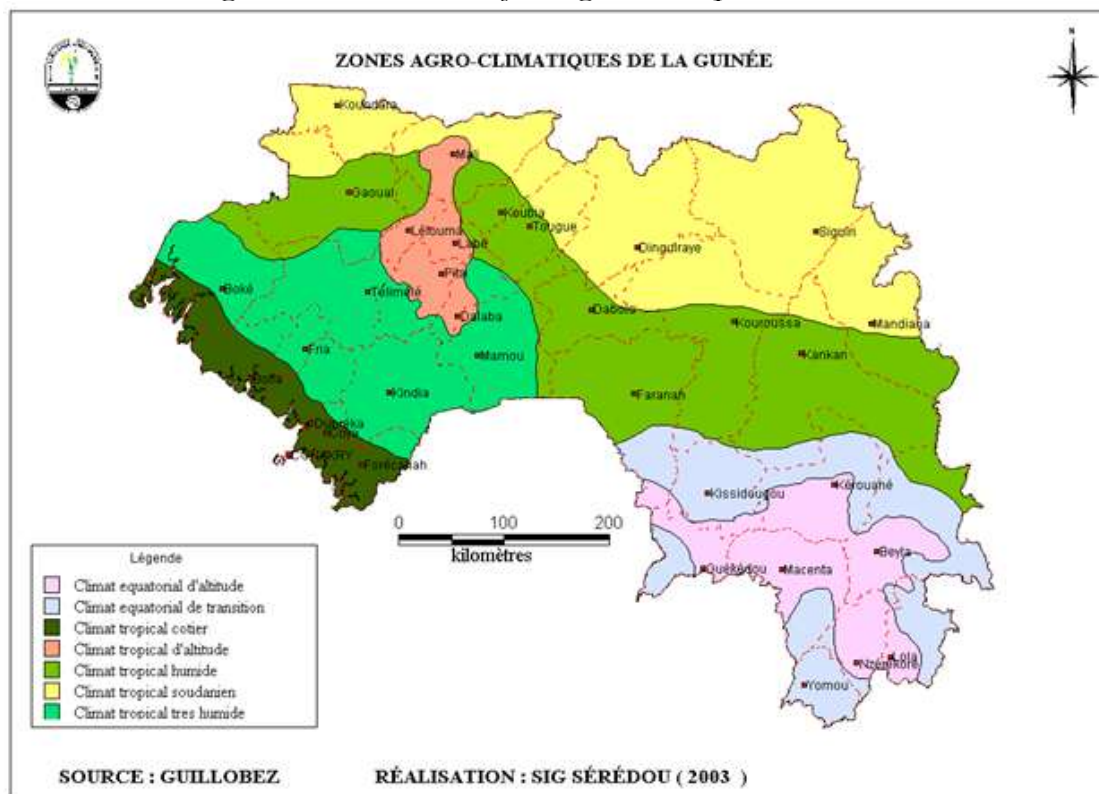


<sup>2</sup> Le profil environnemental de la Guinée (Commission européenne, 2007) a fait l'objet de la référence principale du PNIE dans les sections relatives à la description biophysique et socio-économique de la Guinée.

## 2.1.2 Climat et zones agro-écologiques

La Guinée est un pays tropical humide avec une température variant entre 5°C et 40°C. Elle connaît globalement deux saisons : une saison sèche (d'octobre à avril) et une saison des pluies (de mai à septembre). En réalité, les mois de mai et juin servent de transition de la saison sèche à la saison pluvieuse et les mois de septembre et octobre, de transition de la pluvieuse à la sèche. D'après la figure 2.2, les conditions climatiques, associées à la position en latitude et altitude, permettent par ailleurs de distinguer sept zones agro-climatiques.

Figure 2.2 – Carte des zones agro-climatiques de la Guinée



En Guinée Maritime, les pluies sont abondantes (3000 mm). La côte, et tout particulièrement la région spéciale de Conakry, à cause du phénomène de la mousson, peut recevoir jusqu'à 4200 mm. La Région du Fouta Djallon (Moyenne Guinée), associée à un microclimat de montagne, a des précipitations moins abondantes (1800 mm). Au mois de décembre/janvier, la température peut baisser jusqu'à 2°C. La Guinée Forestière est une région avec une saison sèche réduite (3 à 4 mois) et des précipitations abondantes (2300 mm). La saison pluvieuse est donc relativement longue, et la température est comprise entre 5°C et 30°C. La Haute Guinée est la région la plus chaude avec une température oscillant entre 3°C et 40°C et une pluviométrie plus faible (1500 mm) (PNUD, 2009). Contrairement à la Guinée Forestière et la Moyenne Guinée, la Basse Guinée et la Haute Guinée sont les deux régions qui connaissent l'affluence du vent à cause de l'absence des chaînes de montagnes. Nous rencontrons ainsi du vent humide et doux sur les côtes, du vent doux sur les plateaux et du vent sec dans les plaines de Haute Guinée. De façon générale, il fait très bon de vivre en Guinée, 10 sur 12 mois de soleil par an, la chaleur moins marquée à cause du vent doux et l'affluence de la végétation sauvage.

La Guinée Maritime et la Guinée Forestière, deux régions naturelles fortement arrosées, connaissent des ruissellements intenses favorisant l'érosion laminaire (pentes faibles et modérées) et localisée (pentes fortes). Les zones sèches des régions du nord-ouest (Moyenne

Guinée) et du nord-est (Haute Guinée) connaissent des risques de déficit pluviométrique qui nuisent au couvert végétal et aux productions agricoles ou pastorales.

Tel que décrit dans le Profil environnemental de la Guinée (CE, 2007), le climat est marqué, de 1930 à nos jours, par une période chaude relative dans les années 30-40, suivie d'une période normale à légèrement déficitaire jusqu'en 1980. La tendance montre que depuis 1958 le climat guinéen se « réchauffe ». L'évolution des indices des normales pluviométriques calculés sur les périodes de 1931-60, 41-70, 51-80, 61-90 et 1971-2000 par rapport à la moyenne de 1931-2000m a révélé que les hauteurs pluviométriques diminuent, conduisant à la baisse des nappes souterraines et à l'aggravation du déficit hydrique, notamment durant la saison sèche.

Les conditions climatiques, associées aux quatre régions naturelles, permettent par ailleurs de distinguer plusieurs zones agro-écologiques (ZAE) déjà identifiées et décrites par l'Institut de recherche agronomique de Guinée (IRAG) et dont les principales caractéristiques sont exposées en Annexe C.

### 2.1.3 Physiographie générale et ressources pédologiques

Tel que décrit dans le Profil environnemental de la Guinée (Commission européenne [CE], 2007), le pays présente un relief très contrasté (voir Figure 2.3). Les estuaires et les plaines littorales basses sont dominés par les falaises escarpées de schistes et les grès de la bordure du massif du Fouta Djallon. Le plateau central de ce dernier (altitude moyenne de 1000 mètres) monte doucement vers le nord et est compartimenté par des vallées profondes alimentées par des ravins abrupts. Les grandes pénéplaines du nord-ouest et surtout du nord-est donnent de vastes interfluviaux de collines et de quelques grandes vallées, tandis qu'au sud, une chaîne complexe de massifs orientés N.O.-S.E. se termine en région très accidentée vers les frontières du Libéria et de la Côte d'Ivoire avec le sommet culminant des Monts Nimba (1752 m).

Figure 2.3 – Carte des reliefs de la Guinée

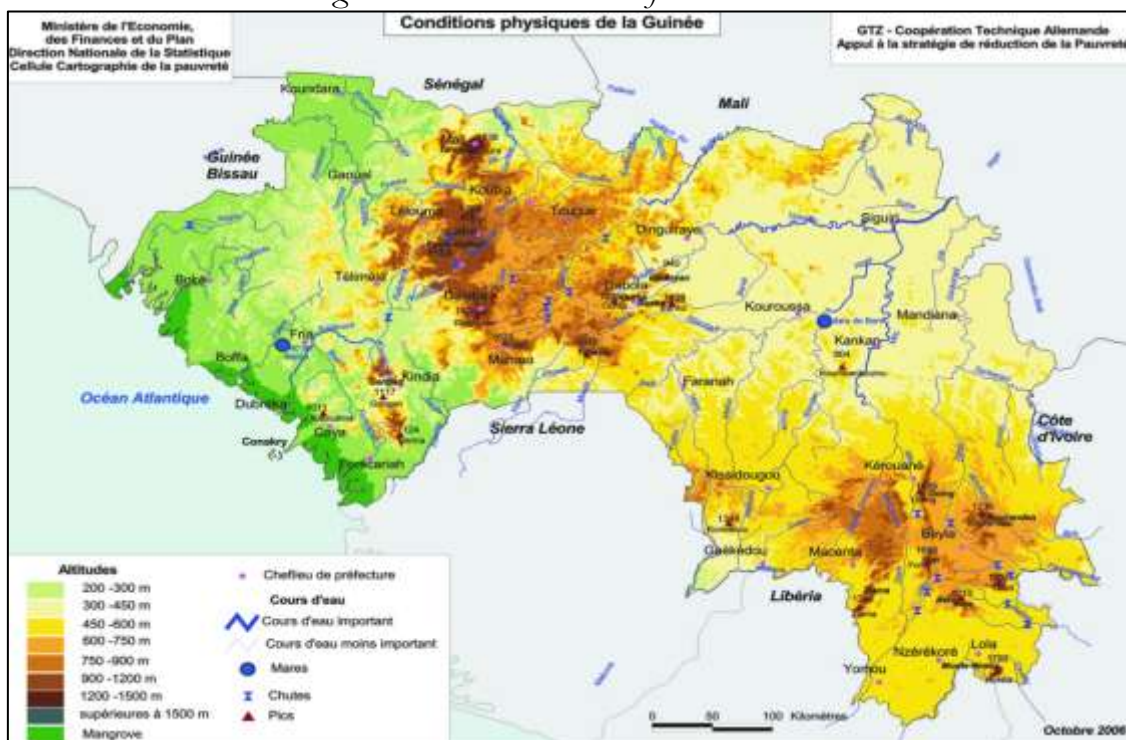
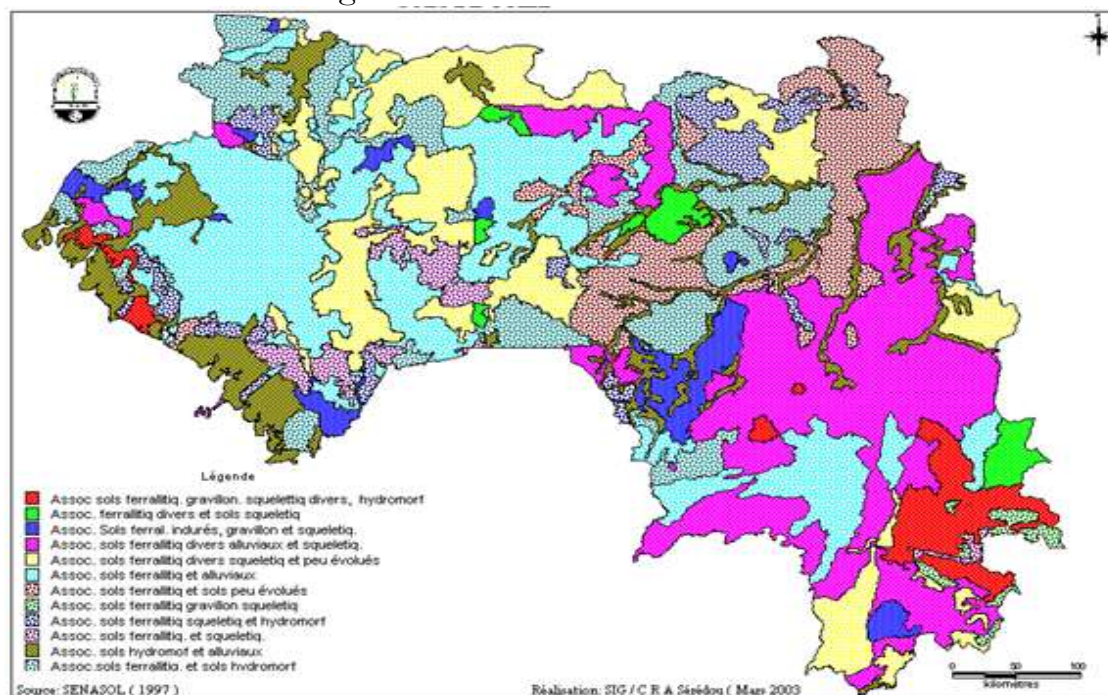


Figure 2.4 – Carte des sols de la Guinée



La diversité des roches mères, les contrastes dus au relief et les influences climatiques donnent des sols relativement variés et classés en nombreuses sous-classes issues de plusieurs classes de sols selon leur teneur en concrétions et gravillons et leur degré de rajeunissement (voir Figure 2.4).

Ceci peut être divisé en trois grandes unités pédologiques de l'Ouest vers l'Est (CE, 2007):

- Les sols alluviaux des mangroves occupent la frange côtière et sont caractérisés par des dépôts marins récents très importants avec une richesse en matières organiques et en substances minérales (soufre, phosphore, bases échangeables et oligo-éléments). Les contraintes pour la mise en valeur de ces sols de mangroves sont : les difficultés d'aménagement du fait de la forte amplitude des marées, leur salinité et la difficulté de réduire la teneur en sel de ces sols sans les dessécher car un drainage abusif provoquerait une acidification brutale et difficilement réversible.
- Les sols peu évolués, caractérisés par la faible profondeur de leur profil et la forte charge en éléments grossiers, occupent les trois quarts Nord du pays. Les contraintes de mise en valeur de ces sols reste leur fragilité et leur sensibilité à l'érosion en nappe et en ravine sous l'action des pluies violentes et la surexploitation du couvert végétal.
- Les sols ferrallitiques, situés au sud est du pays, sont déterminés par un profil profond et un couvert végétal qui améliore leurs propriétés chimiques. Les associations sols ferrallitiques et alluviaux ou alluviaux/squelettiques occupent la plus grande partie du pays.

Les sols sont généralement fertiles mais subissent une dégradation suite aux actions humaines sur le couvert végétal (feux de brousse, déforestation, raccourcissement de la durée de la jachère), sur les sols (diverses pollutions, extractions) et sous l'influence pluviométrique qui favorise l'érosion.

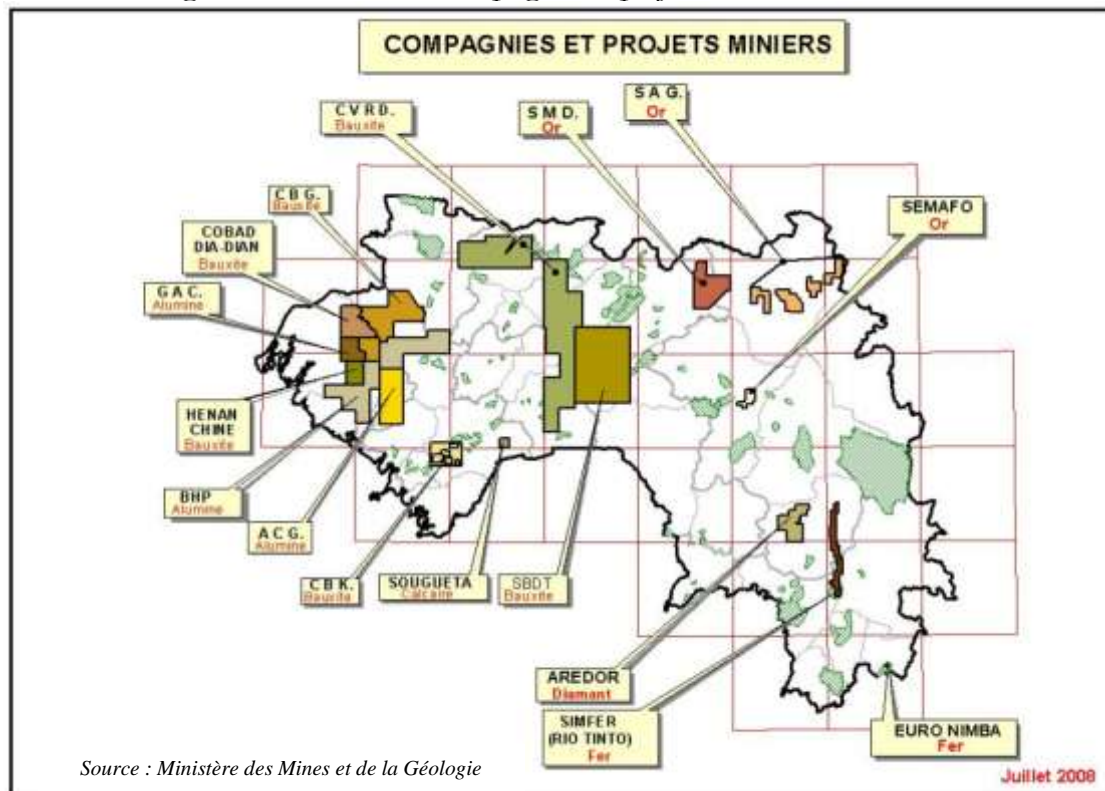
## 2.1.4 Ressources géologiques et activités minières

La Guinée présente une grande diversité géologique avec des reliefs et des morphologies très contrastés. On distingue quatre grandes unités géomorphologiques de l'ouest vers l'est qui vont des formations récentes aux plus anciennes (CE, 2007) :

- les plaines côtières et les basses terres constituées par les formations deltaïques récentes reposant sur un substratum paléozoïque ;
- les massifs et les hauts plateaux du Fouta-Djallon avec les formations cristallines du paléozoïque constituées par les grès micacés, les conglomérations, les gneiss, les micaschistes et quelques intrusions de dolérites ;
- les pénéplaines de la Haute Guinée constituées par les formations cristallines et cristalloyphylloïennes du Burimien (schiste–gneiss–quartzite) ;
- les massifs granitiques et de gneiss avec un couvert forestier dense séparés par des vallées et bas-fonds plus ou moins larges. Ces massifs granitiques constituent le socle le plus ancien des formations géologiques.

Ces formations renferment un potentiel minier important et varié. Les gisements de bauxite constituent un phénomène géologique unique évoqué par certains comme un « scandale géologique ». Ceux-ci se sont développés par altération des dolérites, des schistes cristallins et des syénites néphéliniques qui constituent la couverture paléozoïque du socle précambrien sous-jacent. Le potentiel bauxitique s'élève à  $\approx 40$  milliards de tonnes, soit 50 % à 67 % des réserves mondiales selon différentes estimations. En plus, le pays dispose d'importantes ressources minérales exploitables tels or, diamant, fer, nickel et des métaux stratégiques (titane, platine, rutile, béryllium, tantale, etc.). La carte ci-après présente quelques projets miniers en Guinée.

Figure 2.5 – Carte des compagnies et projets miniers de la Guinée



Le sous-sol guinéen détient de grandes quantités de bauxite (Guinée Maritime, Moyenne et Haute Guinée), fer (ensemble de la Guinée), or (préfectures de Kouroussa, Mandiana, Siguiiri, Faranah, Dinguiraye, Forécariah, Kindia et N'Zérékoré), diamant (préfectures de Forécariah, Kérouané, Kindia, Kissidougou et Macenta), nickel, uranium, manganèse, pétrole, etc. La Guinée reste la première réserve du monde de bauxite (la moitié des réserves mondiales) avec plus de 40 milliards de tonnes de réserves dont 20 milliards immédiatement exploitables d'une teneur en alumine de plus de 40 %. Le pays a un potentiel de plus de 7 milliards de tonnes de fer (1 milliard de tonnes au Mont Nimba et 2 milliards à Simandou avec des teneurs de 63 à 68 % en fer) dont au moins 1,6 milliard de tonnes immédiatement exploitables, plusieurs centaines de tonnes d'or, 25 à 30 millions de carats de diamants et un important potentiel à explorer de pétrole et gaz (offshore et onshore) (Bonnie Campbell, 2010). Par ailleurs, il existe cinq sociétés d'extraction de matériaux de construction, essentiellement de granite et de sable, qui évoluent dans les préfectures de Coyah et de Dubréka (CE, 2007).

En attendant la finalisation des travaux de recherche, il est déjà connu qu'une dépression de 2,6 km<sup>2</sup> sur le massif de Kakoulima (à 50 km de Conakry) renferme des réserves de 185 milliers de tonnes de nickel. Quant aux réserves de calcaire, elles sont estimées à plus de 200 millions de tonnes, situées dans les préfectures de Kindia, Siguiiri, Tougué et Mali. Les zones de Tougué, Dinguiraye, Dabola, Kankan, Beyla et N'Zérékoré pourraient receler de l'uranium. Aussi, des anomalies afférentes à ce métal ont été identifiées à l'extrême nord du pays, à la frontière du Mali, et récemment au sud-est du pays, notamment à Firawa dans la préfecture de Kissidougou (MP, 2012).

L'exploration pétrolière a révélé le potentiel offshore depuis 2008, où les travaux de recherche on shore ont été engagés. Pareillement, les caractéristiques géologiques du pays permettent d'espérer la présence de plusieurs types de minéralisation de métaux de base tels que le cuivre, le plomb, le zinc, le cobalt et l'argent. Les minéraux de sables noirs (ilménite, rutile, zircon, tourmaline, etc.) sont associés aux sables du littoral (comme au Cap Verga à Boffa et à Benty dans Forécariah) et se trouvent dans les lits des grands cours d'eau tels que le Niger, le Niandian, le Bofon, etc. Quant au graphite, le seul gisement connu à ce jour est à Lola en Guinée Forestière. Il présente de bonnes chances d'extension dans la zone de développement des schistes graphiteux vers le Mont Nimba et à Macenta.

L'accélération de l'exploitation des ressources du sous-sol planifiée par le Gouvernement dans les prochaines années, notamment les mines à ciel ouvert, constitue une menace majeure pour l'environnement de la Guinée. À ces sites d'exploitation par les sociétés minières, s'ajoutent des sites d'extraction artisanale dont les effets sur les milieux biophysiques et humain sont parfois très dommageables, comme par exemple à Siguiiri (or), Kérouané (diamant) et Kindia (bauxite).

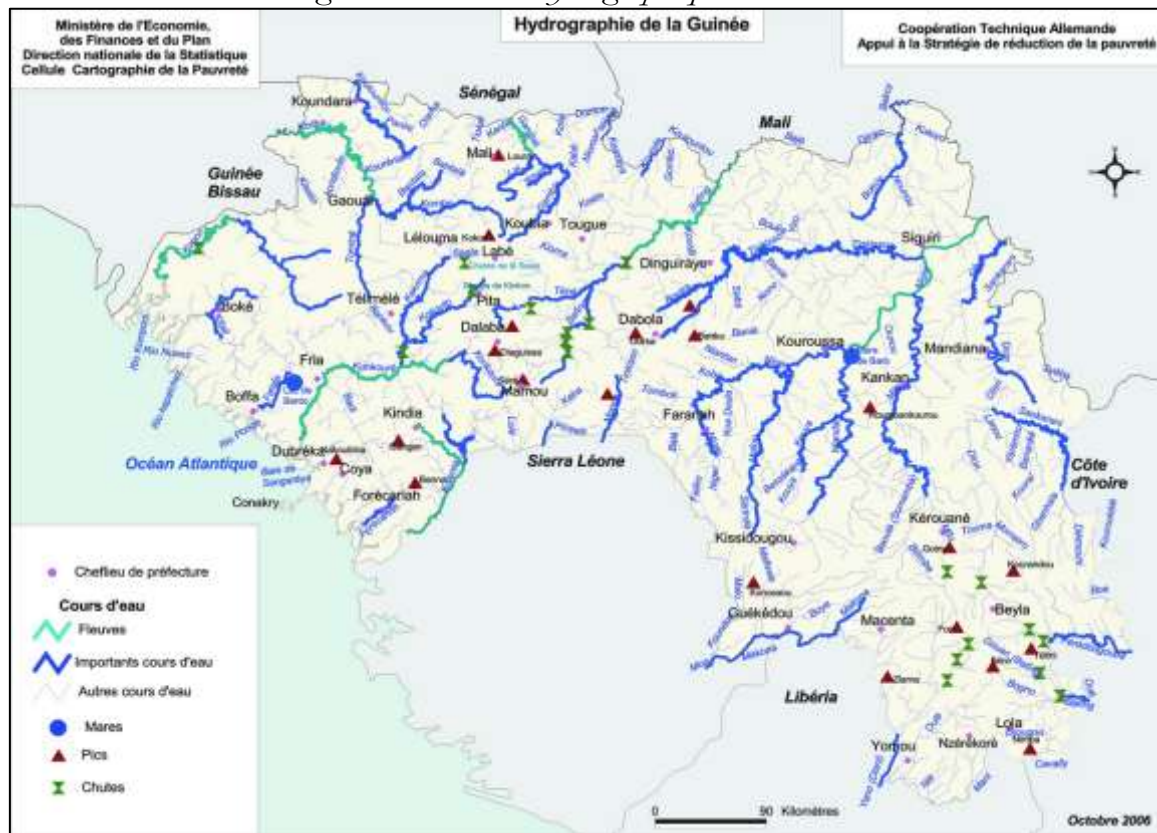
### **2.1.5 Ressources hydriques et approvisionnement en eau**

La Guinée, considérée comme le « château d'eau de l'Afrique Occidentale », a un potentiel hydrologique riche et diversifié. Beaucoup de cours d'eau de la sous-région y prennent leur source. Le réseau hydrographique trouve son origine dans deux massifs montagneux (Fouta-Djallon et dorsale guinéenne). Il comprend 1.161 cours d'eau, réunis en 23 bassins versants dont 14 internationaux. Environ 12 % de la superficie totale du pays dépend du bassin du fleuve Sénégal, 39 % du bassin du fleuve Niger et 49 % des bassins côtiers. Les ressources en eau de surface renouvelables, y compris la partie partagée, sont estimées à 226 km<sup>3</sup>/an. Les ressources en eaux souterraines sont peu et mal connues, mais elles sont évaluées à 72 km<sup>3</sup>



dont 38 km<sup>3</sup> renouvelables en année de pluviométrie moyenne. Considérant la partie commune d'eau de surface et d'eau souterraine à 38 km<sup>3</sup>/an, les ressources en eau renouvelables totales s'élèvent à 226 km<sup>3</sup>/an, soit près de 26 000 m<sup>3</sup> par habitant et par an (CE, 2007). L'hydrographie de la Guinée est présentée sur la carte suivante.

Figure 2.6 – Carte hydrographique de la Guinée



En 2001, d'après la Food and Agriculture Organisation (FAO), les prélèvements annuels d'eau étaient évalués à 553 millions de m<sup>3</sup> (certains mentionnent le double), soit 0,3 % du total des ressources en eau renouvelables dont 50 % pour l'irrigation et l'élevage (280 millions de m<sup>3</sup>), 40 % pour les collectivités (220 millions de m<sup>3</sup>) et 10 % pour l'industrie (55 millions de m<sup>3</sup>).

La baisse de la pluviométrie (voir section 2.1.2), notamment avec les épisodes de sécheresses entre 1961 et 1990, ont fortement marqué le comportement des cours d'eau : les débits diminuent et plusieurs cours d'eau autrefois pérennes en Haute et en Moyenne Guinée tarissent aujourd'hui pendant la saison sèche. Les principales menaces qui portent sur les eaux sont leurs réductions quantitatives par suite du changement climatique, de la disparition du couvert végétal (déforestation, feux de brousse), de l'ensablement des lits des cours d'eau, de la modification des régimes hydrologiques par les aménagements et de l'accroissement de l'évaporation.

La gestion des trois fleuves internationaux est accordée à des organismes sous-régionaux de bassin : l'Organisation pour la mise en valeur du fleuve Gambie OMVG pour le fleuve Gambie, l'Autorité du bassin de Niger (ABN) pour le Niger et l'Organisation pour la mise en valeur du fleuve Sénégal (OMVS) pour le fleuve Sénégal, à laquelle la Guinée adhère depuis 2006. Ces organismes de bassin ont conduit des processus d'analyse diagnostique transfrontalière (ADT) et de formulation de plans d'action stratégiques (PAS) dans le but de renverser les tendances à la dégradation des terres et des eaux. Les résultats obtenus demeurent toutefois mitigés.

La Société des eaux de Guinée (SEG) gère le secteur urbain de l'eau potable et le Service national d'aménagement des points d'eau (SNAPE) celui du secteur rural. En 2002, la population ayant accès à l'eau potable s'élevait à 62,3 % contre 49 % en 1999. Cet accès à l'eau potable reste plus élevé en milieu urbain (85,6 %) qu'en milieu rural (52,3 %) (CE, 2007).

Dans le domaine de l'hydraulique villageoise, au niveau local, la gestion des ressources en eau est assurée par les collectivités décentralisées et locales, telles que les communautés Rurales (CR) et les districts. Les CR appliquent le droit et les pratiques coutumières, dans la mesure où ils ne sont pas en contradiction avec les dispositions du Code de l'eau.

En milieu urbain, 86 % de l'eau produite par la SEG est distribuée à Conakry. Toutefois, la dotation en eau dans les milieux urbains s'est fortement dégradée à cause de (i) l'expansion des villes, (ii) l'insuffisance des équipements, (iii) la faible productivité et (iv) la mauvaise gestion interne de la SEEG. Ainsi, la qualité de l'eau (le choléra et la diphtérie sont devenus endémiques depuis des décennies) s'est détériorée et la dotation journalière par habitant s'est abaissée. Tel que décrit dans le Profil environnemental de la Guinée (CE, 2007), à Conakry, elle est passée de 47 litres en 1999 à 20 litres en 2003. De plus, la majeure partie des habitants des nouveaux quartiers vit des eaux des nappes superficielles (souvent contaminées) et des gouttières en hivernage. Ce déficit a été l'une des causes des revendications sociales de janvier et février 2007. Un projet d'approvisionnement en potable dénommé « Quatrième projet eau » est actuellement en cours de développement pour satisfaire les besoins de la ville de Conakry.

En dépit des améliorations dans la couverture, le secteur reste confronté aux problèmes suivants : risque de pollution (notamment dans les agglomérations), capacité de production et de traitement de l'eau limitée par rapport à la demande, faible extension du réseau de distribution, pertes techniques et fraudes commerciales élevées, indisponibilité des capacités installées pour faute de maintenance ou de combustible et cadres institutionnel et juridique du secteur inadaptés.

Concernant l'hydraulique agricole, la plus grande part du potentiel irrigable se concentre en Guinée Maritime et en Haute Guinée. Plusieurs barrages hydro agricoles existent (Tolo près de Mamou, Dounkimagna près de Dalaba, etc.). Les prélèvements d'eau liés au secteur agricole de 293 millions de m<sup>3</sup>/an sur 95 000 ha de terre équipée pour l'irrigation, pour une capacités totale des barrages de 1850 millions de m<sup>3</sup>/an (FAO, 2001 et 2008) représentent un impact négligeable sur la ressource en eau et le régime des cours d'eau. Outre les impacts négatifs liés aux défrichements, aux perturbations des écosystèmes, les aménagements des bas-fonds, les barrages hydroagricoles ont favorisé l'augmentation des cas de paludisme et de maladies diarrhéiques. L'analyse des eaux d'irrigation utilisées dans les zones urbaines et périurbaines a démontré que toutes les eaux sont de qualité microbiologique inadaptée à l'irrigation des légumes frais. Enfin, l'hypothèse d'une pollution future résultant de l'impact des aménagements sur la qualité des eaux n'est pas à exclure quand on se réfère aux programmes d'intensification agricole prévoyant un recours plus important en produits phytosanitaires et engrais. Récemment, dans le cadre des campagnes agricoles, le gouvernement guinéen a importé des quantités considérables d'engrais. Plusieurs sources indiquent que ces derniers seraient mal adaptés à la nature des sols et aurait déjà été mal utilisés.

Enfin, dans le domaine de l'énergie hydroélectrique, la Guinée est dotée d'un important potentiel hydroélectrique estimé à 26000 GWh par année, dont moins de 2 % sont mis en valeur. L'Électricité de Guinée (EDG), née à la suite de la liquidation de la SOGEL et de la

dissolution de Enelgui, est responsable de l'entretien et du développement des ouvrages et équipements de production, transport et distribution de l'énergie électrique. La puissance installée est de 242 MW, dont 57 % d'origine hydroélectrique et 43 % d'origine thermique. Environ 150 mini et micro centrales hydroélectriques existent dans le pays qui cumulent une puissance installée globale de 14,24 MW. Le pays compte aujourd'hui sept centrales. Parmi les ouvrages majeurs, figurent celui des Grande Chutes (27 MW) et le barrage de Garafiri (75 MW). L'offre en énergie est complétée par les centrales thermiques de Tombo (94 MW), mais 129 sites ont été identifiés pour le développement futur. La Banque chinoise Eximbank a conclu récemment un mémorandum avec les autorités guinéennes pour la construction du barrage de Souapiti dont la capacité est estimée à 515 MW pour un investissement de 1 milliard de dollars. Deux autres projets sont également à l'étude : Fomi sur le Niandan (90 MW) et Tiopo sur le fleuve Kogon (120 MW). L'aménagement hydroélectrique de Kaléta est en cours de construction.

La mise en valeur des ressources en eau par les barrages, envisagée dans l'avenir, présente de forts risques environnementaux (santé, réinstallation de populations, modification de débits, plantes envahissantes, etc.). Les menaces actuelles sur les ressources en eau sont multiples avec des causes d'origine climatique, mais surtout anthropique : sécheresse récurrente, sédimentation, érosion, ensablement des cours d'eau, gestion inappropriée et différents types de pollution, notamment celle résultant des grands projets hydroélectriques et des programmes d'intensification agricole.

## 2.1.6 Écosystèmes et aires protégées

### 2.1.6.1 Écosystèmes

La Guinée possède des écosystèmes variés dont les principaux sont caractérisables comme suit :

- **Forêts denses humides** : elles se localisent au sud-est de la Guinée et sont du type libéro-ivoirien. Couvrant jadis 14 millions d'hectares, elles ne sont aujourd'hui que de 700.000 ha repartis dans les Préfectures de Guéckédou, Lola, Macenta, N'Zérékoré et Yomou. Cet écosystème pourrait être influencé par le développement de la monoculture d'hévéa et de palmiers à huile dans la région. C'est par exemple le cas des activités de la SOGUIPAH à Diécké en Guinée Forestière.
- **Forêts denses sèches** : elles couvrent la moitié nord de la Guinée à l'exception du plateau central du Fouta Djallon. Elles sont presque annuellement parcourues par des feux de brousse. Elles couvrent environ 800.000 ha avec de beaux peuplements à Mafou (Dabola, Kouroussa, Faranah), N'Dama (Kouroussa), Kissidougou et l'extrême nord de Macenta.
- **Montagnes** : la moitié du territoire guinéen (Moyenne Guinée et Guinée Forestière) est montagneuse avec une altitude allant de 500 à plus de 1.000 m. Les écosystèmes montagneux de la Guinée constituent un important réservoir d'eau et une source potentielle d'énergie hydroélectrique. Par exemple, c'est le cas du massif du Fouta Djallon qui abrite les sources des principaux fleuves soudano-sahéliens. Ces écosystèmes sont encore le siège d'une diversité biologique abondante. Cependant, comme toute région montagneuse, la Moyenne Guinée et la Guinée Forestière sont très sensibles à tout déséquilibre écologique. Elles sont exposées à l'intensité des activités humaines, à une érosion accélérée des sols et à une perte rapide du couvert végétal (habitats de la faune) et de la diversité

biologique. L'exploitation des gisements de fer dans les monts Nimba représente un risque de perturbation de cet écosystème. Un programme de conservation de la biodiversité des monts Nimba est en cours d'opération avec l'appui du Fonds mondial pour l'environnement (FME). Aussi, un programme régional d'aménagement intégré du massif du Fouta Djallo (PRAI-MFD) est en cours de développement sous l'égide de l'Union africaine.

- **Aquatiques** : la Guinée, en raison de sa position géographique, son relief varié et ses conditions climatiques, est dotée d'un réseau hydrographique dense, avec plus de 1.100 cours d'eau inventoriés, avec des bassins versants variant entre 5 et 100 km<sup>2</sup> environ. L'activité humaine sans cesse accrue a dégradé ces écosystèmes, notamment sur les bassins versants par l'agriculture itinérante avec défrichement, culture sur brûlis, cultures sur pentes à cycles très rapprochés. Il faut noter aussi que l'exploitation minière et la coupe abusive du bois pour la fabrication des briques cuites affectent le sol, le sous-sol, le couvert végétal et dégrade la faune par des facteurs divers. L'érosion a provoqué la sédimentation et l'envasement accéléré des cours d'eau, entraînant un changement des équilibres biologiques. C'est le cas par exemple de la dégradation des berges et de l'envasement du fleuve Niger en Haute Guinée.
- **Marin et côtier** : le littoral guinéen, long d'environ 300 km, est essentiellement constitué d'une mangrove où d'importants cours d'eau déversent leurs eaux, charriant de grandes quantités d'alluvions. Les eaux guinéennes sont riches en ressources marines, du plancton jusqu'aux mammifères en passant par les plantes aquatiques, les invertébrés, les poissons et les reptiles. Mais la zone côtière connaît une dégradation progressive qui a un impact sur l'écosystème marin : coupe de bois de mangrove pour les besoins de saliculture et de bois de service, érosion côtière et rejets en mer des déchets solides domestiques (ordures ménagères) et industriels, rejets d'effluents liquides provoquant du coup des pollutions significatives. En région de Conakry, les prélèvements de bois constituent également une menace importante pour son intégrité. L'espace côtier guinéen est caractérisé dans l'ensemble par la présence de plages sableuses, de vastes étendues de plaines, avec une végétation luxuriante de forêts de mangrove qui constituent des frayères, des éclosiers et des niches pour une gamme variée d'espèces de poissons, de crevettes, de mollusques, etc. Au plan économique, la zone côtière joue un rôle important dans le développement de la riziculture, l'approvisionnement en bois d'énergie et de service. La mangrove est une forêt amphibie qui fait la transition entre la mer et le continent, et qui, en Basse Guinée, s'étend sur toute la côte atlantique.
- **Les écosystèmes agricoles** : le potentiel de terres cultivables en Guinée est estimé à 6 millions d'hectares, répartis de façon déséquilibrée entre les quatre principales régions naturelles avec des densités de populations très différentes et des niveaux de productivité faible. L'action de l'homme entraîne une réduction de la densité animale et végétale, une dégradation du sol (érosion et baisse de la fertilité) entraînant une réduction de la productivité agricole et une dégradation des ressources naturelles.
- **Écosystème urbain** : le milieu urbain en Guinée, particulièrement la capitale Conakry, connaît un environnement critique caractérisé par la promiscuité et l'insalubrité de l'habitat de la plupart des quartiers qui souffrent de problèmes d'accès à l'eau potable et d'infrastructures d'assainissement, de protection contre les risques naturels ou provoqués, de contrôle et de traitement des eaux usées, de collecte et d'évacuation des ordures.

Les zones sensibles plus particulièrement sujettes à des impacts environnementaux négatifs sont les suivantes :

- en Guinée Maritime, la mangrove dont la superficie diminue inexorablement;
- en Moyenne Guinée, la pratique de cultures sur brûlis (fonio et riz pluvial), sur des sols à fortes pentes (plateau central), avec une extension des zones érodées, représentant environ 20000 ha, soit 15 % de la superficie cultivée;
- en Haute Guinée, la pratique de cultures sur fortes pentes (riz pluvial au sud de la région) et aussi la présence de sites miniers aurifères et diamantifères (décapage des sols);
- en Guinée Forestière, la pratique de cultures sur fortes pentes (riz pluvial) sur environ 50000 ha, représentant 20 à 30 % des superficies rizicoles de la région.

#### 2.1.6.2 Biodiversité

La Guinée recèle une diversité bioécologique unique en Afrique de l'Ouest, notamment dans ses reliques de forêts denses humides qui constituent l'extrémité nord occidentale de la grande forêt tropicale guinéo-congolaise. Les forêts de Ziama et de Diécké en Guinée forestière se situent au 4<sup>e</sup> et au 7<sup>e</sup> rang des 12 sites majeurs pour la conservation de la biodiversité en Afrique de l'Ouest. D'après le Profil environnemental de la Guinée (CE, 007) on observe dans le pays presque toute la gamme de biomes propres à la zone subtropicale avec 3077 espèces végétales et 3273 espèces animales réparties entre :

- les plantes inférieures qui constituent un domaine mal connu par la Monographie nationale (1997). Toutefois, il est signalé l'existence de 86 espèces d'algues, 100 de bactéries, 124 de champignons, 18 de lichens et 31 espèces de virus;
- les végétaux supérieurs comptent 11 espèces de gymnospermes (3 cyatheaceae et 8 pinaceae) et 2833 angiospermes (2.067 dicotylédones et 766 monocotylédones);
- la faune est dominée par les insectes (1.117 espèces). Viennent ensuite les amphibiens (76 espèces), les reptiles (140 espèces), les oiseaux (518 espèces) et les mammifères (260 espèces).

La Monographie a relevé 69 plantes, 20 poissons osseux, 1 reptile (*Lygosoma nimbaensis*), 1 amphibien (*Nectophrynoides occidentalis*), 1 mammifère (*Rhinilophus maclaudi*) et 1 insecte (*Diomus guilavogui*) comme espèces endémiques. La plupart des plantes endémiques se trouvent au Fouta Djallon et au Mont Nimba.

L'utilisation sans contrôle de beaucoup d'espèces, la pratique de certaines activités économiques industrielles et rurales causent des dommages considérables aux écosystèmes et la destruction des habitats, augmentant sans cesse le nombre d'espèces en péril. Plusieurs espèces sont considérées menacées : 41 plantes, 8 insectes, 93 poissons osseux, 7 requins, 6 raies, 8 crustacés, 6 céphalopodes, 1 amphibien, 8 reptiles, 10 oiseaux et 47 mammifères. En plus, 16 plantes, 9 amphibiens, 7 reptiles, 1 oiseau et 9 mammifères sont des espèces vulnérables (MEDD, 2009).

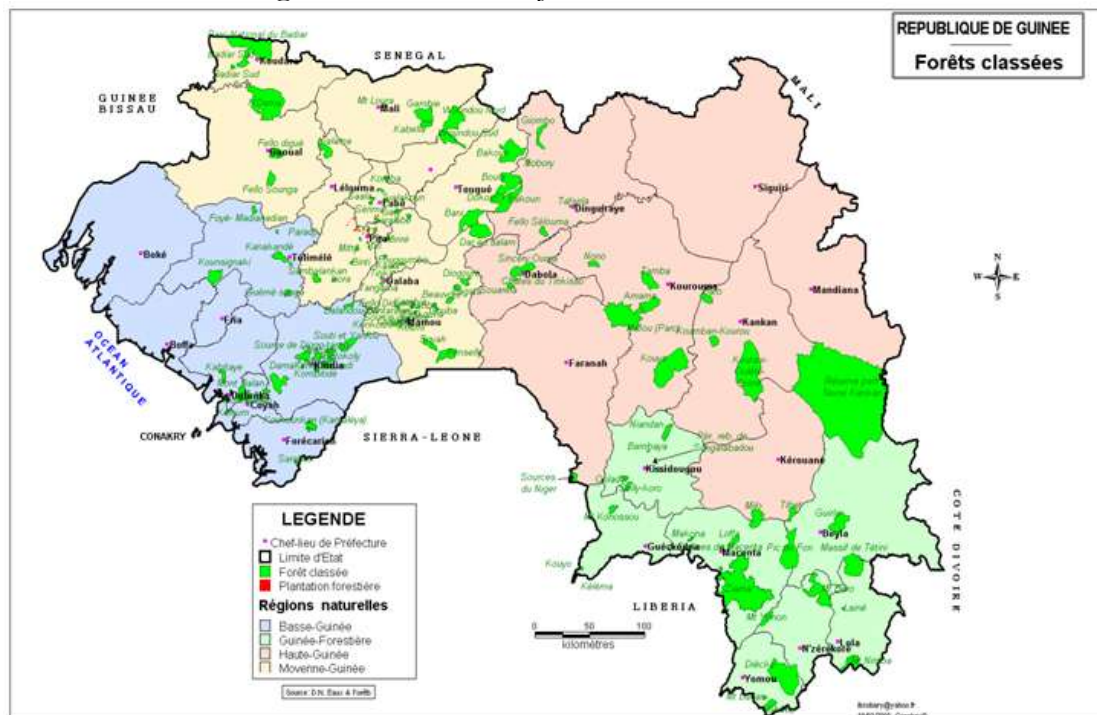
L'ichtyofaune de la Zone Économique Exclusive (ZEE) guinéenne est très diversifiée grâce à l'apport d'eaux riches en éléments nutritifs par les fleuves des bassins côtiers.

### 2.1.6.3 Aires protégées

La Guinée a validé sa stratégie de réseau national d'aires protégées en 2010. Le réseau couvre 8 % du territoire national et compte 53 aires protégées identifiées.

Les sites riches en biodiversité ont obtenu depuis le temps colonial différents statuts de protection. La protection des ressources naturelles se base essentiellement sur 162 forêts classées (1.182.133 ha), représentant près de 4,8 % du territoire national (voir figure 2.7).

Figure 2.7 – Carte des forêts classées de la Guinée



Les aires protégées avec actuellement un statut de gestion conservatoire sont les Réserves de Biosphère (Monts Nimba de 145.200 ha, Massif du Ziama de 112.300 ha), la Réserve de la Biodiversité de Kankan (~ 530.000 ha), les parcs nationaux (Badiar — 38.200 ha —, Haut Niger — 55.400 ha —, Mafou — 52.400 ha), la Réserve de faune de Kankan (538.000 ha) (DNEF, 2006). Comme labels internationaux, le réseau national d'aires protégées comporte 16 sites Ramsar (10 sites continentaux et 6 sites marins et côtiers), 1 site du patrimoine et 4 réserves de biosphère (CE, 2007).

À ces aires protégées s'ajoutent les aires protégées transfrontalières Bafing-Falémé et Kogon-Corubal-Rio Nunez, les zones périphériques des aires protégées, les forêts communautaires, les forêts sacrées et les plantations forestières qui connaissent un certain statut de protection et de gestion durable des ressources naturelles.

Malgré tous ces efforts de classement, l'état des aires protégées est depuis des années décourageant. La plupart des aires protégées sont mal ou peu gérées, les forêts classées sont dégradées et menacées d'extinction due aux prélèvements et aux installations illicites. La biodiversité guinéenne, malgré toutes les opportunités de développement durable qu'elle représente, est chaque jour mise en péril.

## 2.2 Contexte socio-économique

### 2.2.1 Structures administratives et population

La Guinée est un État laïque, indépendant depuis le 2 octobre 1958. Il a un régime présidentiel pluraliste : le Président de la République est élu au suffrage universel et pour un mandat de cinq ans renouvelable. Au plan administratif, la Guinée est divisée en sept régions administratives auxquelles s'ajoute la ville de Conakry, qui jouit d'un statut de collectivité décentralisée. Le pays compte 33 préfectures, 38 communes urbaines, dont 5 à Conakry et 302 CR. Ces collectivités se subdivisent en 308 quartiers (urbains) et 1615 districts (ruraux).

Figure 2.8 – Découpage administratif de la Guinée



Sur la base des projections 2010 (MP/INS, 2012), avec un taux de croissance annuelle de 3,1 %, la population du pays est estimée à 10,5 millions d'habitants, dont 49,3 % d'hommes et 50,7 % de femmes. La population guinéenne est jeune, relativement peu alphabétisée (surtout dans le cas des chefs de ménage), principalement rurale (près de 70 %), et engagée dans l'agriculture ou le secteur informel. Une personne sur deux a moins de 16 ans et 4,5 % seulement des individus sont âgés de 65 ans ou plus. Le mode d'organisation sociale n'attribue pas souvent le statut de chef de ménage aux femmes. Ainsi, 85 % des personnes vivent dans des ménages dirigés par un homme. Les femmes ne sont chefs de ménage que quand elles sont veuves, mariées à un polygame qui est déclaré chef d'un autre ménage, ou quand le conjoint est absent. Ces trois situations comptent pour la quasi-totalité des ménages dont le chef est féminin.

En outre, l'activité salariée est faible en Guinée. Les petits métiers relèvent généralement du secteur informel et font vivre près d'un Guinéen sur cinq. Par ailleurs, si l'agriculture est la principale activité en milieu rural, il en est autrement de Conakry où elle ne fait vivre qu'une faible proportion d'habitants (1,4 %). Dans cette ville, ce sont plutôt les petits métiers, et

notamment le petit commerce, qui nourrissent la plus grande partie de la population (42,2 %). Conakry est également la ville où l'on trouve deux autres catégories importantes : les personnes vivant d'une activité salariée (une personne sur trois) et ensuite celles vivant dans un ménage dont le chef est sans emploi (une personne sur quatre). Il faut mentionner ici que la Guinée est caractérisée par des taux d'activité relativement élevés et des taux de chômage faibles, mais cette synthèse masque d'autres caractéristiques moins favorables. À Conakry, où il existe un véritable marché du travail, le taux de chômage calculé sur la population de 15 ans et plus était de 10,2 % en 2002-2003.

Le taux d'accroissement naturel est de 2,8 %. En y ajoutant les effets des mouvements migratoires, le taux annuel d'accroissement est de 3,1 %. Les projections indiquent que si ce taux se maintient à ce rythme de croissance, la Guinée comptera environ 14 millions d'habitants en 2018. La population guinéenne est affectée par d'intenses mouvements migratoires internes qui font de la Moyenne Guinée et de la Haute Guinée des régions d'émigration à destination de la Guinée Maritime (notamment à Conakry) et de la Guinée Forestière.

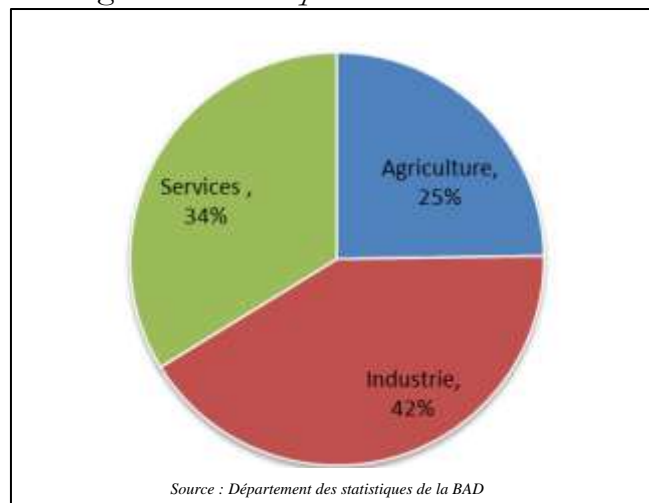
La typologie des populations guinéennes permet de distinguer trois grands groupes comprenant chacun un certain nombre de communautés ethniques installées sur toute l'étendue du territoire national : les populations autochtones (Nalou, Landouma, Baga, Mikhiforé, Mandeniyi, Kissi, Lélé, Toma, Kpèlè, Manon ou Mani, et Konon) ; les populations mandingues ou Mandé (Malinké, Soussou, Dialonké, Sarakollé ou Soninké, Maninka-Mori, Moréaké, Kouranko, Konianké, Diakanké, Sebbhe); et les populations peules ou Foulbé (Peuls, Toucouleur, Foulacounda, et Wassoulouké). Toutefois, il convient de signaler que chaque région naturelle abrite souvent une ethnie majoritaire. C'est ainsi que les Soussou sont majoritaires en Basse Guinée, les Peuls en Moyenne Guinée, les Malinké en Haute Guinée et les Kpèlè, Kissi et Toma en Guinée Forestière. Sur une trentaine d'ethnies, et au gré du brassage culturel et des assimilations et fusions d'ethnies apparentées, il est possible de constituer quatre grands groupes, en fonction des régions naturelles du pays. En effet, une ethnie majoritaire se démarque des autres dans toutes les régions naturelles, sauf en Guinée Forestière, où aucune ethnie ne domine, numériquement. Les quatre grands groupes sont : les Soussou et assimilés en Basse Guinée, les Peuls et apparentés en Moyenne Guinée ou Fouta Djallon, les Malinké et sous-groupes en Haute Guinée, et les ethnies forestières (Forestiers) en Guinée Forestière.

### 2.2.2 Socio-économie et pauvreté

Les nouvelles autorités ont hérité d'une situation difficile caractérisée par une économie mal gouvernée, une pauvreté élevée et croissante, des tensions sociales et ethniques, un niveau élevé d'endettement (300 % des exportations à fin 2010) avec accumulation des arriérés vis-à-vis de la plupart des PTF. Structurellement, l'économie est peu diversifiée, dépendante des performances du secteur minier qui représente près de 15 % du PIB et fournit près de 90 % des recettes d'exportation. L'agriculture représente 25 % du PIB, l'industrie 41 % et les services 34 % (voir figure 2.9). L'analyse des moteurs de la croissance montre qu'elle est tributaire des investissements publics (+12 % en 2010) et des investissements dans le secteur minier (+6,4 % en 2010). Ces investissements concentrés dans des secteurs peu productifs (sécurité et défense), ou intensifs en capital (mines), n'ont pas produit les effets d'entraînement escomptés sur le reste de l'économie ni sur le niveau de vie de la population.



Figure 2.9 – PIB par secteur de la Guinée



Les performances économiques entre 2009 et 2010 ont été en deçà des objectifs du DSRP II et de la moyenne de la sous-région. En 2009, la Guinée a connu la première récession économique depuis 1987 avec un taux de croissance de -0,3 % en 2009 contre 4,9 % projeté. En 2010 le taux réalisé a été de 1,9 % pour un objectif de 3,7 %. La part du déficit public dans le PIB est passée de 1,3 % en 2008, à 7,2 % en 2009 et à 14,3 % en 2010. Une aggravation est imputable à une hausse sans précédent des dépenses militaires et de la masse salariale de la fonction publique.

Tableau 2.1 – Évolution de la pauvreté par milieu de résidence (1994 à 2007)

Indicateurs	1994			2002			2007		
	Urbain	Rural	Total	Urbain	Rural	Total	Urbain	Rural	Total
<b>Incidence</b>	17,5	82,1	62,6	23,5	59,9	49,1	30,5	63,0	53,0
<b>Profondeur</b>	4,2	39,1	28,5	6,0	21,9	17,2	7,7	22,0	17,6
<b>Sévérité</b>	1,5	22,5	16,1	2,4	10,5	8,1	3,0	10,5	8,2

Source : DSRP, 2011-2012

La pauvreté a augmenté et a atteint un niveau élevé au cours des années (voir tableau 2.1). L'Enquête légère pour l'évaluation de la pauvreté (ELEP) réalisée en 2007 a évalué à 53 % la part de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté, c'est-à-dire avec moins de 1USD par jour, contre 49 % en 2002. Cette part est estimée à 55 % aujourd'hui. Ce phénomène semble se concentrer en milieu rural puisque la part de population rurale vivant en dessous du seuil de pauvreté était de 63 %, contre 31 % pour la population urbaine. Les indicateurs sociaux montrent que la probabilité d'atteindre les OMD est faible et que le pays demeure dans le dernier quintile en termes de développement humain, même si son score est passé de 0,323 à 0,340 entre 2005 et 2010.

La détérioration de la situation socio-économique a entraîné des conséquences néfastes sur l'accès aux services de base, notamment en milieu urbain. La détérioration continue des conditions de vie des populations s'exprime par l'absence ou l'insuffisance des services d'électricité, d'assainissement et de traitement des déchets solides et liquides. Ces facteurs accélèrent la dégradation de l'environnement (pollutions) et présentent un risque croissant pour la santé publique (maladies liées à l'insalubrité et à la qualité de l'eau).

L'économie guinéenne s'appuie sur l'agriculture, l'élevage, la pêche, la forêt et les mines; le secteur rural occupe plus de 70 % de la population. Malgré l'important potentiel des

ressources naturelles, la pauvreté demeure plus accentuée en milieu rural avec 59,9 % et les ménages d'agriculteurs montrent des taux de pauvreté les plus élevés (62,5 %). L'accroissement alarmant de la pauvreté, surtout en milieu rural, en combinaison avec la croissance démographique ont entraîné une extrême pression sur le patrimoine foncier, principal facteur de production agro-sylvo-pastorale. Les agriculteurs sont confrontés à la dégradation des terres arables et l'augmentation des surfaces cultivées présente le seul moyen d'accroissement de la production, le gain de productivité étant presque nul. Ils ne disposent pas des capacités technique et financière pour l'amélioration des techniques de production. La production alimentaire nationale n'assure pas la sécurité alimentaire et tous les indicateurs de nutrition se sont dégradés depuis cinq ans. Le pays importe du riz (25 % du riz disponible), aliment de base des populations (importations de 333.236 tonnes en 2004). Toutefois, la pauvreté empêche l'accès aux importations en dehors de l'aide alimentaire.

Les services de santé sont dans un état de grave dégradation en raison des coupures budgétaires qu'a subies le secteur dont la part dans le PIB est passée de 1 % en 1993 à 0,2 % en 2010. Le paludisme reste la première cause de morbidité et de mortalité chez les enfants. Le taux de mortalité infantile était de 101 pour mille en 2004 et le taux de mortalité maternelle est l'un des plus élevés en Afrique (740 pour 100.000). C'est pour cette raison que le nouveau gouvernement a décrété la gratuité des césariennes et des premiers soins pour les nouveaux nés. Toutefois, l'application de cette décision sur le terrain se heurte à de nombreux obstacles. Le taux de prévalence du VIH, estimée à 1,6 %, est l'un des plus faibles de la région. Le gouvernement poursuit une politique de libre accès aux médicaments antirétroviraux, qui reste limitée par le manque de ressources.

La crise a également affecté le secteur éducatif. Le taux brut de scolarisation a stagné autour de 79 % depuis 2007, et à 70 % pour les filles. Dans les zones rurales, le taux est de 60 %. Le point alarmant est que le taux d'abandon est passé de 5,9 % en 2007 à 11,6 % en 2010, faisant baisser le taux d'achèvement du primaire à 57 % en 2010.

Malgré ces difficultés, de bonnes perspectives s'annoncent à partir de 2012 : 5,1 % en 2012 et 5,7 % en 2013. Selon les Perspectives économiques pour l'Afrique (BAD/OCDE/CEA/PNUD, PEA 2011), le retour de l'ordre constitutionnel, la restauration de la confiance de la part des partenaires au développement et le renforcement de la stabilité dans la sous-région devraient accélérer le rythme de l'investissement privé (14 % en moyenne entre 2011 et 2012). Le pays devrait également tirer profit de la hausse des prix mondiaux de l'aluminium et, surtout, de l'or. La reprise dans le secteur minier aura des effets d'entraînement sur les secteurs de la construction, des services ainsi que sur les recettes fiscales. Les effets d'entraînement pourraient également toucher le secteur agricole, les infrastructures et les équipements collectifs (communication et énergie). Ce redressement devrait s'accompagner d'une maîtrise graduelle de l'inflation dont le taux pourrait décélérer de 17 % en 2011 à 5,6 % en 2013 et d'une maîtrise du déficit budgétaire hors dons qui devrait passer de 5,9 % en 2011 à 1,4 % en 2014. Ces perspectives sont en outre renforcées par (i) les retombées de l'accord transactionnel avec la compagnie australienne Rio Tinto qui a permis au trésor d'engranger 700 M USD de recettes exceptionnelles, (ii) l'atteinte du point d'achèvement de l'Initiative pour les pays pauvres très endettés (IPPTE) en 2012 qui permettra de libérer le budget de l'État d'une large part de la dette extérieure; et (iii) de la stabilisation politique retrouvée dans la sous-région, notamment en Côte d'Ivoire et au Liberia.

➤ *Genre et développement*

Même si la Guinée a ratifié la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard de la femme (CEDAW/CEDEF), la question du genre reste préoccupante en Guinée. D'après le document de Politique nationale genre (PNG) adoptée en 2011, les femmes fournissent 80 % de la production vivrière. Une bonne partie de cette frange de la population vit en dessous du seuil de pauvreté, sans emploi rémunéré, et n'a pas accès aux services de base, dont l'éducation et la santé. Le taux d'analphabétisme était de 80 % pour les femmes, contre 56 % pour les hommes (67 % au niveau national) en 2000. En 2004, le taux brut de scolarisation des filles s'élevait à 70 % contre 83 % pour les garçons, soit une différence de 13 points. Le taux d'abandon chez les filles est plus élevé : moins de 3 filles sur 10 en milieu rural atteignent la dernière année du primaire contre 5 enfants sur 10 en moyenne au niveau national et 7 garçons sur 10 en milieu urbain. Celui de la fréquentation des centres de santé reste limité, et les décès maternels comptent parmi les principales causes de mortalité (528 sur 100 000). On note le taux de séroprévalence du VIH/SIDA le plus élevé chez les femmes (42 % chez les prostituées, contre 2,8 % au niveau national). À ces constats, il faut ajouter le poids des traditions qui entravent grandement l'amélioration des conditions physiques, matérielles et psychologiques des femmes. De fortes inégalités persistent dans le domaine du travail où la proportion de femmes dans les postes de salariés du secteur formel en dehors de l'agriculture est de 0,30. Au niveau politique, la représentativité des femmes demeure également faible puisque moins de 20 % des membres de la dernière législature étaient des femmes et seulement 17 % des postes de décision dans l'administration sont occupés par des femmes.

Dans ce contexte, en tant que document d'orientation, la PNG devra désormais être le document de référence pour toutes les actions à entreprendre dans le cadre de la promotion et de la protection de l'égalité de genre en République de Guinée.

➤ *Lien entre pauvreté, genre et environnement*

Il s'est développé un consensus au sein de la communauté internationale selon lequel l'environnement est un élément déterminant du maintien des moyens d'existence. Et une fois admis que par « environnement », on entend, par exemple, la terre indispensable pour faire pousser de quoi manger, l'eau nécessaire pour boire, se laver et irriguer les cultures, l'air que l'on respire, et une multitude de produits alimentaires et médicinaux naturels, il devient évident que préserver « l'environnement » équivaut à préserver la production alimentaire, préserver les moyens d'existence et préserver la santé. La réduction de la pauvreté, la croissance économique et la sauvegarde de ressources environnementales indispensables à la vie sont donc inextricablement liées.

De même, le niveau de planification stratégique et participative peut être un facteur de pauvreté, et donc de dégradation de l'environnement. En Guinée, l'adoption de politiques et de cadres réglementaires inappropriés ou le manque de moyens pour les mettre en œuvre ont empêchés les pauvres – et surtout les femmes – de développer leurs capacités et leur potentiel productif, et de protéger les ressources naturelles dont ils dépendent. Pour réduire la pauvreté, il faut donc s'attaquer à ces causes fondamentales, reconnaître que les pauvres ont un rôle actif à jouer pour trouver des solutions aux problèmes liés à l'érosion des actifs biophysiques et socio-économiques.

### 2.2.3 Foresterie

Le secteur sylvicole contribuait à 2,5 % du PIB en 2006 contre 3,2 % du PIB en 2004 (CE, 2007). Les forêts connaissent un faible niveau d'aménagement et une dégradation sous les effets conjugués des pressions : (i) agricole avec culture itinérante par défrichement, quasi-systématisation de la culture sur brûlis, cultures sur pentes à cycles rapprochés, constitutions de haies mortes; (ii) énergétique avec exploitation irrationnelle du bois, carbonisation autour des villes; (iii) pastorale; (iv) feux de brousse; (v) minière avec extension des mines et carrières en particulier en Basse et en Haute Guinée; (vi) urbaine avec disparition des forêts classées telles celles de Kaloum/Conakry de 672 ha, de Kokou/Kindia de 90 ha, de Tangama/Dalaba de 410 ha, de Teckeraie de Bérékéna/Kankan de 120 ha, etc., prolifération des fours à brique sur les berges des cours d'eau ; (vii) commerciale avec exploitation du bois d'œuvre, fumage du poisson (d'après Diawara -1991- le fumage d'une tonne de poissons demande 1,67 m<sup>3</sup> de bois de palétuviers); (viii) infrastructures avec la construction des barrages hydro agricoles. Le taux de recul annuel moyen des forêts en Guinée Forestière s'élèverait à 2 % en Guinée forestière et 0,5 % dans le reste du pays, y compris la mangrove.

Le Profil environnemental de la Guinée (CE, 2007) donne des estimations de déforestation due à l'agriculture itinérante de 30 000 ha/an entre 1976 et 1980. Pour la période 1972-2000, soit 28 ans, est constatée une diminution de 10,3 % pour la mangrove, 33 % pour l'ensemble des forêts. La forêt dense guinéenne a connu un net recul, passant de 14 millions ha en 1967 à 700.000 ha en 2002. La forte érosion des sols qui s'en est suivie a eu pour conséquences la perte de la fertilité des sols et de la biodiversité. Avec l'aggravation de la pauvreté, le braconnage s'est accru. L'exploitation de la faune sauvage et de l'avifaune dépasse largement l'accroissement naturel.

En 2007, faute d'inventaire forestier, le patrimoine forestier s'élèverait à environ 13 millions d'hectares (53 % du territoire) répartis entre 250.000 ha de mangroves (350.000 ha en 1965), 700.000 ha de forêt dense humide au sud-est de la Guinée (14 millions ha autrefois), 1.600.000 ha de forêt dense sèche et forêt claire au nord de la Guinée, 10.636.000 ha de savane boisée. Les forêts classées sont au nombre de 162 et totalisent une superficie de 1.182.133 ha (5 % du pays). Presque toutes situées sur massifs montagneux, ces forêts classées interviennent dans la protection des bassins versants et de leurs sources. Actuellement, il existe un faible niveau d'aménagement des forêts malgré l'élaboration de quelques plans de gestion et les forêts classées connaissent une dégradation sous les effets conjugués des feux de brousse, des défrichements et du surpâturage.

La création du centre forestier de N'Zerekre devrait permettre l'aménagement et la gestion durable des forêts de cette région. Toutefois, après plusieurs années de coopération avec la KFW (coopération allemande) et plus de 5 millions d'Euros investis, les résultats obtenus sont mitigés et les ressources forestières continuent d'être sous pression,

Sur le plan énergétique, 99 % des ménages utilisent le bois de chauffe. Le bois de feu représente 77 % de l'énergie consommée et le charbon de bois 3 %. Il existait 12 sociétés forestières industrielles opérationnelles dont 4 disposant d'une scierie et 103 exploitants forestiers artisanaux qui exploitaient plus de 53.000 m<sup>3</sup> répartis entre les formations naturelles (48.000 m<sup>3</sup>) et les plantations (5.000 m<sup>3</sup>). Les espèces nobles de bois rouges (acajou, sipo, tiama, sapelli, kossipo, etc.) et bois blancs (fraké, framiré, etc.) sont presque toutes en danger. Avec la crise et la suspension de l'exportation du bois sous forme de grumes, le nombre d'exploitants forestiers et la production de bois d'œuvre ont fortement chuté mais les données récentes ne sont pas disponibles (CE, 2007). Ces sociétés forestières industrielles

n'exploitaient pas les ressources de manière durable selon les principes de la certification forestière. En Guinée Forestière, par exemple, opérait la compagnie forestière «Forêt forte» qui a presque enlevé dans les terroirs les derniers trésors (les gros troncs d'arbres) aux communautés.

Les produits forestiers contribuent à la sécurité alimentaire, à la santé (80 % de la population utilise la médecine traditionnelle) et à l'amélioration des revenus des ménages dans les villes. Ils fournissent de multiples produits dont l'utilisation est des plus diverses: nourriture (beurre de karité, fruits et graines de néré, vin de palme, de raphia, de rônier, médicaments (feuilles, écorces, racines, fleurs), matières premières pour l'artisanat, fourrages et autres (colorants, gommes, tanins, etc.).

L'implication des populations dans la cogestion des forêts a débuté avec la constitution de 300 groupements forestiers sur forêts villageoises d'une superficie d'environ 10.000 ha et la participation des populations dans la gestion de six forêts classées d'une superficie de 97.000 ha. En 2006, 185 forêts dans le domaine des collectivités décentralisées, d'une superficie de 38.500 ha, ont été classées au profit de 185 groupements forestiers créés et encadrés par l'administration forestière. En théorie, l'administration forestière demande l'avis de la communauté rurale avant d'attribuer les permis d'exploitation forestière. Les recettes tirées de cette exploitation (50 % pour le Fonds forestier national, 10 % pour la préfecture, 40 % pour la CR) sont utilisées pour la restauration de la couverture végétale et pour la construction des infrastructures socio-économiques d'intérêt communautaire (ponts, pistes, écoles, dispensaires, forages, mosquées, etc.) (CE, 2007). En pratique, le contrôle de la coupe du bois et la mobilisation des recettes associée ce sont heurtées à de nombreux obstacles en raison notamment de la prolifération des équipements (comme les tronçonneuses) et de la faible capacité d'intervention des agents de l'administration forestière sur le terrain.

Prenant conscience de cette situation, le ministère en charge de l'Environnement a tenté, en 2009, la mise en place d'une filière bois en Guinée. L'initiative n'a pas connu de succès et les autorités actuelles ont interdit la coupe et l'exportation du bois. Cette interdiction semble nécessaire en attendant une évaluation conséquente de la situation et la mise en place d'une stratégie efficace d'exploitation durable des ressources forestières.

#### **2.2.4 Assainissement et environnement**

Faute de système d'évacuation hygiénique approprié, la presque totalité des eaux usées ménagères produites sont rejetées dans les cours des concessions, sur les rues et rarement dans les puisards, très rudimentaires, quelque fois mal conçus et non couverts. Le constat général qui se dégage est que la majorité de ces rejets d'eaux usées s'effectuent en milieu naturel sans aucun traitement, favorisant ainsi la pollution du sol, des puits et des eaux de surface. La forte densification actuelle, ainsi que l'explosion démographique liée à une urbanisation non structurée de l'habitat, aggrave aussi la situation.

Selon le rapport national sur les objectifs du millénaire pour le développement en Guinée (ONU, 2009), l'absence d'ouvrages d'assainissement est particulièrement manifeste dans les régions administratives de Labé et de N'Zérékoré où respectivement 48,9 %, et 44,1 % des ménages manquent de latrines. Trente-trois pour cent des ménages ruraux font la défécation dans la nature.

Dans les zones rurales de la Guinée Forestière, le manque de latrines et autres infrastructures d'assainissement entraîne la pollution des cours d'eau et contribue à la recrudescence de la

schistosomiase. Selon les résultats d'une équipe de chercheurs du centre d'étude en environnement de l'Université de Conakry, il existe un lien entre l'infestation des mollusques hôtes de la schistosomiase et le niveau de pollution du milieu. Cette étude, financée par le Centre de recherche pour le développement international (CRDI), a aussi montré que l'assainissement du milieu de vie des communautés est une mesure efficace pour rompre le cycle de la schistosomiase.

Le système d'évacuation des eaux de ruissellement existe dans quelques grands centres urbains, à savoir : Conakry, Labé, Kankan et N'Zérékoré (de façon embryonnaire) et est presque inexistant dans le pays à l'exception de la commune de Kaloum, qui est dotée du système de drainage des eaux pluviales et d'un système de drainage des voiries secondaires au niveau des transversales, et de quelques grands collecteurs comme le canal de Bonfi et celui de Gbessia.

Le pays se trouve confronté à un problème d'élimination des déchets solides tant en milieu urbain que rural. Selon l'ONU, en 2009, au niveau national, 77 % des ménages rejettent les ordures dans la nature. Ce taux est de 93 % en milieu rural, 18,1 % à Conakry et 64,4 % dans les autres centres urbains. À l'exception de Conakry, le service public de ramassage des ordures ménagères et déchets assimilés est quasi inexistant. Dans des villes de l'intérieur, la collecte est inexistante ou s'effectue de façon irrégulière et non systématique. Aucune commune ne dispose d'une décharge contrôlée ou Centre d'enfouissement technique (CET). Les moyens matériels de collecte sont insuffisants, souvent inappropriés et toutes les communes ont recours à des décharges sauvages (cours d'eau, marigots, etc.) vu l'absence de sites aménagés pour l'élimination des déchets solides. Ainsi, ces décharges sauvages entraînent des pollutions de l'eau, du sol et menacent le potentiel halieutique des cours d'eau, source de protéines de la population.

La plupart des hôpitaux et des cliniques privées ne sont pas dotés d'incinérateurs appropriés, et même quand ils existent, les équipements sont soit inadaptés, soit non opérationnels à cause du manque d'électricité.

### 2.2.5 Agriculture, élevage et pêche

L'*agriculture*<sup>3</sup> représente le secteur vital pour l'économie et implique environ 80 % de la population totale. À l'instar de la majorité des pays africains, elle demeure un secteur incontournable pour la réalisation des objectifs de réduction de la pauvreté et de sécurité alimentaire en Guinée. L'agriculture guinéenne est du type extensif dominé par un système de culture traditionnelle utilisant très peu d'intrants productifs. D'après le PNIASA 2012-2016 (MA, 2011), les exploitations de type familial occupent 60 % de la population et représentent 95 % des superficies cultivées, en général de petite taille, entre 0,3 et 1,5 hectare. Elle est fortement dépendante de la pluviométrie pour 95 % des superficies emblavées ; les superficies en cultures irriguées sont insignifiantes (30 200 ha sur un potentiel irrigable de 362.000 ha). La production est principalement destinée à la satisfaction des besoins alimentaires de la famille à 95 %. La Guinée utilise 1,37 millions d'ha sur un potentiel arable de 6,2 millions d'ha.

---

<sup>3</sup> L'appellation agriculture désigne ici les sous-secteurs de l'agriculture végétale, l'élevage et la pêche.

Figure 2.10 – Le secteur agricole en Guinée



La contribution de l'agriculture dans la production intérieure brute est inférieure à 25 % et n'a cessé de baisser au cours des dernières années. Ces revenus d'exportation sont faibles et ne peuvent à l'état actuel servir d'alternative aux revenus instables d'exportation minière afin d'améliorer la stabilité macroéconomique du pays. Les produits agricoles représentent respectivement 11 % et 17 % des exportations et des importations du pays. Ces dernières ont évolué respectivement de 15 % et 10 % au cours de la période 1998 et 2007. La couverture déficitaire des produits agricoles s'est élargie de manière importante depuis 2004. La Guinée exporte principalement le coton, le café, les fruits et légumes, et importe surtout les produits céréaliers, dont le riz, et les viandes pour son alimentation.

L'agriculture végétale domine le secteur primaire en Guinée avec 65 % du PIB nominal en 2003. L'élevage, la sylviculture et la pêche représentent respectivement 19 %, 14 % et 4 %. Le riz représente la principale spéculation agricole en Guinée avec 80 % des exploitations, 67 % des superficies emblavées, 65 % des besoins céréaliers, 37 % de la population active, 23 % du PIB primaire, 11 % des importations, et 6 % du PIB national. Les autres spéculations vivrières importantes sont le maïs, le fonio, l'arachide et le manioc.

L'élevage reste une activité importante en Guinée avec plus de 2,9 millions de têtes de bovins, 0,9 million de têtes d'ovins et 1 million de têtes de caprins recensées en 2000. En opposition au sous-secteur végétal, la croissance de l'élevage est restée relativement stable au cours de la dernière décennie autour de 4 % en moyenne annuelle. L'élevage est le seul sous-secteur qui bénéficie d'une source fiable et durable de fourniture d'intrants. Il participe à 3,3 % du PIB total et le cheptel se compose de 4 millions de bovins, 1,5 million de caprins, 1,2 million d'ovins, 78.000 porcins, 4.800 équins et près de 17 millions de volailles. Les pâturages sont excédentaires en Guinée Forestière, en équilibre fragile en Guinée Maritime et déficitaires au Nord de la Guinée; la transhumance n'est effectuée que par 2 % des éleveurs possédant 12 % des bovins et des cas de conflits d'usage existent. L'élevage peut exercer des pressions sur les ressources des aires protégées. C'est le cas par exemple du parc transfrontalier Niokolo-Badiar à Koundara dans la partie guinéenne.

La pêche participe à 3,6 % du PIB en 2003. Le potentiel halieutique exploitable est estimé entre 150.000 et 250.000 tonnes de poissons par an. Il est composé de quatre grands groupes d'espèces: les poissons pélagiques et les poissons de fond (démerseaux), les céphalopodes et les crevettes. De manière générale, une baisse des prises par unité d'effort est observée pour tous les stocks autres que les petits pélagiques. Les indices d'abondance montrent une tendance commune à la surexploitation dont le niveau d'intensité varie d'un stock à un autre. Cette diminution observée est due entre autres à l'accroissement de l'effort de pêche tant industriel qu'artisanal. Les ressources pélagiques sont caractérisées par des potentiels élevés de capture. Ce sont pour la plupart des ressources partagées à l'échelle régionale. Leur situation n'est pas inquiétante. Les stocks offrent encore des possibilités d'exploitation en République de Guinée.

Le potentiel aquacole est jugé excellent en Guinée Forestière surtout pour la pisciculture en association avec le riz (riz pisciculture), et en Basse Guinée pour le développement de la crevetticulture, de l'ostréiculture, de la pisciculture marine et de la pisciculture continentale; bon en Haute Guinée pour le développement de la pisciculture dans les mares et autres retenues d'eau, et en Moyenne Guinée pour le développement de la pisciculture dans les plaines d'inondation et dans les retenues de barrages agricoles et électriques.

Il convient par ailleurs de noter que l'usage de techniques agricoles inappropriées (feux de brousse, défrichements, culture itinérante sur brûlis) accélère la dégradation de l'environnement en favorisant la disparition du couvert végétal et l'érosion des sols. La culture du riz est prépondérante (42 %) et la croissance agricole se fait au détriment de la conservation des sols (non-apport de fertilisants, réduction de la jachère). L'accroissement moyen annuel de la superficie des terres arables s'élève à 3 % avec une pression plus importante en zone de mangrove, sur les plateaux de Guinée Maritime, au Fouta Djallon, et en Guinée Forestière suite à l'afflux de dizaines de milliers de réfugiés venant du Libéria, de la Sierra Leone et de la Côte d'Ivoire. La forte érosion des sols pourrait être aggravée par les effets du changement climatique sur les plaines côtières où l'intensification des inondations et de la salinisation des sols, dans une des régions qui fournit l'essentiel de la production de riz du pays, risque de peser sur la sécurité alimentaire du pays.

#### **2.2.6 Mines et environnement**

Les mines (14,5 % du PIB et 90 % des exportations en 2009) représentent le second employeur après la fonction publique avec l'exploitation de la bauxite, fer, or diamant, etc. Toutefois, l'impact du secteur minier à l'économie rurale demeure encore très faible. Aussi, malgré la réalisation d'EIES et de PGES, ce secteur limite très peu les impacts négatifs sur l'environnement. Par exemple, la contamination des eaux du fleuve Konkouré par les boues rouges de l'usine d'alumine de Fria, la production de déchets miniers toxiques par la compagnie des bauxites de Guinée (Kamsar) et la société aurifère de Guinée (Siguiri), la défiguration du paysage par Aérodor (Kérouané) et par la société aurifère de Guinée.

Plus de 200 sociétés et projets miniers interviennent et représentent le second employeur après la fonction publique avec près de 22.000 emplois directs permanents et plus de 50.000 emplois indirects. L'artisanat minier, principalement dans l'or, touche plus de 100.000 travailleurs. Le développement des projets miniers, notamment d'exploitation de fer en Guinée Forestière et de bauxite en Guinée Maritime, contribuera à la création de nombreux emplois dans le pays. Par exemple, le projet d'alumine CPI Guinée dans le secteur de la bauxite créera près de 10 000 emplois en phase de construction.



Tel qu'énoncé dans le Profil environnemental de la Guinée (CE, 2007), la superficie totale par les principales concessions minières atteint 11.000 km<sup>2</sup> et le volume de bois détruit avoisine 74 millions de m<sup>3</sup>. Les activités minières ont le double avantage de procurer des richesses et de générer des emplois, mais elles présentent des impacts négatifs, principalement en Basse et Haute Guinée, sur l'environnement, l'agriculture et la santé par : (i) la modification de l'espace exploité et de ses environs (pour la construction de cités minières et d'infrastructures de transport), pression sur les terres cultivables et tensions entre populations riveraines et exploitants; (ii) la dérivation ou modification des tracés des rivières et fleuves et de leurs affluents et le risque de glissements de terrain pour les mines à ciel ouvert; (iii) la disparition d'espèces animales et végétales; (iv) l'altération de la qualité de l'eau qui devient inutilisable pour la boisson, le lavage etc.; (v) la pollution liée aux activités domestiques résultant de la forte concentration humaine dans les cités minières et bidonvilles qui naissent dans les zones environnantes non viabilisées; (vi) la prolifération de maladies diverses résultant de la concentration humaine, ainsi qu'au manque ou à l'insuffisance de soins appropriés; (vi) les nuisances sonores et rejet d'effluents résultant des processus de transformation et/ou de traitement des produits issus de l'exploitation minière (utilisation du cyanure de sodium et mercure pour l'exploitation de l'or ; les compagnies aurifères ont toutes optées pour la lixiviation en cuve); (vii) la propagation du VIH/SIDA liée à l'ouverture de champs miniers.

Malgré les exigences actuelles de prise en compte de l'environnement (une EIES précède toujours une extraction minière), de nombreuses insuffisances sont constatées (i) faible capacité des services techniques de l'État (mine, environnement) à suivre sur le terrain la mise en œuvre des PGES et les activités artisanales d'exploitation minières; (ii) faible taux de rétablissement des mines et carrières.

### 2.2.7 Énergie et environnement

La situation énergétique de la Guinée est caractérisée par un faible niveau de consommation d'énergie par habitant (moins d'une demi-tonne équivalent pétrole TEP par an). Toutefois, certaines sources d'énergie renouvelables soulèvent des questions sur l'utilisation des ressources. Un exemple important est l'usage dans les ménages du bois-énergie et de charbon de bois pour satisfaire les besoins de cuisson. Les besoins énergétiques domestiques des populations guinéennes sont satisfaits à plus de 80 % à partir de la biomasse fournie par 32 millions de m<sup>3</sup> de formation naturelle. Cette situation occasionne la disparition de près de 37 000 ha de forêt par an. La forêt dense guinéenne a connu un net recul, passant de 14 millions ha en 1967 à 700.000 ha en 2002. La consommation de la biomasse à grande échelle soulève également des questions d'utilisation des terres, en particulier dans les cas où les terres forestières sont converties en terres agricoles pour l'élevage. La consommation des ménages en gaz reste marginale, alors que le poids relatif des hydrocarbures reste élevé, notamment dans le secteur minier, auto-producteur d'énergie électrique. Le potentiel hydroélectrique de la Guinée est important (26 000 GW) et marginalement exploité (2 %) et le réseau public d'électricité est peu fiable et ne couvre que 8 % de la population (PNUD, 2009).

Dans la perspective de réduire les pressions sur les ressources forestières en lien avec la satisfaction des besoins énergétiques domestiques, le gouvernement guinéen a mis en œuvre des initiatives dans le domaine des énergies renouvelables. Plusieurs programmes ont été élaborés pour la vulgarisation des foyers améliorés et l'électrification rurale (voir en annexe G). Ces programmes ne couvrent pas l'ensemble des populations rurales. Malgré quelques résultats positifs retenus, le taux d'électrification rurale demeure faible et le niveau de pression sur les ressources forestières persiste.

Les principaux impacts environnementaux et sociaux associés au secteur de l'énergie en Guinée sont les émissions de gaz à effet de serre et autres polluants dans l'air, la contamination des eaux de surface et des eaux souterraines, la déforestation et la perte d'habitat, l'érosion des sols, la baisse de la salinité en estuaire, le déplacement de populations, la santé humaine et les conditions socioéconomiques. Les centrales thermiques de Tombo et le barrage hydroélectrique de Garafiri sont des exemples de sources d'impact du secteur de l'énergie en Guinée.

En Guinée, les combustibles fossiles non renouvelables représentent une part importante de la consommation d'énergie primaire du pays. La dépendance actuelle aux combustibles fossiles non renouvelables n'est pas viable écologiquement, économiquement et socialement, et un besoin urgent est ressenti pour parvenir à prendre des mesures qui favorisent les technologies vertes. Le potentiel des énergies renouvelables de la Guinée est considérable et il serait souhaitable de vulgariser et de promouvoir ces énergies. Le programme d'éclairage public avec des générateurs photovoltaïques dans les préfectures du pays, en cours de développement, est un pas dans la bonne direction pour la promotion et la vulgarisation des énergies renouvelables.

## 2.2.8 Urbanisme, industrie et environnement

### ➤ *Urbanisme*

La Guinée a connu une urbanisation croissante depuis la fin des années 1970. La population urbaine s'est élevée de 23 % en 1990 à plus de 35 % aujourd'hui et plus du tiers des pauvres vivent en milieu urbain. L'exode rural a généré une pression relative sur les centres urbains en général et sur la capitale Conakry en particulier, où le taux de croissance annuelle atteint 5 %. (MP/INS, 2011).

*Tableau 2.2 – Évolution démographique des principales villes de la Guinée*

Ville	Population	
	Recensement 1996	Estimation 2012
Conakry	1.094.075	2.164.282
Guékédou	87.740	346.908
Nzérékoré	107.279	280.256
Kankan	100.320	240.635
Kindia	119.965	218.160
Boké	41.865	159.152
Faranah	42837	100.031
Mamou	62983	
Labé	79104	

*Source: world-gazetteer.com*

La population de Conakry s'est accrue de 50.000 habitants en 1958 à plus de 2 millions aujourd'hui. Généralement, les plans et schémas d'urbanisme ne sont pas respectés et l'occupation du sol en milieu urbain se passe de façon non contrôlée. Les populations s'installent sans droit ni titre, le plus souvent dans des zones impropres à l'habitation (zones inondables), créant ainsi une prolifération de quartiers irréguliers s'imbriquant dans les zones industrielles existantes depuis une vingtaine d'années. Les installations illégales (habitat et secteur informel) se trouvant sur les berges des cours d'eau et dans d'autres endroits à risque

d'inondation, provoquent l'érosion et les inondations pendant l'hivernage. Il est regrettable par exemple, qu'on enregistre des inondations de maisons et de noyades d'enfants à chaque hivernage à Conakry en raison d'un réseau inadéquat de drainage des eaux de pluie. Dans ces zones sensibles, les services de base (eau potable, assainissement, voirie, électricité) ne sont généralement pas fournis, à l'exception de quelques projets de développement urbain (voir section 2.2.4). L'occupation anarchique et illégale des voiries publiques par le commerce et les marchés à ciel ouvert, les gargotes et l'artisanat aggravent l'encombrement et l'embouteillage permanent au centre-ville, créant une pollution d'air inquiétante. La mobilité urbaine à Conakry est caractérisée par deux contraintes majeures : (i) un réseau routier urbain insuffisant, mal réparti et fortement dégradé par endroits, (ii) des transports collectifs insuffisants et mal organisés. Ces deux contraintes, conjuguées à la structure linéaire de la ville et à la localisation de la plupart des pôles d'activités dans la presqu'île de Kaloum ou à proximité, déterminent fortement les conditions déficientes de déplacements urbains.

### ➤ *Industrie*

Le secteur industriel, à l'exception de l'industrie minière, est peu développé en Guinée. Il est principalement axé sur la transformation des produits agricoles et comprend principalement des unités de production de bière, de jus de fruits, de boissons gazeuses et de transformation du tabac. Le développement du secteur privé est pénalisé par la persistance de contraintes liées au coût élevé des facteurs de production, à l'inefficacité du système judiciaire, au phénomène de corruption et entraves administratives, au manque d'infrastructures, à l'étroitesse du marché intérieur et à l'ampleur de la fraude et de la contrebande. Malgré l'élaboration du schéma directeur de l'industrialisation depuis 1992 et les projets de promotion du secteur, l'évolution reste timide avec 16 à 21 nouvelles entreprises par an entre 2001 et 2004.

Le secteur se concentre à Conakry avec 60 % des activités industrielles et crée, malgré le peu d'industries, des problèmes environnementaux sérieux du fait des imbrications spatiales habitations – industries et du non-respect des règles d'urbanisme (parcelles d'habitation illicites). Cette situation pose de sérieux problèmes de sécurité, de pollution et de nuisance. L'absence de prétraitement des rejets solides, liquides et gazeux provenant d'industries en pleine ville, la manipulation et le transport de produits dangereux tels que les hydrocarbures et les substances chimiques présentent des risques majeurs pour la population urbaine et l'environnement par les pollutions de l'eau, du sol et de l'air. Aucun contrôle ou suivi des émissions de substances en provenance de sources industrielles n'est appliqué et la promotion des technologies propres n'existe que sur papier.

Au secteur industriel s'ajoutent les services et activités du port autonome de Conakry, du port minier de Kamsar et des ports de pêcheurs qui ne disposent d'aucune installation adaptée pour le recueil des huiles usées et des résidus d'hydrocarbures; ce qui conduit à une pollution chronique du milieu marin.

Les secteurs de l'artisanat et du commerce, surtout informels, occupent la majorité de la main d'œuvre urbaine et jouent un rôle prioritaire en milieu rural par la génération de revenus. Ces dernières décennies, ces secteurs ont connu une évolution de 36 % pour le commerce, 29 % pour l'artisanat, 11 % pour les transports, avec une accélération rapide ces dernières années (moyenne de 10 % par an à cause du manque de revenus alternatifs). Toutefois, ces activités affectent l'environnement avec l'augmentation des déchets plastiques (emballages) et la pollution liée au traitement non adapté des déchets dangereux. La situation est spécialement préoccupante pour les huiles usées des petits garages et réparateurs peu performants qui versent habituellement ces liquides simplement par terre, créant une pollution inquiétante des

sols et des eaux. Par ailleurs, la consommation excessive de bois par les milliers de fours de briques éparpillés sur l'ensemble du pays constitue une pression non négligeable sur les ressources ligneuses, notamment à Kankan, où le nombre a décuplé durant les 20 dernières années. De plus, l'extraction de terre argileuse proche des cours d'eau favorise l'érosion et l'ensablement de ces derniers.

La maîtrise des impacts du secteur industriel en Guinée passe forcément par l'élaboration et la mise à jour périodique d'une nomenclature des établissements classés.

Malgré son important potentiel, le secteur du tourisme reste très peu développé suite à l'insuffisance d'infrastructures économiques de base, l'enclavement et le non aménagement des sites potentiels, les désagréments policiers et douaniers et les réserves du secteur privé à investir dans ce pays fragile. Ainsi, l'impact environnemental du secteur est négligeable.

### **2.2.9 Transport, télécommunication et environnement**

Par les effets qu'il produit, le transport joue un rôle important dans la problématique environnementale. Le transport routier, le plus prédominant, s'appuie sur un réseau routier dont la capacité d'absorption demeure encore insuffisante, notamment dans la capitale Conakry, en raison surtout du phénomène de congestion régulière du trafic et de l'état de délabrement du réseau routier. Cette congestion, handicap majeur à la mobilité des facteurs de production et facteur limitant du développement des activités économiques, engendre des coûts et temps de transport élevés, avec un impact social non négligeable sur les conditions de vie des populations et sur les activités du port de commerce de Conakry. Le pays a certes fait quelques progrès depuis les années 80, mais qui restent insuffisants au regard des déficits cumulés durant les dernières décennies. Le pays présente le taux de densité routière le plus faible de la sous-région (2,8 km/100km<sup>2</sup> en 2010). Le faible niveau des infrastructures d'interconnexion routière est un des principaux facteurs qui explique la faiblesse de l'intégration des échanges au sein de la sous-région. À l'exception de l'axe routier liant la Guinée et le Mali, toutes les autres routes liant la Guinée à ses cinq autres pays voisins ne sont pas bitumées.

Le chemin de fer Conakry–Kankan, d'environ 600 km, est hors d'usage depuis 1987. Les rails ont même été enlevés au vu et au su de la population. Le transport ferroviaire est constitué actuellement de la ligne Dédébé-Conakry (130 km) exploitée par compagnie minière Rusal-CBK, la ligne Fria-Conakry (145 km) exploitée par Rusal-Friguia et la ligne Sangarédi-Kamsar (135 km) exploitée par la Compagnie des bauxites de Guinée (CBG). Il faut noter que la ligne Dédébé-Conakry est exploitée sur une section de 36 km (Kagbébé-Kaloum à Conakry) pour le transport urbain par une société chinoise. En termes de projet futur, la compagnie minière Rio Tinto envisage de construire un chemin de fer Simandou-Forécariah dans le cadre de son projet d'exploitation de gisement de fer.

Le transport maritime comprend deux principaux ports (port de commerce de Conakry et port minéralier de Kamsar). Plusieurs compagnies minières envisagent de construire des ports minéraliers dans la région de la Guinée Maritime (CPI, ALUFER, Rio Tinto, etc.). En l'absence d'une vision globale et d'une évaluation environnementale stratégiques, ces grands projets d'infrastructure pourraient avoir des conséquences néfastes sur l'environnement et influencer l'aménagement du territoire. Le transport fluvial est quasi inexistant depuis l'arrêt des activités du bateau chaland qui reliait Kankan à Bamako.

Le transport aérien est assuré par un seul aéroport international, Conakry Gbessia, dont l'accessibilité est fortement perturbée par le phénomène d'engorgement du réseau urbain. Compte tenu du phénomène d'urbanisation, cet aéroport est actuellement entouré par des noyaux de fortes concentrations humaines représentant ainsi des risques pour ces populations. Un nouvel aéroport international est envisagé dans la zone de Mafrinya à quelque 50 km de Conakry. Les aéroports régionaux sont mal entretenus et en majorité hors d'usage. Le transport aérien domestique est donc inexistant dans le pays, avec des conséquences sur le plan social et économique.

Les contraintes du secteur des transports sont notamment d'ordre institutionnel, liées à sa performance encore insuffisante, et d'ordre physique, liées au linéaire de routes en bon état encore faible et à l'inexistence du réseau ferroviaire public.

Malgré tout, l'évolution du réseau routier, qui représente 90 % du trafic intérieur, a eu un impact certain sur l'environnement. Les grandes infrastructures routières provoquent une fragmentation spatiale des écosystèmes et effet de coupure, altérant les habitats naturels et perturbant la faune. En désenclavant certaines régions, les routes de pénétration (routes inter urbaines et pistes rurales) facilitent l'accès aux ressources naturelles, notamment le bois ou les produits des terres cultivables. Mais bien souvent, faute d'une politique soutenue, les constructions de route et de pistes rurales ne prennent pas la préservation de l'environnement comme une priorité. Depuis 1989, la loi oblige de procéder à une évaluation préalable des impacts environnementaux avant la phase d'exécution des travaux et d'intégrer les mesures proposées visant à atténuer les effets négatifs sur l'environnement. Malgré cette obligation, et en raison du manque de suivi, les préoccupations environnementales ne sont toujours pas bien intégrées dans les projets de développement. C'est ainsi que dans le cas du programme national d'investissement rural (PNIR), les préoccupations environnementales ont été déterminées et intégrées dans les clauses des entreprises adjudicataires, mais faute de suivi, aucune des entreprises n'a mis en œuvre les mesures environnementales pendant la phase de réalisation des activités.

En matière de télécommunication, la Guinée compte actuellement cinq opérateurs : Cellcom, Orange, Areeba, Intercel, Sotegui. Ce dernier éprouve actuellement de sérieuses difficultés techniques et financières. Malgré la présence de ces opérateurs, les réseaux téléphoniques ne couvrent pas l'ensemble du territoire. Plusieurs localités demeurent encore enclavées par rapport au réseau téléphonique et la qualité du service laisse à désirer dans les localités couvertes. Des initiatives sont en cours de développement pour passer de l'analogique au numérique. La pose du câble sous-marin a déjà été effectuée dans le cadre de l'accès de la Guinée aux fibres optiques. Un grand projet d'installation de fibres optiques devant mailler le pays le long des routes nationales est aussi en cours de développement.

Le développement des infrastructures de télécommunication aura des répercussions sur les milieux biophysique et humain. Tout comme dans les autres secteurs socio-économiques de la Guinée, des actions doivent être entreprises afin d'intégrer les préoccupations environnementales dans le secteur des télécommunications.

## **2.3 Parties prenantes et gouvernance locale**

### **2.3.1 Contexte institutionnel et organisationnel du MEEF**

La situation institutionnelle et organisationnelle en matière d'environnement constituait, jusqu'à tout récemment encore, un défi lourd à relever. Après huit tutelles en près de 20 ans, la représentation institutionnelle de l'environnement, actuellement sous l'égide du MEEF, n'a

pas véritablement affirmé son leadership. Les nombreuses études et diagnostics nécessaires pour la prise de décision stratégique sont redondants et incomplets, se caractérisant bien trop souvent par des « listes d'épicerie ». Le partage des rôles et responsabilités entre certains ministères reste confus et peu opérationnel, alors que les différentes solutions apportées par les PTF en matière d'environnement alimentent certaines divergences interministérielles. Les conflits d'intérêt entre les différentes directions, les services ministériels et les collectivités locales alimentent le sentiment d'incertitude, tant au chapitre de la gestion des ressources naturelles que de la gestion des pollutions, nuisances, santé et sécurité. Les ressources humaines et matérielles, aussi bien au niveau central que régional, sont insuffisantes pour que le MEEF joue pleinement son rôle de rassembleur et de plaider sur la question environnementale. Enfin, les compétences des agents des ministères et des structures décentralisées sont trop déficientes pour assurer une bonne intégration des préoccupations environnementales dans leur gestion au quotidien. Toutefois, avec le Code de l'environnement en 1987 et le premier Plan national d'action pour l'environnement (PNAE, 1994), il faut néanmoins reconnaître que la Guinée a jeté les bases d'une réflexion intéressante sur la question environnementale. La révision de la Politique nationale en matière d'environnement (PNE, 2011) confirme également cette volonté renouvelée du gouvernement guinéen de souscrire pleinement à cette préoccupation. Les paragraphes qui suivent rappellent les grandes questions qui caractérisent le contexte institutionnel et organisationnel du pays en matière d'environnement.

### 2.3.1.1 Options stratégiques internationales, nationales et sectorielles

#### a) Sur la plan international et régional

Un certain nombre d'instruments clés ont été adoptés par la communauté internationale depuis le sommet de Rio en 1992 en vue d'enclencher un réel processus de préservation de l'environnement et de développement durable. C'est dans ce cadre que les Nations Unies ont adopté, en 2000 à New York, la Déclaration du Millénaire qui engage les pays prêts à consentir des efforts importants en vue de réduire la pauvreté, d'améliorer la santé et de promouvoir la paix, les droits de l'homme et un environnement durable. Ainsi ce document se veut être la référence nationale en matière de gestion durable de l'environnement intégrant les objectifs nationaux aux exigences sous-régionales, aux opportunités et aux obligations internationales.

Il s'inscrit dans le cadre du DSRP et porte sur deux grands axes :

- la gestion durable des ressources naturelles et,
- l'amélioration du cadre de vie prenant en compte notamment la gestion des déchets, l'assainissement des eaux usées et la lutte contre les pollutions et nuisances diverses.

En tant que pays membre du système des Nations Unies, la Guinée est partie prenante de plusieurs conventions internationales relatives à la sauvegarde et à la gestion durable de l'environnement (voir liste à l'annexe E).

Sur le plan régional, des politiques communes ont été adoptées entre 1999 et 2005 pour faire face aux multiples contraintes qui entravent le développement du continent africain.

Le *Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique* (NEPAD) conduit par les leaders africains pour mener à bien de nouvelles approches et priorités pour la transformation politique et socio-économique de l'Afrique a ouvert de nouvelles avenues. Le NEPAD est un

engagement des dirigeants africains fondé sur une vision commune et une conviction partagée. Ses objectifs essentiels consistent à placer les pays africains individuellement et collectivement sur la voie du développement et de la croissance durables et de participer activement à l'économie mondiale. Le NEPAD offre une unique occasion aux pays africains, aux communautés économiques régionales et aux acteurs de prendre le contrôle de leur programme de développement, de travailler plus étroitement ensemble et de coopérer avec plus d'efficacité avec les partenaires mondiaux. Le programme d'action pour l'environnement du NEPAD concerne des processus, des projets et des activités associées qui visent à élargir les perspectives économiques du continent.

Les objectifs spécifiques du NEPAD en matière d'environnement sont :

- promouvoir l'utilisation durable des ressources naturelles et renforcer les initiatives environnementales sous régionales et régionales;
- promouvoir le respect des engagements des pays africains en vertu des conventions environnementales régionales et internationales et d'autres institutions;
- renforcer les capacités humaines pour faire face efficacement aux défis de l'environnement sur le continent;
- encourager la coopération régionale pour la gestion environnementale ;
- mobiliser les communautés scientifiques et techniques;
- améliorer les flux financiers régionaux et internationaux;
- fournir un cadre pour établir un partenariat solide entre les africains et leurs partenaires bilatéraux et multilatéraux.

Les domaines d'activité du Volet Environnement du NEPAD sont :

- la lutte contre la dégradation des sols, la sécheresse et la désertification;
- la conservation des zones humides;
- la prévention et contrôle des espèces allogènes;
- la conservation et utilisation durable des ressources côtières et marines;
- la lutte contre les changements climatiques en Afrique;
- la conservation et gestion transfrontière des ressources naturelles.

Les questions transversales du NEPAD sont : i) santé et environnement, ii) pauvreté et environnement, iii) transfert de technologies environnementales et iv) évaluation et alerte précoce pour les désastres naturels.

La **Politique environnementale de la CEDEAO**, adoptée en 2008, préconise quatre axes d'intervention : a) Promotion de la Gouvernance environnementale (établissement d'un dispositif sous régional) et le renforcement des capacités à cet effet; b) Promotion de la gestion durable des ressources pour l'amélioration de l'économie sous-régionale dans le respect de l'environnement; c) Maîtrise d'une meilleure connaissance et d'une meilleure gestion des pollutions et nuisances et des flux de produits dangereux dans l'économie de la sous-région; d) Promotion de l'information, de l'éducation et de la communication environnementales dans la sous-région.

La **Politique agricole de la CEDA**O, adoptée en 2008, expose les objectifs communs assignés au secteur, soit i) une sécurité alimentaire durable dans les pays membres, ii) une rémunération décente aux actifs agricoles et iii) l'expansion des échanges sur une base durable, tant au sein de la sous-région qu'avec le reste du monde. Par ailleurs, de nouvelles perspectives se dessinent avec la recherche et le développement des biotechnologies

agricoles. Sous réserve de la maîtrise des risques de biosécurité et de dépendance vis-à-vis des approvisionnements en semences, cette révolution technique ouvre de nouvelles opportunités en termes d'accroissement des rendements et de réduction de la vulnérabilité des espèces végétales et animales aux aléas climatiques et aux maladies.

La Guinée, en adoptant la Politique de l'eau de la CEDEAO en 2000, partage la vision suivante :

*«En 2025, les ressources en eau sont gérées de façon efficace et pratique, d'une manière durable pour l'environnement afin que chaque personne dans la région puisse avoir accès à l'eau potable saine pour les besoins de base, à des structures d'évacuation des déchets, à la sécurité alimentaire ; que la pauvreté soit réduite, que la santé humaine soit protégée, et que les biodiversités des systèmes terrestres et aquatiques soient protégées. ».*

Il faut également noter, au plan sous régional, l'existence d'autres politiques intégratrices :

- pour la CEDEAO : le Plan d'action régional de la gestion intégrée des ressources en eau;
- pour l'Union économique et monétaire ouest africaine (UEMOA) : la Politique industrielle commune, la Politique minière commune, la Politique agricole de l'Union, la Politique énergétique commune, le Programme d'aménagement du territoire communautaire, le Programme économique régional;
- pour le Comité inter-États de lutte contre la sécheresse au Sahel (CILSS) : la déclaration du Forum des sociétés sahéennes (CILSS/Sahel 21, 1997) qui définit une vision de la région pour le 21<sup>e</sup> siècle et identifie les principales priorités.

La région regorge donc d'options stratégiques toutes très disposées à proposer et mettre en œuvre des solutions aux problèmes de l'environnement sous régional. Toutefois, les stratégies et plans d'action qui découlent des politiques précitées ne peuvent connaître leur pleine application sans de un mécanisme efficace de coordination et de concertation.

## **b) Cadre stratégique national**

### ➤ *Stratégie de réduction de la pauvreté*

Le Document de stratégie pays (DSP) 2005-2009 en Guinée a été approuvé en juillet 2005, mais son terme a coïncidé avec la crise socio-politique de 2009. Les PTF avaient alors opté pour une extension de sa stratégie jusqu'à 2011. Elle a également entériné l'éligibilité du pays au guichet III de la Facilité des États fragiles (FEF). La réussite des élections présidentielles de novembre 2010 et la normalisation de la situation économique et sociale qui s'en est suivie a permis au gouvernement de proroger le Document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP II) 2007-2010 jusqu'à fin 2012, tout en engageant la préparation du plan quinquennal (2011-2015), la vision prospective Guinée 2035 et du DSRP III 2012-2015. Quant au DSRP III (2012-2015), sa finalisation est prévue pour fin 2012. Tout porte à croire, selon les dernières discussions entre les PTF et le Gouvernement, que le DSRP III va perpétuer les orientations stratégiques clés du DSRP II, notamment en matière d'environnement.

En matière d'environnement, le DSRP II met en avant la protection du milieu biophysique, mais aussi l'implication des collectivités locales et la promotion du genre. Cela implique l'orientation réussie du DSRP II qui incite une meilleure gestion (favorables aux pauvres) des



actifs environnementaux. Il signifie aussi que les processus institutionnels engagés dans le cadre du DSRP II doivent faciliter la prise en compte de la gestion de l'environnement par la communauté du développement, et surtout, inciter les acteurs de l'environnement à prendre une part active au processus de planification.

Toutefois, le DSRP II manque de cohésion en matière d'environnement, abordé trop souvent de façon sommaire. Il ne définit ni les enjeux environnementaux, ni les relations causales pour proposer et intégrer des réponses adéquates à chacun des secteurs de l'économie nationale.

➤ *Plan quinquennal de développement socioéconomique*

En renouant avec la planification stratégique, le Gouvernement guinéen a voulu donner au pays un cadre plus cohérent de gestion du développement afin de rompre avec le pilotage à vue, le manque de vision et les actions improvisées. Sous l'égide du ministère du Plan, un Plan quinquennal de développement socioéconomique 2011-2015 a fait l'objet d'une série de consultations avec les parties prenantes puis a été finalisé et adopté en mai 2012 par le Conseil national de la transition, (CNT, organe législatif transitoire). Il s'articule autour des grands axes prioritaires du DSRP II qui sont : la bonne gouvernance, la lutte contre la pauvreté, le développement des infrastructures, l'expansion économique et la réforme des services de défense et de sécurité. Il comprend trois fascicules : « contenu global », « contenu sectoriel » et « contenu régional ».

La prévision d'investissement globale est de 7669 millions de \$US, répartis sur une période de cinq ans. Un programme d'investissements publics (PIP 2012-2014) a également été arrêté à hauteur de 2.759 M \$US (voir tableau 2.3).

*Tableau 2.3 – Répartition sectorielle des investissements publics en Guinée (PIP 2012-2014)*

<b>Secteur</b>	<b>Millions de \$US</b>	<b>Répartition</b>
Développement rural	212	7.7 %
Énergie	884	32.0 %
Travaux publics	588	21.3 %
Social	362	13.1 %
Administration	264	9.6 %
Autres		16.3 %

*Source : PIP 2012-2014*

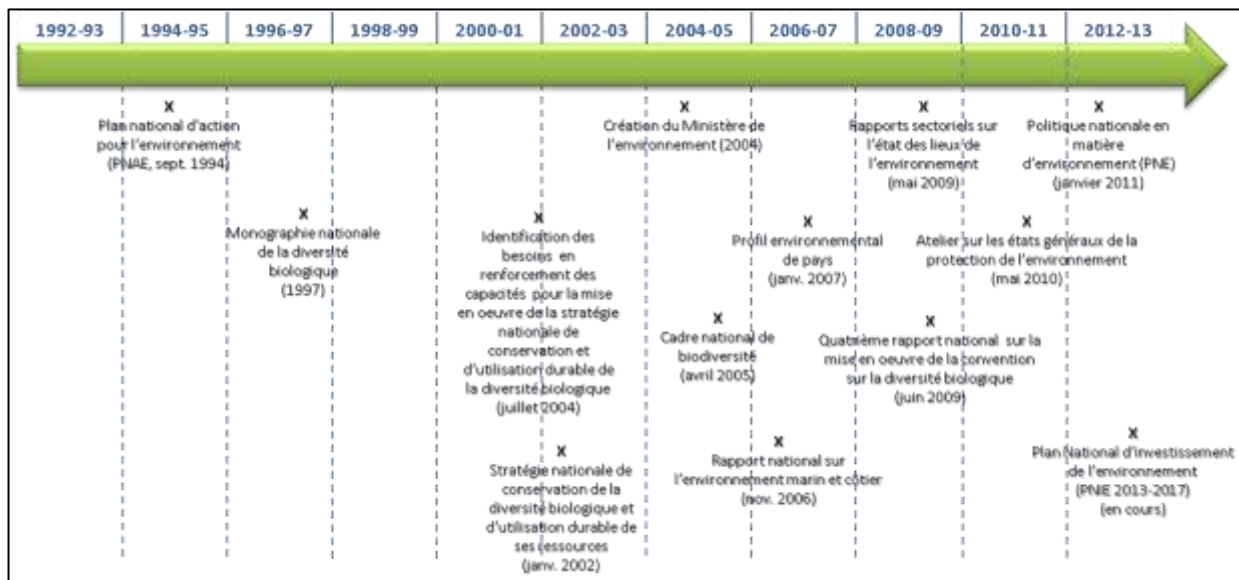
L'analyse de la répartition spatiale du PIP fait ressortir une plus forte concentration des investissements en Basse Guinée (16,9 %), suivie de la zone spéciale de Conakry (13,14 %), la Moyenne Guinée (3,4 %), la Guinée Forestière (3,03 %) et la Haute Guinée (3,01 %).

Les recettes budgétaires pour la durée du Plan s'élèveront à 5769 millions de \$US, soit près de 20 % du PIB annuel moyen.

➤ *Cadre stratégique national en matière d'environnement*

La figure suivante relate l'historique des études clés en matière d'environnement qui ont été élaborées en Guinée les 20 dernières années.

Figure 2.11 – Chronologie du cadre stratégique de l'environnement en Guinée (1993-2013)



Source : *Élaboration propre.*

Depuis le début de cette période, les autorités guinéennes ont pris conscience de la nécessité de planifier et de mettre en œuvre un processus stratégique d'exploitation rationnelle des ressources naturelles et de protéger l'environnement selon les principes du développement durable.

Pour ce faire, après l'adoption du code de l'environnement en 1987, un Plan national d'action pour l'environnement (PNAE) a été établi, constituant l'Agenda 21 national et la base de la politique environnementale nationale du pays. Toutefois, en préconisant une approche par territoire (rural, urbain, littoral et mer, industrie-commerce-service, société civile), le PNAE n'a que partiellement été mis en œuvre.

Une autre date charnière en matière de planification stratégique est 2002, lorsque la Guinée adopte sa Stratégie nationale de conservation de la diversité biologique et d'utilisation durable de ses ressources avec un plan d'actions jusqu'à l'horizon 2015. Toutefois, avec un chapitre important sur le cadre institutionnel et juridique (codes, décret et ordonnances) et une approche proposée par écosystème (terrestre, eau douce, côtier et marin), encore une fois, ce document n'a pas été mis en œuvre dans son intégralité, ni actualisé.

Après une certaine période d'instabilité socio-politique au début du nouveau millénaire, la Guinée a mené une série d'études dans le cadre du processus d'élaboration de la PNE. Le portrait de la situation de l'environnement, établi en 2009, a été mis à jour lors des états généraux sur l'environnement tenus en 2010, qui ont réuni plus de 170 participants du niveau central, régional et déconcentré. Cette concertation a permis d'identifier des pistes de solutions autour des axes suivants :

- Cadre institutionnel et juridique
- Gestion des ressources forestières
- Assainissement et cadre de vie
- Diversité biologique et aires protégées
- Établissements classés
- Mobilisation des ressources financières
- Opérationnalisation du développement durable
- Catastrophes et urgences environnementales

Ce processus d'élaboration de la PNE a intégré les structures décentralisées en produisant les plans d'investissement régionaux. La PNE reconnaît la nécessité d'ouvrir le débat développementaliste en tenant compte de l'ensemble des préoccupations culturelles, sociales, économiques, écologiques et politiques qui caractérisent le pays. Elle reconnaît également qu'il faut trouver des compromis entre les différents ministères et acteurs de la société civile et privée. Toutefois, à ce jour, le document de la PNE n'est pas encore adopté par un acte officiel des autorités compétentes. C'est dans ce contexte d'élaboration de la PNE que s'inscrit le présent PNIE, constituant ainsi la feuille de route du Ministère et de ses partenaires en matière d'environnement pour les cinq prochaines années.

Enfin, rappelons également que le financement des projets à caractère environnemental identifiés dans le Plan quinquennal 2011-2015 est estimé à 44 M \$US (voir Tableau 2.4).

*Tableau 2.4 – Récapitulatif des coûts programmés en matière d'environnement (2011-2015)*

<b>Programmes</b>	<b>Total (\$US)</b>
Renforcement des capacités	13 750 000
Amélioration du cadre juridique national sur l'environnement	2 000 000
Amélioration des connaissances du patrimoine forestier et faunique	4 000 000
Restauration des écosystèmes dégradés	3 000 000
Renforcement du système d'aires protégées	5 000 000
Amélioration du cadre et de la qualité de vie	2 500 000
Développement d'un système de communication environnementale	2 750 000
Adaptation aux changements climatiques	7 000 000
Elaboration programme nl. Intég. Gestion produits chimiques	169 000
Surveillance environnementale (COSIE)	1 961 000
Appui formation ATPC dans la Préfecture de KOUROUSSA.	147 000
Etude construction et rénovation latrines	1 150 000
Etude d'élaboration d'un plan stratégique de gestion des déchets	540 000
<b>Total Général</b>	<b>43 967 000</b>

*Source : Plan quinquennal de développement socioéconomique, 2012*

### c) Cadre stratégique national pour les secteurs fondamentaux

Le pays a également préparé des documents stratégiques sectoriels, notamment dans l'agriculture, la foresterie, l'énergie, les mines et la santé.

#### ➤ *Agriculture*

La stratégie de développement de l'agriculture guinéenne est présentée dans quatre documents de politique : le DRSP, la Politique nationale de développement de l'agriculture (PNDA) et la Stratégie nationale de développement de la riziculture (SNDR) et la Lettre de politique de développement de la pêche et de l'aquaculture (LPDPA). La PNDA, la SNDR et la LPDPA constituent les principaux cadres d'opérationnalisation de la stratégie de réduction de la pauvreté en Guinée. Les axes stratégiques de la PNDA de la Guinée se présentent sous forme de neuf programmes qui visent principalement à exploiter les poches de productivité en vue de l'accroissement de la production agricole, la réduction de la pauvreté et l'amélioration de la sécurité alimentaire. La SNDR est principalement axée sur un accroissement de 59 % des superficies sous gestion durable et de 42 % des rendements avec pour objectif ultime, un accroissement de la production de riz de 126 % à l'horizon 2018. Elle vise également à passer d'un taux de couverture des besoins en riz de 74 % en 2008 à 132 % en 2018.

Le Plan national d'investissement agricole et sécurité alimentaire (PNIASA 2012-2016) couvre tous les sous-secteurs de l'agriculture au sens large : les productions végétales, animales, halieutiques et l'environnement.

Le PNIASA répartit les composantes et sous-composantes des six programmes prioritaires entre les objectifs stratégiques suivants : (i) développer durablement la riziculture en améliorant la maîtrise de l'eau et en augmentant la productivité pour réduire la pression sur les ressources naturelles, (ii) diversifier les productions vivrières autres que le riz , (iii) promouvoir les exportations agricoles et l'agrobusiness, (iv) améliorer la gestion intégrée des ressources naturelles renouvelables, (v) améliorer la qualité des services agricoles (recherche, conseil agricole, contrôle, réglementation, politique) et renforcer concomitamment, de manière significative, les capacités des différents acteurs, (vi) assurer un pilotage et une coordination efficace de la mise en œuvre du PNIASA.

Le Programme de promotion de la gestion durable des ressources naturelles du PNIASA est constitué des sous-programmes suivants : Aménagement des écosystèmes forestiers/fauniques et reboisement forestier : (i) Gestion de la valorisation des produits forestiers, (ii) Gestion de la sécurisation foncière, (iii) Amélioration de la fertilité des sols, (iv) Amélioration de la gestion des ressources pastorales, (v) Amélioration des ressources halieutiques, (vi) Adaptation aux changements climatiques (Plan d'action national d'adaptation [PANA]).

Les investissements dans les secteurs de l'agriculture devront s'intensifier pour diversifier la production, évoluer graduellement vers l'objectif d'autosuffisance et de sécurité alimentaire et améliorer de façon tangible les revenus des paysans et exploitants agricoles. Des programmes et projets seront mis en œuvre dans ce cadre par les petites et moyennes entreprises (PME) et l'État prendra les mesures et dispositions nécessaires pour venir en appui aux petits exploitants agricoles via la fourniture d'intrants à prix abordables, les services de vulgarisation et la facilitation de l'accès au crédit.

#### ➤ *Foresterie*

Dès 1989, est adoptée la Politique forestière nationale avec en 1990 un Plan d'action forestier national (PAFN) et une stratégie de développement global du secteur forestier pour 25 ans impliquant l'ensemble des administrations, entreprises, associations, collectivités et des citoyens à la politique forestière. Cette stratégie s'inscrit dans la politique de décentralisation et de déconcentration amorcée en 1986 avec l'institution des collectivités décentralisées et l'implication des populations dans la gestion des ressources naturelles.

#### ➤ *Eau, habitat et assainissement*

Le Code de l'eau, adopté en 1994, fixe le régime juridique de l'eau, les conditions d'utilisation des ressources naturelles et celles de la protection contre les effets nuisibles aux eaux. En 2005 ont été promulguées la loi fixant les redevances dues au titre des prélèvements et des pollutions en eau et la loi fixant les pénalités relatives aux infractions au code de l'eau. Toutefois, il manque la politique nationale de gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) et l'élaboration d'un plan d'action privilégiant la prise en compte de la coopération en matière de bassins versants partagés. Par ailleurs, peu de programmes ciblent la gestion durable des bassins nationaux.

Actuellement, il n'y a pas de politique de l'habitat. Néanmoins, bien qu'il ne soit pas mis en œuvre, il existe depuis 2002 un Plan national de gestion des déchets biomédicaux dont les

objectifs majeurs visent, notamment, à améliorer la gestion des déchets dans les structures de santé; doter les structures sanitaires d'équipements de gestion (collecte, stockage et traitement); développer la sensibilisation, la formation et la conscientisation des acteurs sur les déchets biomédicaux. Actuellement, le tri des déchets et la filière de recyclage ne sont pas pris en compte et se passent uniquement dans le secteur informel. Il existe également, depuis 2011, une politique nationale de l'assainissement qui vise cinq axes stratégiques d'intervention en milieu rural et urbain, par des orientations techniques et institutionnelles : (i) eaux usées; (ii) excréta; (iii) eaux de ruissellement; (iv) ordures ménagères; et (v) déchets dangereux. Elle stipule, entre autres, que l'eau en tant que source de vie a toujours constitué une préoccupation prioritaire dans la politique de développement social et économique de la Guinée, tant dans les villes et agglomérations périurbaines qu'en milieu rural.

Enfin, la Guinée, à l'instar des autres pays de la sous-région, tend vers la mise en place d'une politique nationale de gestion intégrée et durable des ressources en eau (GIRE) avec une implication de l'ensemble des usagers. Dans cette perspective, seraient mis en place (i) le Partenariat national de l'eau ; (ii) des comités de Bassins et des comités de sous-bassins, et (iii) des comités locaux de l'eau.

#### ➤ *Mines*

La Guinée a adopté, en 2011, un nouveau Code minier avec comme objectifs, entre autres : augmenter de manière importante les revenus de l'État, assurer l'emploi pour la population locale, introduire et renforcer les normes environnementales, de transparence et de bonne gouvernance. Tout cela accompagné d'un cadre institutionnel important tel que la création au niveau national d'une Commission nationale des mines et des Comités pour notamment l'octroi, le renouvellement et l'annulation des titres miniers. Les normes environnementales, la prise en compte des questions de contenu local dans la chaîne de valeurs, les préoccupations des communautés locales et les mécanismes de compensation en cas de déplacements devraient systématiquement être pris en compte.

Il est attendu que les entreprises évoluant dans le secteur minier développeront leurs opérations d'exploitation de bauxite, fer, or et diamant, encouragées ainsi par les énormes richesses du sous-sol guinéen et les prix attractifs du marché international. Les nouvelles opérations des compagnies minières devraient se traduire par un accroissement significatif des investissements dans ces secteurs. Au cours des prochaines années, les projets d'exploration menés par des compagnies de renommée internationale s'intensifieront. Sur la base des indices décelés à ce stade, le secteur pétrolier pourrait également représenter une nouvelle opportunité pour l'investissement et la création de richesse.

#### ➤ *Énergie*

La Lettre de politique de développement du secteur de l'énergie (LPDSE), adoptée en 1992, devrait être actualisée avec élaboration d'un plan directeur d'électrification reposant sur le développement des potentialités énergétiques en tenant compte des aspects sociaux, économiques, miniers et environnementaux, ainsi que des engagements du pays en termes d'intégration aux plans régional et sous régional, permettant à la Guinée de valoriser son important potentiel hydroélectrique. Par ailleurs, la politique nationale du secteur des énergies traditionnelles visant à protéger les forêts face à la demande croissante en bois énergie n'est pas mise en œuvre. Ainsi, la coupe de bois en vue de produire du bois de chauffe ou du charbon de bois reste anarchique et les formations boisées, telle la mangrove, sont exploitées irrationnellement.

### ➤ *Industrie et tourisme*

Le secteur de l'industrie dispose depuis 1992 d'un schéma directeur de l'industrialisation. Depuis cette date, il n'y a pas eu de mesures en faveur de l'environnement et le principe pollueur – payeur n'est pas systématiquement appliqué. L'élaboration d'une lettre de politique d'investissement est en cours d'élaboration, visant notamment l'accès au financement et aux marchés des PME.

La politique nationale du développement du tourisme a été adoptée en 1998 et le plan d'actions pour le développement du secteur du tourisme, de l'hôtellerie et de l'artisanat a été élaboré en 2004. Actuellement, l'écotourisme est insignifiant et les mesures inexistantes pour limiter la consommation d'eau potable dans le milieu de l'hôtellerie.

Les efforts se déploieront durant les années à venir afin d'accélérer le rythme de création d'entreprises et de projets dans le secteur industriel en encourageant les promoteurs locaux, les Guinéens de l'étranger et les investisseurs étrangers à investir dans les industries manufacturières qui offrent des potentialités importantes non encore exploitées. Les investissements dans le secteur des industries non manufacturières vont également s'accroître, ce dernier étant motivé essentiellement par la hausse attendue des investissements dans le secteur de l'énergie et de l'eau potable, notamment dans la capitale et chefs-lieux des gouvernorats. Le prochain quinquennat connaîtra également une évolution appréciable de l'investissement dans le secteur des services marchands, plus particulièrement dans le commerce, le transport et les communications. Ceci est de nature à renforcer l'orientation vers l'amélioration de la part de ces secteurs dans la formation du PIB.

### ➤ *Transport et communication*

Le transport (aérien, maritime et fluvial, ferroviaire et routier) pour toutes infrastructures doit faire l'objet d'une EIE. La réglementation environnementale du transport aérien reproduit en totalité les conventions internationales dans le cadre de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI). Celle du transport maritime se réfère au code de la marine marchande de 1995 qui définit les dispositions régissant la prévention des pollutions et la responsabilité des pollueurs (convention MARPOL). Toutefois, le milieu marin du port de Conakry ne fait pas l'objet d'une réglementation spécifique visant à éviter les déversements de produits toxiques (bauxite, alumine, clinker, soude caustique, ciment) à l'occasion des opérations de chargement – déchargement. Le principe pollueur – payeur n'est pas systématiquement mis en œuvre. Enfin, celle du transport terrestre porte uniquement sur les visites techniques obligatoires des véhicules routiers (décret de 1991). Le prochain quinquennat sera caractérisé par l'exécution de nombreux projets dans les domaines du transport routier, aérien, ferroviaire et fluvial/maritime.

Pour ce qui est du secteur des communications, il est attendu que les opérateurs de téléphonie mobile développent leurs activités pour étendre le réseau à tout le territoire national, ce qui contribuera à l'évolution des investissements privés dans ce domaine important pour la stimulation des activités économiques. Parallèlement, les pouvoirs publics prendront les dispositions institutionnelles et réglementaires pour promouvoir de nouveaux investissements dans l'économie numérique à forte valeur technologique.

### ➤ *Santé*

Juste après l'avènement de la deuxième République en 1984, la Guinée s'est engagée dans un vaste programme de réformes de son système de santé. Dans ce cadre, de nombreux actes

politiques ont été posés. Parmi les plus saillants figure la Conférence nationale de la santé (en juillet 1984) qui a défini les grands axes de la politique sanitaire en optant pour les soins de santé primaires (SSP) comme axe stratégique. Ainsi, le programme SSP a été lancé sur le terrain en 1988, suite à l'élaboration de la « Politique générale de la santé et du Plan de développement sanitaire (1987-1991) ». Le programme de réforme hospitalière, engagé en 1990, est venu compléter le dispositif de l'organisation sanitaire.

Grâce à la mise en œuvre de ces programmes, le pays a enregistré d'importants progrès dans le secteur au cours des 12 dernières années. La disponibilité et l'accessibilité des structures de soins se sont améliorées, aboutissant à une augmentation substantielle de la couverture sanitaire. Ces faits ont contribué également à l'amélioration des indicateurs de santé comme l'attestent les résultats du recensement de 1996 et des enquêtes de démographie et de santé de 1992 et de 1999.

Dans le but d'améliorer davantage les performances du système, le Forum national de la santé fut organisé en 1997. Ce forum a permis de constater que le niveau de développement atteint jusqu'alors s'est produit essentiellement du fait d'une planification par projets et programmes verticaux souvent mal coordonnés et sans vision globale à long ou moyen termes. Pour remédier à cette situation, le Forum a recommandé l'élaboration d'un plan stratégique national de développement sanitaire, qui s'est soldé sur un plan national de développement sanitaire 2003-2012, puis d'un Plan quinquennal de développement du secteur de la santé 2011-2015. La collaboration intersectorielle, notamment avec le MEEF, la protection de l'environnement (lutte contre nuisances et pollutions), le VIH/sida et le paludisme font parties des axes stratégiques de ce secteur.

#### ➤ *Genre*

D'importants efforts ont été déployés dans la mise en œuvre de plusieurs stratégies destinées à promouvoir la situation juridique, sociale, économique et politique de la femme pour réduire les disparités. Il s'ensuit que le pays a réalisé de grands pas vers l'égalité des sexes. Toutefois, l'évaluation des politiques et des stratégies d'intégration du genre soulève encore de nombreux écarts entre les femmes et les hommes en Guinée. En raison du rôle particulier que jouent les femmes dans l'agriculture, il est évident qu'elles sont plus sensibles à la dégradation de l'environnement et des ressources naturelles et qu'elles sont plus à mesure de réagir promptement que les hommes pour lutter contre la dégradation de l'environnement et des ressources naturelles.

Le Gouvernement guinéen a élaboré le Plan d'action de la promotion des femmes en 1997. Ce plan tient compte des axes stratégiques de la Conférence mondiale sur les femmes tenue à Beijing en septembre 1995. Parmi les objectifs de ce plan d'action, on retrouve la réduction de l'analphabétisme, l'amélioration de l'accès des femmes à la formation, à la science et à la technologie, et l'amélioration de la participation de la femme à la protection de l'environnement et à la gestion des ressources naturelles, en particulier aux échelons communautaire et local.

Le pays a également signé et ratifié l'ensemble des conventions internationales relatives aux droits de la femme et à l'égalité entre les sexes, notamment la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW/CEDEF) et a adhéré au Programme d'action de Beijing, au protocole additionnel relatif aux droits de la femme en Afrique, adopté par la conférence des chefs d'États et de Gouvernements de l'Union africaine à Maputo en 2003.

Enfin, avec sa PNG, adoptée en 2011, le pays est désormais doté d'un cadre de référence renoué en matière d'égalité entre les sexes. L'intégration de l'approche genre dans les politiques sectorielles, du fait de sa vision transversale des questions de développement, constitue l'une des solutions pour équilibrer et humaniser les rapports de forces entre les femmes et les hommes et résorber les nombreuses difficultés liées à une redistribution équitable et égalitaire des ressources et bénéfiques découlant de la mise en œuvre des politiques et programmes.

### 2.3.1.2 Cadre législatif et réglementaire

#### a) Législation nationale

En Guinée, le cadre légal (lois et ordonnances) et réglementaire (décret, arrêtés) en matière d'environnement n'est pas complet ou ne s'adapte pas aux problèmes environnementaux que connaît le pays. La plupart des textes relatifs à l'environnement et à la gestion des ressources naturelles ne sont que partiellement mis en application, faute de réglementation, de cohérence ou bien de moyens. Bien qu'il existe un « Code de la protection et de la mise en valeur de l'environnement », la mise en place d'un cadre juridique renoué pour une bonne gestion de l'environnement constitue l'une des préoccupations des pouvoirs publics en Guinée. La nouvelle PNE ainsi que les changements normatifs à l'international rendent nécessaire une actualisation du Code de l'environnement. Les sections qui suivent donnent quelques caractéristiques additionnelles du cadre législatif et réglementaire.

Afin de se donner un cadre juridique approprié pour la protection et la gestion durable de ses ressources naturelles et de son environnement, la Guinée a élaboré une série de textes (voir la liste de références des textes juridiques en matière d'environnement à l'annexe D) dont plusieurs sont méconnus du grand public et des utilisateurs potentiels et n'ont pas été publiés au journal officiel.

Dès 1987 est instauré le code de la protection et de la mise en valeur de l'environnement, en 1989 la codification des études d'impact sur l'environnement et en 1990 l'arrêté qui réglemente le contenu, la méthodologie et la procédure des études d'impact sur l'environnement. En 1990, la loi fondamentale de la République de Guinée, outre les principes fondamentaux de fonctionnement des institutions de l'État, pose ceux du fonctionnement des ressources naturelles du pays. Ainsi, en 1994, la Guinée adopte le code de l'eau, en 1995 le code de la pêche maritime, en 1996 la loi portant organisation de la pêche continentale, en 1997 le code de protection de la faune sauvage et réglementation de la chasse, en 1999 le code forestier, en 2005 l'arrêté portant classement de forêts de groupements forestiers pour la gouvernance locale des ressources forestières.

En ce qui a trait plus spécifiquement aux études d'impact, le ministère de l'Environnement s'appuie d'abord sur le code des études d'impact sur l'environnement (EIE) qui précise les circonstances et conditions en vertu desquelles il est obligatoire de préparer une EIE. Lorsqu'il est établi qu'une telle étude est requise, celle-ci doit se conformer aux prescriptions qui fixent le contenu, la méthodologie et les procédures de l'EIE. La législation nationale ne prévoit pas de politiques/programmes devant faire l'objet d'une évaluation environnementale stratégique (EES) ou une catégorisation détaillée des projets et sous-projets devant faire l'objet d'une EIE. L'annexe du décret réglementant les EIE indique simplement une nomenclature des secteurs d'activité. Il en est de même de la procédure de consultation et de participation du public ainsi que de la diffusion des informations relatives aux EIE. De plus, le Plan de gestion environnementale et sociale (PGES) présentant l'ensemble des mesures de



mitigation et de renforcement de capacités à mettre en œuvre pour limiter les impacts potentiels négatifs est rarement mis en œuvre correctement.

Du point de vue du contenu, les textes juridiques peuvent être classés en plusieurs catégories selon les thèmes et centres d'intérêt ci-après :

- la réglementation de la gestion des ressources naturelles à travers des dispositions relatives à plusieurs régimes (régime forestier, régime de la faune, de la chasse et des aires protégées, régime foncier et du code rural, régime de la pêche, régime agricole au sens large [agriculture et pastoralisme], régime de l'eau et régime minier);
- la réglementation relative aux aspects de l'hygiène et de l'assainissement, la pollution et les déchets;
- les textes de portées diverses;
- les textes relatifs aux accords, traités et conventions internationales auxquels la Guinée est partie prenante.

Parmi les points forts du cadre législatif, dans plusieurs textes, la participation des populations est encouragée sous forme d'associations écologiques, collectivités locales, groupements, etc. Par exemple, le Code de l'environnement, dans son article 14, suscite et favorise la création et le fonctionnement d'associations de protection et de mise en valeur de l'environnement; il reconnaît également, dans son article 7, le statut d'utilité publique des associations œuvrant dans le domaine de l'environnement. Le Code forestier institue un domaine forestier des collectivités décentralisées qui, localement, peuvent exploiter les espaces forestiers et en tirer profit, éventuellement avec l'assistance technique des services publics compétents, à condition de ne pas les dégrader et de les gérer convenablement. Le même Code reconnaît aussi aux populations vivant à l'intérieur ou à proximité des forêts, un droit d'usage qui leurs permet de satisfaire gratuitement leurs besoins personnels en produits forestiers pour autant là encore qu'elles ne portent pas atteinte aux espaces boisés. Il prévoit également la mise au point des programmes destinés à favoriser une meilleure prise de conscience de l'importance des forêts. Des dispositions allant dans le même sens figurent dans le Code de la protection de la faune sauvage et réglementation de la chasse, qui précise qu'il est du devoir de chacun de contribuer au maintien et au développement du patrimoine faunistique national et que le pays entier doit se mobiliser pour atteindre cet objectif; il prévoit également des dispositions pour assurer l'éducation des populations. Le Code de l'eau à son tour stipule que la gestion des ressources en eau doit être assurée par les collectivités décentralisées à l'intérieur de leur ressort et que celles-ci peuvent s'organiser en associations d'utilisateurs.

Toutefois, parmi les points faibles du cadre législatif, on constate que beaucoup de ces textes sont complexes, incomplets et présentent d'importantes lacunes ; ils se contredisent entre eux au niveau des dispositions qu'ils préconisent et paraissent désuets au regard des exigences de la PNE. Les nombreux organismes étatiques (ministères de l'Agriculture, de l'Énergie, des Mines, de la Santé, etc.) qui ont produit ces textes marquent une disparité dans leur contenu.

Par exemples, il existe une contradiction dans l'applicabilité du Code forestier eu égard au Code de l'environnement, suite à sa réactualisation par une loi en juillet 1999. Le classement des zones protégées est attribué concurremment au ministère chargé de l'Environnement et au ministère chargé des Eaux et Forêts (classement des parcs nationaux, forêts classées, réserve ou sanctuaires de faune ou de zone d'intérêt cynégétique). Le Code forestier et l'Ordonnance portant régime fiscal et financement des CRD s'opposent dans la ventilation des recettes issues de l'exploitation forestière, risquant d'entraîner de sérieux problèmes de gestion sur le

terrain et des risques de conflit entre CRD et Services des eaux et forêts. L'autre aspect de cette loi de 1999 concerne le niveau de décentralisation : si, du point de vue juridique, la CRD est la structure de concertation reconnue, sur le plan pratique, elle n'est pas l'interlocutrice idéale quand il s'agit de la gestion des ressources naturelles. Le Code foncier et domanial et le Code forestier sont en contradiction s'agissant du concept de domaine public. Seuls les domaines dépassant 50 ha ou situés dans les zones fragiles sont soumis au contrôle de l'administration forestière au moment de leur exploitation. L'application de l'article prévoyant la délivrance d'un permis de coupe et d'une taxe afférente peut entraîner des difficultés dans le cas des plantations villageoises. Le Code pastoral prévoyant la possibilité d'exploitation du domaine forestier comme pâturage entraîne des risques environnementaux, notamment du fait des feux de brousse pratiqués par les éleveurs.

Le cadre réglementaire guinéen connaît donc des limites qui se manifestent par le manque d'application, la faible capacité de contrôle des EIE, le manque d'harmonisation des textes, particulièrement ceux qui traitent d'une même problématique, et la coordination insuffisante des nombreux intervenants impliqués dans le domaine de l'environnement. Cette situation confuse de l'état des instruments juridiques nationaux dans le domaine de la gestion environnementale recommande donc d'accorder une attention particulière à cet aspect fondamental, et ce, dans une dynamique de décentralisation régionale grandissante.

#### **b) Conventions régionales et internationales**

Il convient de souligner que même si les capacités de planifications sont certes appréciables pour la mise en œuvre des Accords multilatéraux sur l'environnement (AME), le problème qui reste entier concerne les capacités d'exécution des activités des Plan d'action nationaux sur la biodiversité, les changements climatiques et la désertification préparés par la Guinée.

Le pays est signataire de plusieurs conventions et accords internationaux relatifs à la protection de l'environnement (voir liste à l'annexe E). Parmi les plus importants, on peut citer ceux de portée internationale : Convention de Londres pour la prévention de la pollution des eaux de mer par les hydrocarbures en 1954, Convention de Kano sur les criquets migrateurs africains en 1963, Convention de Bonn sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (incluant l'accord AEWA sur la conservation des oiseaux d'Afrique et d'Eurasie) et celle sur la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel en 1979, Convention de Washington sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) en 1981, Convention d'Abidjan relative à la coopération en matière de protection et de mise en valeur du milieu marin et des zones côtières de la région d'Afrique de l'Ouest et du Centre en 1981, Convention internationale pour la protection des végétaux en 1983, Convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone ratifiée en 1985, Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone ratifié en 1987, Convention de Ramsar sur les zones humides d'importance internationale en 1992, Convention des Nations Unies sur la diversité biologique (CBD) en 1993, Convention cadre sur les changements climatiques en 1994, Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification en 1997 (UNCCD).

Par ailleurs, la Guinée a signé plusieurs conventions au niveau de la sous-région avec la Convention sur la mise en valeur du fleuve Gambie en 1978, la Convention sur l'Autorité du Bassin du Niger (ABN) en 1982, et le Protocole d'accord-cadre de coopération entre la République de Guinée et l'OMVS en 2006.

Actuellement, plusieurs conventions sont ratifiées et non promulguées tels les protocoles de Kyoto, la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants (POPs) et de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques ratifiés en 2005. Par ailleurs, la mise en œuvre de la plupart des conventions reste limitée, liée à la faiblesse des capacités de l'administration, au déficit de communication entre acteurs (Gouvernement, société civile, secteur privé) et au manque de coordination intra et intersectorielle.

### 2.3.1.3 Politique nationale en matière d'environnement (PNE)

La Guinée n'a pas connu de guerre civile mais a mal géré la transition politique qui a suivi la disparition du Président Condé et demeure de ce fait un État fragile, éligible depuis 2009 au guichet III de la FEF. Aujourd'hui, malgré la réussite des élections présidentielles de novembre 2010, la tentative d'assassinat du chef de l'État du 19 juillet 2011 et la discorde entre le gouvernement et l'opposition sur la date et les modalités des élections législatives qui ont abouti, entre autres, aux manifestations du 27 septembre 2011, sont autant de preuves de la persistance de la fragilité politique du pays.

Après des années de « navigation à vue », la Guinée compte avec le nouveau gouvernement renouer avec la planification stratégique. Dans un premier temps, il a prorogé le DSRP II (2007-2010) jusqu'à la fin 2012 tout en s'engageant dès à présent dans la préparation du DSRP III (2012-2015) avec l'appui de la Banque mondiale. Le nouveau DSRP devrait inclure la gouvernance et les infrastructures comme principaux axes d'intervention du gouvernement, puisque ces deux domaines figurent parmi les principales contraintes au développement du pays.

Le Code de la protection et de la mise en valeur de l'environnement (1988), le Plan national d'action pour l'environnement (PNAE, 1994), la Stratégie nationale et plan d'action sur la diversité biologique (2002), le profil environnemental de la Guinée (2007), la stratégie nationale du réseau guinéen d'aires protégées (2010), entre autres, ont permis de formaliser les nouvelles orientations stratégiques à donner en matière d'environnement et abordées dans la nouvelle Politique nationale de l'environnement (PNE, 2011) qui intègre les objectifs nationaux, les ententes régionales et les conventions internationales.

La PNE affirme la volonté de la Guinée de poursuivre ses efforts dans la protection de l'environnement et la gestion responsable des différentes ressources du milieu de manière à améliorer le cadre de vie des populations rurales et urbaines dans une perspective de développement durable. Cette politique comporte des programmes régionaux d'investissement. « Au plan national, la décentralisation offre un cadre stratégique de gouvernance locale impliquant tous les acteurs dans une vision de démocratie de proximité et d'orientation vers le développement local. Le transfert de compétences vers les collectivités locales devrait apporter un souffle nouveau dans la gouvernance en général et celle des ressources naturelles en particulier ». L'élaboration et la mise à jour périodique de la politique de l'environnement permettra de mettre à la disposition de ces nouveaux acteurs, un cadre de référence unique en matière de gestion de l'environnement.

Aujourd'hui, le véritable défi réside dans la mise en œuvre de la PNE. Ce processus devra passer par des interventions à court terme (notamment l'identification de partenaires limitrophes et stratégiques, l'allocation des ressources disponibles dans les différents programmes au niveau national et régional, la promotion de la PNE, les priorités d'interventions dans un cadre global de gestion responsable des ressources naturelles hydriques, minières, agricoles, forestières et halieutiques, etc.) et à moyen/long terme

(comme l'actualisation du portrait de l'environnement, le développement de stratégie et procédures de mise en œuvre des politiques sectorielles, l'intégration des conventions internationales et des plan de développement régionaux, etc.).

#### 2.3.1.4 Conformité environnementale/contrôle/surveillance/suivi

Après la mise en place en 2007 du Service national d'étude et d'évaluation environnementales (SNEE), le Décret D/2011/047/PRG/SGG du 25 février 2011 portant attributions et organisation du ministère délégué à l'Environnement crée le Bureau guinéen des études et évaluation environnementale (BGEEE) en tant que structure d'aide à la décision en matière d'évaluation environnementale et des études d'impact. Les projets sont soumis aux termes de référence que les cahiers de charge sont tenus de prendre en compte avant la réalisation des EIE.

Ces études sont évaluées par le BGEEE pour approbation devant servir à la prise de décision (autorisation de réaliser le projet) étant entendu que le BGEEE sera impliqué dans tout le processus de suivi.

Toutefois, le mandat de contrôle/surveillance/suivi du MEEF n'est pas clairement défini et peu de moyens sont mis à sa disposition pour bien intervenir sur le terrain. L'insuffisance des agents qualifiés et l'inexistence des normes nationales dans plusieurs secteurs ne favorisent pas le rôle du MEEF. Les procédures d'inspection et d'évaluation environnementales ne sont pas bien définies.

Les besoins à ce chapitre sont nombreux, dont voici les plus importants :

- Élaborer les procédures d'inspection et de contrôle.
- Renforcer les capacités du personnel et les services du MEEF, en région et dans les communes rurales.
- Faire l'inventaire des établissements classés et faire respecter les règles concernant ces établissements.
- Élaborer les procédures d'examen et d'évaluation des impacts environnementaux.
- Définir les procédures de participation publique.
- Repenser l'ingénierie de l'aspect conformité.

Aujourd'hui, certains investisseurs continuent à promouvoir et exécuter des projets parfois rentables, mais peu soucieux des questions environnementales et sociales, et tous les projets n'intègrent pas systématiquement les préoccupations environnementales et ne se conforment pas à la procédure d'examen et d'évaluation des impacts environnementaux. Les PGES, par exemple, sont rarement mis en œuvre. Ce constat s'explique notamment par le manque de compétence dans les services centraux et décentralisés, aussi bien sur le plan technique, financier ainsi que sur le plan des ressources humaines pour accomplir leur mandat de contrôle, surveillance et suivi.

Un Plan d'action 2012-2015 a été élaboré et vise ainsi à renforcer les capacités humaines et matérielles du BGEEE pour permettre l'atteinte de l'objectif global de prise en compte des préoccupations environnementales et sociales dans les projets et programmes de développement du pays.

### 2.3.1.5 Programmes de protection de l'environnement et de gestion durable des ressources naturelles

Ce chapitre englobe les interventions menées pour assurer l'élaboration et le suivi des plans d'action du MEEF dans les programmes de : a) prévention et lutte contre les pollutions et nuisances, b) gestion des déchets, c) gestion des substances chimiques nocives et dangereuses, d) protection de l'eau, e) pollution de l'air, f) dégradation des sols; g) risques climatiques; h) protection de la biodiversité; i) utilisation des engrais et des pesticides, j) gestion responsable des ressources forestières et des ressources minières, etc. Elle a pour finalité un processus de prise en compte des risques et des menaces sur l'environnement. Cette composante repose aussi sur l'engagement pris par la Guinée de mettre en œuvre les trois conventions du Sommet de la Terre : la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique (UNCBD), la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (UNCCD), et la convention-cadre des Nations Unies sur le changement climatique (CCNUDCC). La Guinée collabore aussi avec les pays voisins dans le cadre d'accords bilatéraux pour l'érection et la gestion d'aires protégées transfrontalières (Guinée, Guinée-Bissau, Guinée-Mali, Guinée-Sénégal). Elle participe à la mise en œuvre de programmes régionaux de gestion d'écosystèmes partagés.

Pour assurer son développement au regard des Objectifs du millénaire, la Guinée fait largement appel aux financements extérieurs. Pour les raisons d'instabilité politique ces dernières années, la contribution de la politique de planification sur fonds propres a été minime. Depuis 2000, les difficultés financières et de gouvernance de l'État ont engendré une perte de confiance des PTF (bilatéraux ou multilatéraux) dans la gestion publique des projets, la Guinée faisant également preuve d'une faible capacité d'absorption. Une timide reprise de la coopération entre les bailleurs de fonds et le Gouvernement s'amorce depuis 2006 (UE, FMI et BM) pour rendre à la Guinée une certaine crédibilité institutionnelle, notamment en matière de réforme du cadre juridique, de la sécurité du territoire, des finances publiques et de préparation aux élections législatives prévues avant la fin de l'année 2012.

Un recensement des différents programmes et projets en matière d'environnement a permis de dénombrer quelques programmes et projets de dimensions variables. Dans l'ensemble, les programmes de développement mis en œuvre depuis 2000, du fait de la situation politique et économique instable, ont donné des résultats mitigés par rapport aux objectifs fixés.

La décentralisation a constitué par ailleurs un chantier important dans lequel se sont investis les projets et programmes notamment le Programme d'appui aux communautés villageoises (PACV) et le Programme de développement social durable de la Haute et Moyenne Guinée (PDSH/HMG) qui visent le renforcement des capacités locales de gouvernance, de planification et de gestion, ainsi que l'appui aux organisations de la société civile, aux investissements locaux et aux plans de développement local.

Actuellement, le statut des agents de conservation n'est pas défini et il y a insuffisance de personnel et de ressources pour assurer le mandat du MEEF dans les différents programmes. Par exemple, il y a une forte pression sur les ressources forestières qui sont exploitées de façon anarchique, ce qui a entraîné une dégradation accélérée du patrimoine forestier. Du côté de l'exploitation des ressources minérales, les activités d'exploitation minière industrielle exercent une forte pression sur l'environnement. Elles bouleversent le sol, détruisent la végétation, dégradent les paysages et les bas-fonds et déversent les boues rouges toxiques dans les cours d'eau. Ces boues comblent les rivières et les fleuves, réduisent dramatiquement la disponibilité en eau potable et présentent de sérieux problèmes pour la santé des populations et la conservation de la diversité biologique. De plus, même si la

Guinée s'est dotée d'une stratégie nationale sur la diversité biologique ainsi que d'une politique nationale de l'assainissement et du cadre de vie, et bien que certains projets soient financés dans le cadre des conventions multilatérales, ils ne couvrent pas l'ensemble du territoire. Au chapitre de l'assainissement, la gestion des déchets est aussi un défi majeur, le rejet des ordures ménagères dans la nature est estimé à 77 % au niveau national.

### 2.3.1.6 Coordination des actions pour l'environnement

Le niveau de communication et de collaboration entre les différentes directions du MEEF, les autres ministères techniques, pouvoirs publics et locaux, centres de recherches, ONG, etc., impliqués dans la gestion des ressources naturelles est très faible.

Le Conseil national de l'environnement (CNE) a été créé en 1993. Cet organe interministériel a pour mission d'assister l'autorité ministérielle chargée de l'environnement, de coordonner et de faciliter par une activité consultative, l'action du Gouvernement en matière de protection et de mise en valeur de l'environnement. Aujourd'hui, cet organe consultatif reste encore non fonctionnel. Il en est de même pour les conseils régionaux de l'environnement (CRE) créés en 1997 et pour la Commission nationale du développement durable (CNDD) adoptée en 2004.

Enfin, outre les structures ministérielles, les échanges demeurent chétifs avec la Chambre nationale d'agriculture, la Chambre nationale de commerce et d'industrie, le Conseil national des organisations paysannes de Guinée, etc.

En Guinée, le constat est que les structures décentralisées impliquées dans la conduite d'activités de gestion de l'environnement ont certes quelques forces et atouts, mais aussi des faiblesses notoires qui méritent d'être corrigées. C'est au sein des communautés locales, en particulier celles vivant en milieu rural, que doivent être concrètement visibles et palpables les actions et les résultats de la protection de l'environnement et de la gestion durable des ressources naturelles. Les communautés locales sont non seulement des parties prenantes incontournables, mais aussi les bénéficiaires directs de la mise en œuvre des actions en matière d'environnement. Elles doivent donc être au centre du présent PNAE, en harmonie avec la politique de décentralisation du gouvernement guinéen.

La coordination des donateurs a souffert de l'absence prolongée de la plupart des PTF durant la crise, mais la situation semble s'améliorer depuis la rencontre de juillet 2011 avec les PTF et le Président de la République, qui a souhaité que des cadres de concertation (comités) soient mis en place afin de renforcer le dialogue entre le Gouvernement et ses partenaires.

Cette volonté des plus hautes autorités du pays rencontre le souci d'une meilleure coordination et cohérence des différentes parties prenantes au développement économique et social de la Guinée, dans l'esprit de la Déclaration de Paris et du Plan d'action d'Accra. Cette initiative s'est manifestée avec la reprise des activités de la plupart des PTF et la mise en place de la Cellule technique de suivi des programmes (CTSP) bénéficiant de l'assistance technique de la Banque et de l'Union européenne (UE).

L'architecture arrêtée comprend deux niveaux essentiels : le Groupe de coordination (GCPD) et les groupes thématiques. Chacun de ces deux groupes est assisté d'un secrétariat responsable de la préparation technique des dossiers et de leur suivi. Le groupe peut, pour les besoins d'efficacité ou d'opérationnalité, mettre en place des sous-groupes ou des groupes de travail sectoriels qui lui font directement rapport.

Tableau 2.5 – Composition des groupes thématiques par PTF – janvier 2012

Coordination	Gouvernance						Croissance économique					Services Sociaux de Base	
	Groupe de coordination des partenaires au développement (GCPD) Planification - DSRP Coordination - DSRP Plan quinquennal - Conférence des partenaires	Gouvernance macro-économique et finances publiques	Gouvernance institutionnelle et lutte contre la corruption	Décentralisation et développement local	Réforme du secteur de sécurité	Justice et droits de l'homme	Environnement énergie, eau et assainissement	Environnement des affaires - secteur privé - télécommunications (micro)finance - commerce - intégration régionale	Mines	Transports et mobilité urbaine	Développement rural - sécurité alimentaire	Education - Formation professionnelle Emploi	Santé - VIH/SIDA
Ministères chef de file	PM MEF-cellule DSRP MCI / MP	MEF / MB / MACEF / MP	HCREMA MTFP / MATD / MEF / MACEF	MATD / MEF / MTFP ...	MD / MSPC / MJ / MEE...	MJ	MEE / ME	MC / MIPME / MTNTI	MMG	MTPT / MUHC / MT	MA / MPA / MeI	MEPU / MEETFP / MTFP / MESRS / MAPLN / MASPFE / MJEJ	MSHP / MASPFE
<b>Union européenne</b>													
UE	A	A	P	L	A	L	A	P	P	L	P	P	L
Allemagne - GIZ	A			A		A	A	A	A	A	A	A	P
Espagne - AECID	P				A						A	A	
France - AFD + SCAC	A	A	L	A	A	A		A	L	A	L	L	
<b>Autres bilatéraux</b>													
Afrique du Sud													
Arabie Saoudite													
Brésil													
Chine													
Etats-Unis - USAID	A	I	A	A	A	I	A		P		A	I	A
Japon - JICA	A										A	A	A
Maroc													
Russie					A							A	
Ukraine												A	
<b>Multilatéraux</b>													
BAD	A	A	A				A	P	A	A	A		
BM	A	L	A	A			A	L*	A	A	A	A	A
FMI		L											
SNU	L*											A	
- BIT													
- FAO											A		P
- FENU			A								A		
- FIDA													
- OHCDH					A	A						A	A
- OIM										A		A	A
- OMS							A					A	A
- ONUDI							A	A	P		A	A	P
- ONUSIDA												A	A
- PAM												A	A
- PNUD	L	A	A	A	L		L*	A	P		A	A	A
- UNCDF				A			A				A	A	A
- UNESCO			P				A					A	
- UNFPA	A												A
- UNHCR					A	A	A			A	A	A	A
- UNICEF	A		A	A		A	A	A		A	A	A	L
Autres													
- BADEA										A			
- BID		P	A				A	A	P	A	A	A	A
- CEDEAO					A	A		A					
- Fonds Kowetien													
- OIF													
<b>Acteurs non-étatiques</b>													
<b>Secteur privé</b>												*	*
- Entreprises minières				A*			A		A	A	*	*	*
<b>Fondations</b>												*	*
<b>Société Civile</b>	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*

Légende:

L = Lead partner  
 A = Active partner  
 P = Passive (silent) partner

E = Exit strategy for this partner in this sector  
 I = Entry strategy

Source : AFD, 2012

En appui à cette initiative de coordination entre les ministères et les PTF, il importe donc de mieux faire comprendre la mission environnementale de la Guinée et les rôles et responsabilités des différents acteurs, afin de lever les résistances à communiquer à l'interne et à l'externe. Il faudra accorder toute la priorité à une assistance de nature structurante en matière de communication afin de susciter l'adhésion dans la mise en œuvre de la PNE et livrer les messages retenus tant au niveau de la structure organisationnelle qu'au niveau de la clientèle et des bénéficiaires.

### 2.3.1.7 Système d'information environnemental

Malgré l'importance accordée au suivi de l'environnement au niveau national dans les documents de mise en œuvre des conventions internationales (CCD, CDB, CCC) des années 90 jusqu'à maintenant, il n'existe pas encore de système d'information environnemental (SIE) centralisé. Les informations sont dispersées aux niveaux des différents départements sectoriels qui ont installé leurs propres équipements de recherche pour l'obtention de données environnementales. C'est le cas de l'Observatoire national de la Guinée (anciennement Observatoire de la Guinée Maritime), la Direction nationale de l'hydraulique, du Service national des sols (SENASOL), du Centre d'étude et de recherche en environnement (CERE), du Centre de recherche en sciences océanographiques de Conakry Rogbanè (CERESCOR), du Centre national des sciences halieutiques de Boussoura (CNSHB) et, récemment, du Centre d'observation, de surveillance et d'informations environnementales (COSIE). Les recherches de certaines de ces structures n'ont souvent porté que sur un seul enjeu environnemental, correspondant à leurs préoccupations. D'autres données sont collectées au niveau des différents projets selon les besoins du suivi et se perdent le plus souvent à la fin du projet sans capitalisation des expériences.

Un laboratoire, chargé d'effectuer toutes les analyses d'air, d'eau et de sol, existe au CERE. Toutefois, les analyses et expertises environnementales sont faites à la demande, à l'occasion de problèmes environnementaux particuliers pour lesquels l'administration de l'environnement doit nécessairement intervenir.

Toutefois, une série nationale d'indicateurs environnementaux de base a été formulée et validée par le COSIE dans le but de créer une base commune de 147 indicateurs de suivi environnemental de tous les intervenants (services étatiques, secteur privé, ONG, bailleurs de fonds), classés selon les catégories eau, diversité biologique, sol/terre, établissements humains, déchets et air/climat. Toutefois, cette base n'est pas valorisée par manque de moyens financiers du COSIE.

À l'heure actuelle, le suivi de l'état de l'environnement s'applique à quelques d'indicateurs clés communs proposés dans le DRSP II (Proportion de la population-urbaine et rurale ayant accès à l'eau potable; Proportion des zones forestières; Proportion de la population utilisant des combustibles solides ; Superficie des terres protégées pour préserver la biodiversité [par rapport à la superficie totale]).

Toutefois, le niveau hiérarchique équivalent à celui d'une Direction de l'administration centrale depuis 2012, le COSIE, sous la tutelle du MEEF, vise à mettre en place un SIE intégré (SIG, laboratoire, etc.) qui permettrait l'élaboration de rapports réguliers sur l'état de l'environnement en Guinée. La revitalisation du COSIE, l'élaboration d'une première base de référence et la formulation d'une méthodologie de suivi périodique praticable sont indispensables pour une meilleure prise en compte des aspects environnementaux dans les décisions politiques et économiques du pays.



### 2.3.1.8 Structure organisationnelle

Malgré une volonté d'intégrer transversalement l'environnement, les multiples changements (en 20 ans, l'environnement a changé de tutelle au moins 8 fois) perturbent, d'une certaine façon, la mise en œuvre des actions environnementales. Cette instabilité chronique a beaucoup perturbé l'organisation et le fonctionnement des services, la coordination interinstitutionnelle ainsi que l'application des textes législatifs et réglementaires.

Après avoir été rattaché au ministère des Mines, de la Géologie et de l'Environnement, l'autorité de l'État en 2004 a érigé la Direction nationale de l'environnement au rang de ministère en mettant près d'une année pour clarifier l'organigramme. À cette époque, trois directions nationales composaient le ME (i) la Direction nationale de la protection de la nature (DNPN) ; (ii) la Direction nationale de la prévention et de la lutte contre les pollutions et nuisances (DNPLPN) ; (iii) la Direction nationale de contrôle de la qualité de vie (DNCQV), avec parmi les services d'appui, celui du Service national des études et évaluations environnementales (SNEEE) qui a en charge la conduite de la procédure d'EIE. Les services déconcentrés de l'environnement sont représentés aux niveaux régional (Inspection régionale de l'environnement), préfectoral (Direction préfectorale de l'environnement) et sous-préfectoral (Service sous-préfectoral de l'environnement). Toutefois, en 2007, le ministère de l'Environnement a évolué vers une Direction nationale de l'environnement et du cadre de vie, rattachée au ministère de l'Agriculture, de l'Élevage, de l'Environnement et des Eaux et Forêts de l'époque.

Aujourd'hui, l'environnement est sous la tutelle du MEEF, ministère délégué au ministère d'État chargé de l'Énergie, et se compose de sept services d'appui, trois directions nationales, huit services rattachés, six organismes personnalisés et de trois organes consultatifs (voir Tableau 2.6).

*Tableau 2.6 – Organisation du MEEF (2012)*

<b>Secrétariat Général</b>	<b>Cabinet ministériel</b>
<b>Services rattachés</b>	• Chef de cabinet
• Unité climatique	• Attaché de cabinet
• Centre de protection du milieu marin et des zones côtières	• Conseiller juridique
• Service de gestion des catastrophes et des urgences environnementales	• Conseiller chargé de l'environnement
• Bureau de cartographie thématique et de télédétection	• Conseiller chargé des eaux et forêts
• Office guinéen du bois	• Conseiller chargé de mission
• Jardins botaniques	<b>Services d'appui</b>
• Service régional d'aménagement et de restauration du massif du Fouta Djallon	• Inspection générale
• Centre forestier rural, de promotion des forêts communautaires et privées	• Bureau de stratégie et de la planification
<b>Directions Nationales</b>	• Division des affaires financières
• Direction nationale de l'environnement	• Division des ressources humaines
• Direction nationale des eaux et forêts	• Division du contrôle financier

<b>Secrétariat Général</b>	<b>Cabinet ministériel</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Direction nationale de l'assainissement et du cadre de vie</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cellule genre-équité</li> </ul>
<b>Organismes personnalisés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Secrétariat central</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Office guinéen de la diversité biologique et des aires protégées</li> </ul>	<b>Services déconcentrés</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Bureau guinéen d'études et d'évaluations environnementales</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Inspections régionales de l'environnement et des eaux et forêts</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Centre d'observation et de surveillances environnementales</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Directions communales de l'environnement et des eaux et forêts</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fonds de sauvegarde de l'environnement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Directions préfectorales de l'environnement et des eaux et forêts</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fond forestier national</li> </ul>	<b>Organes consultatifs</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Centre forestier de Nzérékoré</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conseil national de l'environnement et du développement durable</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Comité national de gestion des produits et substances chimiques</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conseil de discipline</li> </ul>

Source : Site Web du MEEF, 2012 <http://meefguinee-gov.net/index.php/organisation>

Les besoins en matière de modernisation se font ressentir, notamment en ce qui a trait à la structure de l'ensemble des activités de protection de l'environnement exercées par l'État tant au niveau national que régional. Il importe également d'accorder toute la priorité requise à la redéfinition d'une structure organisationnelle adaptée à la réalité guinéenne qui tient compte des ressources disponibles.

Enfin, l'évaluation de la performance des actions et interventions du MEEF et de ses partenaires ne sont pas réalisées de façon systématique et les moyens sont limités. Une attention particulière devra être accordée pour mettre en place des mécanismes et des outils d'évaluation de la performance (banque d'indicateurs, rapport ministériel sur le rendement, etc.) ainsi que pour rendre compte des résultats atteints.

### 2.3.1.9 Gestion des ressources humaines

En général, les ressources humaines des directions, des services et des CL n'ont pas les capacités ni les moyens pour remplir les mandats qui leur ont été confiés. Les capacités humaines et les ressources financières sont insuffisantes en matière de planification, de mise en œuvre et de suivi/surveillance/contrôle des politiques et des directives issues du Code de l'environnement. La gestion des ressources humaines se limite au recrutement du personnel et à la gestion de la paie. On ne trouve aucune description de tâches et responsabilités claires et précises pour chacun des postes clefs au sein du MEEF.

Tel que mentionné dans la section 2.3.8, une modernisation du MEEF est nécessaire. Elle impliquerait un changement dans la façon de gérer et d'administrer les directives environnementales. Tout en garantissant l'adéquation entre les ressources et les besoins au niveau national et régional, les rôles et responsabilités des ressources humaines évoluent en fonction des nouvelles tâches à accomplir dans la mise en œuvre de la modernisation. Ainsi, certaines personnes réaliseront des tâches qu'elles ne faisaient pas auparavant et pour lesquelles elles devront adopter de nouvelles façons de faire. Il importe donc d'insister sur la nécessité d'accorder toute l'attention requise à l'adaptation des compétences pour intégrer des changements dans la réorganisation du travail et améliorer la performance de l'organisation.

Les besoins de formation des ressources humaines se font également ressentir, notamment en analyse de politiques environnementales, en planification stratégique, en conception et suivi de programmes, en gestion de l'environnement, en analyse d'étude d'impact environnemental et en suivi/évaluation environnemental. Il importe de développer une capacité permanente des ressources guinéennes au MEEF aux ministères impliquées dans la gestion des ressources naturelles.

## 2.3.2 Gouvernance locale

### 2.3.2.1 Décentralisation, développement régional et local

La bonne gouvernance des ressources naturelles s'appuie sur la politique de décentralisation et de déconcentration. Cette dernière, amorcée en 1985, a conduit à la mise en place de 33 communes urbaines et de 303 communes rurales (CR) regroupant 2300 districts ruraux. Le code de l'urbanisme de 1998 traite, entre autres, du schéma d'aménagement du territoire et des plans directeurs d'aménagements régionaux. L'aspect environnemental est abordé dans la section IV avec la protection des périmètres forestiers, le respect de la propriété et du caractère paysager lors des constructions, l'interdiction d'ouvrir des carrières à l'intérieur des périmètres urbains. Par ailleurs, le Code des collectivités locales adopté en 2006 fixe, entre autres, les domaines de compétence et les missions des collectivités locales (CL) parmi lesquels la distribution d'eau potable, les services du contrôle de l'hygiène et de la salubrité, le nettoyage des rues et places publiques, les services d'intervention contre les incendies et les feux de brousse. Toutefois, aujourd'hui, les communes (rurales et urbaines) n'ont pas les moyens ni les capacités d'assumer les fonctions qui leur sont dévolues. Les subventions qui étaient prévues par l'État pour accompagner les collectivités locales n'ont que très peu été allouées. Aussi, les autorités déconcentrées ne reçoivent pas de manière régulière leur budget de fonctionnement. Cela pousse ces autorités à exercer une pression sur les maigres ressources mobilisées par les collectivités.

L'élaboration des plans de développement local au niveau des communes rurales et urbaines amorcée depuis 2002 par le Gouvernement guinéen (à travers le PACV) et ses partenaires au développement (Agence française de développement et la Banque mondiale) permet aux communautés de diagnostiquer leurs problèmes et de proposer les solutions par priorité en termes d'actions de développement. L'élaboration et la révision périodique de ces plans de développement local (PDL) offrent des opportunités pour planifier, au niveau des collectivités, des actions de protection de l'environnement et de gestion durable des ressources naturelles. De plus en plus, les partenaires au développement tiennent compte des actions prévues dans les PDL pour apporter leur appui aux communautés.

Pour pallier les difficultés de mise en œuvre du Code des collectivités locales, en 2011, la Guinée a franchi une nouvelle étape en se dotant d'un Plan d'action pour la mise en œuvre de la Lettre de politique de décentralisation et de développement local. Ces actions s'inscrivent dans un cadre plus global de réforme de l'État qui implique les parties prenantes, avec, au centre, les collectivités locales et l'administration territoriale. La politique s'oriente désormais autour de cinq axes stratégiques :

1. Développement territorial : il traite de la mise en place d'un deuxième niveau de collectivité locale, les Régions, de l'adaptation de l'organisation des services de l'État aux besoins de la décentralisation et des mécanismes permettant de définir des objectifs partagés entre les acteurs au niveau régional, préfectoral, communal/communautaire.

2. Déconcentration et décentralisation : la porte d'entrée sectorielle priorisera d'abord les secteurs traditionnels de la santé et de l'éducation, en touchant les aspects de transfert et de réorganisation et de révision des modes opératoires.
3. Renforcement des capacités des acteurs de la décentralisation : l'administration territoriale jouera un rôle clé dans cet accompagnement, les inter-collectivités seront développées et la fonction publique mise en place. La gouvernance locale et la participation citoyenne sont parties intégrantes du renforcement des capacités.
4. Financement de la décentralisation : cet axe trace les évolutions nécessaires en matière de financement des CL avec la fixation d'un pourcentage minimum du PIB affecté aux budgets des CL, la révision de la fiscalité locale, le développement des ressources financières de CL et la mise en place d'un mécanisme de financement.
5. Pilotage intersectoriel – inter-acteur : le ministère en charge de la décentralisation sera l'animateur de ce pilotage rattaché à la Primature. Les CL seront impliquées dans ce dispositif et le suivi-évaluation renseignera sur l'état du processus et des capacités.

Une attention particulière sera accordée par le ministère du Plan à la distribution équitable des investissements entre les régions et les localités, notamment en ce qui concerne les investissements publics dans les infrastructures de base et les équipements collectifs. Les pouvoirs publics au niveau central, régional et préfectoral prendront des dispositions de nature à encourager les opérateurs privés à créer des projets productifs et créateurs d'emploi dans les régions de l'intérieur, et favoriseront plus particulièrement les activités de développement rural et communautaire. Ceci découle de la détermination du gouvernement à mener des actions de développement à l'intérieur du pays pour promouvoir un développement régional équilibré.

### 2.3.2.2 Besoin exprimés par les régions

Les multiples besoins exprimés par les régions traduisent des préoccupations locales particulières et varient selon le contexte naturel et socio-économique. Les besoins peuvent également s'apparenter lorsque l'on raisonne par unités agro-écologiques (voir section 2.1.2), ces zones étant d'abord délimitées en fonction de la pluviométrie, de l'altitude, des ressources naturelles, mais aussi des groupes ethniques.

Malgré les disparités inter et intra régionales rencontrées, un effort a été déployé pour consolider l'ensemble des besoins exprimés par les populations selon leur nature et fréquence en différentes catégories qui regroupent des actions envisageables (voir Tableau 2.7).

Les résultats de cet exercice se sont inspirés des trois démarches participatives suivantes :

- les ateliers régionaux réalisés dans le cadre de l'élaboration des programmes régionaux d'investissement en matière d'environnement (PRIE), sous la tutelle du MEEF;
- les plans de développement de chacune des régions administratives durant l'élaboration du Plan quinquennal de développement socio-économique 2011-2015, sous la tutelle du MP; et
- les ateliers régionaux de pré-validation réalisés dans le cadre de cette étude, sous la tutelle du MEEF. La tenue de ces ateliers régionaux a permis d'identifier les enjeux environnementaux et sociaux de chaque région et de définir les besoins en

termes d'actions envisageables. Le tableau suivant présente un aperçu général des préoccupations exprimées et des besoins exprimés par région.

Tableau 2.7 – Besoins exprimés par les régions lors des consultations régionales

<b>Domaines considérés</b>	<b>Actions possibles</b>	<b>Régions naturelles les plus concernées</b>
Conservation et restauration du milieu	<ul style="list-style-type: none"> <li>• CES/DRS</li> <li>• Lutte contre l'ensablement des cours d'eau</li> <li>• Traitement des cours d'eau</li> <li>• - Reboisement des sites dégradés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les quatre régions naturelles</li> </ul>
Adaptation au changement climatique	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en place d'outils de gestion du risque</li> <li>• Adaptation des modes de subvention (écotaxes, etc.)</li> <li>• Ouvrage de défense contre les inondations</li> <li>• Développement de stratégies de réduction de risques de maladie</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Guinée maritime et Guinée forestière</li> </ul>
Mobilisation et gestion des ressources en eau	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Amélioration des connaissances (eaux de surface et souterraines)</li> <li>• Hydraulique rurale et pastorale communautaire</li> <li>• Irrigation privée</li> <li>• Protection de la ressource</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Haute Guinée et Guinée maritime</li> </ul>
Gestion des ressources forestières et fauniques	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Aménagement des forêts naturelles</li> <li>• Valorisation des produits et sous-produit forestier</li> <li>• Lutte contre les activités de défriche-brûlis</li> <li>• Aménagement de la faune et du réseau d'aires protégés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Guinée forestière et Guinée maritime</li> </ul>
Gestion des systèmes agro-sylvo-pastoraux	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Aménagement des productions agro-sylvo-pastorales</li> <li>• Extension, réhabilitation et diversification des productions agricoles</li> <li>• Pêche et aquaculture</li> <li>• Promotion de la rizi-pisciculture</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Moyenne Guinée et Guinée forestière</li> </ul>
Biodiversité	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Amélioration des connaissances du patrimoine</li> <li>• Gestion des habitats</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Guinée forestière et haute Guinée</li> </ul>
Hygiène et assainissement du milieu urbain	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Travaux d'assainissement</li> <li>• Aménagement urbain (lutte contre les pollutions et nuisances)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les quatre régions naturelles</li> </ul>
Sécurité alimentaire et nutritionnelle	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Promotion de l'horticulture familiale urbaine et péri-urbaine</li> <li>• Éducation nutritionnelle</li> <li>• Développement des cultures vivrières (riz, maïs, sorgho, fonio, etc.)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les quatre régions naturelles</li> </ul>
Développement des capacités en environnement	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Communication</li> <li>• Information, éducation, formation</li> <li>• Promotion des femmes et jeunes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les quatre régions naturelles</li> </ul>
Énergie	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Énergie de substitution (au bois de chauffe)</li> <li>• Électrification rurale et urbaine</li> <li>• Économie d'énergie</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les quatre régions naturelles</li> </ul>

<b>Domaines considérés</b>	<b>Actions possibles</b>	<b>Régions naturelles les plus concernées</b>
Amélioration et renforcement du cadre juridique et institutionnel	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Gouvernance locale (décentralisation)</li> <li>• Harmonisation et amendement des lois et textes d'application</li> <li>• Gestion des conflits</li> <li>• Sécurité foncière</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les quatre régions naturelles</li> </ul>
Mines et industries	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Valorisation des ressources minières</li> <li>• Promotion de la RSE multinationale</li> <li>• Valorisation des résidus agricoles</li> <li>• Promotion de l'éco-tourisme responsable</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Guinée maritime et Guinée forestière</li> </ul>
Infrastructures routières et télécommunications	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Construction et réhabilitation de pistes rurales et inter-régionales</li> <li>• Développement de la téléphonie rurale</li> <li>• Développement de la fibre optique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les quatre régions naturelles</li> </ul>

L'analyse des coûts des PRIE sont chiffrés respectivement à 73 M \$US pour la Guinée Maritime, 33 millions pour la Haute Guinée, 30 millions pour la Moyenne Guinée, 33 millions pour la Guinée Forestière, soit près de 169 M \$US. Il est à noter que les coûts des activités de la Guinée Maritime sont à peu près deux fois plus élevés que ceux des autres régions naturelles. Dans cette région, le volet eau et assainissement absorbe la moitié du budget. Ce qui dénote la prise en compte des préoccupations de la ville de Conakry dans ce domaine. Le PRIE de la Guinée Maritime comprend les principales activités prévues dans le plan d'action prioritaire (PAP) de l'ensemble de la région administrative qui composent cette région naturelle sur une période de 5 ans. En ce qui concerne les coûts par volet, l'eau, l'hygiène et l'assainissement occupent une part fondamentale, suivis du transport et de l'énergie. En Moyenne Guinée, la composante eau potable, hygiène et assainissement est la plus consistante des coûts, suivie du transport et des infrastructures connexes. En Guinée Forestière, les axes d'intervention reposent essentiellement sur des actions à mener pour améliorer la productivité tout en préservant l'environnement. Les grands volets reviennent aux activités touchant l'eau, l'hygiène et l'assainissement, suivis du domaine lié à la gestion communautaire des forêts. Dans la région de la Haute Guinée, on note encore une fois une prédominance du volet eau, hygiène et assainissement, suivi du transport, foresterie et biodiversité cumulée.

En tout état de cause, conformément aux résultats du PRIE, il ressort beaucoup de similitudes dans les différents axes d'intervention des régions naturelles dans le domaine de l'environnement. Bien qu'il y ait par endroit des spécificités, il convient de mentionner que les volets eau, hygiène et assainissement figurent parmi les priorités de chaque région.

Les tableaux donnés à l'Annexe H présentent de manière plus spécifique, par région, les grands enjeux environnementaux et sociaux, les priorités et les besoins exprimés par les acteurs en termes d'actions envisageables.

### 2.3.3 Autres parties prenantes

La politique de décentralisation et de déconcentration a été renforcée par la mobilisation et l'organisation de la société civile, structurée en plus de 690 ONG nationales, 78 ONG étrangères et environ 3.800 coopératives et groupements (CE, 2007). L'arrêté de 1999 a créé le Service national d'assistance aux coopératives et de coordination des interventions des ONG (SACCO), organisme de contrôle des dossiers d'agrément et de supervision des activités des ONG. Le SACCO (i) suscite l'émergence du mouvement associatif dans les

différentes branches d'activités et effectue les études nécessaires à leur organisation; (ii) élabore les textes législatifs et réglementaires et veille à leur application; (iii) promeut le partenariat entre les autorités locales, les associations, les organisations donatrices, les départements techniques et les populations bénéficiaires; (iv) assiste les ONG, coopératives à travers l'élaboration et l'exécution des programmes de formation et procure des appuis techniques et juridiques. Toutefois, très peu d'ONG fournissent leurs rapports d'activités au SACCO.

Les ONG entretiennent entre elles des relations de collaboration technique. Elles s'associent parfois comme la Fédération des ONG de Guinée, l'Union nationale pour la protection de l'environnement en Guinée (UNAPEG), le Réseau guinéen des spécialistes en évaluation environnementale (REGUISE) ou le Forum des ONG pour le Développement Durable (ONG nationales et internationales). Parmi les plus anciennes au niveau national, on observe le Centre africain de formation pour le développement (CENAFOD), Guinée Écologie, Entraide universitaire pour le développement (EUPD). Environ 120 ONG interviennent en faveur de l'environnement et du développement durable et il existe une Coordination des ONG pour la gestion durable de l'environnement (COGEDE).

En général, soulignons que malgré le nombre important d'ONG enregistrées en Guinée, leurs capacités d'organisation et d'intervention sur le terrain demeurent faibles. Des activités de renforcement des capacités techniques et organisationnelles des ONG s'avèrent nécessaires pour une meilleure contribution aux actions de protection de l'environnement, et ce, dans le cadre d'un programme d'appui au développement institutionnel du ministère en charge de l'environnement et de ses partenaires.

L'intégration des processus de planification au niveau des CL est devenue une composante essentielle de la politique de développement et de l'établissement de la gouvernance territoriale participative. Les CL sont mandatées pour gérer l'ensemble des activités incluant la gestion durable des ressources naturelles.

Enfin, les universités et centres de recherche disposent souvent d'expertises importantes dans les domaines environnementaux et sociaux (notamment au sein du CERE, CERESCOR, IRAG, université de Sonfoniah, université de Kankan, centre universitaire de N'Zérékoré), mais ces compétences et capacités sont peu valorisées par le MEEF et les autres départements ministériels. L'amélioration de la collaboration entre les ministères techniques et les établissements d'enseignement supérieur et les centres de recherche scientifique pourrait permettre de résoudre la majorité des problématiques environnementales avec l'expertise nationale. Cette collaboration permet aussi de former du personnel hautement qualifié en adéquation avec les besoins de développement socioéconomique prenant en compte les préoccupations environnementales. Par exemple, le CERE forme des gestionnaires de l'environnement au niveau Master et offre aussi des formations à la carte pour des agents de l'administration en activité.

## **2.4 Financement par les PTF**

Le développement de la Guinée dépend largement de l'aide externe fournie par ses PTF. Ces derniers contribuent de façon significative au financement du budget de fonctionnement de l'État et permettent la conception et mise en œuvre de la plupart des programmes et projets de développement. Après plusieurs années de suspension des décaissements des PTF, une reprise de la coopération entre les bailleurs de fonds et le Gouvernement s'est amorcée depuis 2006.

Sur la base des données disponibles dans le Plan quinquennal de développement socio-économique (2011-2015), le tableau de synthèse suivant a été élaboré pour dresser un état des lieux de la distribution financière des investissements par secteur, en cours d'exécution et en cours de négociation avec les PTF. L'Annexe G énumère en détail cette situation, en identifiant également la source de financement, le cas échéant.

*Tableau 2.8 – Répartition sommaire des projets d'investissement par secteur*

Secteur	Montant (\$US)	%
Agriculture	322 046 824	1.0 %
Eau & assainissement	273 841 879	0.8 %
Énergie	3 580 700 000	11.0 %
Environnement	51 591 429	0.2 %
Habitat	360 304 000	1.1 %
Hydraulique rurale	48 230 956	0.1 %
Industrie	46 293 500	0.1 %
Mines	23 271 300 000	71.2 %
Télécom	359 991 850	1.1 %
Transport	4 354 092 000	13.3 %
<b>Total</b>	<b>32 668 392 438</b>	<b>100 %</b>

*Source : Élaboration propre à partir du Plan quinquennal de développement socio-économique 2012-2015 (ministère du Plan, 2012)*

La répartition des projets d'investissement en cours d'exécution et projetés durant les cinq prochaines années permet de dresser les éléments d'analyse suivants :

- Les secteurs qui bénéficient et bénéficieront des investissements les plus élevées sont les mines (71 %), le transport (13 %) et l'énergie (11 %).
- Les autres secteurs (agriculture, eau et assainissement, habitat, télécom, etc.) sont de l'ordre de 1 % ou moins.

Les résultats de cette analyse sont déterminants dans la définition des actions proposées dans le PNIE, puisque certains secteurs devront être suivis avec plus de vigueur afin que les projets d'investissement soient soumis, selon le cadre juridique et institutionnel, aux exigences du système d'évaluation environnementale et sociale préconisé par le Gouvernement, tout en contribuant au développement durable des régions. Une attention particulière devra être accordée aux secteurs prioritaires, notamment en ce qui a trait à la mise en œuvre des mécanismes de surveillance et de suivi environnemental et social (par exemple PGES).

## 2.5 Bilan global et causes profondes

### 2.5.1 Faiblesses et contraintes

#### 2.5.1.1 Un déficit de gouvernance publique

La Guinée souffre toujours d'une gestion publique déficiente. De plus, malgré la venue d'un gouvernement démocratiquement élu, il est soumis à de nombreuses contraintes nouvelles.



De plus en plus, l'économie guinéenne et les sociétés sont exposées à des événements perturbateurs majeurs et à de nouveaux risques. Les organisations de la société civile expriment plus bruyamment que jamais leurs exigences d'action et d'intégration. Internet et l'informatique ouvrent des possibilités de gouvernance en réseau, mais suscitent également de nombreuses difficultés immédiates. Quand le gouvernement cherche à lancer des réformes, les responsables publics sont confrontés à un système toujours plus complexe d'intervenants. Ils doivent aussi affronter des intérêts particuliers hostiles au changement et des médias sociaux dont l'utilisation croissante est en train de bouleverser les interactions entre les divers groupes.

La part des deux secteurs (forêt et assainissement) et de l'environnement qui relèvent du MEEF souffre d'un sous-investissement considérable par rapport à son potentiel de développement et d'amélioration du bien-être des populations. La baisse de financement est principalement imputée aux difficultés du Gouvernement guinéen à mobiliser les ressources financières, surtout celles extérieures, requises pour son programme forestier et d'assainissement ainsi que pour la gestion environnementale du MEEF et de ses partenaires.

Le PNIE vise l'instauration d'une démarche pluri-acteurs à l'échelle centrale et locale pour planifier, mener à bien et contrôler les actions. Au plan financier, l'enjeu sera de mobiliser les ressources internes et d'accélérer les transferts financiers de l'État. Le soutien à la gestion environnementale publique (centrale et locale) devrait contribuer à rendre les administrations plus transparentes, attentives, responsables, notamment à travers l'innovation qui sera déterminante pour corriger les défaillances. Un plan de communication efficace, aussi bien à l'interne du ministère en charge de l'Environnement qu'à l'externe, avec les autres départements ministériels et la société civile, devrait permettre d'améliorer la gouvernance et la visibilité des actions entreprises.

#### **2.5.1.2 Des productions agro-silvo-pastorales déficientes**

La croissance agricole est essentiellement induite par l'augmentation des superficies cultivées qui augmentent elles-mêmes à un rythme moyen d'environ 3 % par an. Les rendements ont très peu évolué au cours des dernières années et restent largement en dessous de leurs potentiels; le secteur agricole est encore loin de figurer parmi les principaux moteurs de développement de la Guinée. En effet, la faiblesse de la croissance agricole est principalement attribuée à celle de la productivité du secteur rural. Malgré les efforts consentis dans le secteur rural depuis une vingtaine d'années, les pratiques demeurent relativement inchangées. La promotion de nouveaux itinéraires techniques, la maîtrise de l'eau et l'aménagement des surfaces demeurent très localisés. Seulement 2,3 % des parcelles cultivées bénéficient de traitements phytosanitaires, moins de 8 % des superficies emblavées reçoivent des semences améliorées et en moyenne 7 Kg d'engrais sont utilisés par hectare et par an. L'absence de système de crédit rural fonctionnel empêche la modernisation des équipements et l'utilisation des intrants.

Le PNIE devra apporter les réponses nécessaires en tenant compte des besoins exprimés par les régions, soit en adoptant une approche participative d'aménagement des terroirs et en procédant aux transferts des pouvoirs décisionnels aux collectivités locales. Ces solutions passeront également par des actions de sécurisation foncière aux producteurs et d'accès équitable aux ressources (notamment auprès des femmes et des jeunes). En parallèle, des actions de redynamisation économique seront déterminantes, telles que la réalisation d'infrastructures de désenclavement et de production et d'équipements marchands en soutien à différents maillons des filières porteuses.

### **2.5.1.3 Une sensibilité à l'environnement encore embryonnaire**

En dépit de leur riche patrimoine naturel et culturel, les Guinéens ont encore une faible sensibilité à l'environnement en raison notamment de l'état de pauvreté de la majeure partie des populations et de la faible volonté politique à intégrer les préoccupations environnementales à tous les stades du processus de développement du pays. Malgré les efforts déjà consentis, la dynamique de dégradation de l'environnement et de détérioration du cadre de vie persiste. Les Guinéens subissent les impacts de la dégradation de l'environnement et connaissent une faible qualité de vie.

Le PNIE devra s'assurer de sensibiliser aussi bien les populations que les décideurs pour accroître l'éveil des consciences envers l'environnement. Chaque citoyen peut jouer un rôle dans la protection de l'environnement et la préservation de l'équilibre des écosystèmes. Des programmes de formation et de promotion de l'éducation relative à l'environnement devraient permettre de provoquer des changements de comportement chez tous les acteurs.

## **2.5.2 Forces et opportunités**

### **2.5.2.1 Une perspective macroéconomique favorable**

La Guinée a connu de bonnes perspectives en 2012 : 5,1 % de croissance économique en 2012, qui devrait se poursuivre en 2013. Selon les Perspectives économiques pour l'Afrique 2011 (PEA) de la Banque mondiale, le retour de l'ordre constitutionnel, la restauration de la confiance de la part des partenaires au développement et le renforcement de la stabilité dans la sous-région, devraient accélérer le rythme de l'investissement privé (14 % en moyenne entre 2011 et 2012). Le pays devrait également tirer profit de la hausse des prix mondiaux de l'aluminium et, surtout, de l'or. La reprise dans le secteur minier aura des effets d'entraînement sur les secteurs de la construction, des services ainsi que sur les recettes fiscales. Les effets d'entraînement pourraient également toucher le secteur agricole, les infrastructures et les équipements collectifs (communication et énergie). Ce redressement devrait s'accompagner d'une maîtrise graduelle de l'inflation dont le taux pourrait décélérer de 17 % en 2011 à 5,6 % en 2013, et d'une maîtrise du déficit budgétaire hors dons qui devrait passer de 5,9 % en 2011 à 1,4 % en 2014. Ces perspectives sont en outre renforcées par (i) les retombées de l'accord transactionnel avec la compagnie australienne Rio Tinto qui a permis au trésor d'engranger 700 M USD de recettes exceptionnelles, (ii) l'atteinte du point d'achèvement de l'Initiative pour les pays pauvres très endettés (IPPTE) en 2012 libérera le budget de l'État d'une large part de la dette extérieure; et (iii) la stabilisation politique retrouvée dans la sous-région, notamment en Côte d'Ivoire et au Liberia.

### **2.5.2.2 Une approche intégrée ou « horizontale » en vogue**

L'approche sectorielle des questions environnementales demeure une conception étriquée, peu conciliable avec la promotion d'un développement durable. L'environnement n'est pas un secteur comme les autres, c'est un élément qui affecte tous les autres secteurs de l'activité économique. C'est pour cette raison que les questions environnementales doivent être saisies de façon transversale en intégrant les autres politiques sectorielles. L'Union européenne et le Canada, par exemple, ont intégré progressivement cette approche dans le traitement de la question environnementale. Ils ont explicitement reconnu que les actions prises dans le cadre de leur planification stratégique peuvent avoir un impact positif ou négatif sur l'environnement.

Cette dimension horizontale de la question environnementale a été également renforcée dans la CEDEAO au regard du principe d'interdisciplinarité qui précise que ce principe est fait référence à un « *ensemble de secteurs, de processus et d'interfaces. La politique environnementale doit couvrir cet ensemble complexe qui touche aux dimensions économique, sociale et écologique.* » Ce principe a le mérite de clarifier davantage la nécessité de cette nouvelle approche. Il signifie non seulement que la dimension environnementale est un facteur commun à tous les domaines d'action, mais aussi qu'elle mérite une plus grande attention dans tous les secteurs de l'économie. Il s'agit certainement d'une reconnaissance explicite de la dimension horizontale des exigences environnementales, bien qu'il soit souhaitable qu'elle sous-tende le processus d'exécution des autres politiques.

Ces premiers pas dans l'approche intégrée de la question environnementale peuvent laisser présager que les mesures prises au niveau communautaire pour la mise en œuvre des préoccupations environnementales, telles qu'elles sont exprimées dans la Politique environnementale de la CEDEAO, évolueront progressivement vers la reconnaissance affirmée de la dimension multisectorielle en matière d'environnement, et ce, au niveau planétaire.

Le mode de fonctionnement actuel de l'administration ne permet pas toujours d'aborder les questions environnementales sous l'angle multisectoriel. Le PNIE devra proposer des actions de dynamisation du conseil national de l'environnement pour appuyer le rôle de plaidoyer du ministère en charge de l'Environnement auprès de l'ensemble des acteurs pour rendre effectif le traitement multisectoriel des problèmes d'environnement. La mise en place du réseau de gouvernance environnementale avec les points focaux dans tous les départements ministériels, sous l'égide du ministère en charge de l'Environnement dans le cadre du projet de gouvernance environnementale en Guinée, avec l'appui de l'USAID, est une opportunité à saisir pour sensibiliser les acteurs à la dimension multisectorielle de l'environnement.

### **2.5.2.3 Un processus de décentralisation en progression**

En Guinée, même si le constat est que le MEEF et les parties prenantes (structures gouvernementales, société civile, secteur privé) impliquées dans la conduite d'activités de protection de l'environnement et de gestion durable des ressources naturelles présentent des faiblesses notoires, aujourd'hui, une des priorités du gouvernement guinéen est de renforcer le dialogue entre gouvernants et citoyens et de rendre les pouvoirs publics proactifs. Cela contribuera à rétablir le rapport de confiance, aujourd'hui malmené, qui est indispensable à toute démocratie et qui fonde la légitimité d'une action des pouvoirs publics décisive et efficace.

Les communautés locales sont très certainement concernées, là même où doivent se concrétiser les actions et les résultats sur le terrain, notamment en matière de lutte contre les facteurs de dégradation des terres, de perte de biodiversité dans un contexte d'aggravation des facteurs de changement climatique. Les collectivités locales, actrices incontournables et principales bénéficiaires directes de la mise en œuvre de la PNE, doivent être prises en compte dans le présent PNIE, lui-même articulé autour de la politique de décentralisation du gouvernement guinéen. La démarche proposée devra donc se fonder sur les niveaux d'implication dans des activités tangibles et probantes des principales structures et organisations de gestion de l'environnement (au niveau politique et technique), en étroite collaboration avec les collectivités locales.

#### 2.5.2.4 Un potentiel agricole sous-exploité

La Guinée dispose d'un potentiel agricole important encore peu exploité avec des conditions naturelles propices à la culture d'une gamme variée de produits agricoles (riz, maïs, mil, sorgho, fonio, manioc, igname, taro, patate...). Le pays dispose d'un potentiel de sols cultivables assez important estimé à 6,2 millions d'hectares (PNUD 2005), alors que seulement 1,4 million d'hectares sont actuellement cultivés. Soixante-dix pour cent des Guinéens (la population nationale est estimée à près de 11 millions d'habitants) travaillent dans le secteur agricole.

Le potentiel d'irrigation est évalué à 364.000 ha dont 30.200 seulement sont « aménagés ». Le potentiel de développement des systèmes de cultures inondées est considérable; les superficies aménagées par rapport au potentiel aménageable sont très faibles : 22,75 % pour les bas-fonds, 6 % pour les plaines intérieures, 3 % pour les plaines d'arrière mangrove et 10 % pour les plaines de mangroves. Les aménagements de ces zones inondables permettraient d'augmenter significativement les rendements et d'assurer l'autosuffisance alimentaire.

Les ressources naturelles de la Guinée constituent la base fondamentale du développement économique et social du pays. La population est en effet constituée de petits producteurs agricoles et d'éleveurs qui pratiquent une agriculture de subsistance. Les cultures traditionnelles comme celles du manioc et du maïs restent largement pratiquées autour des habitations. Le mil et le fonio sont les principales cultures de la Haute-Guinée, tandis que l'on produit de l'arachide dans la région de Koundara. La zone côtière joue un rôle important dans le développement de la riziculture, l'approvisionnement en bois pour les besoins en énergie de la population et la pêche artisanale. Dans l'ensemble, l'espace côtier se caractérise par de vastes plaines et une végétation luxuriante de forêts de mangroves. La population qui vit autour de la mangrove est estimée à plus de 2 millions d'habitants parmi lesquels on compte des pêcheurs, des agriculteurs, des exploitants forestiers, tous les intermédiaires des secteurs de distribution ainsi que des consommateurs.

Le potentiel en terres arables est évalué à 6,2 millions d'hectares dont 25 % sont exploités et moins de 10 % cultivés annuellement. Les pluies sont abondantes et varient entre 1.100 et 4.000 mm et le potentiel de plaines fluviales est important – un réseau hydrographique de 6.500 km, un plateau continental de 43.000 km<sup>2</sup>, des ressources en eau de surface et souterraine importantes.

#### 2.5.2.5 Une dotation exceptionnelle de ressources hydriques et minières

Les potentialités hydriques de la Guinée sont énormes, ce pays, classé parmi les pays les plus pourvus en eau au monde, étant souvent qualifié de « château d'eau de l'Afrique occidentale ». Les importantes quantités d'eau pluviale que reçoit annuellement le territoire guinéen sont collectées par un réseau hydrographique très dense de près de 1100 cours d'eau, réunis en 23 bassins versants dont 14 internationaux, qui prennent leurs sources dans deux massifs montagneux : le Fouta-Djalou et la dorsale guinéenne. Entre les ressources en eau de surface estimées à 188 km<sup>3</sup> (déduite la partie partagée des fleuves Gambie - OMVG, Niger - ABN, Sénégal - OMVS) et les ressources en eau souterraine évaluées à 72 km<sup>3</sup>, dont 38 km<sup>3</sup> renouvelables en année de pluviosité moyenne, le volume total des ressources en eaux renouvelables s'élève à 226 km<sup>3</sup>. Le pays peut ainsi offrir annuellement plus de 26.000 m<sup>3</sup> d'eau douce par habitant.

La mobilisation des ressources en eau du pays pourrait servir à la fois aux activités agricoles et à la production d'énergie, ainsi qu'à l'approvisionnement en eau potable de la population.

Au cours des dernières décennies, ces ressources ont été considérablement affectées à la suite de l'exploitation forestière anarchique, notamment dans les parties amont des grands fleuves de même que dans les galeries, de l'exploitation agricole non respectueuse des bonnes pratiques en matière d'environnement, voire même, plus localement, de la pollution résultant de l'exploitation minière de certains gisements importants pour l'économie de la Guinée. La dégradation des eaux et des terres affecte non seulement les ressources comme telles, mais également le développement économique et social des populations qui en dépendent.

Ceci dit, et malgré la dégradation bien réelle des ressources en eau du pays, l'ensemble de ce réseau hydrographique représente encore un potentiel hydro-énergétique important (26 000 GWh) pour le développement de la Guinée. Or, dans une perspective de développement durable, la protection et la conservation de la ressource en eau passe, entre autres, par la mise en valeur responsable de ce potentiel, c'est-à-dire par un développement qui tient compte et qui valorise les ressources naturelles et humaines des écosystèmes auxquels appartiennent ces cours d'eau.

Ce potentiel hydraulique pourrait, s'il est mieux exploité, entraîner le développement de plusieurs secteurs de l'économie : (i) le premier est la production énergétique, où la mise en place d'infrastructures telles que les Barrages de FOMI, de Souapiti et d'Amaria ainsi que des projets d'interconnexion électrique permettront au pays de se transformer en une puissance de production et d'exportation de l'énergie dans la sous-région; (ii) le deuxième est la navigation fluviale qui pourrait profiter de la mise en place d'infrastructures portuaires pour intensifier la navigation fluviale dans les zones enclavées et entre les pays riverains des fleuves, permettant ainsi un accroissement du volume de commerce dans la sous-région; et (iii) le troisième est le secteur agricole qui peut profiter du potentiel hydraulique, du sol fertile et du climat tropical, pour accroître sa production et assurer la sécurité alimentaire. Le pays pourrait aussi mettre à profit sa longue façade maritime pour développer son industrie halieutique. Ce sont autant d'atouts qui pourraient réduire la pauvreté rurale et hisser la Guinée au rang d'acteur majeur du marché agricole.

La richesse du sous-sol guinéen est telle que la Guinée est considérée, avec la République démocratique du Congo, comme un scandale géologique. Le pays possède plus du tiers des réserves mondiales de bauxite (estimée à 25 milliards de tonnes) ainsi que des réserves importantes de fer (4 milliards de tonnes), d'or, de diamants, d'uranium et d'autres minéraux. Ces dotations, qui ont été jusque-là faiblement exploitées, pourraient, avec le renforcement du cadre juridique et des capacités de l'administration publique, jouer le rôle de locomotive du développement économique du pays et assurer à l'État des recettes fiscales et non fiscales importantes. Par ailleurs, avec une seule raffinerie d'alumine à Fria, dont la capacité n'est que de 0,6 million de tonnes, la Guinée exporte environ 95 % de sa bauxite à l'état brut, ce qui en fait le pays avec le ratio alumine/bauxite le plus faible parmi les grands exportateurs de ce minerai. Soulignons que l'usine d'alumine de Fria a éprouvé de sérieuses difficultés techniques et financières avant de connaître un arrêt en 2012.

Le gouvernement actuel envisage d'accroître le taux d'intégration du secteur minier par la construction de nouvelles usines de transformation de bauxite en alumine. Une compagnie chinoise, CPI Guinée, envisage de développer un projet d'alumine en Guinée maritime dans les préfectures de Boffa et Télémélé. L'investissement prévu est de 6 milliards de dollars et la capacité annuelle de production d'alumine sera de 4 Mtpa à la première phase du projet et de

8 Mtpa à la seconde phase. L'EIES de ce projet a été complétée en 2012 et un certificat de conformité environnementale a été délivré par le ministre en charge de l'Environnement.

Cependant, le développement d'industries d'alumine nécessiterait un accroissement de la production énergétique. Le projet d'alumine CPI Guinée prévoit la construction d'une centrale thermique de 250 MW.

#### **2.5.2.6 Des capacités en matière d'environnement à développer**

Le manque d'informations fiables, la faible capacité institutionnelle des structures étatiques à gérer les ressources, le manque de suivi et d'évaluation, de valorisation des forces vives, les problèmes politiques, la suspension des décaissements en faveur des projets et des programmes de développement, le manque de sensibilisation des populations ont influencé négativement la gestion responsable des ressources naturelles de la Guinée.

Après plus de deux décennies et demie d'économie centralisée, la Guinée a adopté le libéralisme économique dès 1985, dans laquelle de nombreuses mesures réformistes ont été conduites, telles que le rétablissement de l'initiative privée, la privatisation et dissolution d'entreprises publiques, la dévaluation de la monnaie, l'allègement des dépenses publiques du Gouvernement et l'incitation aux investissements étrangers. L'objectif principal de ces réformes était d'atténuer les effets négatifs des politiques antérieures qui avaient conduit à des dérives bureaucratiques, une participation du public érodée et des infrastructures délabrées, repliant les habitants à l'autoconsommation et à l'exode rural. Toutefois, ces réformes n'ont pas donné de résultats concluants et le processus de mise en œuvre a été considérablement affecté en raison de la situation sociopolitique et économique générale qui n'a cessé de se dégrader à partir du tournant des années 2000, redoublant d'intensité à partir de la transition militaire suite à la disparition du président Lansana Conté en décembre 2008.

Malgré ce contexte défavorable, et suite à l'arrivée au pouvoir du président Alpha Condé en 2010 par le premier scrutin libre depuis l'indépendance, le Gouvernement a entrepris de nombreuses réformes à tous les niveaux.

En Guinée, parmi les actions en faveur de la prise en compte de l'environnement dans le développement, nous pouvons souligner l'adoption d'un Code de l'environnement et autres codes sur la gestion des ressources naturelles, l'adoption d'une procédure d'évaluation des impacts environnementaux des projets de développement, la ratification de plusieurs conventions internationales ainsi que la création, depuis 2004, d'un département ministériel spécifiquement dédié à l'environnement. En se dotant d'un ministère en charge de l'Environnement, la Guinée affirme sa volonté d'assumer pleinement sa responsabilité en matière de protection de l'environnement dans son sens le plus large, et ce, dans une perspective d'amélioration des conditions de vie des populations et de réduction de la pauvreté.

Malgré ces actions entreprises, plusieurs difficultés sont rencontrées en gestion durable de l'environnement et qui sont d'ordre institutionnel et réglementaire, méthodologique et organisationnel. Le pays a besoin de structures et de mécanismes d'adaptation de la réglementation en matière d'environnement et de développement durable aux réalités politiques et socioéconomiques. Les textes d'application, guides et directives sectorielles en matière de prise en compte de l'environnement demeurent encore insuffisants. Sur le plan méthodologique, les outils sont peu maîtrisés par les acteurs et souvent inadaptés au contexte guinéen. Au plan organisationnel, les procédures d'intégration des préoccupations environnementales dans les actions de développement sont incomplètes et les dispositions de

suivi sont faibles. Les capacités d'intervention des agents du ministère sont limitées en raison du nombre insuffisant de ressources humaines qualifiées et de la faiblesse des ressources matérielles et financières. Parfois, le peu de ressources disponibles n'est pas toujours judicieusement utilisé. Il y a donc nécessité de renforcer les capacités du ministère en charge de l'Environnement et de ses partenaires à travers l'élaboration et la mise œuvre d'un plan d'action de renforcement des capacités. Ce plan devrait être basé, entre autres, sur :

- le diagnostic organisationnel du système de gestion de l'environnement en Guinée;
- l'identification participative des capacités à renforcer par catégorie d'acteurs;
- la définition des actions d'intervention en fonctions des besoins identifiés;
- l'identification participative de la démarche appropriée de mise en œuvre des actions retenues de renforcement des capacités du Ministère et de ses partenaires.

## 2.6 Enjeux majeurs en matière d'environnement

La notion d'enjeu est primordiale dans l'analyse environnementale. Elle signale une ouverture sur une intervention ou un événement dans lesquels il reste des ressources à affecter et des actions à accomplir. De ce fait, l'enjeu motive l'engagement dans l'action. Il peut être un fragment infime dans le monde réel, il est malgré tout ce par quoi toutes les parties prenantes adhèrent avant d'entrer dans « la partie de jeu ». Dans certains cas, comme celui de la Guinée, l'enjeu dans un cadre déjà existant qui possède ses propres règles internes est d'imposer une direction dominante et de l'institutionnaliser dans les textes officiels et de la réaffirmer sur le terrain auprès des parties prenantes.

Les enjeux identifiés par les acteurs régionaux dans le cadre de l'exercice d'élaboration du PNE sont présentés à la section 2.4.3.

À la lumière de l'état des lieux et du bilan global dressés dans les sections précédentes, trois enjeux majeurs ont été identifiés et devront servir de point d'encrage pour identifier la programmation quinquennale en matière d'environnement.

### 2.6.1 Préservation du capital-ressources

Même s'il est abondant, les analyses réalisées dans le cadre de plusieurs programme et projets concluent que ce capital continue à s'éroder en Guinée. La dégradation avancée des forêts primaires et la baisse des débits fluviaux, entre autres, confirment cette réduction de l'habitat vital. Les collectivités locales, dépourvues de moyens, continuent d'exercer des pressions sur les ressources encore exploitables, entraînant la population dans le cercle vicieux de la pauvreté et de la gestion irrationnelle des ressources naturelles.

### 2.6.2 Intégration horizontale et décentralisée

Dans des circonstances particulières de sortie de crise politique où l'État devrait jouer un rôle réformiste et moderne, dans le cas de la Guinée, c'est aussi l'intégration horizontale (intersectorielle) et décentralisée des questions environnementales qui est *en jeu*. Les analyses réalisées dans le cadre de plusieurs études indiquent en effet que le ministère chargé de l'Environnement en Guinée n'a pas le *leadership* qu'il devrait assurer. Ses capacités institutionnelles, humaines, matérielles et financières sont insuffisantes pour qu'il puisse contribuer comme il le devrait à l'atteinte des résultats de développement que vise la Guinée et qui se formulent ainsi :

*Une Guinée qui assure une sécurité alimentaire à toute la population, désenclavée par des routes inter urbaines et des pistes de desserte rurales qui assurent un transport fluide des personnes et des biens, qui renforce les capacités des acteurs des filières de production et de commercialisation agricoles et d'élevage, des mines, de la pêche, des forêts et qui relève les défis pour un cadre de vie sain, une diversité biologique et qui vise un développement durable.*

Les défis sont à la fois d'ordres économique, politique et culturel. Les stratégies de gestion doivent être revues, et le MEEF devrait jouer un rôle régulateur important en intégrant l'approche intégrée dans ses changements d'attitude et de comportement qui suscitent une discipline sociale et civique.

Dans un contexte de sortie de crise politique nationale, de crise économique et financière mondiale qui limite l'action étatique, la Guinée est prise avec des préoccupations singulièrement sérieuses en matière de *croissance urbaine, de sécurité alimentaire, d'approvisionnement en eau potable et assainissement, de fourniture d'électricité, de relance des activités minières, d'aménagement du territoire, de décentralisation*, pour ne citer que les questions les plus fondamentales. Celles-ci remettent en cause les bonnes pratiques en matière de Gouvernance (centrale et locale) et posent le problème du bien-fondé des institutions, des lois et des politiques actuelles en Guinée.

En admettant l'intégration horizontale et décentralisée comme un des enjeu principal, nous pouvons désormais jeter les bases des actions à entreprendre au niveau du ministère chargé de l'Environnement qui permettent de contribuer à la reconduction vers une gouvernance efficace et fiable aux yeux des citoyens. Ce n'est que par cet engagement civique que nous pourrions reconsidérer la relation entre les Guinéens et leur environnement. Ce PNIE s'inscrit dans cette perspective.

### **2.6.3 Promotion du développement durable**

Suite au Sommet de la Terre Rio+20 en 2012, dans la perspective des prochains ODD, non seulement cherchera-t-on à minimiser le risque à court terme, mais on voudra également s'assurer que les actions envisagées dans l'immédiat n'hypothéqueront pas l'avenir non plus.

La croissance économique de la Guinée est tirée par celle des autres pays en développement de la région, elle-même reposant principalement sur la prospérité et l'expansion des territoires ruraux et urbains. Ce développement, tel qu'il est prévu dans le DSRP 2011-2012, se met en place dans le cadre d'impacts cumulatifs. L'aide internationale et nationale contribue à sécuriser les premiers investissements, en particulier en matière d'infrastructure énergétique et minière, d'éducation, de santé, de transport, de première transformation industrielle, etc. Dans ce climat favorable, les revenus des ménages augmentent et l'épargne en résultant permet à son tour de réinvestir dans l'économie. La hausse des revenus des ménages permet ainsi d'accroître et de diversifier leur consommation.

Sous l'effet conjugué de l'accélération du changement climatique (voir section suivante) et de la multiplication des situations de crise alimentaire et énergétique, le monde, et la Guinée en particulier, a donc pour enjeux majeur de mettre en place les conditions d'un développement durable, en tirant profit des savoirs locaux et en privilégiant des choix technologiques fondés sur des pratiques permettant de limiter les impacts négatifs des différents secteurs sensibles (agriculture, énergie, mines) sur les différents biens environnementaux : les émissions de gaz à effet de serre diminueraient, les ressources naturelles seraient mieux protégées, la biodiversité protégée et valorisée.



La promotion du développement durable en Guinée passera par des approches d'ordre socioculturel, environnemental, économique et politique. Plusieurs actions seront à entreprendre :

- Satisfaire les besoins alimentaires et sanitaires des populations guinéennes; Garantir un niveau d'éducation permettant à chaque Guinéen d'accomplir son potentiel intellectuel et de jouer un rôle actif au sein de sa communauté;
- Créer un nombre important d'emploi décent;
- Faire participer les communautés aux prises de décisions concernant les actions de développement et prendre en compte leurs préoccupations;
- Promouvoir la décentralisation et valoriser les connaissances traditionnelles dans les prises de décisions;
- Intégrer l'approche genre dans le processus de développement de la Guinée;
- Préserver les systèmes naturels dont dépendent les populations guinéennes;
- Conserver la diversité biologique à travers l'augmentation du pourcentage de la superficie du pays classée en aire protégée;
- Restaurer et maintenir l'intégrité des quatre écosystèmes naturels de la Guinée;
- Veiller à ce que toutes les utilisations des ressources renouvelables soient durables;
- Prévenir et lutter contre toutes les formes de pollution;
- Verdir les investissements;
- Travailler avec le secteur privé et investir dans les partenariats efficaces;
- Introduire l'éducation relative à l'environnement à tous les niveaux du système formel et mettre en valeur les connaissances traditionnelles;
- Mettre en place une véritable politique nationale de développement durable où tous les secteurs d'activités socioéconomiques du pays seraient orientés et gérés de manière intégrée.



### **3. Éléments du Plan national d'investissement en matière d'environnement (PNIE)**

S'appuyant sur les problématiques principales qui touchent la question environnementale, identifiées dans le bilan-diagnostic, cette troisième partie propose les lignes directrices du PNIE ainsi que les différents programmes à mettre en œuvre. Pour ce faire, elle propose de dresser une vue d'ensemble sur les fondements et principes guidant la PNE et à partir desquels on élaborera le PNIE.

#### **3.1 Éléments de la Politique nationale de l'environnement (PNE)**

##### **3.1.1 Fondements de la politique**

La Guinée, ayant bénéficié d'un appui du PNUD, a récemment mené une série d'études dans le cadre du processus d'élaboration de la politique nationale de l'environnement incluant un état des lieux établi en mai 2009. Ce processus d'élaboration de la PNE a intégré les structures décentralisées en produisant les plans d'investissement régionaux. Le document de la politique nationale de l'environnement a été validé en 2011 lors d'un atelier national regroupant l'ensemble des acteurs concernés. Toutefois, le document de la PNE n'a pas encore fait l'objet d'un acte officiel contresigné par les autorités compétentes.

Le portrait de la situation de l'environnement établi en 2009 dans le cadre du processus d'élaboration de la PNE a été mis à jour lors des états généraux sur l'environnement tenus à Sérédou en 2010. Ces états généraux ont réuni plus de 170 participants du niveau central, régional et déconcentré. Cette concertation a permis d'identifier des pistes de solutions autour des axes suivants :

- Cadre institutionnel et juridique
- Gestion des ressources forestières
- Assainissement et cadre de vie
- Diversité biologique et aires protégées
- Établissements classés
- Mobilisation des ressources financières
- Opérationnalisation du développement durable
- Catastrophes et urgences environnementales

C'est dans ce cadre qu'ont été lancés en 2010, avec l'appui du PNUD, les travaux d'élaboration de la Politique nationale de l'environnement (PNE) ratifiée en 2011.

Les fondements de la politique reposent sur cinq enjeux de taille (politique, économique, social, éducatif et culturel) qui se caractérisent par l'approche horizontale de l'environnement :

« L'environnement concerne toutes les politiques de développement. Sa prise en compte dans tous les secteurs du développement national à travers les différents plans, programmes et projets contribue au développement durable. Cette dimension matérialise les engagements du pays dans les différentes instances au niveau international, régional et sous régional en matière d'environnement ».

La PNE reconnaît donc la nécessité d'ouvrir le débat développementaliste en tenant compte de l'ensemble des préoccupations culturelles, sociales, économiques, écologiques et politiques qui caractérisent le pays. Elle reconnaît également qu'il faut trouver des compromis entre les différents ministères et acteurs de la société civile et privée.

### 3.1.2 Objectifs de la politique

La *finalité* de la PNE est en lien direct avec la vision adoptée par le ministère chargé de l'Environnement, à savoir de contribuer à réduire la dégradation de l'environnement et à promouvoir la participation du secteur environnemental à l'économie nationale et au bien-être socio-économique des populations dans le cadre de la lutte contre la pauvreté.

Le *but* de la PNE est pour sa part de permettre au ministère chargé de l'Environnement de mettre en place les conditions favorables à l'amélioration à long terme de la sécurité alimentaire, de la crise de l'énergie domestique, à l'amélioration des conditions d'hygiène, de santé et de sécurité, et au développement économique durable des populations et du pays.

En termes opérationnels, la PNE permet d'asseoir les bases d'une planification et coordination de toutes les interventions du MEEF dans un horizon temporel de cinq ans.

### 3.1.3 Principes guidant la politique

La PNE repose sur certains principes directeurs dont voici quelques commentaires des plus importants qui orienteront le PNIE.

#### ➤ *Promotion de la bonne gouvernance*

Le manque d'informations fiables, la faible capacité institutionnelle des structures étatiques à gérer les ressources, le manque de suivi et d'évaluation, de valorisation des forces vives, les problèmes politiques, la suspension des décaissements en faveur des projets et des programmes de développement, le manque de sensibilisation des populations, ont réduit au fil des ans la marge de manœuvre du gouvernement dans la gestion responsable des ressources naturelles du pays. Le besoin en renforcement de la bonne gouvernance environnementale doit constituer un des piliers de la gestion environnementale nationale.

Il importe aussi de rappeler que la gestion de l'environnement n'est pas sectorielle et qu'elle repose sur une dimension horizontale et transnationale. L'expérience a mis en évidence que la multitude d'interventions sectorielles et isolées ne suffit pas à renverser les tendances de dégradation du milieu naturel et humain. Les premiers pas dans l'approche intégrée de la question environnementale peuvent laisser présager que les mesures prises au niveau de la CEDEAO pour la mise en œuvre des préoccupations environnementales évolueront progressivement vers la reconnaissance affirmée de la dimension multisectorielle en matière d'environnement.

➤ *Renforcement du processus de décentralisation*

La gestion durable des ressources et de l'espace exige l'implication des collectivités locales, actrices incontournables à l'établissement du diagnostic, à la recherche de solutions pratiques et à la mise en œuvre de la PNE. Le processus de gestion de l'environnement dans le pays devra donc se fonder sur la redéfinition des niveaux d'implication et de partage de responsabilité des principales structures et organisations locales de gestion de l'environnement (au niveau politique et technique).

Les communautés locales sont très certainement concernées, là même où doivent se concrétiser les actions et les résultats sur le terrain, notamment en matière de lutte contre les facteurs de dégradation des terres, de perte de biodiversité dans un contexte d'aggravation des facteurs de changement climatique. Les collectivités locales, parties prenantes incontournables et principales bénéficiaires directes de la mise en œuvre de la PNE, doivent être prises en compte dans le présent PNIE, lui-même articulé autour de la politique de démocratisation et de décentralisation du gouvernement guinéen.

➤ *La prise en compte de l'approche genre*

L'environnement touche et comprend d'abord l'Homme, y compris les femmes et les jeunes. Toutes les catégories de la population doivent être au centre des préoccupations et des solutions à chercher. C'est la dimension humaine des rapports entre les hommes et les femmes et leur milieu qui doit être soulignée avant d'évaluer leur risque biophysique. Mis à part le travail de sensibilisation à la question environnementale, la population, hommes et femmes confondus, doit participer à son propre développement communautaire en identifiant des solutions et en les mettant en œuvre.

Le PNIE, ayant pour objet de contribuer à la réduction de la pauvreté et à la préservation des ressources environnementales, privilégiera les populations les plus vulnérables qui en dépendent, c'est à dire les femmes et les jeunes. A cet égard, il faudra approfondir la systématisation de l'analyse différenciée homme-femme et la prise en compte des diverses discriminations et des potentialités. Il s'agira aussi de promouvoir les institutions et les règles de gestion favorisant l'inclusion dans la représentation et l'accès aux ressources.

➤ *Le renforcement du partenariat entre l'État et les autres acteurs*

Le PNIE devra s'appuyer sur les acquis de partenariats entre le gouvernement, la société civile et le secteur privé, en s'inscrivant dans la réflexion sur la question environnementale, déjà entreprise depuis bien longtemps (élaboration du PNAE en 1994). Plusieurs plans d'action pour la gestion de l'environnement et des ressources naturelles ont souvent été élaborés, mais l'étape de mise en œuvre et de suivi a toujours connu des difficultés. C'est le cas par exemple du PNAE, du PNAF, du plan d'action issu des états généraux sur l'environnement. Beaucoup de leçons apprises et d'enseignements sont à tirer du passé, tant au niveau sectoriel que thématique. L'ancrage du PNIE à cette réalité guinéenne devra être pris en compte.

Enfin, le PNIE sera obligé d'établir des priorités pratiques entre les différentes parties prenantes, en conciliant l'approche globale et la vision à long terme avec les actions urgentes et la vision à court terme. Les mesures les plus immédiates devront s'inscrire, par ordre de priorité, en fonctions des situations induisant des effets quasi-irréversibles sur les milieux biophysique et humain.

## ➤ Responsabilité

La mise en œuvre de la PNE relève de l'ensemble des départements ministériels et de leurs partenaires au développement. L'efficacité de cette mise en œuvre passe d'abord par l'obligation de cohérence entre les interventions et de cohésion entre les parties prenantes. Le choix d'une option stratégique la plus appropriée, pour qu'elle fructifie, doit reposer sur des ministères et des bailleurs de fonds responsables qui prennent des décisions concordantes et cohérentes entre eux.

### 3.2 Approche proposée

Le PNIE est un plan à moyen terme, étalé sur cinq ans (2013-2017). Il importe d'insister sur le fait qu'il contribuera progressivement à la réalisation des objectifs escomptés sans pour autant fixer un terme précis sur l'achèvement des résultats attendus. En d'autres termes, le PNIE est tout d'abord un cadre de référence qui trace les grandes pistes à suivre en matière d'environnement à l'échelle nationale. Il s'articule autour de trois grands axes stratégiques d'intervention, sur lesquels viennent se greffer les différentes actions.

Considérant que le MEEF n'a pas encore de stratégie de mise en œuvre de la PNE et que la situation environnementale en Guinée est préoccupante, l'approche proposée reconnaît diverses actions regroupées en trois catégories complémentaires : les **actions d'appui**, les **actions de protection** et les **actions d'intégration**, qui doivent être entreprises de façon simultanée. Ces actions ciblent les populations, notamment les femmes et les jeunes, et sont mises en œuvre par une approche de gestion axée sur les résultats et basée sur le cycle de vie du PNIE.

Il importe de rappeler ici que la planification et la mise en œuvre de ces différentes actions n'est pas du ressort unique du MEEF. Comme énoncé dans le chapitre 4, le MEEF s'intéresse d'abord et avant tout à la coordination et à l'efficacité des efforts à entreprendre en matière d'environnement, en renforçant son rôle de plaidoyer et de rassembleur. Conformément aux fondements de la PNE, la planification détaillée relèvera souvent des départements ministériels (Énergie, Agriculture, Mines, Santé, etc.) et de leurs partenaires (société civile, les ONG et le secteur privé). À la lumière des conflits de compétence entre les différentes directions et services d'appui ministériels et interministériels, y compris les secteurs qui relèvent du MEEF aujourd'hui (Foresterie, Eau & Assainissement), il faudra faire en sorte que le Ministère en charge de l'environnement se focalise sur ses rôles de définition des orientations et de coordination plutôt que de se substituer aux acteurs d'exécution sur le terrain. Par exemple l'élaboration et le suivi de la mise en œuvre de la politique nationale de l'assainissement peuvent être réalisés par le ministère en charge de l'Environnement et les actions d'assainissement par les collectivités.

#### 3.2.1 Actions d'appui

Les actions d'appui sont celles concernant le renforcement institutionnel et organisationnel du MEEF (et de ses partenaires) et ciblent fondamentalement la bonne gouvernance environnementale (cadre légal, PNE, conformité, organisation, information, etc.). Elles représentent l'essence même du premier axe stratégique du PNIE, considéré comme fondamental et *sine qua non* à la lumière des enjeux guinéens en matière d'environnement. La définition des critères d'actualisation du diagnostic organisationnel du MEEF (voir section 2.3) a constitué une étape préliminaire déterminante pour concilier les actions d'appui du MEEF avec les attentes concrètes des régions et des populations. Conçues comme des

actions transversales, elles complètent les deux autres catégories d'actions (de protection et d'intégration) en proposant des interventions structurantes qui visent la mise en place des conditions favorables pour le changement organisationnel qui s'impose au sein du MEEF. Il s'agit ici d'actions d'accompagnement qui favorisent un processus plus qu'un produit. Le MEEF est actuellement caractérisé par un nombre pléthorique de directions et de services rattachés. Il y a très peu de communication entre les services centraux et les services déconcentrés dans le fonctionnement du Ministère. En s'appuyant sur une approche globale, ces actions d'appui à la promotion de la bonne gouvernance environnementale favorisent la prise en compte des liens entre les composantes du milieu, les intervenants et les institutions.

Compte tenu du déficit sévère de gouvernance environnementale, il importe ici d'entamer les actions d'appui dès la première année de mise en œuvre de PNIE et de les poursuivre pendant au moins cinq ans. Autrement, tout retard important pourrait compromettre la synergie entre les différents axes stratégiques et entre les diverses parties prenantes du PNIE.

### **3.2.2 Actions de protection**

Ce sont des actions qui traitent de la protection des ressources naturelles (sol, air, eau, faune, flore, etc.) et trouvent leur justification dans les problématiques et les enjeux préalablement mis en lumière dans l'analyse biophysique des problématiques environnementales du chapitre traitant du bilan-diagnostic en matière d'environnement. Ce sont des actions qui ciblent la restauration et la préservation du capital-ressources et qui ne se limitent pas seulement à corriger des situations critiques à court terme, mais aussi à encourager, à moyen terme, des modes de gestion intégrée et responsable (par exemple l'approche écosystémique et la GIRE). Elles représentent l'essence même du deuxième axe stratégique du PNIE, pour assurer une meilleure protection des ressources terrestres et halieutiques, dans une perspective de conservation de la biodiversité et d'adaptation au changement climatique.

Dans ce contexte, les actions de protection s'intéressent essentiellement à améliorer la connaissance des ressources naturelles (hydrauliques, pédologiques, diversité végétale et animales, écosystème) pour mettre en œuvre des stratégies de restauration et de préservation de ces ressources qui orientent et coordonnent l'ensemble des programmes, des projets et des politiques sectorielles. Par exemple, le manque de connaissances sur l'inventaire des ressources forestières ne permet pas de fixer des quotas d'exploitation en adéquation avec le taux de régénération de la ressource.

Les actions de protection intègrent également la promotion de politiques et de pratiques conformes à certains accords multilatéraux sur l'environnement (Conventions de Rio sur la biodiversité, changements climatiques, désertification). Elles s'articulent essentiellement sur l'adoption de mesures préventives et correctives, et l'utilisation de ressources conservatoires de l'environnement. La Guinée étant partie de plusieurs conventions internationales, celles-ci devraient être prises en compte dans les textes nationaux.

Enfin, il importe ici de rappeler que toutes considérations de nature à renforcer les capacités (cadre légal, institutionnel et/ou organisationnel) devront être abordées simultanément par des actions d'appui.

### 3.2.3 Actions d'intégration

Cette intégration comporte deux dimensions : i) l'intégration verticale de l'environnement à tous les niveaux décisionnels; et ii) l'intégration horizontale de l'environnement dans les différents secteurs de l'économie nationale.

La première dimension concerne l'intégration des préoccupations environnementales aussi bien au niveau stratégique (EES des politiques, plans et programmes), qu'au niveau des projets individuels (EIE) et au niveau des opérations quotidiennes (SME, PGES). Elle met en place les outils et les instruments permettant une meilleure connaissance sectorielle.

Concernant la dimension horizontale, il s'agit d'intégrer les préoccupations environnementales dans les principaux secteurs de l'économie guinéenne (services de base, énergie, mines, agriculture, transport, etc.), dans une perspective de réduction de la pauvreté et de développement durable. Elles représentent l'essence même du troisième axe stratégique du PNIE, pour améliorer les pratiques en matière de mise en valeur des ressources naturelles. En d'autres mots, les actions d'intégration proposent de faire des activités sectorielles un véritable facteur de développement conciliant à la fois les préoccupations socio-économiques et les actions de protection (liées aux exigences de protection des ressources naturelles décrites dans la section 3.2.2).

Par exemple, pour améliorer le cadre de vie urbain et rural de la population guinéenne, les actions d'intégration peuvent viser non seulement à promouvoir les services de base auprès des populations vulnérables, mais aussi à ce que les activités des différents secteurs de l'économie guinéenne intègrent les enjeux du développement durable. Ainsi, dans le secteur de l'agriculture, principal employeur et largement dépendant des ressources environnementales, on s'assurera que des infrastructures de soutien à la production sont réalisées dans une perspective de développement socio-économique durable, soit en créant assez de richesse qui donne des opportunités d'emplois décents et des revenus pérennes, mais aussi en améliorant la sécurité alimentaire. En ce qui a trait aux industries, notamment celles liées aux activités minières, une attention particulière sera accordée à l'accompagnement des initiatives des multinationales en RSE dans un processus d'amélioration continue et dans une perspective de partenariat à long terme.

Les actions d'intégration visent également à ce que les centres urbains mutent véritablement vers des pôles de développement durables, propres et sécuritaires, au regard de l'expansion urbaine. Dans ce contexte, elles visent non seulement à contrôler l'expansion spatiale urbaine, mais aussi à éliminer les vecteurs de maladies, améliorer la desserte en équipement collectif et protéger les populations contre les pollutions et nuisances. L'expérience de la ville industrielle de Kamsar est à éviter.

Enfin, il importe ici de rappeler que toutes considérations de nature à restaurer et préserver les ressources biophysiques (eau, sol, couvert végétal, etc.) et à renforcer les capacités (cadre légal, institutionnel et/ou organisationnel) devront être abordées simultanément par des actions de protection et des actions d'appui, respectivement.

### 3.2.4 Actions axées sur les femmes et jeunes

Le PNIE accorde une place prépondérante aux populations, notamment les femmes et les jeunes. À cet égard, en Guinée, les populations sont généralement exposées à des conditions naturelles et socioéconomiques difficiles qui se traduisent directement par la pauvreté, la marginalisation et la vulnérabilité des communautés urbaines et rurales. Exploitées à



outrance, les ressources naturelles deviennent un facteur limitant du développement local, voire même de déséquilibre, à telle enseigne qu'il devient difficile de s'en contenter pour subvenir à l'ensemble des besoins d'une population de plus en plus nombreuse.

Toutes les études sur la pauvreté ont démontré que les populations (féminines, âgées et jeunes) de la Guinée restent pauvres et mal développées; elles connaissent des coûts de production élevés, une productivité médiocre, peu d'opportunités d'emplois pour les jeunes et plus particulièrement les jeunes femmes, ainsi que de faibles rémunérations pour des charges de travail pénibles et pesantes. Dans ce contexte, le PNIE représente pour ces populations une opportunité importante. Il se veut une réponse à cette problématique. Les femmes représentent près de la moitié de la population et, en matière d'environnement, leur rôle n'est pas accessoire. Lorsqu'on observe la place qu'elles occupent dans l'organisation et la gestion des différentes exploitations (en mode de subsistance), les femmes jouent un rôle incontournable à plusieurs niveaux. En plus d'être les premières bénéficiaires en tant que femmes nourricières (santé, hygiène, assainissement, pollution domestique) elles participent aux travaux productifs (récoltes, collecte de la paille, stockage, élevage, transformation). En zone rurale, en tant qu'aides familiales, elles assurent les travaux des champs et constituent le réservoir principal de la main-d'œuvre dans lequel puise l'exploitation familiale pour faire face aux pénuries de travailleurs agricoles.

Parties prenantes de leur propre développement territorial, les femmes devront donc être associées à la définition des problèmes, à la recherche et la mise en œuvre de solutions appropriées et appuyées par le Conseil communal et les projets évoluant dans la zone. C'est dans ce contexte que le plan d'actions prioritaires a préféré intégrer les femmes et les jeunes dans toutes les activités qu'il propose, sans pour autant empêcher de déployer certaines interventions concrètes et ciblées envers uniquement les femmes et/ou les jeunes.

Les Plans d'action cibleront en priorité des groupes cibles représentatifs de la majorité défavorisée et représentés par les petits producteurs/trices vivant sur leur exploitation familiale, les mères de familles des quartiers urbains défavorisés et les groupements de base, notamment ceux intégrant des femmes et des jeunes leaders.

Un diagnostic/état des lieux socioéconomique sera réalisé pour établir la situation de référence dans le cadre du dispositif de suivi-évaluation du PNIE. L'intégration du genre dans les mécanismes de concertation (par exemple lors d'une consultation publique) sera également fondée sur des principes d'égalité et de consensus au sein des organisations de la société civile.

### **3.2.5 Gestion axée sur les résultats (GAR)**

Le PNIE favorise une approche de gestion qui met l'accent sur l'atteinte des résultats, la mise en œuvre de mesure de rendement, l'apprentissage et l'adaptation. Cette approche permet également d'uniformiser le système de suivi et évaluation du PNIE au niveau national et régional.

Chacun des axes stratégiques d'intervention proposés (I, II et III) a une chaîne de résultats (voir Fig. 3.1, 3.2 et 3.3) qui regroupe un certain nombre de résultats dont découlent les principales composantes d'actions; de ces dernières découlent ensuite les actions prioritaires définies dans un cadre logique (voir section 4.4.4). Les résultats escomptés sont classés en plusieurs catégories temporelles, dont les impacts (long terme) les effets (moyen terme) et les extrants (court terme). Cette manière de procéder permet de mieux visualiser le PNIE dans

son ensemble ce qui se fait à la fois de la gauche vers la droite pour chacun des grands volets de chaque axe stratégique et du haut vers le bas pour les résultats escomptés.

Il est important de rappeler ici que la chaîne des résultats (voir section 3.4), le cadre logique (voir section 3.5) et la matrice de gestion des risques (voir section 3.6) évolueront certainement encore à la suite des échanges que le MEEF aura eus avec ses partenaires. À cet égard, il importe d'insister sur le fait que l'approche préconisée en est une d'accompagnement des autorités responsables en ce sens que le PNIE doit être celui du Gouvernement de la Guinée, et tout particulièrement du MEEF. Dans cette optique, le PNIE est beaucoup plus qu'un document ou un rapport technique sectoriel. Il est en lui-même un processus de coordination et d'intégration des parties prenantes et il constitue le point de départ du processus de sa propre mise en œuvre.

### 3.3 Axes stratégiques d'intervention du PNIE

Les trois axes stratégiques d'intervention du PNIE orientent les actions d'appui, les actions de protection et les actions d'intégration décrites précédemment (voir tableau 3.1).

*Tableau 3.1 – Axes stratégiques d'intervention du PNIE et type d'actions associées*

N°	Axes stratégique	Nature des actions
I	Promotion de la bonne gouvernance environnementale	Appui
II	Protection des ressources naturelles	Protection
III	Amélioration du cadre de vie	Intégration

Le premier axe stratégique d'intervention est transversal et propose des actions d'appui au MEEF pour soutenir les actions de protection et d'intégration. Il vise à mettre en place les conditions gagnantes pour le plein développement des deux derniers axes stratégiques d'intervention.

Les deux derniers axes stratégiques d'intervention englobent les interventions à mener pour assurer l'élaboration et le suivi des plans d'actions du MEEF et de ses partenaires dans les actions prioritaires de : a) prévention et lutte contre les pollutions et nuisances, b) gestion des déchets, c) gestion des substances chimiques nocives et dangereuses, d) protection de l'eau, e) pollution de l'air, f) dégradation des sols; g) risques climatiques; h) protection de la biodiversité; i) utilisation des engrais et des pesticides, j) gestion responsable des ressources forestières et des ressources minières, etc. Elle a pour finalité un processus de prise en compte des risques et des menaces sur l'environnement. Le deuxième axe stratégique d'intervention repose aussi sur l'engagement pris par la Guinée de mettre en œuvre, entre autres, les trois conventions du Sommet de la Terre : la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique (UNCBD), la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (UNCCD), et la convention-cadre des Nations Unies sur le changement climatique (CCNUDCC). La Guinée collabore aussi avec les pays voisins dans le cadre d'accords bilatéraux pour l'érection et la gestion d'aires protégées transfrontalières (Guinée, Guinée-Bissau, Guinée-Mali, Guinée-Sénégal). Elle participe à la mise en œuvre de nombreux programmes régionaux de gestion d'écosystèmes partagés.

### 3.3.1 Axe stratégique I : Promotion de la bonne gouvernance environnementale

Les actions d'appui proposées s'articulent autour des objectifs principaux suivants :

- Renforcer le leadership et les capacités de gestion et de coordination du MEEF.
- Développer les capacités d'intégration des préoccupations environnementales des principaux partenaires du MEEF dans leurs secteurs d'activité.

L'axe stratégique d'intervention I compte six volets, tous rattachés aux extrants escomptés (résultats à court terme) :

#### 1. *Cadre légal*

Ce volet englobe les actions d'appui à mener pour adapter le cadre légal et règlementaire actuel aux dispositions introduites par la nouvelle PNE de la Guinée.

#### 2. *Politique nationale de l'environnement (PNE)*

Ce volet englobe les actions d'appui à mener pour actualiser et mettre en œuvre la PNE, et passe d'abord par l'identification des partenaires limitrophes et stratégiques. Il s'intéresse aux stratégies et procédures de mise en œuvre des politiques sectorielles, tout en tenant compte des conventions internationales signées et ratifiées par la Guinée. La stratégie de mise en œuvre de la PNE est appliquée à travers les programmes et sous-programmes du MEEF et de ses partenaires au niveau national et régional.

#### 3. *Conformité environnementale*

Ce volet englobe les actions d'appui à mener pour préciser les attributions du MEEF dans son mandat de surveillance de l'environnement au niveau national et au niveau régional et pour permettre au MEEF d'administrer et de gérer le processus d'évaluation et de gestion environnementale à travers l'utilisation d'outils tels que les évaluations environnementales stratégiques (EES), les études d'impact environnemental et social (ÉIES), les plans de gestion environnemental et social (PGES), les audits environnementaux, etc.

#### 4. *Coordination*

Ce volet englobe les actions d'appui à mener pour coordonner les interventions environnementales des différentes directions du MEEF ainsi que celles des autres ministères techniques, pouvoirs publics et locaux, centres de recherches et ONG impliqués dans la gestion de l'environnement.

#### 5. *Organisation*

Ce volet englobe les actions d'appui à mener pour la mise en œuvre de la réorganisation et/ou la modernisation du MEEF, en commençant par la mise en place d'un cadre de budgétisation par programme. Le cadrage budgétaire permet d'encadrer l'élaboration des budgets programmes en déterminant des plafonds pluriannuels de dépenses pour les différents programmes du MEEF. Il permet également de fixer un cadre budgétaire rigoureux et fiable. Ce volet englobe également les interventions à entreprendre pour mettre en place les mécanismes et les outils d'évaluation de la performance du MEEF tant au niveau central que décentralisé (banque d'indicateurs, Rapport ministériel sur le rendement, etc.). En ce qui a trait à la gestion des ressources humaines, ce volet précise et/ou définit les différentes fonctions exercées par le personnel du MEEF dans le cadre de la modernisation du Ministère. Cette modernisation implique plusieurs changements dans la façon de gérer et d'administrer

les directives environnementales. Les rôles et responsabilités des ressources humaines devront donc être revus en fonction des nouvelles tâches à accomplir dans la réalisation des activités prévues. Ainsi, certaines personnes réaliseront des tâches qu'elles ne faisaient pas auparavant et pour lesquelles elles devront adopter de nouvelles façons de faire.

## *6. Information et communication*

Ce volet englobe les actions d'appui à mener pour la mise en place d'un système de gestion environnementale, incluant une base de données sur l'état de la situation environnementale globale à l'échelle du pays, les zones à risque du point de vue de l'environnement, la distribution des ressources en eau potable, la nature et l'entreposage des substances toxiques sur le territoire de la Guinée et l'emplacement des sources connues de contamination pour ne nommer que ces éléments. Ce système de gestion environnementale s'inscrit dans le processus de planification des activités du MEEF et donnera lieu à l'élaboration de différents outils tels que listes de contrôle, tableaux de bord logiciels d'aide à la décision qui permettront de suivre la prise en compte réelle des préoccupations environnementales dans les différents projets de développement quelque soit leur échelle. Ce volet regroupe également tous les aspects de la communication (stratégique ou opérationnelle, interne ou externe) nécessaire pour la réussite de l'implantation de la PNE et la modernisation du MEEF.

### **3.3.2 Axe stratégique II : Protection des ressources naturelles**

Les actions de protection proposées s'articulent autour de l'objectif principal suivant :

- Maximiser la restauration et la préservation du capital-nature guinéen.

L'axe stratégique d'intervention II compte cinq volets, tous rattachés aux extrants escomptés (résultats à court terme) :

#### *1. Eau*

Ce volet englobe les actions de protection des ressources hydrauliques. La sauvegarde de la ressource eau passe d'abord par une bonne connaissance du potentiel hydraulique et des possibilités d'exploitation qu'il offre. Cette connaissance se fera à travers l'utilisation d'un ensemble d'outils et d'instruments. La capitalisation de ces connaissances permettra de mieux gérer les ressources en eau, par la promotion de la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) dans les projets de développement. La prévention des situations d'urgence et de nuisances liées à l'eau, la protection des ressources en eau contre toutes formes de pollution et de dégradation, et l'amélioration de la gestion des eaux pluviales constitueront des actions à prioriser.

#### *2. Sol*

Ce volet propose de focaliser l'attention sur les exigences de restauration et de préservation du capital pédologique. La sauvegarde de la ressource sol passe d'abord par l'amélioration des outils de connaissances de l'état et de l'évolution du sol guinéen, notamment par la mise en place d'un atlas d'inventaire et de planification des ressources en sol, et l'instauration d'une base de données harmonisée sur les paramètres physico-chimiques et biologiques des sols. La capitalisation de ces connaissances permettra de mieux gérer les ressources du sol, par la réhabilitation des terres dégradées (notamment les mangroves), la restauration de la fertilité des sols et la gestion de terres agricoles.

### 3. *Espèces végétales et animales*

Ce volet englobe les actions de protection de la diversité des espèces végétales (agricoles et forestières) et de la diversité animale (espèces fauniques domestiques et sauvages). La protection passe par des mesures de conservation in situ et ex situ des espèces particulières recensées. Une attention particulière est accordée au couvert végétal, notamment par une meilleure connaissance du potentiel forestier, afin de permettre de lutter contre les feux de brousse et la déforestation tout en maintenant et en développant la forêt de telle manière qu'elle soit davantage accueillante pour les espèces animales qui y sont déjà ou qu'on pourrait vouloir réintroduire.

### 4. *Écosystèmes*

Ce volet englobe les actions de protection de la diversité des écosystèmes ou des zones géographiques d'importance, incluant l'aménagement et l'entretien d'un réseau complet d'aires protégées (national et transfrontalier), la reconstitution d'espaces naturels et des habitats de la faune, et la promotion d'une approche éco systémique dans les projets de développement. Ce volet est bien entendu étroitement lié au volet précédent.

### 5. *Conventions*

Ce volet focalise sur l'engagement pris par la Guinée de mettre en œuvre, entre autres, les trois conventions du Sommet de la Terre : la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique (UNCBD), la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (UNCCD), et la convention-cadre des Nations Unies sur le changement climatique (CCNUDCC).

### 3.3.3 **Axe stratégique III : Amélioration du cadre de vie**

Les actions d'intégration proposées s'articulent autour de l'objectif principal suivant :

- Améliorer le cadre de vie urbain et rural de la population guinéenne.

Le troisième axe stratégique d'intervention compte six volets, tous rattachés aux extrants escomptés (résultats à court terme) :

#### 1. *Services de base*

Ce volet englobe des actions d'intégration qui facilitent l'accès des populations les plus vulnérables aux services d'eau potable, d'assainissement, de santé et d'éducation, et l'adoption de pratiques saines. Il passe d'abord par une bonne connaissance sectorielle des programmes en cours ou à venir (cartographie et évaluation de l'impact des programmes de services de base), puis principalement par l'appui à des initiatives d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement, de recyclage et de récupération de déchets et, finalement, d'éducation environnementale en milieu formel et informel.

#### 2. *Énergie*

Ce volet propose des réponses appropriées pour atténuer et inverser les tendances observées, notamment en ce qui a trait au décalage toujours croissant entre l'offre en bois-énergie et les besoins de la population. Il s'agira, par exemple, de développer l'utilisation des énergies alternatives au bois-énergie pour préserver les ressources ligneuses. Par ailleurs, la sécurité énergétique, à travers le développement de l'hydroélectricité, est un objectif à moyen terme

qui pourra apporter une partie de la réponse à la crise de l'énergie domestique. Enfin des mesures seront déployées pour promouvoir les technologies d'utilisation rationnelle de l'énergie et favoriser la consommation d'énergies nouvelles et renouvelables (solaire, éolienne et biomasse).

### *3. Transport et télécommunication*

Ce volet englobe des actions d'intégration pour que les infrastructures de transport et de télécommunication soient développées et implantées de manière durable pour la Guinée et favorisent la mise en valeur du milieu de vie tant en milieu rural qu'urbain.

### *4. Industrie et mines*

Avec une industrie minière en croissance, ce volet propose de suivre les industries de prospection, d'extraction et de valorisation des ressources minérales afin qu'elles se conforment à la législation et à la politique environnementale du pays. Il propose également d'accompagner les entreprises minières dans la mise en œuvre d'initiatives découlant de l'adoption et de l'implantation de politiques et de stratégies conformes au concept de la responsabilité sociale de l'entreprise (RSE). On encouragera un développement industriel efficace par rapport à l'utilisation des ressources et de matières, en limitant, d'une part, les effets nocifs sur l'environnement et en encourageant, d'autre part, les investissements sociaux et la mise à contribution des populations directement touchées par l'implantation et l'opérationnalisation des sites choisis. Des mesures seront aussi adoptées pour promouvoir les activités liées à la diversité biologique tel que l'écotourisme responsable et équitable.

### *5. Agriculture et forêt*

Ce volet est d'importance capitale compte tenu de la place du secteur agricole et forestier dans la société guinéenne. Il englobe des actions d'intégration pour que les populations rurales disposent de capacités accrues de productions agricoles et forestières durables, créatrices de richesse pérenne tout en améliorant la sécurité alimentaire. Il s'agira dans un premier temps de mettre en place des outils et des instruments (cartographie des projets, ÉES, PGES, etc.) qui permettront une meilleure connaissance et un meilleur suivi de l'impact des projets agricoles et forestiers. La sécurité foncière aux producteurs et l'accès des femmes aux ressources constitueront ici des thèmes de recherche et d'action à privilégier. La promotion d'une approche participative d'aménagement des terroirs et le transfert des pouvoirs décisionnels aux collectivités locales sera déterminante. En parallèle, des actions d'intégration devront être entreprises pour asseoir les conditions de mise en valeur de l'agriculture et de la foresterie, entre autres, en améliorant les pratiques agroforestières, en développant l'hydraulique agricole et en réalisant des infrastructures de soutien à la production. Enfin, la promotion d'activités économiques liées à la diversité biologique permettra de concilier à la fois les préoccupations socio-économiques et les actions de protection des ressources naturelles.

### *6. Habitat urbain*

Ce volet propose des actions d'intégration pour les centres urbains, en facilitant la création de conditions durables pour leur mutation en véritable pôle de développement. Il s'agira d'abord de mettre en place les outils et les instruments permettant une meilleure connaissance de l'impact des projets de développement urbain sur les ressources et sur l'aménagement du territoire. Ensuite, des actions devront être entreprises pour assurer une meilleure maîtrise de la croissance urbaine par le contrôle de l'extension spatiale des centres urbains, la rénovation des infrastructures et des quartiers à problème et le développement de la relation ville-

campagne. En parallèle, des actions d'intégration sont proposées pour améliorer la desserte en équipements collectifs et éliminer les vecteurs de maladie, ainsi que pour prendre des mesures de protection et de lutte contre la pollution domestique et industrielle.

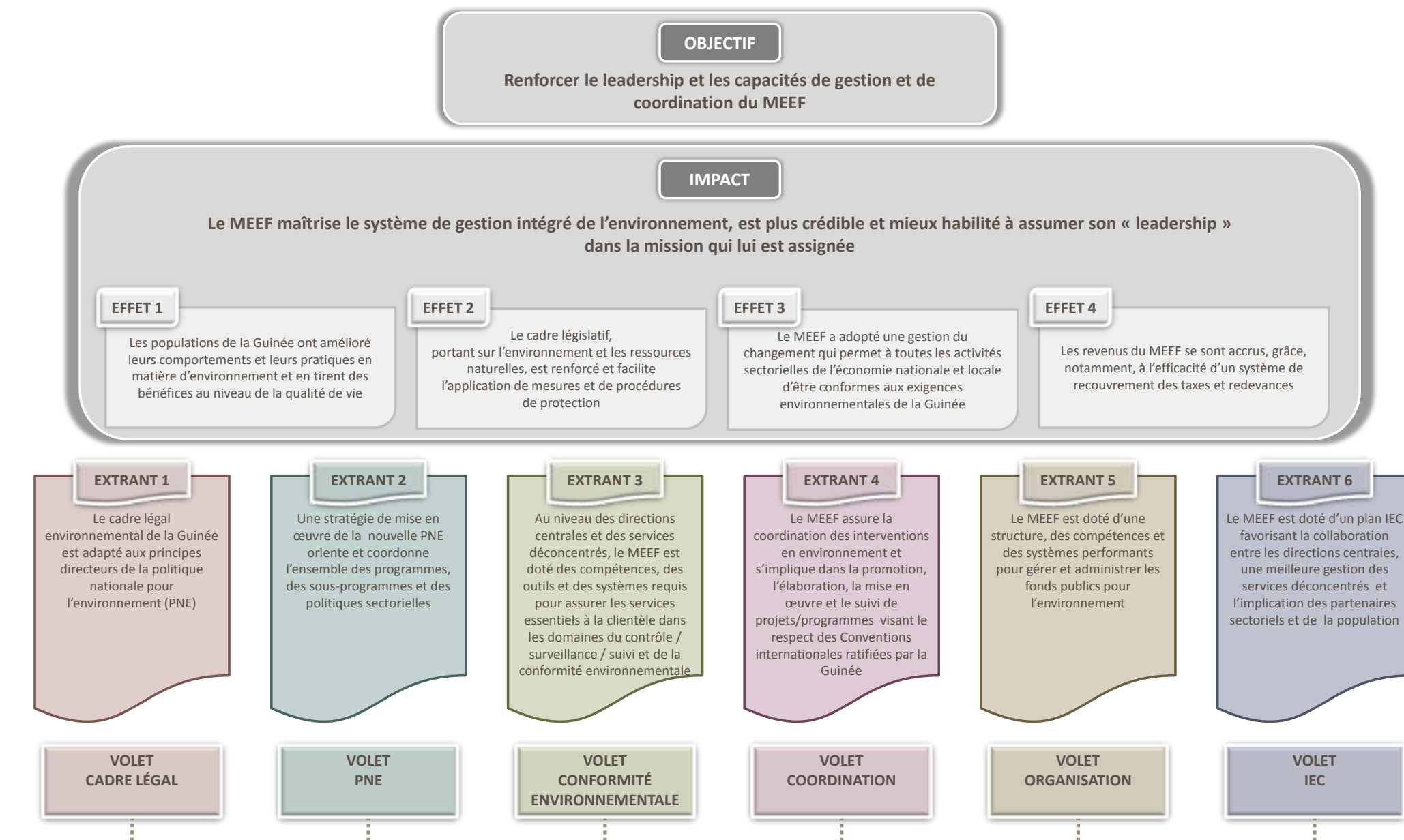
### **3.4 Chaîne de résultats du PNIE**

La chaîne de résultats est la relation logique entre les actions proposées et les résultats escomptés réalistes du PNIE et fondés sur les résultats d'analyse déployés dans le chapitre 2 (Bilan diagnostic en matière d'environnement).

La chaîne de résultats de chacun des trois axes stratégiques d'intervention est détaillée dans les figures suivantes.

Figure 3.1 – Chaîne de résultats de l'axe stratégique d'intervention I du PNIE

## Axe stratégique I. Promotion de la bonne gouvernance environnementale





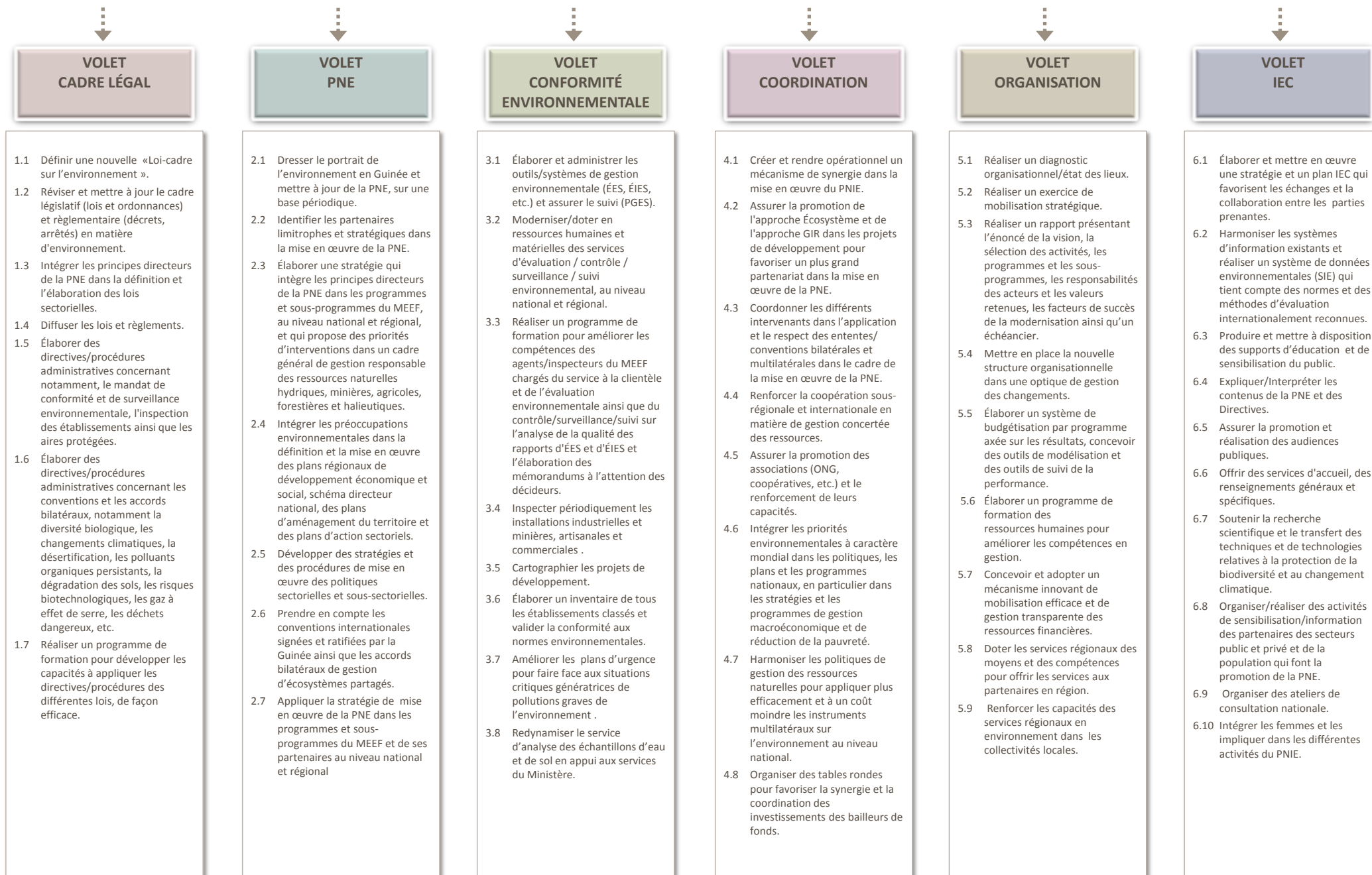


Figure 3.2 – Chaîne de résultats de l'axe stratégique d'intervention II du PNIE

## Axe stratégique II. Protection des ressources naturelles

**OBJECTIF**  
Maximiser la restauration et la préservation du capital-nature

**IMPACT**  
En Guinée, les secteurs public (central et décentralisé) et privé, la société civile, les ONG et la population, notamment les femmes et les jeunes, assurent une meilleure protection des ressources naturelles terrestres et halieutiques dans une perspective de conservation de la diversité biologique et d'adaptation au changement climatique

**EFFET 1**  
Les populations guinéennes ont amélioré leurs pratiques en matière de restauration du passif biophysique et de préservation des ressources naturelles

**EFFET 2**  
Les projets de développement et d'aménagement du territoire intègrent des mesures de gestion rationnelle de la diversité biologique

**EFFET 3**  
Le système de gestion des habitats sensibles (aires protégées, écosystèmes sensibles et partagés) est renforcé et facilite l'application des mesures et des procédures de protection

**EFFET 4**  
Les populations guinéennes sont mieux préparées pour mettre en œuvre des mesures de résilience et d'adaptation au changement climatique

**EXTRANT 1**  
Une stratégie de restauration et de préservation des ressources en eau est mise en œuvre pour orienter et coordonner l'ensemble des programmes, des projets et des politiques sectorielles

**EXTRANT 2**  
Une stratégie de restauration et de préservation des ressources en sol est mise en œuvre pour orienter et coordonner l'ensemble des programmes, des projets et des politiques sectorielles

**EXTRANT 3**  
Une stratégie de restauration et de préservation des espèces végétales et animales est mise en œuvre pour orienter et coordonner l'ensemble des programmes, des projets et des politiques sectorielles

**EXTRANT 4**  
Une stratégie de gestion de la diversité des écosystèmes (ou zones géographiques importantes) oriente et coordonne l'ensemble des programmes, des projets et des politiques sectorielles

**EXTRANT 5**  
Participer à la mise en œuvre des dispositions relatives aux accords multilatéraux sur l'environnement (AME) dans les domaines de la biodiversité, les changements climatiques, la désertification et l'eau

**VOLET EAU**

**VOLET SOL**

**VOLET DIVERSITÉ VÉGÉTALE ET ANIMALE**

**VOLET ÉCOSYSTÈMES**

**VOLET AME**

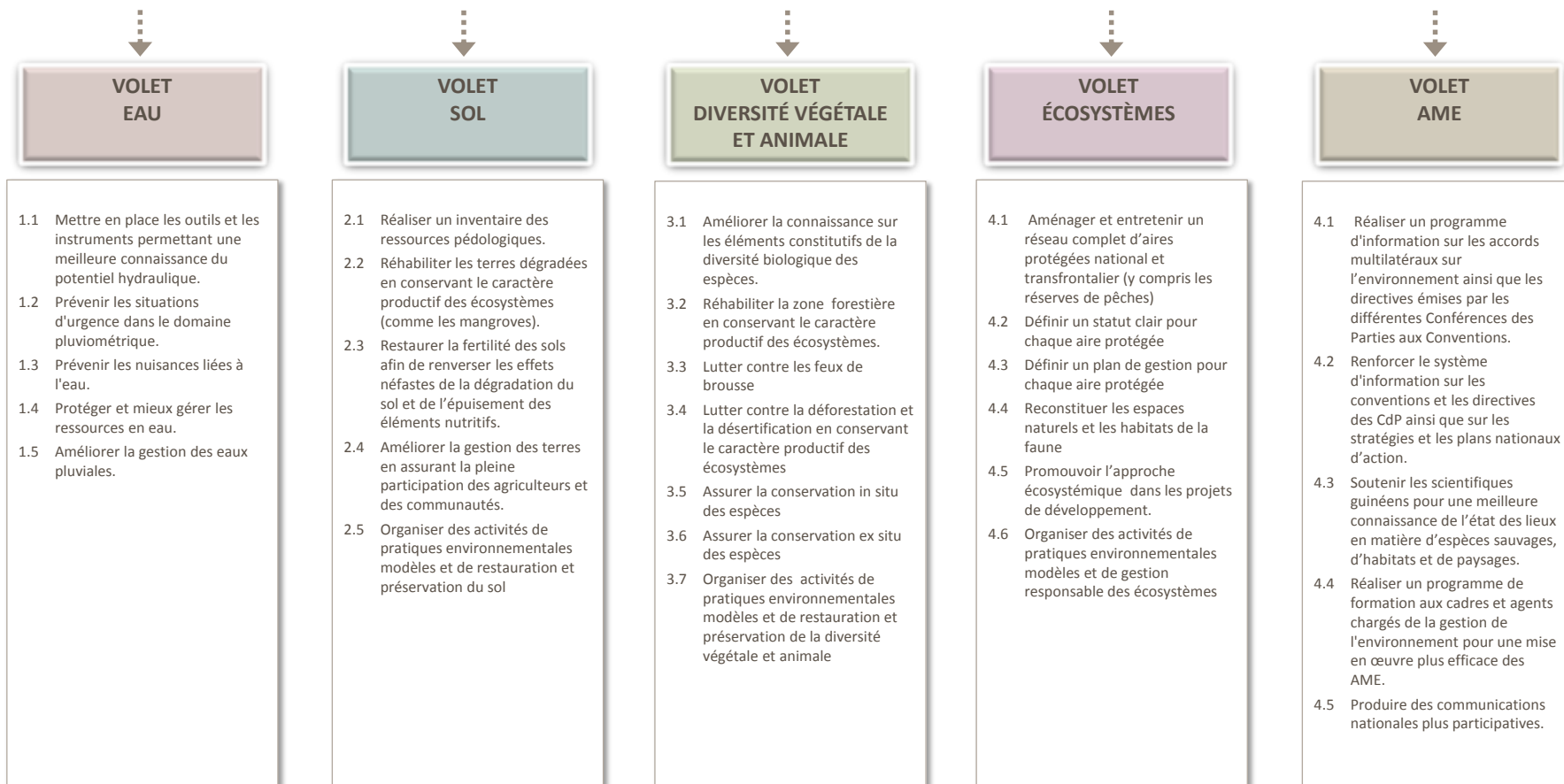


Figure 3.3 – Chaîne de résultats de l'axe stratégique d'intervention III du PNIE

## Axe stratégique III. Amélioration du cadre de vie

### OBJECTIF

Améliorer le cadre de vie urbain et rural des populations de la Guinée

### IMPACT

Les différents secteurs de l'économie guinéenne favorisent la mise en valeur du milieu de vie, notamment chez les personnes vulnérables, dans une perspective de réduction de la pauvreté et de développement durable

#### EFFET 1

Les populations les plus vulnérables améliorent leurs conditions de vie à travers des services de base plus performants et l'adoption de pratiques saines

#### EFFET 2

Les activités des différents secteurs de l'économie guinéenne intègrent les fondements et enjeux du développement durable et réduisent le taux de pauvreté

#### EFFET 3

Les communautés rurales améliorent leurs pratiques en matière de mise en valeur de leurs ressources naturelles

#### EFFET 4

La Guinée assure une meilleure maîtrise de la croissance urbaine et résout les problèmes de pollutions et de nuisances

#### EXTRANT 1

Les populations les plus vulnérables ont accès et utilisent les services sociaux de base (eau potable, assainissement, santé et éducation) et adoptent des bonnes pratiques

#### EXTRANT 2

Une stratégie de promotion des énergies nouvelles et renouvelables est mise en œuvre et la sécurité énergétique des populations les plus vulnérables est améliorée

#### EXTRANT 3

Les infrastructures de transport et de télécommunication favorisent la mise en valeur du milieu de vie, dans un contexte de réduction de la consommation énergétique

#### EXTRANT 4

Les activités industrielles et minières favorisent la mise en valeur du milieu de vie et contribuent aux enjeux du développement durable

#### EXTRANT 5

Les populations rurales disposent de capacités accrues de productions agricole et forestière durables, créatrices de richesse pérenne et améliorant la sécurité alimentaire

#### EXTRANT 6

Les centres urbains ont créé des conditions durables pour une véritable mutation en pôle de développement

VOLET  
SERVICES SOCIAUX  
DE BASE

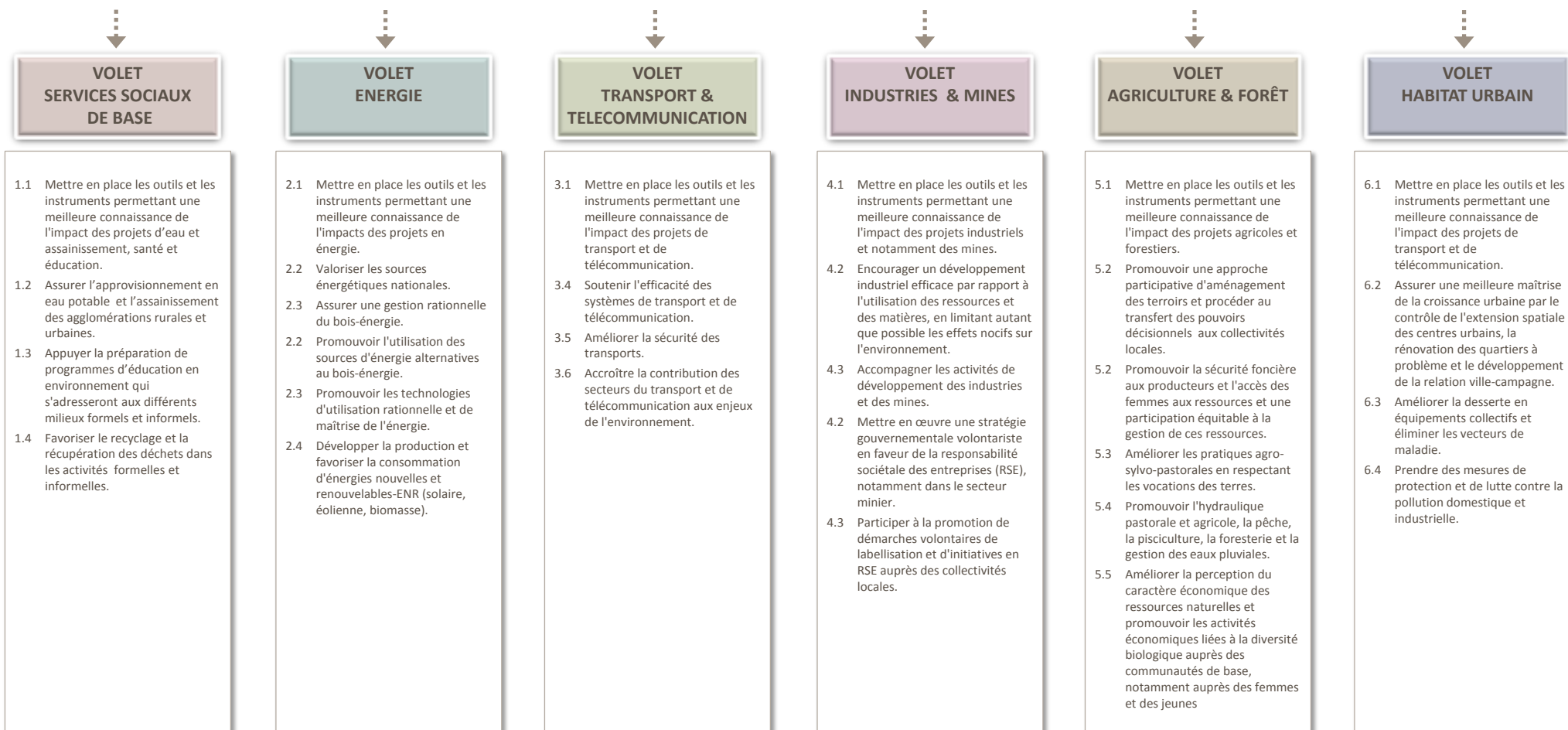
VOLET  
ENERGIE

VOLET  
TRANSPORT &  
TELECOMMUNICATION

VOLET  
INDUSTRIES & MINES

VOLET  
AGRICULTURE & FORÊT

VOLET  
HABITAT URBAIN



### 3.5 Matrice de risque

S'inspirant de la norme ISO 31000 portant sur le Management du risque, un registre des risques reconnus avant la mise en œuvre du PNIE, un sommaire de stratégies de réponse aux risques ainsi que les résultats de l'analyse des risques (niveau initial) ont été constitués. Établis à un niveau d'évaluation globale, ces différents documents font référence aux effets de l'incertitude sur les résultats escomptés du PNIE en matière de risques opérationnels, financiers et liés au développement.

En termes de suivi, dans les conditions réelles de mise en œuvre du PNIE, le profil des risques évoluera constamment pendant le cycle de vie du PNIE. Il est constitué de risques opérationnels (ressources humaines, information et communication, désastre naturel, tableau de bord, etc.), de risques financiers (récession globale, budget, risque fiduciaire, etc.) et de risques liés au développement (contexte politique et socio-culturel, capacités institutionnelles, gouvernance, etc.).

Tableau 3.2 – Matrice de risques du PNIE

Cat.	Définition du risque	Réponse au risque	Probabilité (P) – Impact (I) – faible (1), élevé (2), très élevé (3)
<b>Risques opérationnels</b>			
OP1	<b>Ressources humaines:</b> L'efficacité du MEEF est compromise par l'incapacité d'attirer, de former et de maintenir en poste le personnel approprié, au niveau central et décentralisé, et possédant les compétences adéquates pour le modèle opérationnel en évolution constante au MEEF.	La stratégie de renforcement des capacités du MEEF devra favoriser l'institutionnalisation de la formation autant que possible. De cette manière, un héritage durable des outils et méthodes restera quel que soit le taux de renouvellement du personnel. De plus, l'approche pour faciliter et permettre l'utilisation des dispositifs de formation déjà existants serviront de points focaux pour la formation et le renforcement des capacités du personnel nouvellement recruté dans le cadre de la politique des ressources humaines du MEEF.	P=2 I=3
OP2	<b>Information et communication:</b> La communication entre le MEEF et ses partenaires est difficile et ne permet pas d'atteindre un flux courant d'information. L'intérêt des parties prenantes, à tous les niveaux, à participer avec enthousiasme et mieux promouvoir l'environnement et le partage des connaissances peut être affecté négativement par des enjeux jugés trop larges et/ou transversaux.	Comme proposé dans le PNIE, l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie et d'un plan de communication, le plus tôt possible, favoriseront les échanges et la collaboration entre les services du MEEF les différents ministères, les collectivités locales, les organismes gouvernementaux, les ONGs, les citoyens, etc.	P=3 I=3
OP3	<b>Désastre naturel:</b> Les résultats escomptés des différents programmes/projets de la Guinée sont affectés par une situation critique (désastre naturel de grande envergure, pollution grave de l'environnement, etc.)	Le MEEF améliorera les plans d'urgence, en coordination étroite avec les instances correspondantes, pour faire face aux situations critiques génératrices de pollutions graves de l'environnement et aux risques de désastre naturel.	P=2 I=3
OP4	<b>Tableau de bord:</b> La capacité du MEEF et de ses partenaires à participer activement au suivi et à la mesure périodique des rendements du PNIE peut être moins qu'optimale.	Durant les premiers mois de mise en œuvre du PNIE, le MEEF aura organisé une formation initiale aux gestionnaires et à ces partenaires clés à la pratique des outils de gestion axée sur les résultats (GAR). Une attention particulière sera prise pour identifier des indicateurs simples à utiliser en terme de disponibilité de données et de facilité de collecte. De plus, les indicateurs de performances identifiés pour les différents programmes et projets seront réalistes et accessibles, en ligne avec ceux déjà identifiés dans le cadre logique du PNIE.	P=1 I=1

Cat.	Définition du risque	Réponse au risque	Probabilité (P) – Impact (I) – faible (1), élevé (2), très élevé (3)
<b>Risques financiers</b>			
FIN1	<b>Récession globale:</b> La crise financière mondiale ralentit les délais de décaissement des aides bilatérales et multilatérales et peut influencer les résultats attendus du PNIE en réduisant potentiellement les engagements des PTF, notamment les ONG.	Pendant la période de lancement du PNIE et de diagnostic, la collecte de données et analyses signalera les projets en environnement qui ciblent les populations (notamment les femmes et les jeunes) dans laquelle des ONG sont engagées. Cela permettra de centrer toute l'attention sur des initiatives existantes pilotes qui favorisent les meilleures pratiques environnementales.	P=1 I=2
FIN2	<b>Budget:</b> Le MEEF n'a pas de budget qui permet de couvrir toutes les actions proposées dans le PNIE	Dès la mise en oeuvre du PNIE, le MEEF organisera un table ronde avec les PTF pour développer et valider une stratégie de financement. Il identifiera également des ressources alternatives locales provenant des différents secteurs de l'économie guinéenne (notamment les taxes et redevances des minières)	P=3 I=3
FIN3	<b>Risque fiduciaire:</b> Il ya un risque que les biens et services acquis ne peut être à la mesure des fonds dépensés, ou que des fonds accreditifs dans le cadre du PNIE n'aient pas été correctement pris en compte.	Des procédures robustes d'approvisionnement, comptables et financières seront mis en place pour assurer une surveillance rigoureuse des fonds octroyés et des dépenses. Une attention particulière aux directives des PTF ainsi qu'un processus d'appel d'offres rigoureux et transparent, supervisé par un Comité d'examen d'appel d'offres, permettra de minimiser les risques de fraude et de perte.	P=2 I=2
<b>Risques liés au développement</b>			
DEV1	<b>Contexte politique et socio-culturel:</b> Il faut reconnaître que l'alignement du PNIE avec différents partenaires (publiques/privé/société civile, ONG) peut rester une question controversée, en particulier au niveau des collectivités locales. Il ya un risque que le PNIE provoque ou alimente la contestation sociale ou politique, malgré la conception explicite du PNIE d'améliorer, de promouvoir et de faciliter la communication entre les différentes parties prenantes.	Les actions du PNIE seront conçues avec un fil commun de "prise de conscience socio-politique", en particulier avec la stratégie de communication, qui comprendra un volet proactif pour faire face et réagir aux crises politiques ou sociales dans le cadre du PNIE et de ses objectifs.	P=2 I=2
DEV2	<b>Capacités institutionnelles:</b> Alors que le renforcement des capacités en bonne gouvernance environnementale est un des axe stratégique du PNIE, il ya un risque que les faibles ou très faibles capacités existantes, en particulier au sein des collectivités locales, auront un impact négatif sur l'efficacité prévue et donc sur la réduction des résultats mesurables attendus.	La mise en oeuvre du troisième axe stratégique "Promotion de la bonne gouvernance environnementale", transversal aux deux premiers axes stratégiques, est une condition <i>sine qua non</i> à la bonne réussite du PNIE. Il devra notamment compter sur un budget robuste, fondée sur une approche globale, pérenne et décentralisée.	P=3 I=3
DEV3	<b>Gouvernance:</b> Les résultats du projet peuvent être affectés par des facteurs tels que la tendance à la prise de décision lente, les démarches administratives complexes et les retards dans l'octroi des fonds	La stratégie de gestion globale du PNIE devra prendre en compte ces facteurs, en particulier ceux constitutifs à l'approche de partenariat. Par exemple, des exercices annuels conjoints de planification et des exercices de suivi conjoint contribuera à faire en sorte que les retards soient rapidement reconnus et que les causes profonde soient abordées.	P=2 I=2



## 4. Mise en œuvre du PNIE

La mise en œuvre du PNIE (2013-2017) repose sur des considérations qui impliquent des mécanismes institutionnels de concertation et de financement, au niveau central et déconcentré. Il repose également sur la mise en place de mécanismes de suivi-évaluation en tant qu'outil d'aide à la décision. Enfin, un plan d'actions prioritaires triennal (2013-2015) a été décliné pour faciliter la mise en œuvre du PNIE.

### 4.1 Organisation institutionnelle

Il est important de souligner que le PNIE, conformément à l'axe stratégique d'intervention I, préconise, entre autres parmi ses actions d'appui, une redynamisation du Conseil national de l'environnement (CNE), un exercice de mobilisation stratégique et la mise en place d'une nouvelle structure organisationnelle dans une optique de gestion des changements. Il est donc difficile à cette étape de l'étude de proposer à tous les intervenants un cadre institutionnel détaillé permettant de préciser la structure, les attributions, le fonctionnement de chaque organe intervenant dans la gestion du PNIE ainsi que leur relations avec les différentes institutions partenaires du MEEF.

Dans ce contexte, l'organisation proposée en conséquence est provisoire et s'appuie sur la structure existante du CNE à laquelle ont été adjoints de nouveaux organes. Cette proposition d'organisation institutionnelle devra être ajustée, une fois que les résultats de l'exercice de réorganisation du MEEF, prévu à court terme dans le PNIE, seront disponibles.

#### 4.1.1 Au niveau national

##### ➤ *Conseil économique et social (CES)*

Par la loi organique L/91/004 du 23 décembre 1991, le Conseil économique et social constitue dès lors l'organe politique d'orientation chargé d'émettre des avis, des suggestions ou recommandations qui lui sont soumises par le Président de la République ou par l'Assemblée nationale.

En plus de ces engagements macro-économiques, le CES comprend quatre Commissions :

- la Commission de la promotion des activités rurales;
- la Commission du développement local, de l'intégration régionale et de l'aménagement du territoire;
- la Commission de l'emploi, des affaires sociales et culturelles;
- la Commission de l'économie et de la conjoncture.

##### ➤ *Conseil national de l'environnement (CNE)*

Créé par ordonnance 045/PRG/SGG/87 du 28 mai 1987, le CNE est l'organe politique d'orientation et de décision chargé de donner les impulsions nécessaires à la mise en œuvre du PNIE. En plus de ces engagements, entre autres, dans la PNE et les grandes conventions de Rio, le CNE est placé sous la tutelle du Cabinet du ministre déléguée à l'Environnement. Le Bureau de stratégie et de planification (BSP) du MEEF aura pour mission la mise en œuvre du PNIE en collaboration avec le CNE.

La Conférence, ou comité de pilotage, est une structure technique intersectorielle de coordination et de supervision de la mise en œuvre du PNIE. À ce titre, elle est appelée à donner des avis techniques, par l'interface du Comité d'experts et des Conseils préfectoraux de l'environnement (CPE). Le CNE désignera en son sein un groupe restreint (maximum 10 personnes) de techniciens représentant les structures étatiques (1/3) et la société civile (2/3) pour jouer le rôle de Conférence. Ces techniciens doivent provenir des principaux secteurs concernés par le PNIE.

Le Secrétariat exécutif, organe d'exécution du CNE, prépare et exécute ses décisions. Il assure la coordination et le bon fonctionnement de l'ensemble de l'organisation.

Les Commissions techniques nationales (CTN) sont des organes d'appui au Secrétariat exécutif du CNE, notamment dans la mise en œuvre de la PNE et des plans d'actions prioritaires, le suivi et l'évaluation (gestion des ressources naturelles, diversité biologique, changements climatiques, financement du PNIE, etc.).

Les unités techniques de suivi (UTS) sont des entités chargées de suivre et de coordonner la mise en œuvre des programmes qui lui sont confiées. Elles entretiennent des liens fonctionnels avec les CTN et en assure leur secrétariat.

Les Cellules sont des entités techniques, à vocation transversale, chargées de coordonner les activités relevant de leurs domaines de compétences.

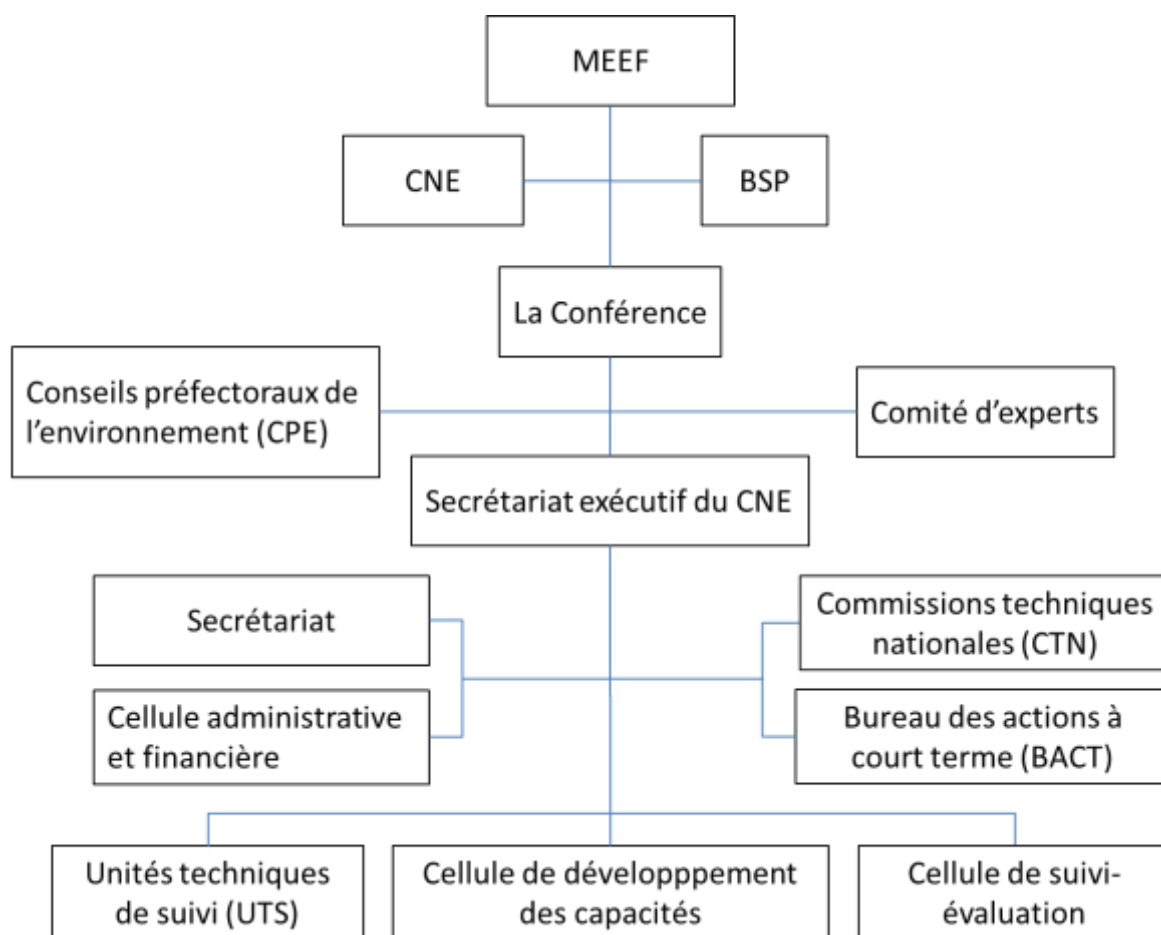
Le Bureau des actions à court terme (BACT) est chargé de la mise en œuvre des actions prioritaires à court terme. Il aura une autonomie d'organisation et de gestion. Le rôle du Secrétariat exécutif devra se limiter à contrôler l'intégration des orientations stratégiques prévues dans le PNIE.

Les organes d'exécution dans le cadre de la mise en œuvre du PNIE seront :

- Les ministères techniques (tous secteurs confondus);
- Les structures des programmes et projets;
- Les structures de la société civile.

Le Secrétariat exécutif jouera le rôle de suivi-évaluation.

Figure 4.1 – Organigramme suggéré pour la mise en œuvre du PNIE (au niveau national)



#### 4.1.2 Au niveau régional

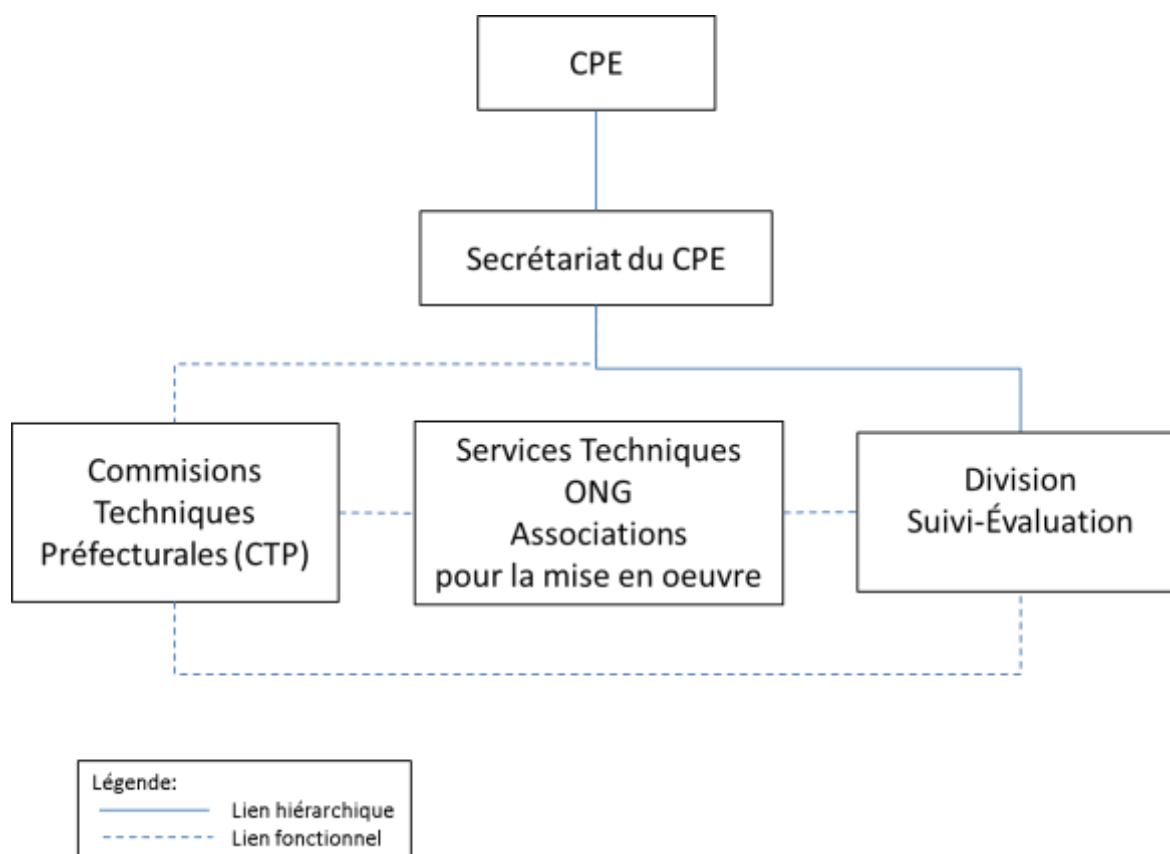
Les conseils préfectoraux de l'environnement (CPE) dans les régions administratives sont les organes déconcentrés du CNE dans chaque région. Ils ont la même composition et les mêmes missions que le CNE et sont présidés par le Secrétaire général chargé des collectivités décentralisées au niveau des préfetures.

Ces conseils disposeront de commissions techniques de travail à l'instar des commissions techniques centrales et leur mise en place dépendra des caractéristiques de chaque région.

Des structures des services techniques, des ONG et des associations permettront au CPE de mettre en œuvre les actions du PNIE.

Chaque CPE sera appelé à élaborer un Plan préfectoral de l'environnement qui respectera fidèlement, au niveau préfectoral, l'esprit du PNIE. Les plans préfectoraux seront compilés pour élaborer le plan régional sous la supervision du directeur régional de l'environnement.

Figure 4.2 – Organigramme de la mise en œuvre du PNIE (au niveau régional)



## 4.2 Coûts et plan de financement du PNIE

La mise en œuvre des trois axes stratégiques d'intervention du PNIE est estimée à un montant total de **687.7 millions de \$US** sur une période de 5 ans. Le résumé de la répartition du coût estimatif du PNIE est inscrit dans le tableau 4.1.

Le calcul des coûts a été établi sur une base annuelle glissante par axe stratégique d'intervention et par action, en estimant le budget nécessaire pour honorer chacun des indicateurs proposés dans le cadre logique.

Il importe ici de rappeler que la planification et la mise en œuvre de ces différentes rubriques budgétaires n'est pas du ressort unique du MEEF. Ce dernier s'intéresse d'abord et avant tout à la coordination et à l'efficacité des efforts à entreprendre en matière d'environnement. Conformément aux fondements de la PNE, la planification détaillée et la mise en œuvre du budget du PNIE 2013-2017 relèveront souvent des départements ministériels (Énergie, Transport, Agriculture, Mines, Santé, etc.) et de leurs partenaires (la société civile, les ONG et le secteur privé).

Dans ce contexte, des budgets d'investissement en infrastructures qui favorisent le développement durable, notamment dans le troisième axe, ont été prévus pour renforcer l'approche transversale intersectorielle adoptée pour la mise en œuvre du PNIE. C'est le cas par exemple des projets d'investissement en eau potable et assainissement, en hydraulique pastorale et agricole et dans la desserte en équipement collectif, etc.

À la lumière des conflits de compétence entre les différentes directions et services d'appui ministériels et interministériels, y compris les secteurs qui relèvent du MEEF aujourd'hui

(Foresterie, Eau et Assainissement), il faudra faire en sorte que le ministère en charge de l'Environnement se focalise sur ses rôles de définition des orientations et de coordination en évitant de se substituer aux acteurs d'exécution sur le terrain. Par exemple l'élaboration et le suivi de la mise en œuvre de la politique nationale de l'assainissement peuvent être réalisés par le ministère en charge de l'Environnement tandis que les actions d'assainissement le seront par les collectivités locales pour lesquelles des budgets conséquents ont été estimés.

Tableau 4.1 – Répartition des ressources estimatives par axes stratégiques d'intervention du PNIE (million US\$)

#	Axe/Volet	Coût estimatif (million \$US)					Total
		2013	2014	2015	2016	2017	
<b>100</b>	<b>Axe I - PROMOTION DE LA BONNE GOUVERNANCE ENV.</b>	<b>15,45</b>	<b>11,68</b>	<b>10,35</b>	<b>10,23</b>	<b>10,75</b>	<b>58,45</b>
110	Cadre légal	1,90	1,65	0,85	0,75	0,95	6,10
120	Politique nationale de l'environnement (PNE)	1,10	0,53	0,55	0,53	0,75	3,45
130	Conformité environnementale	2,65	1,25	1,00	1,00	1,10	7,00
140	Coordination	1,35	1,25	1,00	1,00	1,00	5,60
150	Organisationnel	6,40	5,45	5,40	5,40	5,40	28,05
160	Information, Éducation & Communication (IEC)	2,05	1,55	1,55	1,55	1,55	8,25
<b>200</b>	<b>Axe II - PROTECTION DES RESSOURCES NATURELLES</b>	<b>43,34</b>	<b>38,64</b>	<b>37,74</b>	<b>37,74</b>	<b>37,74</b>	<b>195,20</b>
210	Eau	12,30	10,50	10,20	10,20	10,20	53,40
220	Sol	5,60	4,50	4,20	4,20	4,20	22,70
230	Diversité végétale et animale	10,00	8,50	8,20	8,20	8,20	43,10
240	Ecosystèmes	2,80	2,70	2,70	2,70	2,70	13,60
250	Accords Multilatéraux sur l'Environnement (AME)	12,64	12,44	12,44	12,44	12,44	62,40
<b>300</b>	<b>Axe III - AMÉLIORATION DU CADRE DE VIE</b>	<b>88,95</b>	<b>86,25</b>	<b>86,25</b>	<b>86,25</b>	<b>86,35</b>	<b>434,05</b>
310	Services de base	23,80	23,20	23,20	23,20	23,30	116,70
320	Energie	24,60	24,40	24,40	24,40	24,40	122,20
330	Transport et télécommunication	2,85	2,15	2,15	2,15	2,15	11,45
340	Industries et mines	10,90	10,40	10,40	10,40	10,40	52,50
350	Agriculture et foresterie	14,10	13,60	13,60	13,60	13,60	68,50
360	Habitat urbain	12,70	12,50	12,50	12,50	12,50	62,70
	<b>GRAND TOTAL PNIE 2013-2017</b>	<b>147,74</b>	<b>136,57</b>	<b>134,34</b>	<b>134,22</b>	<b>134,84</b>	<b>687,70</b>

À la lumière des conflits de compétence entre les différentes directions et services d'appui ministériels et interministériels, y compris les secteurs qui relèvent du MEEF aujourd'hui (Foresterie, Eau & Assainissement), il faudra faire en sorte que le ministère en charge de l'Environnement se focalise sur ses rôles de définition des orientations et de coordination plutôt que de se substituer aux acteurs d'exécution sur le terrain. Par exemple l'élaboration et le suivi de la mise en œuvre de la politique nationale de l'assainissement seront réalisés par le ministère en charge de l'Environnement tandis que les actions d'assainissement le seront par les collectivités locales pour lesquelles des budgets conséquents ont été estimés.

### 4.3 Gestion des données et aide à la décision

#### 4.3.1 Rédaction et diffusion des résultats

Les données brutes issues des trois axes stratégiques doivent être analysées, synthétisées et organisées selon les résultats à long terme (impact), à moyen terme (effets) et à court terme (extrants) et ce, dans le cadre des objectifs de développement du PNIE. Par conséquent, on reconnaît deux catégories de données qui seront traitées : (1) les données de l'état de référence pour lesquelles un état consolidé final devra être élaboré en 2013 dès la première année de mise en œuvre du PNIE; et (2) les données du suivi, qui se refléteront dans les rapports annuels de suivi des indicateurs de performance.

##### ➤ *État de référence*

L'étape de production de l'état de référence est un élément important du PNIE puisque ce dernier doit être en mesure de recueillir de l'information sur les éléments importants des trois axes stratégiques (conditions de base). Déjà amorcé dans chacun des trois cadres logiques, il se bâtira au fur et à mesure de l'avancement des actions et devra faire l'objet d'une version finale dès le premier trimestre 2013, au moment même où le processus de suivi démarrera.

Cet état de référence final du PNIE devra être exposé en détail par le MEEF aux ministères partenaires, aux services décentralisés, aux autorités locales compétentes, au secteur privé et aux organisations de la société civile (y compris les ONG).

##### ➤ *Rapport annuel de suivi-évaluation*

Dès que les rapports annuels de suivi seront disponibles et validés par le MEEF, ils devront être interprétés et communiqués annuellement à l'ensemble des intervenants (ministères concernés, collectivités locales, autorités locales, société civile, secteur privé et dans certains cas, au public). Afin de faciliter une bonne compréhension des résultats, il sera important que ceux-ci soient présentés sous forme graphique ou sous toute autre forme de présentation visuelle permettant d'évaluer, en un coup d'œil, l'atteinte des objectifs fixés par le PNIE.

Le PNIE a été conçu de façon à ce que les résultats puissent servir à détecter les variations spatiales et temporelles possibles des effets dans les différentes régions de la Guinée. Le rapport annuel de suivi-évaluation doit exposer le processus de suivi depuis sa justification jusqu'aux résultats et leur interprétation. Au besoin, le rapport doit être assorti de recommandations sur la façon d'améliorer l'efficacité des trois axes stratégiques. De plus, l'information contenue dans le rapport doit faciliter la conception et la réalisation de futurs PNIE, y compris les budgets annuels glissants.

Le rapport annuel doit rappeler les liens qui existent entre les hypothèses de risques découlant des axes stratégiques d'une part, et les objectifs et les résultats du PNIE d'autre part. Ils doivent aussi reprendre l'information relative aux indicateurs retenus pour l'analyse, l'état de référence, la matrice de suivi. Ils doivent de plus préciser si les hypothèses avancées dans le cadre du PNIE étaient exactes et suffisantes pour assurer la protection de l'environnement.

Dans les conditions réelles de mise en œuvre du PNIE, le profil des risques évoluera constamment pendant le cycle de vie du PNIE. Au fur et à mesure que les risques surviennent ou disparaissent, le MEEF devra modifier la définition des risques et le niveau de risque correspondant. De plus, il fera le suivi de l'utilisation et de l'efficacité des stratégies de réponse au risque et modifiera la colonne « Réponse au risque » au besoin. Cet exercice devra être effectué régulièrement pendant le déroulement du PNIE, l'intervalle type étant de six mois. Une mise à jour annuelle de cette analyse de risque sera indispensable dans le cadre du suivi de l'implantation du PNIE et de l'élaboration des rapports périodiques d'avancement des travaux.

En raison de l'intérêt du rapport annuel pour plusieurs intervenants et le public en général, il sera important que ce dernier soit publié par le MEEF. A prime abord, les groupes qui apparaissent concernés par la publication de ce rapport sont : les ministères sectoriels qui peuvent utiliser les résultats pour améliorer la gestion environnementale de leur portfolio de projets; les cadres et gestionnaires des services décentralisés (CL) qui peuvent les utiliser pour améliorer la conception et l'exécution de leurs projets; les praticiens qui profiteront généralement d'une meilleure compréhension des capacités prévisionnelles des diverses méthodes et techniques en planification et en gestion environnementale et les PTF en raison de leur engagement dans le financement du PNIE. Le Ministère pourrait aussi définir des modalités pratiques d'exploitation de certaines dimensions de ce PNIE à l'attention de certains acteurs ciblés.

#### **4.3.2 Examen périodique du PNIE**

Il faut être conscient que le PNIE comporte des limites pour quantifier les changements et identifier les causes. Les résultats des trois axes stratégiques sont généralement utiles pour augmenter et raffiner les connaissances du milieu en matière d'environnement. Ainsi, les données et les informations issues du PNIE seront utilisées pour vérifier, valider et raffiner les hypothèses, les modèles de prévision et toute compréhension sur laquelle le PNIE est basé.

À cet égard, le PNIE devra être révisé sur une base régulière à la lumière des résultats annuels démontrant ou non une amélioration de la situation par rapport aux résultats escomptés. Certains indicateurs ou marqueurs de progrès pourront alors être mis de côté et/ou modifiés, ou même ajoutés si on se rendait compte qu'un tel ajout s'avérait nécessaire pour suivre une situation non prévue. Il est important que tout au long du processus de suivi, le MEEF tienne un registre des données, des conditions climatiques globales, des anomalies observées et des mesures d'intervention mises en place, afin d'être en mesure de faire un travail rétrospectif et d'analyse globale des questions fondamentales abordées dans le cadre du PNIE.

#### **4.4 Plan d'actions prioritaires**

Pour que le PNIE de la Guinée devienne rapidement opérationnel, un « Plan d'actions prioritaires (2013-2015) » a été élaboré. Pour ce faire, une proposition planifiée sur une base



triennale glissante (2013-2015) est présentée dans cette section sous forme de cadre logique. Le budget détaillé de chacune des actions prioritaires est ensuite proposé.

Conformément aux instructions de la section 4.3.2 (Examen périodique du PNIE), ce plan intégrera l'exercice de suivi régulier de l'avancement des travaux, en validant et raffinant les actions prioritaires proposées, les indicateurs de performance, les sources de vérification et les coûts estimés.

#### 4.4.1 Cadre logique

Le cadre logique permet de présenter de façon sommaire mais précise, la logique d'intervention du PNIE (voir la chaîne de résultats à la section 3.4) en établissant les liens entre les actions proposées et les résultats escomptés et en permettant de mesurer ces résultats.

Pour chacun des axes stratégiques d'intervention du PNIE, le cadre logique du Plan d'actions prioritaires (voir tableau 4.2) résume les éléments suivants :

- La hiérarchie des extraits pour chacun des volets proposés dans les trois axes stratégique d'intervention du PNIE.
- Les actions prioritaires proposées pour chacun des extraits. Les colonnes CT (court-terme) et MT (moyen-terme) permettent de prioriser temporellement les actions.
- La méthode de suivi et d'évaluation des actions : plusieurs indicateurs de nature quantitative ou qualitative sont proposés pour chacune des actions prioritaires. Chacun de ces indicateurs est suivi d'une source de vérification qui, dans un premier temps, définit la situation de départ (2013) avant la mise en œuvre du PNIE (« base »), puis, dans un deuxième temps, propose l'objectif escompté (« cible ») de l'indicateur à la fin de la période quinquennale du PNIE (2017). La mention N/D signifie « non-disponible » au moment de l'élaboration de la présente étude. L'état de référence devra être complété dès la mise en œuvre du PNIE.

Tableau 4.2 – Cadre logique du Plan d'actions prioritaires (2013-2015) (Axe I – Promotion de la bonne gouvernance environnementale)

Volet	Extrants escomptés	#	Actions d'appui	CT	MT	Indicateurs
CADRE LÉGAL	110 Le cadre légal environnemental de la Guinée est adapté aux principes directeurs de la politique nationale pour l'environnement (PNE)	111	Définir une nouvelle "Loi-cadre sur l'environnement"	X		- Document de loi-cadre adopté sur l'environnement disponible <i>Base: Ordonnance N° 045/PRG/87 portant code de l'environnement; Cible: nouvelle loi-cadre sur l'environnement</i>
		112	Réviser et mettre à jour le cadre législatif (lois et ordonnances) et réglementaire (décrets, arrêtés) en matière d'environnement	X		- Niveau de cohésion des textes révisés avec le contexte guinéen multisectoriel <i>Base: médiocre (2012); Cible: satisfaisant</i>  - Nombre de textes révisés et adoptés <i>Base: 0 (2012); Cible: 20 (Ordonnance N° 045/PRG/87, Décret n°199/PRG/SGG/89, Décret No 199/PRG/SGG/89, etc.)</i>
		113	Intégrer les principes directeurs de la PNE dans la définition et élaboration des lois sectorielles		X	- Nombre de nouvelles lois sectorielles adoptées et intégrant les principes directeurs de la PNE <i>Base: 1 (2012); Cible: 10 (codes forestier, pastoral, eau, DPFMR, CFD, etc.)</i>
		114	Diffuser les lois et règlements		X	- Publication unique en divers volumes de l'ensemble des textes juridiques relatifs à l'environnement et aux ressources naturelles. <i>Base: 0 (2012); Cible: 1</i>  - Vulgarisation par tous les canaux
		115	Élaborer des directives/procédures administratives concernant notamment le mandat de conformité et de surveillance environnementale, l'inspection des établissements ainsi que les aires protégées		X	- Nombre de textes d'application élaborés et adoptés <i>Base: 0 (2012); Cible: 30</i>
		116	Élaborer des directives/procédures administratives concernant les Conventions et les accords bilatéraux, notamment la diversité biologique, les changements climatiques, la désertification, les polluants organiques persistants, la dégradation des sols, les risques biotechnologiques, les gaz à effet de serre, les déchets dangereux, etc.		X	- Nombre de documents produits <i>Base: 0 (2012); Cible: 12</i>
		117	Réaliser un programme de formation pour développer les capacités à appliquer les directives/procédures des différentes lois, de façon efficace		X	- Rapport disponible en évaluation des besoins spécifiques en formation et perfectionnement en élaboration de procédures/lois de différents services techniques du MEEF et de ses partenaires concernés par la mise en œuvre de la PNE. <i>Base: 0 (2012); Cible: 1</i>  - Publication unique des programmes et des supports de formation. <i>Base: 0 (2012); Cible: 1</i>  - Nombre d'agents formés (H/F). <i>Base: 0 (2012) Cible: 500</i>

Tableau 4.2 – Cadre logique du Plan d'actions prioritaires (2013-2015) (Axe I suite)

Volet	Extrants escomptés	#	Actions d'appui	CT	MT	Indicateurs
POLITIQUE NATIONALE DE L'ENVIRONNEMENT (PNE)	120 Une stratégie de mise en œuvre de la nouvelle PNE orientée et coordonne l'ensemble des programmes et des politiques sectorielles	121	Dresser le portrait de l'environnement en Guinée et mettre à jour la PNE, sur une base périodique	X		- Une PNE actualisée <i>Base: PNE (2011); Cible: PNE améliorée</i>
		122	Identifier les partenaires stratégiques nationaux et étrangers dans la mise en œuvre de la PNE	X		- Niveau d'adaptation de la PNE au contexte biophysique, socio-économique et institutionnel du pays <i>Base: passable (2011); Cible: satisfaisant</i>
		123	Élaborer une stratégie qui intègre les principes directeurs de la PNE dans les programmes et sous-programmes du MEEF, au niveau national et régional, et qui propose des priorités d'intervention dans un cadre général de gestion responsable des ressources naturelles hydriques, minières, agricoles, forestières et halieutiques	X		- Document de cartographie des parties prenantes et des arrangements institutionnels disponibles <i>Base: 0 (2012); Cible 1</i>
		124	Intégrer les préoccupations environnementales dans la définition et la mise en œuvre des plans régionaux de développement économique et social, schéma directeur national, des plans d'aménagement du territoire et des plans d'action sectoriels		X	- Une stratégie disponible <i>Base: aucune (2012); Cible: nouvelle stratégie de mise en œuvre de la PNE</i>
		125	Développer des stratégies et des procédures de mise en œuvre des politiques sectorielles et sous-sectorielles de gestion de l'environnement		X	- Nombre de plans validés <i>Base: 0 (2012); Cible: 10</i>
		126	Prise en compte dans la PNE et autres textes nationaux des conventions internationales signées et ratifiées par la Guinée ainsi que des accords bilatéraux et multilatéraux de gestion d'écosystèmes partagés		X	- Nombre de stratégies et procédures disponibles <i>Base: 5 (2010); Cible: 15 (eau potable, eau agricole, etc.)</i>
		127	Appliquer la stratégie de mise en œuvre de la PNE dans les programmes et sous-programmes du MEEF et de ses partenaires au niveau national et régional		X	- Niveau d'intégration des préoccupations environnementales dans les documents <i>Base: faible (2012); Cible: satisfaisant</i>
					X	- Nombre de conventions prises en compte dans la stratégie de mise en œuvre de la PNE et dans les textes nationaux <i>Base: 0 (2012); Cible: 25</i>
					X	- Degré d'application de la stratégie de mise en œuvre de la PNE dans les programmes et projets du MEEF et de ses partenaires <i>Base: faible (2012); Cible: satisfaisant</i>
						- Système de suivi de la stratégie de mise en œuvre de la PNE disponible <i>Base: 0 (2012); Cible: 1</i>

Tableau 4.2 – Cadre logique du Plan d'actions prioritaires (2013-2015) (Axe I suite)

Volet	Extrants escomptés	#	Actions d'appui	CT	MT	Indicateurs
CONFORMITÉ ENVIRONNEMENTALE	130 Au niveau national et régional, le MEEF est doté des compétences, des outils et des systèmes requis pour assurer les services essentiels à la clientèle dans les domaines du contrôle/surveillance/suivi et de la conformité environnementale	131	Élaborer et mettre en œuvre les outils/systèmes de gestion environnementale (ÉES, ÉIES, PGES, audit, etc.)	X		- Nombre d'agents du BGEED/BSP formés aux outils et procédures pour la mise en œuvre du système de gestion environnemental <i>Base: 0 (2012); Cible: 50</i>  - Niveau de performance du BGEED <i>Base: médiocre (2012); Cible: satisfaisant</i>
		132	Moderniser/doter en ressources humaines et matérielles des services d'évaluation / contrôle / surveillance / suivi environnemental, au niveau national et régional		X	- Volume du budget de fonctionnement alloué pour couvrir la demande en matériel et en ressources humaines <i>Base: 0 (2012); Cible: 2M\$</i>  - Nombre de services équipés et adaptés  - Nombre de personnel qualifié mis à disposition
		133	Réaliser un programme de formation pour améliorer les compétences des agents des services centraux et déconcentrés sur les procédures de contrôle/surveillance/suivi, sur l'analyse de la qualité des rapports d'ÉES et d'ÉIES, et l'élaboration des mémorandums à l'attention des décideurs	X		- Rapport disponible en évaluation des besoins spécifiques en formation et perfectionnement des structures concernées par le contrôle/surveillance/suivi <i>Base: 0 (2012); Cible: 1</i>  - Publication unique des programmes et des supports de formation. <i>Base: 0 (2012); Cible: 1</i>  - Nombre d'agents formés (H/F). <i>Base: 0 (2012) Cible: 200 (dont 50% de femmes)</i>
		134	Inspecter périodiquement dans les établissements classés (usines, ateliers, dépôts, chantiers, carrières, installations industrielles et minières, artisanales et commerciales ou dans le cadre de toutes les activités qui présentent des dangers pour la santé, la sécurité, la salubrité publique, l'agriculture, la nature et l'environnement en général)		X	- Nombre d'inspections effectuées <i>Base: dizaines/an (2012); Cible: centaines/an</i>  - Nombre de sanctions légales <i>Base: 0 (2012); Cible: dizaines/an</i>
		135	Cartographier les projets de développement	X		- Cartographie exhaustive disponible <i>Base: 0 (2012); Cible: 1</i>
		136	Élaborer un inventaire de tous les établissements classés	X		- Répertoire sur la nomenclature des établissements disponible <i>Base: 0 (2012); Cible: 1</i>
		137	Améliorer les plans d'urgence pour faire face aux situations critiques génératrices de pollutions graves de l'environnement	X		- Plans d'urgence disponibles <i>Base: 1 (2012); Cible: 10</i>
		138	Appuyer les services du MEEF pour les analyses de caractérisation de l'environnement (eau, sol, air) et d'évaluation des risques		X	- Nombre de partenariats formels avec les institutions d'enseignement supérieur et les centres de recherche <i>Base: 0 (2012); Cible: 5</i>  - Laboratoire d'expertise environnementale disponible au sein du MEEF <i>Base: 0 (2012); Cible: 1</i>  - Nombre de services appuyés

Tableau 4.2 – Cadre logique du Plan d'actions prioritaires (2013-2015) (Axe I suite)

Volet	Extrants escomptés	#	Actions d'appui	CT	MT	Indicateurs
COORDINATION	140 Le MEEF assure la coordination des interventions en environnement et s'implique dans la promotion, l'élaboration et le suivi de projets visant le respect des Conventions internationales ratifiées par la Guinée	141	Créer et rendre opérationnel un mécanisme de synergie dans la mise en œuvre du PNIE	X		- Niveau de confiance des partenaires du MEEF dans la crédibilité du Conseil national de l'environnement (CNE) redynamisé. <i>Base: médiocre (2012); Cible: satisfaisant</i>  - Nombre de réunions de concertation des points focaux et des Comités nationaux du CNE élargis à des représentants des diverses parties prenantes sur les rapports nationaux et les communications nationales. <i>Base: 0 (2012); Cible: 5/an</i>
		142	Assurer la promotion de l'approche Écosystème et de l'approche GIR dans les projets de développement pour favoriser un plus grand partenariat dans la mise en œuvre de la PNE		X	- Nombre d'ateliers de diffusion de la trousse à outils sur l'Approche Écosystème développée par l'Institut de l'Énergie et de l'Environnement de la Francophonie (IEPF) et les Expériences capitalisées de son utilisation. <i>Base: 0 (2012); Cible: 300</i>  - Nombre d'ateliers de terrain participatifs sur l'approche GIR (notamment la GIRE) <i>Base: N/D (2012); Cible: 300</i>  - Nombre de projets de développement local mis en œuvre selon les approches Écosystème et GIR. <i>Base: dizaine (2012); Cible: centaines</i>  - Niveau d'intégration des approches Écosystème et GIR dans les diverses interventions actuelles de développement local. <i>Base: médiocre (2012); Cible: satisfaisant</i>
		143	Coordonner les différents intervenants dans l'application et le respect des ententes/conventions bilatérales et multilatérales dans le cadre de la mise en œuvre de la PNE		X	- Niveau d'échange et de partage au sein du CNE sur les interventions en environnement (y compris les rapports des Conférences des Parties sur les AME) <i>Base: médiocre (2012); Cible: satisfaisant</i>
		144	Renforcer la coopération sous-régionale et internationale en matière de gestion concertée des ressources		X	- Niveau de participation active dans les organismes de bassins (ABN, OMVS, OMVG, Union du fleuve Mano, etc.) <i>Base: médiocre (2012); Cible: satisfaisant</i>  - Nombre d'ateliers de concertation et d'échange d'expérience entre pays <i>Base: 1 (2012); Cible: 25</i>
		145	Assurer la promotion des associations (ONG, coopératives, etc.) et renforcement de leurs capacités		X	- Nombre de structures d'encadrement des ONG <i>Base: N/D (2012); Cible: 500</i>  - Nombre d'événements organisés par la plateforme de concentration des ONG et touchant la question environnementale <i>Base: 1 (2012); Cible: 25</i>  - Nombre d'ateliers de concertations et d'échange d'expérience entre pays <i>Base: 1 (2012); Cible: 25</i>
		146	Intégrer les priorités environnementales à caractère mondial dans les politiques, les plans et les programmes nationaux, en particulier dans les stratégies et les programmes de gestion macroéconomique et de réduction de la pauvreté.		X	- Nombre de politiques, plans et programmes sectorielles intégrant les préoccupations liées aux changements climatiques et la préservation de la diversité biologique <i>Base: 1 (2012); Cible: 40</i>
		147	Harmoniser les politiques de gestion des ressources naturelles pour appliquer plus efficacement et à un coût moindre les instruments multilatéraux sur l'environnement au niveau national		X	- Niveau de cohérence entre les politiques sectorielles <i>Base: médiocre (2012); Cible: satisfaisant</i>  - Nombre de publications relatives aux politiques harmonisées éditées et mise à disposition <i>Base: 0 (2012); Cible: 5</i>
		148	Organiser des tables rondes pour favoriser la synergie et la coordination des investissements des bailleurs de fonds		X	- Nombre de tables rondes organisées <i>Base: 0 (2012); Cible: 5</i>

Tableau 4.2 – Cadre logique du Plan d'actions prioritaires (2013-2015) (Axe I suite)

Volet	Extrants escomptés	#	Actions d'appui	CT	MT	Indicateurs
ORGANISATION	150 Le MEEF est doté d'une structure, des compétences et des systèmes performants pour gérer et administrer les fonds publics pour l'environnement	151	Réaliser un diagnostic organisationnel approfondi à travers une mobilisation stratégique du MEEF et de ses partenaires	X		- Rapport de diagnostic approfondi <i>Base: 0 (2012); Cible: 1</i>
		152	Réaliser un rapport présentant l'énoncé de la vision, la sélection des activités, les programmes et les sous-programmes, les responsabilités des acteurs et les valeurs retenues, les facteurs de succès de la modernisation ainsi qu'un échéancier	X		- Rapport détaillé disponible <i>Base: 0 (2012); Cible: 1</i>
		153	Mettre en place la nouvelle structure organisationnelle dans une optique de gestion des changements		X	- Nouvelle structure du MEEF approuvée par le ministère de la Fonction publique <i>Base: 0 (2012); Cible: 1</i>  - Document décrivant les standards de postes pour chaque niveau de responsabilité <i>Base: 0 (2012); Cible: 1</i>  - Nombre de ressources compétentes affectées aux différents niveaux de responsabilité <i>Base: N/D (2012); Cible: 1500</i>  - Niveau d'opérationnalité des organes de chaque partenaire du MEEF <i>Base: médiocre (2012)   Cible: satisfaisant</i>  - Niveau d'intégration des CL dans les cadres organiques des institutions chargées de l'environnement et des ressources naturelles. <i>Base: médiocre; Cible: satisfaisante</i>
		154	Élaborer un système de budgétisation par programme axée sur les résultats, à la conception des outils de modélisation et des outils de suivi de la performance	X		- Niveau d'application de la gestion axée sur les résultats (GAR) au sein du MEEF, comme la chaîne de résultats, cadre logique, cadre de mesure de rendement, gestion des risques, etc. <i>Base: médiocre (2012); Cible: satisfaisant</i>  - Publication unique des programmes et des supports de formation sur la GAR. <i>Base: 0 (2012); Cible: 1</i>  - Nombre d'agents formés à la GAR (H/F) et demeurant en service au MEEF <i>Base: 0 (2012) Cible: 200</i>
		155	Élaborer un programme de formation des ressources humaines pour améliorer les compétences en gestion	X		- Rapport disponible en évaluation des besoins spécifiques en formation et perfectionnement en gestion de chaque institution concernée dans la mise en œuvre de la PNE. <i>Base: 0 (2012); Cible: 1</i>  - Publication unique des programmes et des supports de formation <i>Base: 0 (2012); Cible: 1</i>  - Nombre d'agents formés (H/F) et demeurant en service au MEEF <i>Base: 0 (2012) Cible: 500</i>

Tableau 4.2 – Cadre logique du Plan d'actions prioritaires (2013-2015) (Axe I suite)

Volet	Extrants escomptés	#	Actions d'appui	CT	MT	Indicateurs
ORGANISATION	150 Le MEEF est doté d'une structure, des compétences et des systèmes performants pour gérer et administrer les fonds publics pour l'environnement (suite)	156	Concevoir et adopter un mécanisme innovant de mobilisation efficace et de gestion transparente des ressources financières nécessaires à la réalisation des activités de renforcement de capacités, de protection des ressources naturelles et d'amélioration du cadre de vie, pour la mise en œuvre de la PNE - y compris l'application conjointe des dispositions clés des trois Conventions de Rio (diversité biologique, lutte contre la désertification, changements climatiques)	X		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Stratégie de financements intérieurs et extérieurs disponible <i>Base: 0 (2012); Cible: 1</i></li> <li>- Système efficace et performant de perception des taxes et redevances environnementales (tel que écotaxe) disponible <i>Base: 0 (2012); Cible: 1</i></li> <li>- Existence d'un CA et d'un manuel de procédures pour les Fonds de Sauvegarde de l'Environnement et du Fonds Forestier national fusionnés <i>Base: 0 (2012); Cible: 1</i></li> <li>- Nombre d'agents formés au sein du BSP et autres directions techniques en préparation des requêtes de financement auprès des diverses sources extérieures de financement dont celles recommandées par le MEEF en plus du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM). <i>Base: 0 (2012); Cible: 100</i></li> </ul>
		157	Doter les services régionaux, préfectoraux et sous-préfectoraux de moyens et de compétences pour offrir les services aux partenaires		X	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapport disponible en évaluation des besoins précis de chaque service déconcentré en matériels et équipements spécifiques dans la mise en œuvre de la PNE. <i>Base: 0 (2012); Cible: 1</i></li> <li>- Montant du budget effectivement octroyé pour l'acquisition et la mise à disposition des matériels et équipements nécessaires. <i>Base: 0 (2012); Cible: 15M\$</i></li> <li>- Nombre d'ateliers de formation aux utilisateurs sur les divers matériels et équipements. <i>Base: 0 (2012) Cible: 25</i></li> </ul>
		158	Renforcer les capacités des collectivités locales en environnement			X

Tableau 4.2 – Cadre logique du Plan d'actions prioritaires (2013-2015) (Axe I suite)

Volet	Extrants escomptés	#	Actions d'appui	CT	MT	Indicateurs
INFORMATION, EDUCATION & COMMUNICATION (IEC)	160 Le MEEF est doté d'un plan IEC favorisant la collaboration entre les directions, une meilleure gestion des services régionaux, une meilleure production/circulation de l'information et l'implication/sensibilisation de la population	161	Élaborer et mettre en œuvre une stratégie et d'un plan IEC qui favorisent les échanges et la collaboration entre les services du MEEF, les différents ministères, les collectivités locales, les organismes gouvernementaux, les ONG, les citoyens, etc.	X		- Stratégie et plan IEC disponible <i>Base: 0 (2012); Cible: 1</i>  - Niveau de perception de la population sur les services et rôle du MEEF <i>Base: médiocre (2012); Cible: satisfaisant</i>
		162	Mettre en place un système d'information environnementale (SIE) qui tient compte des standards reconnus à l'international avec des passerelles aux systèmes d'information existants harmonisés	X		- Bibliothèque digitale centrale (BDC) disponible <i>Base: 0 (2012); Cible: 1</i>  - Nombre de supports électroniques produits partout dans le pays par les points focaux BDC <i>Base: 0; Cible: centaines</i>  - Niveau de crédibilité de la base de données <i>Base: médiocre; Cible: satisfaisante</i>  - Niveau d'intégration du SIE dans les bonnes pratiques environnementales et dans les services et produits d'information <i>Base: médiocre; Cible: satisfaisante</i>
		163	Produire et mettre à disposition des supports d'éducation et de sensibilisation du public		X	- Nombre de supports d'éducation et de sensibilisation produits et diffusés dans les principales langues du pays <i>Base: 0 (2012); Cible 4</i>  - Nombre de brochures éditées et reproduites sur la PNE <i>Base: 0 Cible: milliers</i>  - Nombre de documentaires audiovisuels <i>Base: aucune; Cible: 50</i>
		164	Expliquer/interpréter les contenus de la PNE et des Directives qui les accompagnent à tous les niveaux et à l'échelle du territoire national, dans les formats et les supports qui conviennent aux différents publics concernés		X	- Nombre de brochures distribuées à travers le réseau de la décentralisation et à l'échelle nationale <i>Base: 0 Cible: milliers</i>  - Nombre de diffusions d'informations à travers les médias publics et privés en français et langues nationales et aussi par le biais des leaders d'opinions. <i>Base: dizaines; Cible: centaines</i>  - Production audiovisuel disponible <i>Base: aucune; Cible: 1</i>
		165	Assurer la promotion et réalisation des audiences publiques		X	- Nombre d'audiences publiques réalisées <i>Base: 0 (2012); Cible 50</i>



Tableau 4.2 – Cadre logique du Plan d'actions prioritaires (2013-2015) (Axe I suite)

Volet	Extrants escomptés	#	Actions d'appui	CT	MT	Indicateurs
INFORMATION, EDUCATION & COMMUNICATION (IEC)	160 Le MEEF est doté d'un plan IEC favorisant la collaboration entre les directions, une meilleure gestion des services régionaux, une meilleure production/circulation de l'information et l'implication/sensibilisation de la population (suite)	166	Offrir des services d'accueil, des renseignements généraux et spécifiques sur les règlements, les politiques et les programmes du MEEF		X	- Existence d'un guichet unique d'information aux partenaires au niveau central et déconcentré <i>Base: 1 (2012); Cible: 50</i>  - Nombre de visiteurs du site Web du MEEF <i>Base: centaines; Cible: milliers</i>  - Degré de qualité du site Web du MEEF <i>Base: médiocre; Cible: satisfaisant</i>
		167	Soutenir la recherche scientifique et le transfert des techniques et de technologies relatives à la protection de la biodiversité et au changement climatique		X	- Nombre de séances d'information à la communauté scientifique guinéenne sur la PNE en matière de sciences et de techniques et sur leur rôle dans la mise en œuvre de la PNE. <i>Base: 0 (2012); Cible: 10</i>  - Nombre de présences aux réunions de commissions scientifiques <i>Base: 0 (2012); Cible: 30</i>  - Niveau de coopération entre les scientifiques guinéens et la communauté scientifique internationale à travers des partenariats formalisés. <i>Base: médiocre; Cible: satisfaisant</i>  - Nombre de centres de valorisation de la biodiversité mis en réseau avec ceux d'autres pays. <i>Base: 0; Cible: 5</i>
		168	Organiser/réaliser des activités de sensibilisation/information des partenaires des secteurs public et privé et de la population, qui font la promotion de la PNE		X	- Nombre de conférences, colloques, forums et ateliers de terrain à l'intention de toutes les parties prenantes, tous secteurs confondus, en ciblant particulièrement les décideurs pour obtenir de leur part un plus grand soutien de la PNE <i>Base: 5 (2012); Cible: 100</i>  - Nombre de matériels d'éducation et de sensibilisation produits et diffusés en milieu scolaire <i>Base: 0 Cible: milliers</i>
		169	Organiser des ateliers de consultation nationale qui donnent aux acteurs du développement et à la population la possibilité d'exprimer leurs points de vue de façon active et constructive		X	- Nombre d'ateliers de consultation nationale <i>Base: 1 (2012); Cible 10</i>  - Nombre de personnes touchées par les consultations (h/f) <i>Base: centaines (2012); Cible: milliers</i>
		170	Intégrer les femmes et les impliquer dans les différentes activités du PNIE		X	- % de femmes impliquées dans la mise en œuvre du PNIE <i>Base: 5% (2012); Cible: 30%</i>

Tableau 4.3 – Cadre logique du Plan d'actions prioritaires (2013-2015) (Axe II – Protection des ressources naturelles)

Volet	Extrants escomptés	#	Actions de protection	CT	MT	Indicateurs
EAU	210 Une stratégie de restauration et de préservation des ressources en eau est mise en œuvre pour orienter et coordonner l'ensemble des programmes, des projets et des politiques sectorielles	211	Mettre en place les outils et les instruments et mettre en œuvre des programmes de formation permettant une meilleure connaissance de la qualité des ressources en eau et du potentiel hydraulique	X		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Un inventaire finalisé des eaux souterraines et de surface est disponible (plans d'eau, mares et retenues artificielles, nappes phréatiques) Base: incomplet (2012); Cible: finalisé</li> <li>- Un atlas d'inventaire des ressources hydrauliques et les annuaires hydrologiques et hydrogéologiques disponibles Base: Guinée Maritime (2012); Cible: National</li> <li>- Monographie par bassin disponible ainsi que les atlas de planification des ressources en eau par préfecture Base: Guinée Maritime (2012); Cible: National</li> <li>- Base de données sur les paramètres physico-chimiques et bactériologiques en fonction des différents usages des ressources en eau Base: 0 (2012); Cible: 1</li> <li>- Niveau d'efficacité des mécanismes de surveillance de la qualité et du potentiel des ressources en eau Base: faible; Cible: satisfaisant</li> <li>- Publication unique des données à travers le SIE Base: 0 (2012); Cible: 1</li> <li>- Nombre de techniciens des services hydrauliques formés</li> </ul>
		212	Prévenir les situations d'urgence dans le domaine pluviométrique et autres	X		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Plateforme nationale de gestion des catastrophes et urgences environnementales disponible Base: 0 (2012); Cible: 1</li> </ul>
		213	Prévenir les nuisances liées à l'eau		X	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Stratégie de gestion des ressources en eau et de réduction des risques de maladies liées à l'eau dans les communes rurales. Base: 0 (2012) Cible: 1</li> <li>- Subventions aux collectivités pour la mise en œuvre de la stratégie Base: 0 (2012); Cible: 10M\$</li> <li>- Degré de prévalence des maladies liées à l'eau</li> </ul>
		214	Protéger les ressources en eau contre toutes formes de pollution et de dégradation		X	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Programme national opérationnel de gestion des produits chimiques . Base: 0 (2012); Cible: 1</li> <li>- Existence de mesures de gestion des produits chimiques dans les plans de développement local des communes rurales Base: 0 (2012); Cible: 1</li> <li>- Budget octroyé pour la mise en œuvre du programme d'action stratégique de renversement des tendances à la dégradation des terres et des eaux dans le bassin du fleuve Niger Base: inconnue (2012); Cible: 10M\$</li> <li>- Budget octroyé pour la mise en œuvre du programme d'action stratégique de renversement des tendances à la dégradation des terres et des eaux dans le bassin du fleuve Sénégal Base: inconnue (2012); Cible: 10M\$</li> <li>- Programme de renforcement de capacités locales, régionales et nationales en matière de protection et gestion des eaux mis en œuvre. Base: 0 (2012); Cible: 1</li> <li>- Taux de pollution chimique et bactériologique et taux de turbidité des eaux</li> </ul>
		215	Améliorer la gestion des eaux pluviales		X	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Volume de budget octroyé pour lancer et encadrer des actions locales qui intègrent la conservation et la restauration des terroirs villageois au niveau des Régions, notamment par l'approche GIRE et la vulgarisation de technologies et savoir-faire endogènes maîtrisées de CES. Base: N/D (2012); Cible: 20M\$</li> <li>- Programme opérationnel de collecte et de gestion des eaux pluviales dans les villes. Base: 0 (2012); Cible: 1</li> </ul>

Tableau 4.3 – Cadre logique du Plan d'actions prioritaires (2013-2015) (Axe II – Protection des ressources naturelles) (suite)

Volet	Extrants escomptés	#	Actions de protection	CT	MT	Indicateurs
SOL	220 Une stratégie de restauration et de préservation des ressources en sol est mise en œuvre pour orienter et coordonner l'ensemble des programmes, des projets et des politiques sectorielles	221	Mettre en place les outils et les instruments et mettre en œuvre des programmes de formation permettant une meilleure connaissance de la qualité des sols et du potentiel pédologique	X		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Inventaire de ressources pédologiques disponible Base: incomplet (2012); Cible: finalisé</li> <li>- Atlas d'inventaire des ressources pédologique disponible Base: Guinée Maritime (2012); Cible: National</li> <li>- Atlas de planification des ressources en sol par préfecture disponible Base: Guinée Maritime (2012); Cible: National</li> <li>- Base de données sur les paramètres physico-chimiques et biologiques des sols Base: 0 (2012); Cible: 1</li> <li>- Niveau d'efficacité des mécanismes de surveillance de la qualité et du potentiel des ressources pédologiques Base: faible; Cible: satisfaisant</li> <li>- Publication unique des données à travers le SIE Base: 0 (2012); Cible: 1</li> <li>- Nombre de techniciens formés</li> </ul>
		222	Restaurer et préserver le capital productif des sols		X	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Volume de budget octroyé pour lancer et encadrer des actions locales qui intègrent la réhabilitation de terres dégradées en conservant le caractère productif des écosystèmes (comme les mangroves) et en restaurant la fertilité des sols (sur la base des expériences de PRAADEL, ONG SG-2000, IFS et ESSOR) Base: inconnue (2012); Cible: 20M\$</li> <li>- Superficie restaurée et préservée</li> </ul>

Tableau 4.3 – Cadre logique du Plan d'actions prioritaires (2013-2015) (Axe II – Protection des ressources naturelles) (suite)

Volet	Extrants escomptés	#	Actions de protection	CT	MT	Indicateurs
DIVERSITÉ VÉGÉTALE & ANIMALE	230 Une stratégie de restauration et de préservation des espèces végétales et animales est mise en œuvre pour orienter et coordonner l'ensemble des programmes, des projets et des politiques sectorielles	231	Mettre en place les outils et les instruments et mettre en œuvre des programmes de formation permettant une meilleure connaissance des éléments constitutifs de la diversité biologique des espèces	X		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Inventaire forestier national disponible <i>Base: incomplet (2012); Cible: finalisé</i></li> <li>- Pourcentage de la superficie du territoire national classé en AP <i>Base: 8% (2012); Cible: finalisé</i></li> <li>- Atlas d'inventaire des espèces végétales et animales disponible <i>Base: Guinée Maritime (2012); Cible: National</i></li> <li>- Base de données sur la biodiversité des espèces <i>Base: 0 (2012); Cible: 1</i></li> <li>- Niveau d'efficacité des mécanismes de surveillance des aires protégées (forêts classées de Ziama, Diecké, Bero, Yanon, Pic de fon, Parc national du haut Niger, Parc Badiar, biodiversité des monts Nimba et Bonama). <i>Base: faible; Cible: satisfaisant</i></li> <li>- Publication unique des données à travers le SIE <i>Base: 0 (2012); Cible: 1</i></li> <li>- Nombre de techniciens formés</li> <li>- Nombre d'espèces animales et végétales suivi par région naturelle</li> </ul>
		232	Lutter contre les feux de brousse		X	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Volume de budget octroyé pour lancer et encadrer des actions locales qui intègrent la lutte contre les feux de brousse et le renforcement des comités villageois de brousse dans les Communautés Rurales, notamment en Haute et Moyenne Guinée. <i>Base: inconnu (2012); Cible: 5M\$</i></li> <li>- Nombre de personnes sensibilisés aux techniques de lutte contre les feux de brousse. <i>Base: inconnu (2012); Cible: 2 millions</i></li> <li>- Superficie protégée contre les feux de brousse</li> </ul>
		233	Lutter contre la déforestation et la désertification en réhabilitant et développant la forêt tout en conservant le caractère productif des écosystèmes		X	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de plants produit par les pépiniéristes par préfecture. <i>Base: N/D (2012); Cible: besoin exprimé pour les campagnes annuelles de reboisement</i></li> <li>- Nombre de forêts communautaires créées et classées. <i>Base: inconnue (2012); Cible: 30</i></li> <li>- Budget octroyé pour lancer et encadrer des actions de développement et de protection d'espaces boisés dans les villes (îlots forestiers de Kakimbo, de Enta, Demoudoula à Conakry, îlot de forêt du 1er mai à N'Zérékoré, etc.) <i>Base: inconnue (2012); Cible: 5M\$</i></li> <li>- Nombre de personnes sensibilisées durant la Campagne nationale de reboisement. <i>Base: N/D (2012); Cible: 2000</i></li> <li>- Nombre de plantations forestières nationales réalisées</li> </ul>

Tableau 4.3 – Cadre logique du Plan d'actions prioritaires (2013-2015) (Axe II – Protection des ressources naturelles) (suite)

Volet	Extrants escomptés	#	Actions de protection	CT	MT	Indicateurs
DIVERSITÉ VÉGÉTALE & ANIMALE	230 Une stratégie de restauration et de préservation des espèces végétales et animales est mise en œuvre pour orienter et coordonner l'ensemble des programmes, des projets et des politiques sectorielles (suite)	234	Assurer la conservation in situ des espèces	X		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Budget octroyé pour lancer et encadrer des actions locales qui intègrent la préservation et l'amélioration des espèces animales endogènes menacées de disparition (initiative visant à réduire les pressions des communautés riveraines sur les ressources des aires protégées). <i>Base: inconnu (2012); Cible: 15M\$</i></li> <li>- Programme cohérent de recherche en matière de conservation et d'amélioration de la diversité biologique locale disponible. <i>Base: 0 (2012); Cible: 1</i></li> <li>- Programme opérationnel de gestion côtière et marine de la biodiversité (mise en œuvre des aires marines protégées: Alkatraz, Tristao et Kapatchèz) <i>Base: 0 (2012); Cible: 1</i></li> <li>Programme opérationnel de gestion de la biodiversité des monts Nimba <i>Base: 0 (2012); Cible: 1</i></li> <li>- Taux de couvertures des aires terrestres et marines protégées</li> </ul>
		235	Assurer la conservation ex situ des espèces	X		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Niveau de budget octroyé pour lancer et encadrer des actions locales qui intègrent la réintroduction et la promotion d'espèces fauniques menacées d'extinction. <i>Base: N/D (2012); Cible: 5M\$</i></li> <li>- Niveau de contrôle des semences potagères et des plants d'arbres fruitiers importés. <i>Base: médiocre (2012); Cible: satisfaisant</i></li> <li>- Nombre de jardins botaniques et zoologiques réhabilités et/ou créés <i>Base: 0 (2012); Cible: 2</i></li> </ul>

Tableau 4.3 – Cadre logique du Plan d'actions prioritaires (2013-2015) (Axe II – Protection des ressources naturelles) (suite)

	Extrants escomptés	#	Actions de protection	CT	MT	Indicateurs
ÉCOSYSTÈMES	240 Une stratégie de gestion de la diversité des écosystèmes (ou zones géographiques importantes) oriente et coordonne l'ensemble des programmes, projets et politiques sectorielles	241	Aménager, entretenir et surveiller un réseau complet d'aires protégées national et transfrontalier (y compris les réserves de pêches)		X	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Statut clair pour chaque aire protégée disponible <i>Base: médiocre (2012); Cible: satisfaisant</i></li> <li>- Plan de gestion pour chaque aire protégée disponible (en commençant par les parcs du Biadar et du Niger) <i>Base: 1 (2012); Cible: 10</i></li> <li>- Nombre de base vies réhabilitées <i>Base: N/D (2012); Cible: 25</i></li> <li>- Niveau de budget octroyé pour lancer et encadrer des actions qui reconstituent les espaces naturels et les habitats de la faune et qui assurent la surveillance des aires protégées (patrouilles) <i>Base: N/D (2012); Cible: 10M\$</i></li> <li>- Nombre de patrouilles organisées</li> </ul>
		242	Promotion de l'approche Écosystème dans les projets de développement pour favoriser un plus grand partenariat dans la gestion de la diversité des écosystèmes		X	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'ateliers de terrain participatifs consistant à diffuser et à adapter la trousse à outils sur l'Approche Écosystème développée par l'Institut de l'Énergie et de l'Environnement de la Francophonie (IEPF) et les expériences capitalisées de son utilisation <i>Base: 0 (2012); Cible: 300</i></li> <li>- Niveau de budget octroyé pour des projets locaux de protection de la diversité biologique, de gestion intégrée des ressources, de lutte contre le réchauffement climatique et contre la dégradation des terres en appliquant l'Approche Écosystème <i>Base: N/D (2012); Cible: 50M\$</i></li> <li>- Nombre d'écosystèmes, tels que les bassins versants, avec des programmes et des projets pilotes intégrant les objectifs des trois conventions <i>Base: 0 (2012); Cible: 5</i></li> <li>- Niveau d'intégration des approches Écosystème dans les diverses interventions actuelles de développement local <i>Base: médiocre (2012); Cible: satisfaisant</i></li> </ul>
		243	Réalisation d'un programme de formation pour développer les capacités des gardes forestiers		X	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Statut clair des gardes forestiers et des conservateurs <i>Base: médiocre (2012); Cible: satisfaisant</i></li> <li>- Rapport disponible en évaluation des besoins spécifiques en formation et perfectionnement <i>Base: 0 (2012); Cible: 1</i></li> <li>- Publication unique des programmes et des supports de formation <i>Base: 0 (2012); Cible: 1</i></li> <li>- % d'agents formés (H/F) <i>Base: 0 (2012) Cible: 100%</i></li> </ul>

Tableau 4.3 – Cadre logique du Plan d'actions prioritaires (2013-2015) (Axe II – Protection des ressources naturelles) (suite)

Volet	Extrants escomptés	#	Actions de protection	CT	MT	Indicateurs
ACCORDS MULTILATÉRAUX SUR L'ENVIRONNEMENT (AME)	250 Participer à la mise en œuvre des dispositions relatives aux AME dans les domaines de la biodiversité, les changements climatiques, la désertification et l'eau	251	Réaliser un programme d'information sur les accords multilatéraux sur l'environnement ainsi que les directives émises par les différentes conférences des parties aux conventions		X	- Nombre de brochures éditées et reproduites sur les AME en langues nationales et en français <i>Base: 0 (2012); Cible 10,000</i>  - Nombre de conférences/colloques à l'intention de toutes les parties prenantes, tous secteurs confondus, en ciblant particulièrement les décideurs pour obtenir de leur part un plus grand soutien politique des AME <i>Base: N/D; Cible:3/ville</i>
		252	Renforcer le système d'information sur les conventions et les directives des CdPs et appuyer la mise en œuvre du Plan d'action national d'adaptation aux changements climatiques		X	- Système d'information SIG sur les AME disponible <i>Base: 0; Cible: 1</i>  - Bulletin semestriel d'information sur les AME disponible <i>Base: 0; Cible : 2/an</i>  - Niveau de performance des centres d'échange d'information en place <i>Base: médiocre; Cible: satisfaisant</i>  - Niveau de budget octroyé pour la mise en œuvre des projets prioritaires du PANA <i>Base: 3M\$ (2012); Cible: 50M\$</i>
		253	Soutenir les scientifiques guinéens pour une meilleure connaissance de l'état des lieux en matière d'espèces sauvages, d'habitats et de paysages		X	- Nombre de scientifiques informés sur les directives des CdP en matière de sciences et de techniques et sur leur rôle dans la mise en œuvre des AME <i>Base: N/D; Cible: 200</i>  - Dynamisme des commissions scientifiques (AND, CNDD, etc.) recommandées par les CdP <i>Base: médiocre; Cible: satisfaisant</i>  - Niveau de budget octroyé à la communauté scientifique (Initiative taxonomique mondiale, inventaires et surveillance, promotion des connaissances traditionnelles, conservation in situ et ex situ, ÉES, études spécifiques, etc.) <i>Base: N/D; Cible: 10M\$</i>  - Nombre de partenariats formalisés (coopération) entre les scientifiques guinéens et la communauté scientifique internationale <i>Base: N/C; Cible: 20</i>
		254	Réaliser un programme de formation pour les cadres et agents chargés de la gestion de l'environnement pour une mise en œuvre plus efficace des AME	X		- Évaluation des besoins spécifiques en formation par catégorie d'acteurs <i>Base: 0; Cible: 1</i>  - Nombre de cadre et agents (h/f) formé(s) et demeurant en poste au MEEF <i>Base: N/D; Cible: 500</i>
		255	Produire des communications nationales plus participatives	X		- Niveau de performance des Comités nationaux des AME <i>Base: médiocre; Cible: satisfaisant</i>  - Nombre de personnes touchées <i>Base: médiocre; Cible: satisfaisant</i>

Tableau 4.4 – Cadre logique du Plan d'actions prioritaires (2013-2015) (Axe III – Amélioration du cadre de vie)

Volet	Extrants escomptés	#	Actions d'intégration	CT	MT	Indicateurs
SERVICES SOCIAUX DE BASE	310 Les populations les plus vulnérables ont accès et utilisent les services sociaux de base (eau potable, assainissement, santé et éducation) et adoptent des bonnes pratiques	311	Mettre en place les outils et les instruments permettant une meilleure connaissance de l'impact des projets d'eau et assainissement, santé et éducation	X		- Cartographie des projets (eau potable, assainissement, hygiène, santé et éducation) disponible <i>Base: 0 (2012); Cible: 1</i>  - Évaluation environnementale stratégique (ÉES) des secteurs de l'eau potable, de l'assainissement, de l'hygiène, de la santé et de l'éducation disponibles <i>Base: 0 (2012); Cible: 4</i>
		312	Favoriser l'intégration verticale de l'environnement dans les secteurs de l'eau, assainissement, santé et éducation		X	- Systématisation des études d'impact sur l'environnement des projets d'infrastructure d'approvisionnement en eau, d'assainissement, d'hygiène, de santé et d'éducation <i>Base: 0 (2012); Cible: 1</i>  - PGES des projets d'infrastructure d'approvisionnement en eau, d'assainissement, d'hygiène, de santé et d'éducation mis en œuvre et suivi régulièrement par le MEEF <i>Base: N/D; Cible: 50</i>
		313	Développer l'approche ATPC (assainissement total piloté par la communauté) comme stratégie de lutte contre les maladies d'origine hydrique et les schistosomiases dans les communes rurales, notamment en Guinée forestière	X		- Nombre de villages ayant atteint le niveau zéro de défécation à l'air libre <i>Base: N/D; Cible: 1000</i>
		314	Assurer l'assainissement des agglomérations rurales et urbaines.		X	- Proportion de la population ayant accès à une source d'eau potable améliorée <i>Base : 43,8% (2007); Cible: 75%</i>  - Existence de centre d'enfouissement technique (CET) dans les agglomérations urbaines <i>Base : 0(2012); Cible: 30</i>  - Proportion de la population ayant accès à un système d'assainissement améliorée <i>Base : 14,8% (2007); Cible: 25%</i>  - Pourcentage des ménages ayant adopté des bonnes pratiques d'hygiène et d'assainissement au niveau domestique <i>Base: N/D; Cible: 33%</i>  - Nombre d'unités de valorisation énergétique des déchets <i>Base: 0; Cible: 5</i>  - Nombre d'unités de traitement des déchets bio médicaux <i>Base: 0; Cible: 8</i>
		315	Appuyer la préparation de programmes d'éducation en environnement qui s'adresseront aux différents milieux formels et informels		X	- Nombre de programmes d'éducation en environnement qui s'adressent aux différents niveaux d'enseignement (primaire, secondaire et supérieur). <i>Base: ND; Cible: 3</i>  - Nombre de personnes touchées par les programmes d'ERE aux différents niveaux d'enseignement <i>Base: centaines; Cible: milliers</i>  - Volume de budget alloué pour l'élaboration de programmes et d'outils spécialement conçus à l'intention du secteur informel et des adultes. <i>Base: ND; Cible: 10M\$</i>
		316	Favoriser la récupération et le recyclage des déchets dans les activités formelles et informelles		X	- Niveau de budget octroyé aux collectivités locales pour la gestion des déchets solides domestiques et industriels. <i>Base: ND (2012) Cible: 50M\$</i>  - Existence d'une filière de gestion des déchets dans les communes urbaines <i>Base: 0; Cible: 38</i>



Tableau 4.4 – Cadre logique du Plan d'actions prioritaires (2013-2015) (Axe III suite)

Volet	Extrants escomptés	#	Actions d'intégration	CT	MT	Indicateurs
ENERGIE	320 Une stratégie de promotion des énergies nouvelles et renouvelables est mise en œuvre et la sécurité énergétique des populations les plus vulnérables est améliorée	321	Mettre en place les outils et les instruments permettant une meilleure connaissance de l'impact des projets en énergie.	X		- Cartographie des projets disponibles. Base: 0 (2012); Cible: 1  - Évaluation environnementale stratégique (ÉES) du secteur de l'Énergie disponible. Base: 0 (2012); Cible: 1
		322	Intégrer les préoccupations environnementales et sociales et accroître les niveaux d'efficacité dans la production de l'énergie		X	- Nombres d'études environnementales (EIES, PAR, etc.) relatives aux grands ouvrages d'aménagement hydro-électriques Base: s/o (2012); Cible: 10  - PGES/PAR des projets énergétiques mis en œuvre et suivis régulièrement par le MEEF Base: 0 (2012); Cible: 10  - Nombre de centrales thermiques modernisées ayant accru leur capacités de production d'énergie électrique (à base de combustibles fossiles tels le charbon, le fuel ou le gaz). Base: 0% (2012); Cible: 10  - Niveau d'électrification rurale à partir des microcentrales hydro-électriques et des générateurs photovoltaïques. Base: faible; Cible: satisfaisant  - Niveau de budget octroyé aux collectivités pour développer des plateformes multifonctionnelles Base: ND; Cible: 50M\$  - Existence d'une fonction environnement au sein de l'Électricité de Guinée (EDG) Base: 0; Cible: 1
		323	Assurer une gestion rationnelle du bois-énergie	X		- Niveau de budget octroyé pour lancer et encadrer des actions locales qui intègrent la mise en œuvre des schémas directeurs d'approvisionnement en bois-énergie pour les grandes agglomérations Base: ND; Cible: 10M\$  - Nombre de foyers sensibilisés à l'économie d'énergie et ayant adopté des foyers améliorés Base: ND; Cible: 2 millions
		324	Promouvoir l'utilisation des sources d'énergie alternatives au bois-énergie		X	- Nombre d'organisations (GIE/ONG) appuyées pour assurer la vulgarisation des équipements et des combustibles de substitution au bois-énergie. Base: 0 (2012); Cible: 20  - Nombre de communautés rurales sensibilisées à l'utilisation du charbon minéral comme substitut au bois-énergie. Base: ND; Cible: 300  - Niveau de budget octroyé pour lancer et encadrer des actions locales qui intègrent la mise en œuvre d'un programme participatif d'IEC en matière d'utilisation de l'énergie produite à partir des technologies de substitution au bois-énergie. Base: ND; Cible: 10M\$
		325	Promouvoir les technologies d'utilisation rationnelle et de maîtrise de l'énergie		X	- Politique de prix du KWH attractive et disponible en fonction des technologies utilisées Base: 0 (2012); Cible: 1  - Cadre réglementaire incitatif à l'investissement dans les technologies moins énergivores disponible Base: 0 (2012); Cible: 1  - Existence de programmes opérationnels d'efficacité énergétique dans les secteurs industriel, domestique, commercial et administratif Base: 0 (2012); Cible: 4  - Niveau de performance du cadre institutionnel de maîtrise de l'énergie Base: médiocre; Cible: satisfaisant
		326	Développer la production et favoriser la consommation d'énergies nouvelles et renouvelables-ENR (solaire, éolienne, biomasse)		X	- Niveau de budget octroyé pour lancer et encadrer des actions locales qui facilitent l'accès et la disponibilité des équipements utilisant les ENR Base: ND; Cible: 50M\$  - Nombre d'utilisateurs initiés au fonctionnement des équipements et formés à leur maintenance Base: ND; Cible: 10,000

Tableau 4.4 – Cadre logique du Plan d'actions prioritaires (2013-2015) (Axe III suite)

Volet	Extrants escomptés	#	Actions d'intégration	CT	MT	Indicateurs
TRANSPORT & TELECOMMUNICATION	330 Les infrastructures de transport et de télécommunication favorisent la mise en valeur du milieu de vie, dans un contexte de réduction de la consommation énergétique	331	Mettre en place les outils et les instruments permettant une meilleure connaissance de l'impact des projets de transport et de télécommunication	X		- Cartographie des projets (transport, télécommunication) disponible <i>Base: 0 (2012); Cible: 1</i>  - Évaluation environnementale stratégique (ÉES) des secteurs du transport et des télécommunications <i>Base: 0 (2012); Cible: 2</i>
		332	Soutenir l'efficacité des systèmes de transport et de télécommunication	X		- Cadre juridique adapté aux enjeux réels du système de transport (routier, maritime, aérien) et des télécommunications <i>Base: médiocre; Cible: satisfaisant</i>  - Niveau de connaissance de la situation de services de transport affrété, touristique et interurbain <i>Base: médiocre; Cible: satisfaisant</i>  - Nombre d'études environnementales et sociales (EIES, PAR, etc.) associées au développement des services de transport et de télécommunication nécessaires au développement des régions <i>Base: ND; Cible: 20</i>  - PGES/PAR mis en œuvre et régulièrement suivis par le MEEF <i>Base: N/D (2012); Cible: 10</i>
		333	Améliorer la sécurité des transports		X	- Politique de sécurité des transports disponible, modalités de mise en œuvre établies et mise à jour d'un inventaire, en collaboration avec le MEEF <i>Base: ND; Cible: 1</i>  - Niveau d'efficacité des mesures visant l'amélioration de la sécurité dans les domaines du transport scolaire, du transport adapté, des véhicules hors-route, du transport ferroviaire et du transport routier des marchandises <i>Base: médiocre; Cible: satisfaisant</i>  - Niveau de collaboration du MEEF à la promotion des actions relatives à la sécurité des transports <i>Base: médiocre; Cible: satisfaisant</i>
		334	Accroître la contribution des secteurs du transport et des télécommunications aux enjeux de l'environnement	X		- Politique environnementale du secteur des transports et des télécommunications disponible <i>Base: 0; Cible: 1</i>  - Niveau de budget octroyé dans la mise en œuvre de la PNE concernant le transport et les télécommunications et leur contribution à la stratégie guinéenne d'efficacité énergétique <i>Base: ND; Cible: 10M\$</i>  - Politique dans le domaine du contrôle du bruit et des aménagements en milieu urbain disponible <i>Base: 0 (2012); Cible: 1</i>  - Nombre de villes implantant le transport public et/ou des voies réservées en permanence aux autobus, à l'aide de normes incitatives <i>Base: 0 (2012); Cible: 30</i>  - Règlement visant à soutenir techniquement et financièrement l'implantation de stationnements incitatifs disponible <i>Base: 0 (2012); Cible: 1</i>

Tableau 4.4 – Cadre logique du Plan d'actions prioritaires (2013-2015) (Axe III suite)

Volet	Extrants escomptés	#	Actions d'intégration	CT	MT	Indicateurs
INDUSTRIES & MINES	340 Les activités industrielles et minières favorisent la mise en valeur du milieu de vie et contribuent aux enjeux du développement durable	341	Mettre en place les outils et les instruments permettant une meilleure connaissance de l'impact des projets industriels et notamment, des miniers	X		- Cartographie des projets (industrie et mines) disponible <i>Base: 0 (2012); Cible: 1</i>  - Évaluation environnementale stratégique (ÉES) des secteurs de l'industrie et des mines <i>Base: 0 (2012); Cible: 2</i>
		342	Encourager un développement industriel efficace par rapport à l'utilisation des ressources et des matières, en limitant autant que possible les effets nocifs sur l'environnement		X	- Systématisation des études d'impact sur l'environnement des projets et unités industrielles disponible <i>Base: 0 (2012); Cible: 1</i>  - Nombre de projets et unités industriels incluant les coûts d'atténuation des effets négatifs dans leurs coûts de réalisation <i>Base: N/D; Cible: 50</i>  - Niveau de coordination des plans énergétiques avec les services décentralisés du MEEF au niveau sous-régional et régional <i>Base: médiocre; Cible: satisfaisant</i>
		343	Accompagner les activités de développement durable des industries et des mines	X		- Nombre d'études conséquentes sur la couverture des besoins en eau de surface et souterraine des sites miniers <i>Base: N/D; Cible 15</i>  - Nombre d'audits environnementaux des actions de lutte contre la pollution entraînée par les rejets industriels <i>Base: 0; Cible: 20</i>  - Niveau de budget octroyé par les industries et mines dans des activités de développement durable auprès des collectivités affectées <i>Base: N/D (2012); Cible: 50M\$</i>
		344	Mettre en œuvre une stratégie gouvernementale volontariste en faveur de la responsabilité sociétale des entreprises (RSE), notamment dans le secteur minier	X		- Politique gouvernementale en faveur de la RSE favorisant la mise en place d'un dispositif juridique encadrant la transparence sociale et environnementale des entreprises disponible <i>Base: 0 (2012); Cible: 1</i>  - Niveau de performance du mécanismes de concertation en RSE créé (ex : plateforme d'actions globales) pour articuler les initiatives publiques avec celles des acteurs privés <i>Base: médiocre; Cible: satisfaisant</i>  - Nombre d'entreprises qui fournissent un reporting sur des critères sociaux, environnementaux et sociétaux dans une perspective d'uniformisation des standards guinéens. <i>Base: N/D; Cible: 50</i>  - Dispositif réglementaire disponible pour développer l'information des investisseurs et mobiliser des financements <i>Base: 0 (2012); Cible: 1</i>
		345	Participer à la promotion de démarches volontaires de labellisation et d'initiatives en RSE auprès des collectivités locales	X		- Nombre d'entreprises avec un label de RSE sectoriel reconnu par les pouvoirs publics <i>Base: 0; Cible: 20</i>  - Cadre normatif de la responsabilité sociétale des entreprises (RSE) et des organisations (RSO) disponible <i>Base: 0; Cible: 1</i>  - Niveau de budget octroyé pour des initiatives RSE auprès des communautés affectées par les grands projets. <i>Base: N/D; Cible: 100M\$</i>  - Nombre de structures décentralisées participant à la concertation, la promotion et au respect des engagements de RSE <i>Base: N/D; Cible: 50</i>

Tableau 4.4 – Cadre logique du Plan d'actions prioritaires (2013-2015) (Axe III suite)

Volet	Extrants escomptés	#	Actions d'intégration	CT	MT	Indicateurs
AGRICULTURE & FORÊT	350 Les populations rurales disposent de capacités accrues de productions agricole et forestière durables, créatrices de richesse pérenne et améliorant la sécurité alimentaire	351	Mettre en place les outils et les instruments permettant une meilleure connaissance et suivi de l'impact des projets agricoles et forestiers	X		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Cartographie des projets (agriculture et foresterie) disponible <i>Base: 0 (2012); Cible: 1</i></li> <li>- Évaluation environnementale stratégique (ÉES) des secteurs de l'agriculture et de la foresterie <i>Base: 0 (2012); Cible: 2</i></li> <li>- Carte de potentialités et contraintes pour les différents types d'activités dans les régions disponible <i>Base: 0; Cible: 1</i></li> <li>- Systématisation des études d'impact sur l'environnement des projets agricoles et forestiers <i>Base: 0 (2012); Cible: 1</i></li> <li>- PGES des projets agricoles et forestiers mis en œuvre et suivis régulièrement par le MEEF <i>Base: N/D; Cible: 50</i></li> </ul>
		352	Promouvoir une approche participative d'aménagement des terroirs et procéder au transfert des pouvoirs décisionnels aux collectivités locales	X		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de nouvelles organisations de base, notamment les organisations spécifiques de producteurs <i>Base: 0; Cible: 200</i></li> <li>- Niveau de transparence dans les relations librement négociées entre les pouvoirs technico-administratifs et les organisations de base (contrat / protocole / convention, etc.) <i>Base: médiocre; Cible: satisfaisant</i></li> <li>- % budget de fonctionnement des CL pour les doter de moyens leur permettant de gérer leur environnement <i>Base: N/D; Cible: 5%</i></li> </ul>
		353	Promouvoir la sécurité foncière aux producteurs et l'accès des femmes aux ressources et une participation équitable à la gestion de ces ressources		X	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de nouvelles organisations féminines créées à partir d'activités génératrices de revenus <i>Base: 0; Cible: 100</i></li> <li>- Système d'information foncier multi-usage et mécanisme efficace de gestion des conflits disponible <i>Base: 0; Cible: 1</i></li> </ul>
		354	Améliorer les pratiques agro-sylvo-pastorales en respectant les vocations des terres	X		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Niveau de budget octroyé pour promouvoir et vulgariser les technologies endogènes <i>Base: N/D; Cible: 5M\$</i></li> <li>- Niveau de budget octroyé pour diversifier, intensifier et réaliser des infrastructure de soutien à l'agroforesterie <i>Base: N/D; Cible: 10\$</i></li> </ul>
		355	Promouvoir l'hydraulique pastorale et agricole, la pêche, la pisciculture, la foresterie et la gestion des eaux pluviales	X		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Niveau de budget octroyé dans des programmes d'aménagement hydroagricole (marre, barrage, forage, puits, station de pompage, petite et grande irrigation, etc.) <i>base: N/D; Cible: 50M\$</i></li> <li>- Niveau de performance de mise en valeur des aménagements (mare, retenue, périmètre rizicole) sur le plan piscicole <i>Base: médiocre; Cible: satisfaisant</i></li> </ul>
		356	Améliorer la perception du caractère économique des ressources naturelles et promouvoir les activités économiques liées à la diversité biologique auprès des communautés de base, notamment auprès des femmes et des jeunes	X		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de communautés rurales sensibilisées et informées sur tous les aspects de la LCD-GRN <i>Base: N/D; Cible: 150</i></li> <li>- Nombre de micro-entreprises rurales créées avec des activités d'élevage ou de domestication de la faune sauvage <i>Base: 0; Cible: 50</i></li> <li>- Nombre d'hectare de réserves tampons pour l'exploitation cynégétique <i>Base: 0; Cible: 100,000ha</i></li> <li>- Nombre d'hectare de nouvelles plantations communautaires et privées d'espèces végétales à haute valeur économique, culturelle ou sociale <i>Base: 0; Cible: 10,000ha</i></li> <li>- Taux de croissance de l'éco-ethno-tourisme responsable <i>Base: 0; Cible: 50%</i></li> </ul>

Tableau 4.4 – Cadre logique du Plan d'actions prioritaires (2013-2015) (Axe III suite)

Volet	Extrants escomptés	#	Actions d'intégration	CT	MT	Indicateurs
HABITAT URBAIN	360 Les centres urbains ont créé des conditions durables pour une véritable mutation en pôle de développement	361	Mettre en place les outils et les instruments permettant une meilleure connaissance de l'impact des projets de développement urbain	X		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Cartographie des projets (habitat urbain) disponible <i>Base: 0 (2012); Cible: 1</i></li> <li>- Évaluation environnementale stratégique (ÉES) de l'habitat urbain à l'échelle nationale <i>Base: 0 (2012); Cible: 1</i></li> </ul>
		362	Assurer une meilleur maîtrise de la croissance urbaine par le contrôle de l'extension spatiale des centres urbains, la rénovation des quartiers à problème et le développement de la relation ville-campagne		X	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de villes avec des études prospectives et des scénarios de croissance disponibles <i>Base: N/D; Cible: 5</i></li> <li>- Systématisation des EIES/PAR des projets d'urbanisation <i>Base: N/D; Cible: 50</i></li> <li>- PGES/PAR des projets d'urbanisation mis en œuvre et suivis régulièrement par le MEEF <i>Base: 0 (2012); Cible: 1</i></li> <li>- Législation urbaine actualisée <i>Base: 0 (2012); Cible: 1</i></li> <li>- Niveau d'applicabilité des plans d'urbanisme <i>Base: médiocre; Cible: satisfaisant</i></li> <li>- Nombre d'habitants bénéficiant de logements sociaux créés <i>Base: N/D; Cible: 50,000</i></li> </ul>
		363	Améliorer la desserte en équipements collectifs et éliminer les vecteurs de maladie	X		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'équipements existants réhabilités <i>Base: N/D; Cible: 100</i></li> <li>- Niveau de performance des nouveaux équipements collectifs créés <i>Base: médiocre; Cible: satisfaisant</i></li> <li>- Nombre de plans d'assainissement des centres urbains (évacuation des eaux pluviales/eaux usées, collecte et traitement des ordures domestiques et industrielles) <i>Base: N/D; Cible: 10</i></li> <li>- Niveau de budget octroyé pour lancer et encadrer des actions locales d'assainissement des centres urbains <i>Base: N/D; Cible: 50M\$</i></li> </ul>
		364	Prendre des mesures de protection et de lutte contre la pollution domestique et industrielle	X		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de familles sensibilisées à la salubrité publique <i>Base: N/D; Cible: 100,000</i></li> <li>- Nombre de mouvements associatifs créés pour s'occuper de la gestion des déchets <i>Base: N/D; Cible: 10</i></li> <li>- Niveau de sécurité dans les lieux de travail, notamment les entreprises industrielles <i>Base: médiocre; Cible: satisfaisant</i></li> </ul>

#### 4.4.2 Planification budgétaire triennal (2013-2015)

La mise en œuvre des actions prioritaires des 3 axes stratégiques d'intervention du PNIE requiert une montant de **418,65 M \$US** sur une période de 3 ans. Le résumé de la répartition du coût estimatif du PNIE est inscrit dans le tableau suivant.

*Tableau 4.5 – Répartition des ressources estimatives par axes stratégiques d'intervention du Plan d'actions prioritaires 2013-2015 (million US\$)*

#	Axe/Volet	Coût estimatif (million \$US)			
		2013	2014	2015	Total
<b>100</b>	<b>Axe I - PROMOTION DE LA BONNE GOUVERNANCE ENV.</b>	<b>15.45</b>	<b>11.68</b>	<b>10.35</b>	<b>37.48</b>
110	Cadre légal	1.90	1.65	0.85	4.40
120	Politique nationale de l'environnement (PNE)	1.10	0.53	0.55	2.18
130	Conformité environnementale	2.65	1.25	1.00	4.90
140	Coordination	1.35	1.25	1.00	3.60
150	Organisation	6.40	5.45	5.40	17.25
160	Information, Éducation & Communication (IEC)	2.05	1.55	1.55	5.15
<b>200</b>	<b>Axe II - PROTECTION DES RESSOURCES NATURELLES</b>	<b>43.34</b>	<b>38.64</b>	<b>37.74</b>	<b>119.72</b>
210	Eau	12.30	10.50	10.20	33.00
220	Sol	5.60	4.50	4.20	14.30
230	Diversité végétale et animale	10.00	8.50	8.20	26.70
240	Ecosystèmes	2.80	2.70	2.70	8.20
250	Accords multilatéraux sur l'Environnement (AME)	12.64	12.44	12.44	37.52
<b>300</b>	<b>Axe III - AMÉLIORATION DU CADRE DE VIE</b>	<b>88.95</b>	<b>86.25</b>	<b>86.25</b>	<b>261.45</b>
310	Services de base	23.80	23.20	23.20	70.20
320	Energie	24.60	24.40	24.40	73.40
330	Transport et télécommunication	2.85	2.15	2.15	7.15
340	Industries et mines	10.90	10.40	10.40	31.70
350	Agriculture et forêt	14.10	13.60	13.60	41.30
360	Habitat urbain	12.70	12.50	12.50	37.70
<b>GRAND TOTAL Plan d'actions prioritaires 2013-2015</b>		<b>147.74</b>	<b>136.57</b>	<b>134.34</b>	<b>418.65</b>

Le détail de la planification budgétaire triennale (2013-2015) par axe stratégique d'intervention est disponible à l'Annexe I.

*Annexe A :*  
*Fiche Pays de la Guinée*





<b>GOVERNEMENT</b>	
<b>Nom officiel :</b>	République de Guinée
<b>Régime</b>	Présidentiel
<b>Chef de l'État</b>	Pr. Alpha Condé
<b>Chef du Gouvernement</b>	Premier Ministre Mohamed Saïd Fofana
<b>Capitale</b>	Conakry
<b>Autres villes</b>	Kankan, Kindia, N'Zérékoré, Siguiiri, Labé
<b>Régions Administratives</b>	Huit (8): Labé, Kankan, Faranah, N'Zérékoré, Boké, Mamou, Kindia et Conakry
<b>Régions Naturelles</b>	Guinée Maritime (18 %), Moyenne Guinée ou Fouta Djallon (24 %); Haute-Guinée (39 %) et Guinée Forestière (18 %)
<b>Monnaie</b>	Franc guinéen (GNF)
<b>GÉOGRAPHIE</b>	
<b>Superficie</b>	245,857 km <sup>2</sup>
<b>Frontière Terrestre</b>	3,399 km
<b>Frontière Maritime</b>	320 km
<b>Frontière Nord</b>	Guinée-Bissau, Sénégal, et Mali
<b>Frontière Ouest</b>	Océan Atlantique
<b>Frontière Est</b>	Cote d'Ivoire
<b>Frontière Sud</b>	Sierra Leone et Liberia
<b>DÉMOGRAPHIE (2010)</b>	
<b>Population</b>	10.95 million
<b>Zone spéciale Conakry</b>	1.6 million
<b>Taux de croissance démographique</b>	3.1 %
<b>Groupes ethniques majoritaires</b>	Peul, Malinké, et Soussou
<b>Principales langues</b>	Français (officielle), Pular, Malinké, et Soussou
<b>ÉCONOMIE (2010)</b>	
<b>PIB au prix d marché (US\$ million)</b>	4,500.5
<b>PIB par tête (US\$)</b>	410
<b>Taux de croissance du PIB/habitant</b>	3.4 (2009), -1.2 % (2010)
<b>PIB par secteur</b>	<b>% du PIB</b>
Secteur primaire	21.8 %
<i>dont l'Agriculture</i>	14.1 %
Secteur secondaire	32.6 %
<i>dont le secteur minier</i>	14.5 %
Services	37.8 %
Droits et Taxes à l'importation (DTI)	7.8 %
<b>Budget de l'État</b>	<b>% du PIB</b>
Recettes totales	16.5
Dépenses totales	19.4
Dépenses en capital	8.8
Solde dons exclus	-11.7
Balance des paiements ( % of GDP)	-0.7
<b>Secteur extérieur</b>	<b>US\$ Million</b>
Exportations (Biens et Services)	1415.59

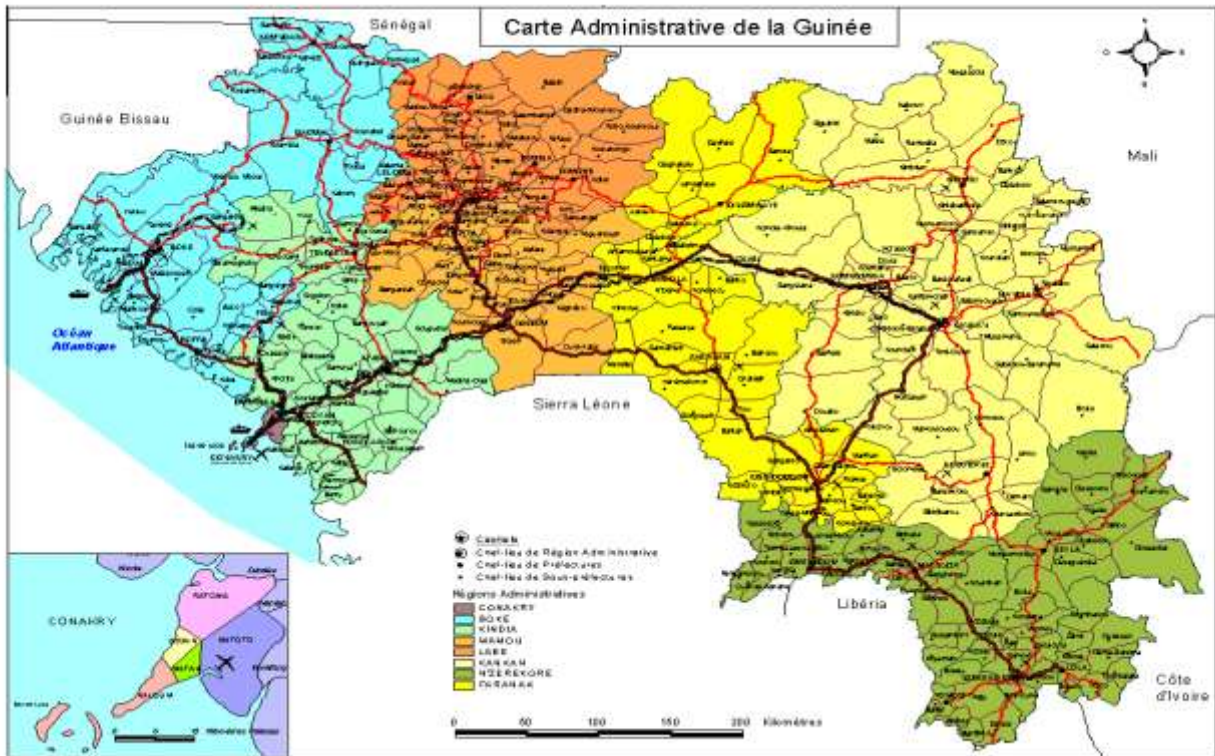
Importations (Biens et services)	-1305.02
Balance commerciale	110.57
<b>Prix à la consommation (Inflation en glissement)</b>	20.8 %
<b>Taux de change (GNF/US\$)</b>	5,987.8
<b>Taux de change (GNF/€)</b>	7,558.3
<b>Réserves de devises (en mois d'importation)</b>	0.5 mois
<b>Épargne ( % of GDP)</b>	11.8 %
<b>Formation brute de capital fixe ( % du PIB)</b>	18 %
<b>Service de la dette publique extérieure (US\$ billion)</b>	3.02
<b>Encours de la dette publique ( % of GDP)</b>	67.1 %
<b>Exportations principales</b>	Bauxite (2/3 des réserves mondiales), alumine, or, diamants, café, poisson
<b>Principales destinations</b>	Inde, Espagne, Russie, Allemagne
<b>Agriculture</b>	Riz, millet, manioc, bananes, café, mangue, citron
<b>DEVELOPPEMENT HUMAIN</b>	
<b>Indice de Développement Humain (IDH 2011)</b>	0.344 (rang: 178 sur 187 pays)
<b>Inégalité IDH Ajusté (IDH 2011)</b>	0.211 (rang: 128 sur 134 pays)
<b>Incidence de la Pauvreté (ELEP 2007, DSRP 2011)</b>	53 % (2007); 58 % (2010)
<b>Pauvreté Alimentaire (faim extrême) (ELEP 2007)</b>	28 %
<b>Espérance de Vie à la Naissance (IDH projection 2010)</b>	58.9 ans
<b>Taux Brut de Scolarisation Primaire (RNOMD, 2009)</b>	79 %
<b>Taux de Mortalité des Moins de Cinq Ans (EDS 2005)</b>	163/1,000
<b>Taux de Mortalité Infantile (EDS 2005)</b>	91/1,000
<b>Taux de Mortalité Maternelle (EDS 2005)</b>	980/100,000
<b>Taux de Prévalence du VIH (EDS 2005)</b>	1.5 %
<b>Population Ayant Accès à l'Eau Salubre (ELEP 2007)</b>	73.8 %
<b>Accès à l'Assainissement (ELEP 2007)</b>	14.8 %
<b>Représentation des Femmes au Parlement</b>	16.7 % (RNOMD 2008)
<b>INFRASTRUCTURE</b>	
<b>Accès à l'Électricité (ELEP 2007)</b>	18.5 %
<b>Densité Téléphonique/Lignes Fixes (RNOMD 2009)</b>	0.2 %
<b>N°. d'abonnés au Téléphone Mobile (RNOMD 2009)</b>	21 %
<b>N°. d'abonnés au Service Internet (RNOMD 2009)</b>	3.33 %
<b>Chemin de fer</b>	1086 km (Fria-Conakry, Kindia-Conakry, Kamsar-Boké, et ligne de chemins de fer désaffectée Kankan-Conakry de 660 km)
<b>Réseau routier national (2009)</b>	6758 km
Route bitumée	2395 km
Route non bitumée	4363 km
<b>Ports</b>	Port Autonome de Conakry et Port de Kamsar
<b>Aéroports</b>	
Aéroport international	Conakry Gbessia
Aéroports nationaux	Kankan, N'zérékoré, Labé, Faranah

Source : PNUAD- Guinée (2013-2017)

*Annexe B :*  
*Cartographie environnementale de la Guinée*

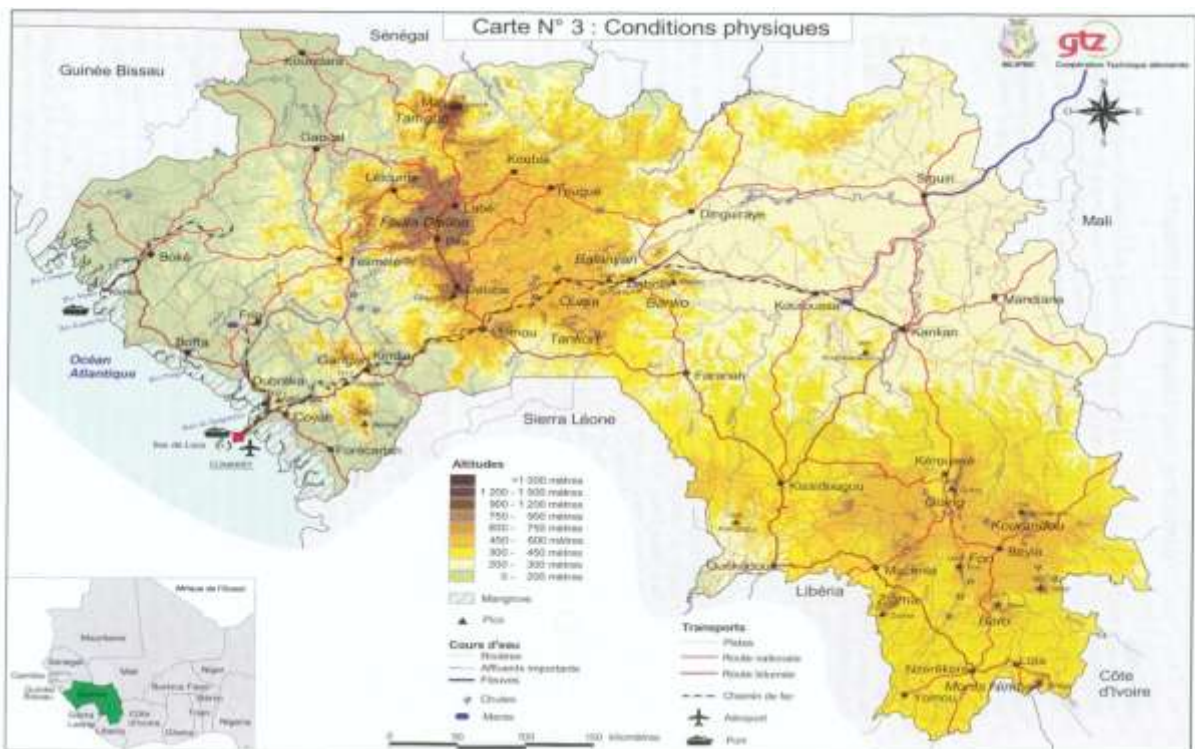


Carte 1: Carte administrative de la Guinée



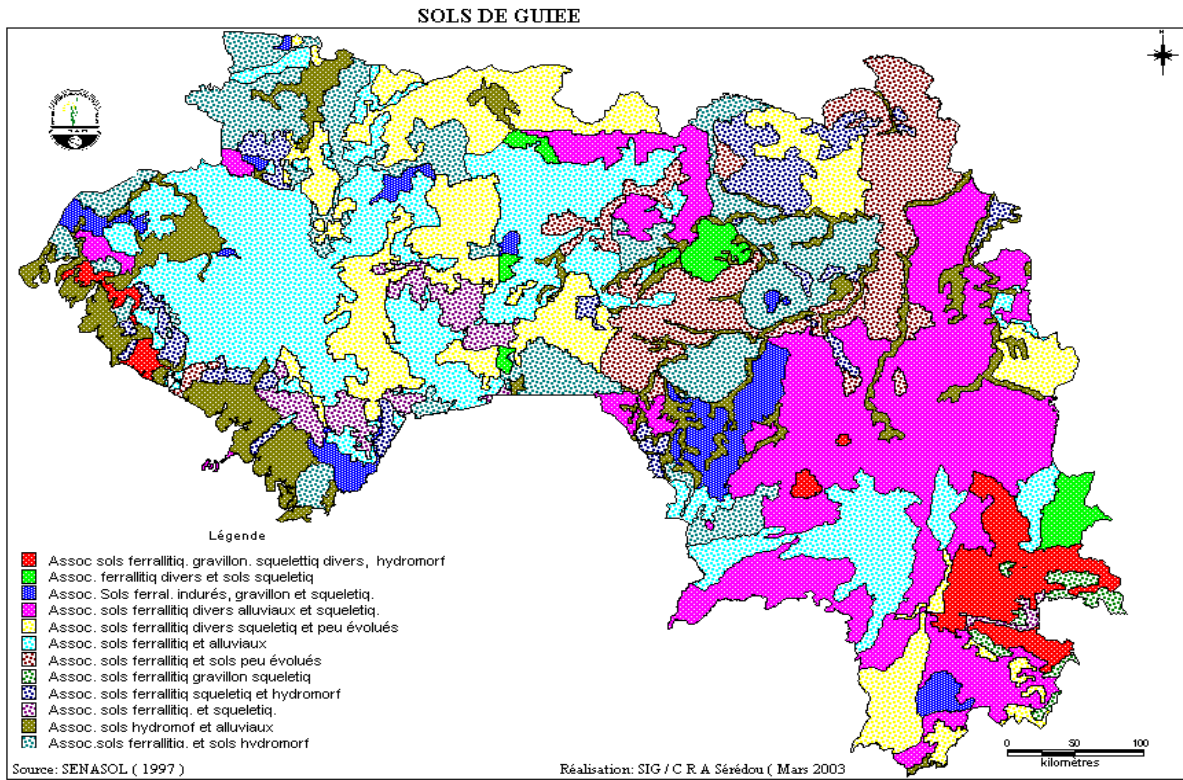
Source: DSRP, 2002

Carte 2: Carte du relief et des infrastructures importantes en Guinée



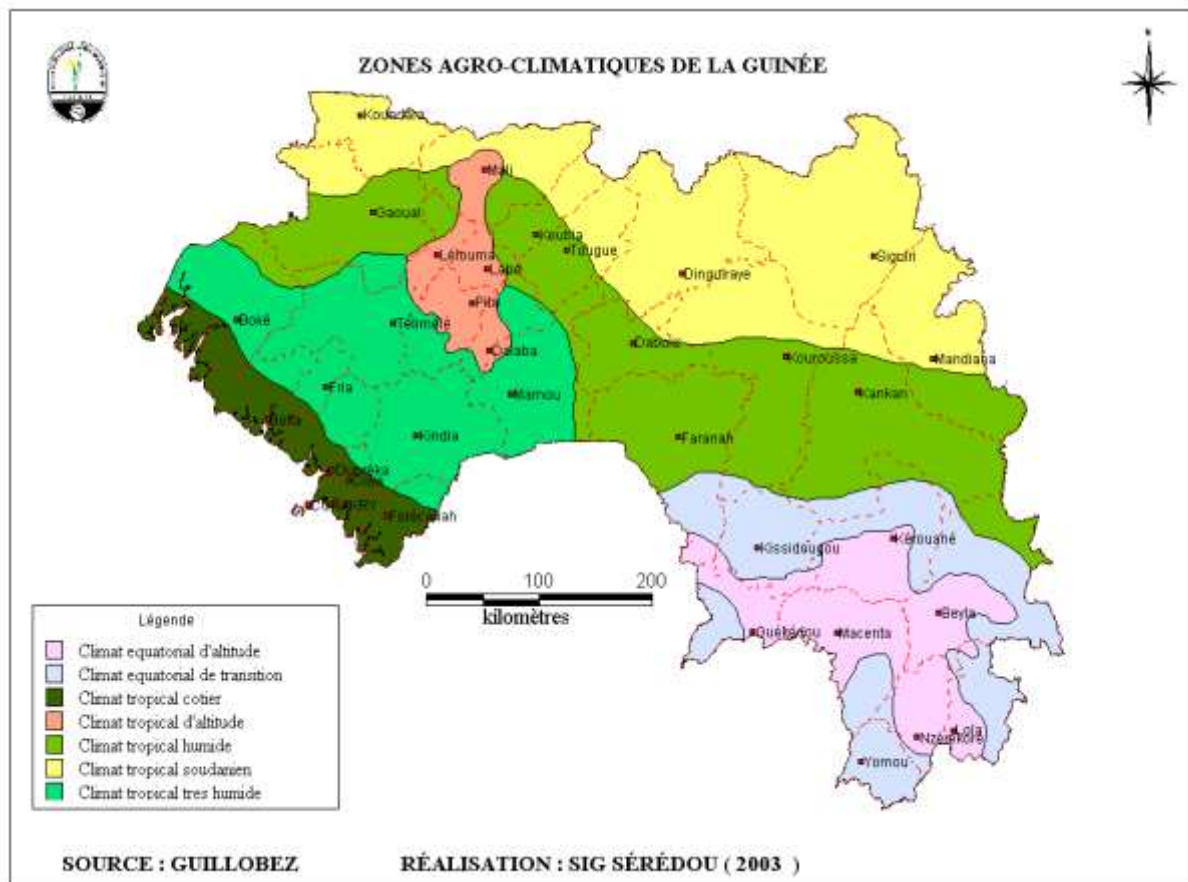
Source : GTZ, 2004

Carte 3: Carte des sols de la Guinée

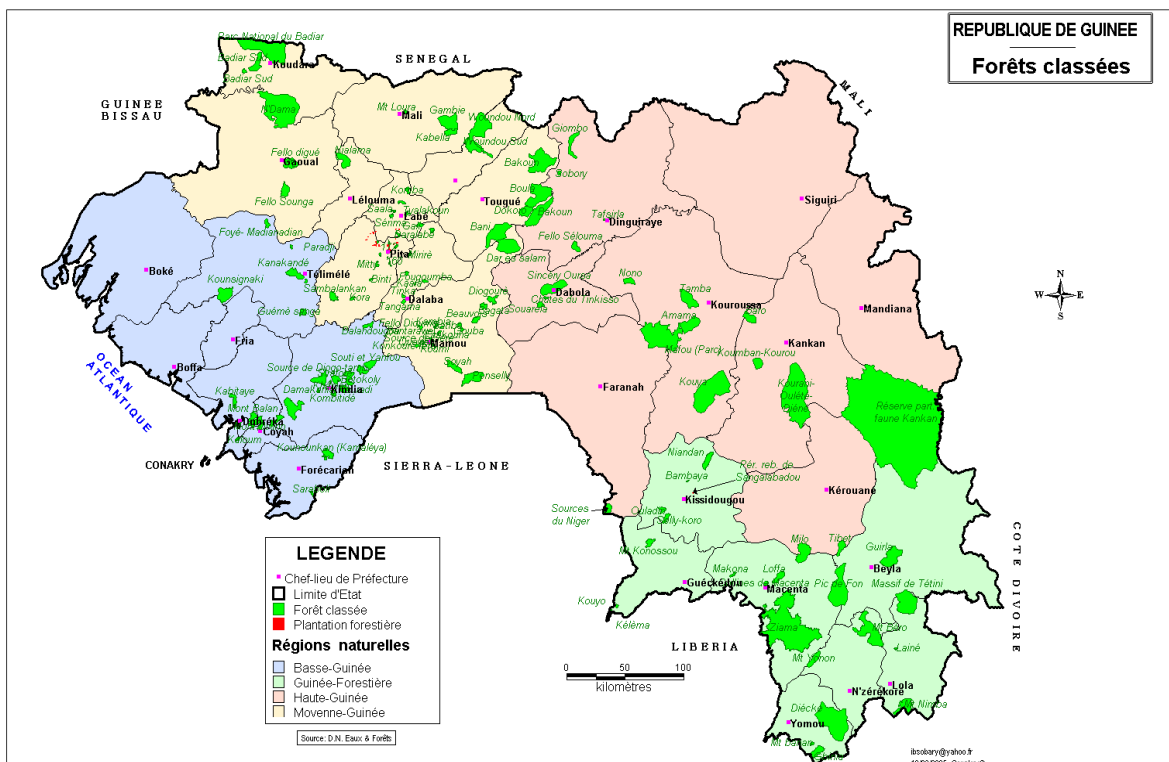


Source: FAO, 2004

Carte 4: Carte des zones agro-climatiques de la Guinée

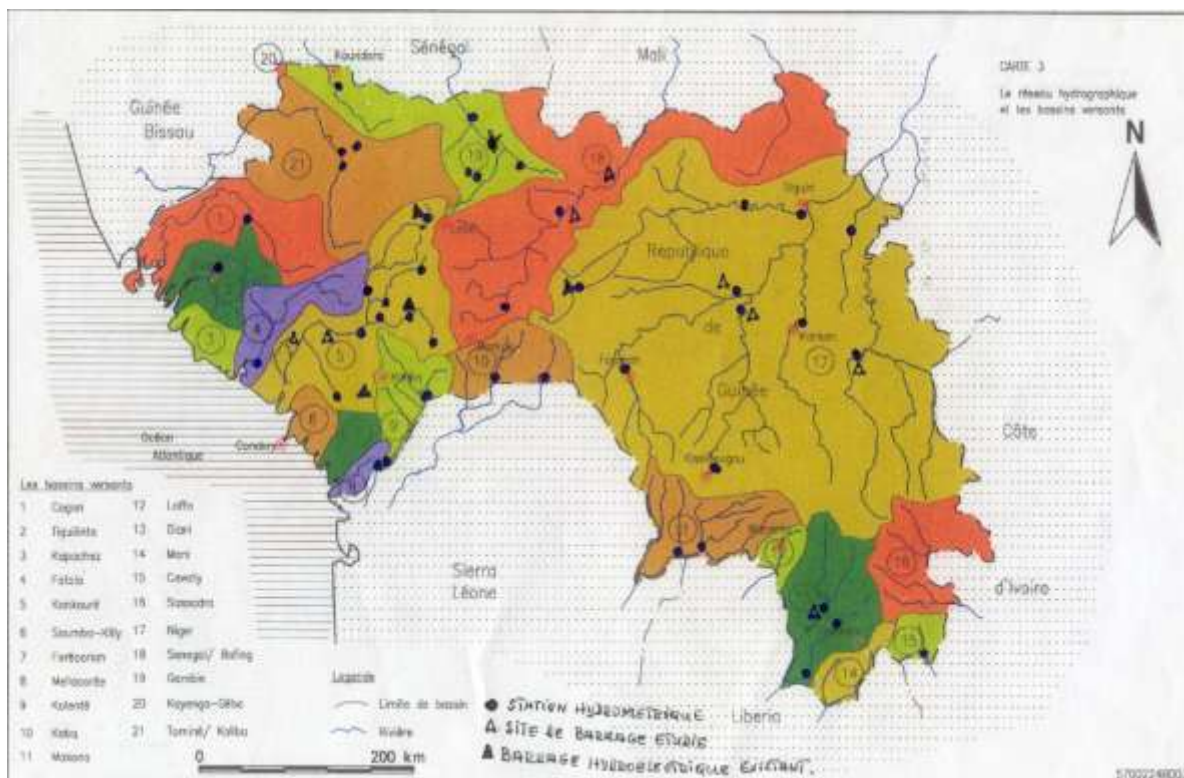


Carte 5: Carte des régions naturelles et forêts classées de la Guinée



Source: DNEF, 2005

Carte 6: Carte du réseau hydrographique et des bassins versants de la Guinée



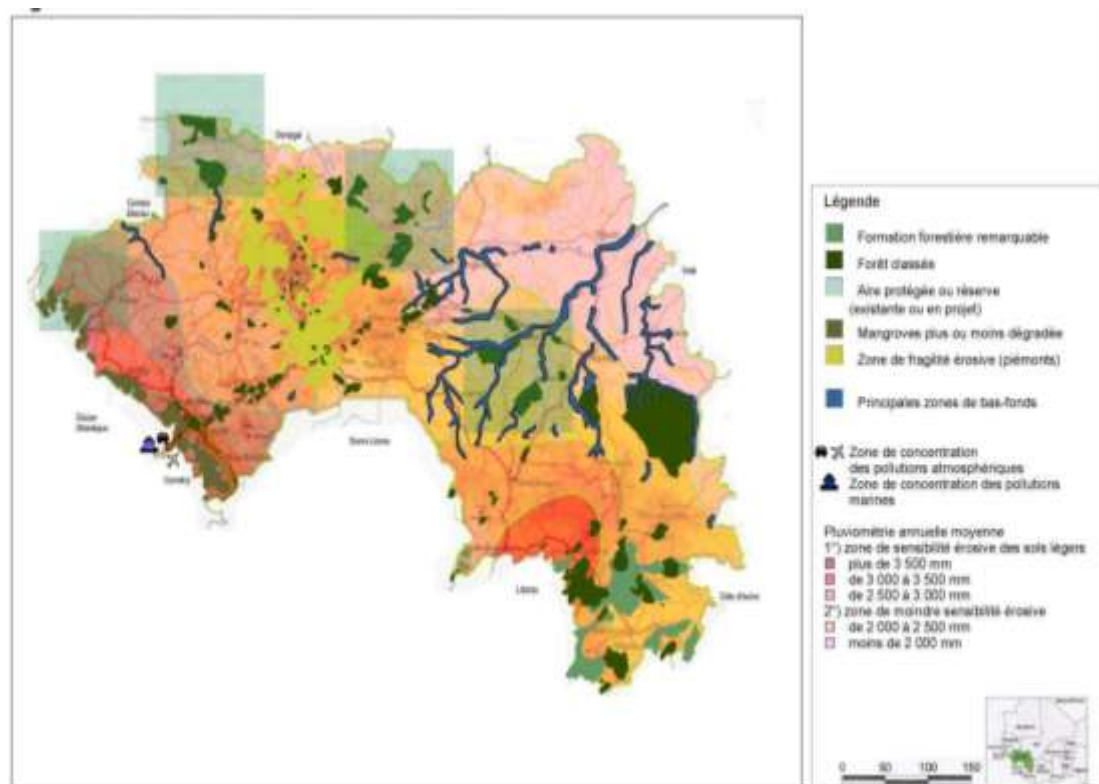
Source: ABN, 2004

Carte 7: Carte des sites miniers de la Guinée



Source : EM, 2006

Carte 8: Carte des contraintes environnementales en Guinée

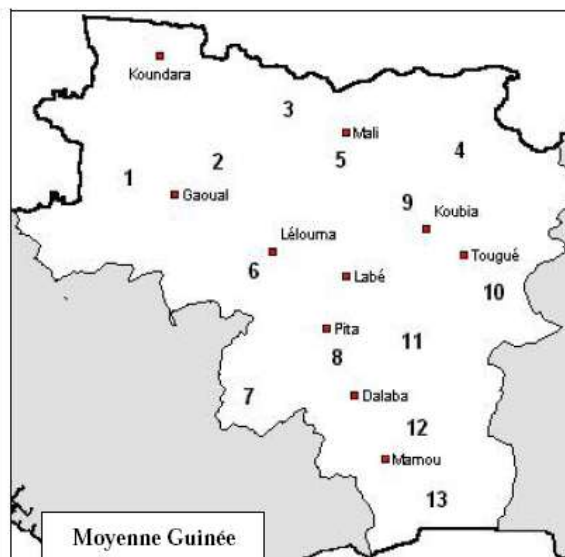
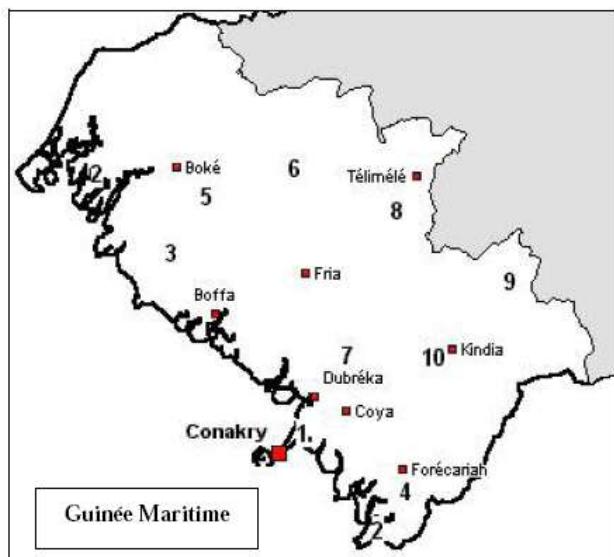


Source: Plan National de Transports, 2001



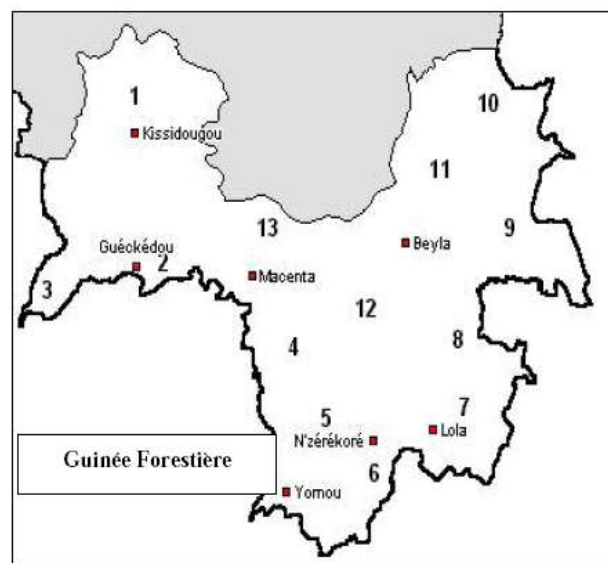
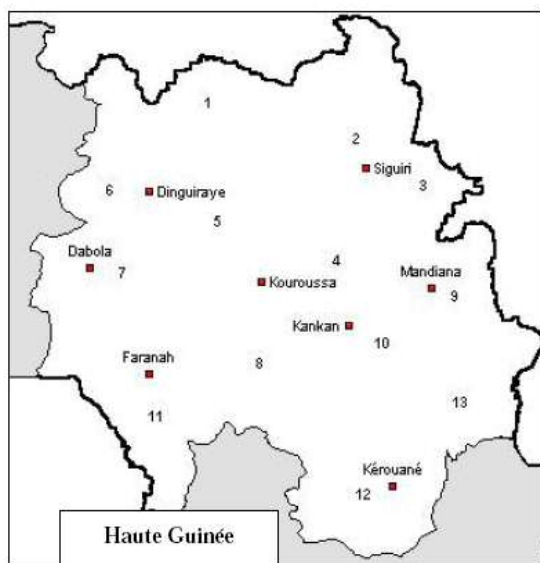
*Annexe C :*  
*Caractéristiques des zones agro-écologiques de la Guinée*





Guinée Maritime (ou Basse Guinée)	Moyenne Guinée
<p><b>1. Zone de Conakry</b> : très forte densité de population, problèmes d'urbanisation, de salubrité, de santé et de transport, impact négatif sur la mangrove du fait de l'importante consommation de bois de chauffage ;</p> <p><b>2. Zone de mangrove</b> : problèmes d'aménagement (sous ou surdrainage), dysfonctionnements des grands aménagements hydro-agricoles, présence de nombreux projets et sociétés agricoles, érosion maritime, activités multiples affectant les ressources de la mangrove (riziculture, pêche, fumage du poisson, extraction du sel, exploitation forestière) ;</p> <p><b>3. Transition nord</b> : pression sur les terres cultivables, réduction de la jachère, perte de fertilité des sols et érosion par ruissellement ;</p> <p><b>4. Transition sud</b> : développement du maraîchage (dont cultures d'exportation), tendance à l'abandon de la riziculture, manque d'intrants ;</p> <p><b>5. Bas plateau</b> : pression sur les terres cultivables, réduction de la jachère, perte de fertilité ;</p> <p><b>6. Zone de bowé</b> : sols squelettiques incultes, manque de terres, élevage dominant avec problèmes de santé animale, manque d'eau et de pâturages en saison sèche (transhumance vers la côte), feux de brousse ;</p> <p><b>7. Zone des massifs gréseux</b> : zone presque inculte, fortes pentes et cuirasses, élevage extensif, feux de brousse, enclavement ;</p> <p><b>8. Zone montagneuse de Téliélé</b> : système de production foutanien, élevage extensif sédentaire avec problèmes de santé animale, pentes abruptes défrichées (forte érosion), feux de brousse, enclavement ;</p> <p><b>9. Zone montagneuse de Souguéta</b> : Pentas abruptes, cultures sur versants (érosion), feux de</p>	<p><b>1. Zone de plaine du nord-ouest</b> : faible pluviométrie, bowés, faible densité de population, domaines classés (Badiar...), plaines sableuses et inondables, intégration agriculture/élevage, pâturages de saison sèche (transhumance vers la côte), disette, culture cotonnière ;</p> <p><b>2. Relief de transition ouest</b> : bowés et affleurements gréseux, faible pluviométrie (nord), présence de forêts, faible densité de population, disponibilité en terres cultivables (faible pression), feux de brousse, pâturages de saison sèche (transhumance vers la côte), culture cotonnière ;</p> <p><b>3. Plateau d'altitude de Touba</b> : plaines non aménagées, intégration agriculture/élevage (traction animale possible) ;</p> <p><b>4. Contreforts du nord</b> : bowés, faible pluviométrie, nombreuses forêts classées, faible densité de population, feux de brousse, plaines non aménagées, enclavement ;</p> <p><b>5. Relief du centre-nord</b> : zone très accidentée, fortes pentes, bowés, déboisement important, enclavement, ressources maraîchères ;</p> <p><b>6. Contreforts du centre-ouest</b> : zone accidentée, bowés, zones cultivables réduites, déboisement et savanisation, élevage, exode rural, pénurie en main d'oeuvre agricole ;</p> <p><b>7. Collines du sud-ouest</b> : élevage très important, intégration agriculture/élevage ;</p> <p><b>8. Hauts plateaux du centre</b> : importantes ressources en plaines et bas-fonds (grande production de maraîchage et pomme de terre...), forte densité de population (importante pression foncière), importants marchés, forte organisation</p>

Guinée Maritime (ou Basse Guinée)	Moyenne Guinée
<p>brousse, enclavement ;</p> <p><b>10. Zone maraîchère</b> : important potentiel en bas-fonds, possibilités de développement du maraîchage et de l'arboriculture fruitière, accès aux intrants, présence de projets, ONG et centres de recherche, voies de communication insuffisantes, feux de brousse, coupes de bois.</p>	<p>paysanne, baisse de fertilité, intégration agriculture/élevage, mouvements migratoires ;</p> <p>2.1.2 Physiographie et ressources pédologiques</p> <p><b>9 : Plateau du nord-est</b> : sols peu fertiles (dantari), couverture forestière (forêt sèche et jachères arborées), infestation des cours d'eau par la Glossine, faible densité de population, enclavement, réduction de la jachère ;</p> <p><b>10. Plateau de l'est</b> : bowés très étendus (bauxite), terres cultivables peu étendues, plaines inondables, maraîchage (oignon...), pâturages de saison sèche ;</p> <p><b>11. Plaines et vallées d'altitude</b> : grande production de riz et manioc, plaines aménagées (pomme de terre, oignon...) ;</p> <p><b>12. Contreforts du sud</b> : pression sur le milieu, déboisement, érosion, nombreux bas-fonds et plaines non aménagés, production de pomme de terre et maïs (plaine aménagée de Soumbalako) ;</p> <p><b>13. Versants et plaines du sud</b> : forêts classées, réduction des jachères, disparition des tapades, importance des plaines non aménagées.</p>



Haute Guinée	Guinée Forestière
<p><b>1. Zone de Kouroukan</b> : faible pluviométrie, déficit hydrique, bowalisation ;</p> <p><b>2. Bassin de Siguiri</b> : faible pluviométrie, grandes plaines inondables ;</p> <p><b>3. Bassin de la Fié</b> : forte densité de population, forte pression foncière sur les coteaux, grandes plaines inondables ;</p> <p><b>4. Plateau central</b> : grandes plaines inondables, zone fortement défrichée ;</p> <p><b>5. Plateau de Woulada</b> : forte densité de</p>	<p><b>1. Zone de Kissidougou</b> : élevage extensif, pâturages de saison sèche, feux de brousse, fertilité faible, érosion sur pentes, peu d'aménagements de bas-fonds et plaines ;</p> <p><b>2. Zone de Guéckédou</b> : zone caféière, production diversifiée, pression foncière, diminution des jachères, instabilité frontalière ;</p> <p><b>3. Zone de Fangamadou</b> : très forte densité de population, réfugiés, pression foncière, production importante et diversifiée ;</p> <p><b>4. Zone de Ziama</b> : forêts classées importantes</p>

Haute Guinée	Guinée Forestière
<p>population (ouest) ou faible densité de population et disponibilité en terres (est) ;</p> <p><b>6. Piémont foutanien</b> : zone montagneuse, bowés, important potentiel en plaines, enclavement;</p> <p><b>7. Zone de Sankaran-Fria</b> : très faible densité de population, Parc National du Haut Niger, grands bas-fonds, toxicité ferreuse ;</p> <p><b>8. Zone de Bassando</b> : très faible densité de population, Parc National du Haut Niger, grands bas-fonds, toxicité ferreuse ;</p> <p><b>9. Plateau Wassolonké</b> : très faible densité de population, enclavement ; important potentiel en plaines ;</p> <p><b>10. Zone de Sabadou</b> : très faible densité de population, mouche Tsé Tsé, relique de la réserve naturelle de Foloningbé ;</p> <p><b>11. Zone de Sankaran-Solima</b> : très faible densité de population, grands bas-fonds, toxicité ferreuse ;</p> <p><b>12. Zone pré-forestière</b> : zone montagneuse humide, grands bas-fonds, toxicité ferreuse, mines de diamant.</p>	<p>(Ziama et Pic de Fon), problèmes fonciers, faible disponibilité en terres ;</p> <p><b>5. Zone de Yomou-N'Zérékoré</b> : forte densité de population, forte pression foncière, forte concurrence entre café et vivrier, riz de bas-fonds en développement,</p> <p><b>6. Zone de Diécké</b> : proximité forêt classée de Diécké, forte pression foncière, sols peu fertiles, problème de commercialisation (banane) ;</p> <p><b>7. Zone montagneuse de Lola-Mts Nimba</b> : problèmes fonciers (concurrence café/vivrier), peu de bas-fonds, palmeraie (problème de transformation et commercialisation) ;</p> <p><b>8. Foubadou-Mont Tétini</b> : dominante vivrier ;</p> <p><b>9. Gbéssoba-Piémonts de l'est</b> : faible population, enclavement, pluviométrie limitée, cultures vivrières (manioc, riz de coteau, maïs) ;</p> <p><b>10. Zone de Karala</b> : faible population (sauf Konianké), enclavement, pluviométrie limitée, production d'arachide, réserve naturelle de Kankan au nord ;</p> <p><b>11. Plateau de Samana</b> : élevage extensif peuhl, traction animale (grands parcelaires), fertilité limitée ;</p> <p><b>12. Zone montagneuse de Beyla</b> : faible population, élevage extensif et riz de bas-fond, nombreux bas-fonds non aménagés ;</p> <p><b>13. Versants du Pic de Fon</b> : importante production agricole, problèmes fonciers en périphérie de forêt classée (interventions du PGRR).</p>

Source: FAO, 2004



*Annexe D :*  
*Liste de références des politiques et*  
*textes juridiques en matière d'environnement*





	<b>Politique/Loi</b>	<b>Année</b>
<b>A</b>	<b>Politiques générales</b>	
	Plan quinquennal de développement socioéconomique (2011-2015)	2012
	DSRP (2011-2012)	2011
	La Guinée : Vision 2010	1998
	Lettre de Politique de Développement Humain	1997
	Loi L/98/036/AN du 31 décembre 1998 portant code pénal	12/1998
<b>B</b>	<b>Gestion de l'environnement</b>	
	Ordonnance N° 045/PRG/SGG/ 87 du 28 mai 1987 portant code de protection et de mise en valeur de l'environnement	05/1987
	Décret n°199/PRG/SGG/89 qui codifie les Etudes d'Impact sur l'Environnement (EIE)	11/1989
	Arrêté d'application n°990/MRNE/SGG/90 qui fixe les modalités et paramètres des Etudes d'Impact sur l'Environnement (EIE)	1990
	Plan d'Action National d'Action pour l'Environnement PNAE	1994
	Arrêté A/2005/03591/ME/CAB portant attributions et organisation du Centre National de Gestion des Catastrophes et des Urgences Environnementales	2005
	Arrêté A/2005/03592/ME/CAB portant attributions et organisation du Centre National d'Observation et de Suivi Environnemental (CNOSE)	2005
	Arrêté A/2005/03596/ME/CAB portant attributions, organisation et fonctionnement du Fonds de Sauvegarde de l'Environnement (FSE)	2005
	Arrêté A/2005/03597/ME/CAB portant attributions, organisation et fonctionnement du Conseil National de l'Environnement (CNE)	2005
	Arrêté A/2005/03598/ME/CAB fixant les statuts du Centre National de Gestion des Aires Protégées (CENAGAP)	2005
	Plan d'Action National de lutte contre la Désertification (PAN-CLD)	2006
	Politique nationale en matière d'environnement (PNE)	2011
<b>C</b>	<b>Décentralisation</b>	
	Ordonnance N° 079/PRG/SGG/86 du 25 mars portant réorganisation territoriale et Institution des Collectivités Décentralisées	03/1986
	Ordonnance N° 091/PRG/SGG/90 du 22 octobre 1990 portant régime financier et fiscale des Communautés Rurales de Développement (CRD)	10/1990
<b>D</b>	<b>Gestion des terres</b>	
	Ordonnance 0/92/019 du 30 mars 1992 portant code foncier et domanial	3/1992
	Décret D/094/180 du 7 décembre 1994 portant création, attribution et conservation du bureau de conservation foncière	12/1994
	Décret D/2001/037/PRG/SGG portant adoption de la politique foncière en milieu rural	2001
	Schéma national d'aménagement du territoire	
<b>E</b>	<b>Eau et irrigation</b>	
	Mise en place de la Commission Nationale de l'Eau	1993
	Loi L/94/005/CTRN du 14 février 1994 portant code de l'eau	1994
	Lettre de politique sectorielle de l'eau	1996
	Loi L/2005/006/AN portant promulgation de la loi fixant les redevances dues au titre des prélèvements et pollutions en eau	2005
	Loi L/2005/007/AN adoptant et promulguant la loi fixant les pénalités relatives aux infractions au code de l'eau	2005

<b>F</b>	<b>Foresterie</b>	
	Lettre de Politique Forestière Nationale	1989
	Décret d'application n°227/PRG/SGG/89 du 20 décembre 1989 portant cadre législatif de base régissant la gestion du patrimoine forestier	12/1989
	Décret n°056/PRG/SGG/90 portant Plan d'Action Forestier National (PAFN) (intègre Stratégie Développement Global Secteur Forestier)	02/1990
	Loi L/99/013 AN du 22 juin 1999 portant code forestier	6/1999
	Arrêté A/05/6039/MAEEF/SGG du 26 décembre 2005 portant classement de forêts de groupements forestiers	12/2005
<b>G</b>	<b>Energie</b>	
	Loi L/93/039/CTRN du 13 septembre sur l'organisation du secteur électricité	09/1993
	Stratégie d'énergie domestique	1994
	Lettre de politique sectorielle pour la promotion de l'électrification rurale décentralisée	02/1998
<b>H</b>	<b>Pêche</b>	
	Ordonnance n°038/PRG/85 portant code de la pêche	1985
	Loi L/95/13/CTRN du 15 mai 1995, portant code de la pêche maritime	5/1995
	Loi L/96/007/AN du 22 juillet 1996, portant organisation de la pêche continentale	6/1996
	Schéma Directeur de la Pêche	1996
<b>I</b>	<b>Exploitation minière</b>	
	Lettre de politique minière	1986
	Loi L/95/036/CTRN du 30 juin 1995, portant code minier	06/1995
	Arrêté conjoint n°624/MMGE/MAEF du 9 février 2001 portant harmonisation du code minier avec le code forestier	02/2001
	Arrêté conjoint n°706/MMGE/MUH du 19 février 2001 portant harmonisation du code minier avec le code de l'urbanisme	02/2001
	Arrêté conjoint n°1647/MMGE/MHE du 24 avril 2001 portant harmonisation du code minier avec le code de l'eau	04/2001
<b>J</b>	<b>Aires protégées, faunes et flore, ressources naturelles et tourisme</b>	
	Ordonnance n°045/PRG/87 portant code de la protection de la nature et de mise en valeur de l'environnement, dont un chapitre est consacré à la faune et à la flore, (article 48 - 57)	05/1987
	Ordonnance N°75/PRG/SGG/89 portant police sanitaire des animaux domestiques. Outre les animaux domestiques la protection de la faune sauvage est également prévue	12/1989
	Décret N°006/PRG/SGG/90 portant sur l'exploitation des animaux domestiques et sauvages	01/1990
	Loi L / 97 / 038 / AN du 9 décembre 1997 adoptant et promulguant le code de protection de la faune sauvage et réglementation de la chasse (CFC)	12/1997
	Stratégie nationale et Plans d'Action pour la Diversité Biologique	2002
<b>K</b>	<b>Gestion de déchets, hygiène, développement urbain, transport</b>	
	Lettre de politique sanitaire	1986
	Lettre de politique de développement industriel	1986
	Loi L/92/028/CTRN du 6 août 1992 instituant la législation sur les pesticides	1992
	Décret D/94/044/PRG/SGG du 22 mars 1994 portant application de la loi L/92/028/CTRN du 6 août 1992 instituant la législation sur les pesticides	03/1994
	Décret D/97/287/PRG/SGG du 24 décembre 1997 réglementant la gestion et le contrôle des substances nocives et dangereuses	12/1997

	Loi L/98/017/98 adoptant et promulguant la loi portant code de l'Urbanisme	7/1998, 2000
	Loi L /96 /010/AN du 22 juillet 1996, portant réglementation des taxes à la pollution applicable aux établissements classés	7/1996
	Loi L/98/016/AN du 17 juin 1998 adoptant et promulguant le code de l'artisanat	1998
	Plan National de Gestion des Déchets Biomédicaux	2002
	Plan National de Transports	2001
<b>L</b>	<b>Agriculture et élevage, développement rural</b>	
	Lettre de Politique de Développement Agricole (LPDA)	1991
	Lettre de politique de développement de l'Élevage (LPDE)	1991
	Lettre de Politique de Développement de l'Élevage (actualisation LPDA 2)	1997
	Stratégies et programme cadre du sous-secteur élevage - Horizon 2005-2010	2000
	Loi L/95/046/CTRN 29 août 1995 portant code élevage et produits animaux	8/1995
	Loi L/95/051/CTRN du 29 août 1995 portant code pastoral	8/1995
	Décret N°97/215/PRG/SGG 23 septembre 1997 réglementant transhumance	09/1997
	Arrêté n°2395/MAE/SGG du 6 juin 2000 sur la liste des substances actives interdite ou réglementée en agriculture	06/2000
	Stratégie nationale de sécurité alimentaire	2003
	Stratégie nationale de développement de la petite irrigation	2001
	Programme Cadre du Sous-secteur de l'Élevage Horizon 2010	2000
	Programme-cadre de développement du sous-secteur de l'élevage – Horizon 2010	1996
	Stratégie nationale de développement agricole - Horizon 2010	1997, réactualisée en 2001 à l'horizon 2015
	Stratégies et plans d'Actions de développement de l'Élevage à moyen et Long Terme	1997

Source : Tableau actualisé à partir des données recensées dans le Profil environnemental de la Guinée, 2007



*Annexe E :*  
*Liste des accords, traités et conventions ratifiées*  
*par la Guinée en matière d'environnement*



<b>Convention ou accord: intitulé</b>	<b>Ratification</b>
Convention de Londres pour la prévention de la pollution des eaux de mer par hydrocarbures	1954
La Convention sur la Pêche et la Conservation des Ressources Biologiques de la Haute Mer, adoptée à Genève	1959
Convention de Kano sur les criquets migrateurs africains	1963
Convention africaine sur la conservation de la nature et des ressources naturelles, Alger	1969
Convention de Paris concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel	1979
Convention d'Abidjan relative à la coopération en matière de protection et de mise en valeur du milieu marin et des zones côtières de la région d'Afrique de l'Ouest et du Centre	1981
Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES)	1981
Convention de Montego Bay sur le droit de la mer	1982
Convention internationale pour la protection des végétaux	1983
Convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone	1985
Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone	1987
Convention de Ramsar sur les zones humides d'importance internationale	1992
Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage, Bonn	1992
Convention des Nations Unies sur la diversité biologique (Convention de Rio)	1993
Convention cadre sur les Changements Climatiques, New York	1994
Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification	1997
Accord AEWA sur la conservation des oiseaux d'Afrique et Eurasie	1999
Convention africaine sur la conservation de la nature et ses ressources naturelles	2005
Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques	2005
Protocole de Kyoto	2000
Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants (POP)	En cours
Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechniques relatif à la convention sur la diversité biologique (signé en 2000)	En cours
Convention sur la mise en valeur du fleuve Gambie	1978
Convention sur l'Autorité du Bassin du Niger et Protocole (ABN)	1982
Protocole d'Accord-cadre de coopération entre la République de Guinée et l'Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Sénégal (OMVS)	2006

Source: PAN-CLD, 2006 et BM, 2006





*Annexe F :*  
*Réseau guinéen des aires protégées*



Dénomination	Année de classement	Statut international	Superficie (ha)
<b>1. Parcs Nationaux</b>			
Parc National du Badiar (incluant) :	1985	Réserve de biosphère en 2002	146 600
✓ Forêt classée de Badiar Nord	1954		38 200
✓ Forêt classée de Badiar Sud	1956		8 600
✓ Forêt classée de N'Dama	1956		67 000
✓ Zones tampon 1 et 2			32800
Parc National du Haut Niger (incluant) :	1997	Réserve de biosphère en 2002	752 200
✓ Forêt classée de Mafou	1954		52 400
✓ Zone périphérique de la Mafou			597 600
✓ Forêt classée de Kouya	1952		67 400
✓ Forêt classée de Amana	1952		19 800
✓ Forêt classée de la Tamba	1945		15 000
<b>2. Réserves naturelles intégrales</b>			
Monts Nimba	1943	Réserve de biosphère en 1980	17 130
Jardin zoo-botanique de Dubréka	2006		150
<b>3. Réserves naturelles gérées</b>			
Réserve de faune de Kankan	1925		537 000
Réserve naturelle de Bafing – Falémé (incluant) :	2006		132 868
✓ Forêt classée de Kabéla	1955		3 920
✓ Forêt classée de Dokoro	1943		7 800
✓ Forêt classée de Boula	1955		27 500
✓ Forêt classée de Woundou Nord	1952		28 168
✓ Forêt classée de Woundou Sud	1952		9 400
✓ Forêt classée de Bakoum	1955		28 000
✓ Forêt classée de Gambie	1955		15 500
✓ Forêt classée de Gombo	1966		12 580
✓ Réserve naturelle des rio Cogon, Korubal et Nunez	2006		800 000
✓ Réserve naturelle de Kounoukan (Kamalaya)	1994		5 032
✓ Réserve naturelle de Forokonia (Forêt classée de la source du Niger)	1945		4 770
✓ Réserve naturelle de Pincéli	1945		13 000
✓ Réserve naturelle de Manden Woula – Warandogoba	2006		136 000
<b>4. Forêts classées domaniales</b>			
Forêt classée du Mont Béro	1952		23 600



*Annexe G :*  
*Programmes/ projets par secteur financés par les PTF*  
*(liste non exhaustive)*



<b>Projets</b>	<b>PTF</b>	<b>Secteur</b>	<b>Région</b>	<b>Montant (US\$)</b>
Appui Développement du Riz (phase I)	AFD	Agriculture	Basse Guinée	12 180 000
Appui Développement du Riz (phase II)	AFD	Agriculture	Basse Guinée	6 700 000
Appui à la Riz pisciculture	N/D	Agriculture	Guinée Forestière	2 700 000
Tripartite RSA-Vietnam-Guinée	ARSA	Agriculture	N/D	6 500 000
Appui PNIR II DNGR	BAD	Agriculture	National	16 300 000
PADER	N/D	Agriculture	Haute Guinée	15 600 000
Projet de Diffusion du riz NERICA	N/D	Agriculture	N/D	4 680 000
Volet DNGR MA Mise en Valeur du Fleuve Gambie (OMVG)	N/D	Agriculture	Moyenne Guinée	1 404 000
PROFEL Mamou-Kindia	BADEA	Agriculture	Basse et Moyenne Guinée	8 290 000
PDRi Dubréka	BID	Agriculture	Basse Guinée	8 770 000
PDRi Haute Guinée Ouest	BID	Agriculture	Haute Guinée	9 500 000
PDRi Kakossa	BID	Agriculture	Basse Guinée	9 500 000
PDRi Téliélé	BID	Agriculture	Basse Guinée	11 000 000
Projet Assistance crise alimentaire	BID	Agriculture	N/D	700 000
Projet d'Appui PNIR II DNGR	BID	Agriculture	N/D	9 010 000
Campagne agricole 2011 2012	BND	Agriculture	N/D	35 800 000
Volet DNPR MA Réhabilitation des Pistes Rurales (IPPTE)	BND	Agriculture	N/D	1 380 373
Volet DNGR MA Aménagement de bas-fonds anciens projets (IPPTE)	BND	Agriculture	N/D	2 207 279
Volet DNGR MA Aménagement de bas-fonds nouveaux projets (IPPTE)	BND	Agriculture	N/D	2 435 026
Volet DNPR MA Fonds d'Entretien Routier	BND	Agriculture	N/D	4 871 150
Projet Aménagements Hydro Agricoles Tougué -Dabola (Espagne)	FAO Espagne	Agriculture	Moyenne et Haute Guinée	2 000 000
Projet d'intensification, Diversification et Valorisation des productions agricoles dans la Région de Kindia	FAO Italie	Agriculture	Basse Guinée	2 100 000
PPDR Haute Guinée	FIDA	Agriculture	Haute Guinée	14 020 000
Programme national d'appui aux acteurs de la filière agricole (PNAFA)	FIDA	Agriculture	N/D	8 000 000
PADER Basse Guinée Nord (PADER BGN)	FIDA	Agriculture	Basse Guinée	14 230 000
PRODAD Guinée Forestière	FIDA	Agriculture	Guinée Forestière	12 490 000
Second Projet National d'infrastructures Rurales (PNIR II) DNPR	IDA	Agriculture	N/D	30 100 000
Programme Urgence Appui à la Productivité Agricole I	IDA	Agriculture	N/D	5 000 000
Programme Urgence Appui à la Productivité Agricole II	IDA	Agriculture	N/D	20 000 000
Volet DNGR MA Aménagement du Bassin du Niger (ABN)	IDA	Agriculture	Moyenne Guinée	6 000 000
Volet DNGR MA Mise en Valeur du Fleuve Sénégal (OMVS)	IDA	Agriculture	Moyenne Guinée	8 700 000
Programme USAID	USAID	Agriculture	N/D	429 710
Projet d'Hydraulique Rurale : préfectures de Faranah, Dabola, Kankan, Kouroussa et Siguiri	FAD/Gov.	Hydraulique rurale	Haute Guinée	26 500 000

<b>Projets</b>	<b>PTF</b>	<b>Secteur</b>	<b>Région</b>	<b>Montant (US\$)</b>
Projet d'Hydraulique villageoise dans les préfectures de Kissidougou, Beyla et Macenta	BADEA / ETAT GUINEEN	Hydraulique rurale	Haute et Guinée Forestière	10 500 000
Projet d'hydraulique villageoise Fouta Djallon IV dans les préfectures de Labé et Mali	N/D	Hydraulique rurale	Moyenne Guinée	6 692 500
Programme de coopération Guinée-UNICEF 2007-2011	UNICEF	Hydraulique rurale	N/D	N/D
Projet de réalisation de 40 forages positifs à Mandiana, Mamou et Gaoual et la réhabilitation de 100 anciens forages en Guinée forestière et Gaoual	CICR	Hydraulique rurale	Moyenne Haute et Guinée Forestière	38 456
Projet d'hydraulique villageoise Saoudi sahel (4e phase) dans les préfectures de Tougué, Dinguiraye et Mandiana	N/D	Hydraulique rurale	Moyenne et Haute Guinée	4 500 000
Adduction d'eau Potable des 7 villes (Télimélé et Boké)	BADEA / ETAT GUINEEN	Eau & assainissement	Basse Guinée	5 239 373
Renforcement Système AEP de Conakry	BID / ETAT GUINEEN	Eau & assainissement	Basse Guinée	14 801 637
Construction de 12 forages à Kakoulima	ETAT GUINEEN	Eau & assainissement	Basse Guinée	6 969 330
Réhabilitation/Protection Conduites d'eau Conakry	ETAT GUINEEN	Eau & assainissement	Basse Guinée	645 658
Achat 16 Groupes Électrogènes 200 - 400 KVA pour villes de l'intérieur et Approvisionnement en carburant des sites de pompage d'eau de Conakry et villes de l'intérieur	ETAT GUINEEN	Eau & assainissement	Basse Guinée	2 546 579.78
Raccordement de la station de pompage et de traitement d'eau du lac de Sonfonia au réseau électrique de l'Université de Sonfonia	ETAT GUINEEN	Eau & assainissement	Basse Guinée	648 805.58
Réhabilitation des installations de pompage et de traitement d'eau de Conakry et des villes de l'intérieur	N/D	Eau & assainissement	Basse Guinée	5 259 259
Protection des sites de production d'eau potable de Conakry et des villes de l'intérieur	N/D	Eau & assainissement	Basse Guinée	3 984 395
Dédommagement des citoyens touchés par les projets de forages industriels de Kobaya et de Kaporo et de la station de traitement d'eau de Sonfonia	N/D	Eau & assainissement	Basse et Haute Guinée	1 246 965
Étude préparatoire du 4ème Projet de Conakry	N/D	Eau & assainissement	Basse Guinée	654 814
Réalisation 4ème Projet Eau de Conakry (1ère phase)	Gov. Chine/Guinée	Eau & assainissement	Basse Guinée	N/D
Plan d'Urgence pour amélioration desserte en eau de Conakry	N/D	Eau & assainissement	Basse Guinée	4 275 249
Fourniture de matériels de réparation de fuites	N/D	Eau & assainissement	N/D	291 569
Étude de faisabilité de l'agrandissement de la capacité de stockage du lac de Sonfonia	N/D	Eau & assainissement	Basse Guinée	101 290
Réalisation des travaux d'agrandissement de la capacité de stockage du lac de Sonfonia	N/D	Eau & assainissement	Basse Guinée	14 837 403
Construction d'une deuxième station de traitement d'eau à Sonfonia et le refoulement de l'eau traitée au réservoir de Simbaya	N/D	Eau & assainissement	Basse Guinée	8 727 043
Actualisation du plan directeur de l'AEP de la ville de Conakry	N/D	Eau & assainissement	Basse Guinée	536 498
Réhabilitation des installations des captages d'eau de Kakoulima	N/D	Eau & assainissement	Basse Guinée	19 957 746
Étude de faisabilité de l'AEP des villes de Beyla, Fria et Koubia	N/D	Eau & assainissement	Basse Moyenne et Guinée Forestière	375 548
Étude- réalisation des travaux de réhabilitation et de renforcement des systèmes d'AEP 7 capitales régionales	N/D	Eau & assainissement	National	89 058 759



<b>Projets</b>	<b>PTF</b>	<b>Secteur</b>	<b>Région</b>	<b>Montant (US\$)</b>
Étude et réalisation des travaux de réhabilitation et de renforcement des systèmes d'AEP des 17 autres villes secondaires équipées	N/D	Eau & assainissement	National	60 087 837
Réalisation des travaux du projet d'AEP des villes de Lola, Yomou, Gaoual, Lélouma et Tougué	N/D	Eau & assainissement	Moyenne et Guinée Forestière	17 167 953
Étude détaillée et réalisation des travaux du projet d'AEP des villes de Beyla, Fria et Koubia	N/D	Eau & assainissement	Basse Moyenne et Guinée Forestière	19 313 947
Réalisation 4ème Projet Eau de Conakry (2ème phase)	Gov. Chine/Guinée	Eau & assainissement	Basse Guinée	N/D
Extension et densification des réseaux de distribution des villes de l'intérieur y compris l'exécution d'un important programme de branchements particuliers de type social	N/D	Eau & assainissement	N/D	285 000
Appui institutionnel et renforcement des capacités de gestion de la SEG	N/D	Eau & assainissement	N/D	17 024
Appui aux structures de la SEG dans l'exécution des travaux	N/D	Eau & assainissement	N/D	7 582
Élaboration du Guide de l'investisseur	BND	Industrie	N/D	29 000
Mise en place du C .A de l'Office National du Tourisme (ONT)	N/D	Industrie	N/D	N/D
Création d'un cadre de concertation et de sensibilisation à l'intention des professionnelles du tourisme	BND	Industrie	N/D	35 000
Instauration d'une taxe sur le billet d'avion	N/D	Industrie	N/D	N/D
Mise en place du capital de l'ONT	BND	Industrie	N/D	285 000
Collecte, traitement et diffusion des données statistiques du secteur	BND	Industrie	N/D	258 000
Élaboration d'un compte satellite du Tourisme	BND	Industrie	N/D	214 000
Formation en technique d'archivage, de rédaction administrative et en informatique	BND	Industrie	N/D	4 300
Mise en place et promotion d'une stratégie de communication du Ministère (Revue, émission radio télévisée, communiqué de presse	BND	Industrie	N/D	86 000
Organisation des séminaires, ateliers et voyages d'études en faveur du personnel de l'Administration du secteur	BND	Industrie	N/D	72 000
Édition des supports promotionnels (dépliants affiches, brochures, guides, films, etc.)	BND	Industrie	N/D	46 500
Mise en œuvre du projet Système de Gestion de la Destination	BND/FINEX	Industrie	N/D	28 000
Participation aux foires et salons	BND	Industrie	N/D	305 000
Organisation des éductours	BND	Industrie	N/D	214 000
Aménagement et viabilisation des sites touristiques	BND	Industrie	N/D	3 700 000
Projet national de Construction des escales d'aisance	BND	Industrie	N/D	269 000
Projet de Construction des infrastructures écotouristiques « écolodges »	N/D	Industrie	N/D	3 550 000
Réhabilitation du site touristique du Fortin de Boké	BND	Industrie	Basse Guinée	112 200
Réhabilitation des vestiges de Farinya à Boffa : Route de l'esclave	BND	Industrie	Basse Guinée	136 000
Projet écotourisme : Baie de Sangaréya	BND	Industrie	Basse Guinée	345 000
Projet de Développement du Tourisme dans un Réseau de Parcs et Aires Protégées Transfrontaliers en Afrique de l'Ouest	BND/ADP	Industrie	N/D	35 000 000
Projet d'actualisation de l'étude et Aménagement de Bel Air	BND	Industrie	Basse Guinée	105 000

<b>Projets</b>	<b>PTF</b>	<b>Secteur</b>	<b>Région</b>	<b>Montant (US\$)</b>
Travaux additifs au contrat n° 2009/095/1/1/2/2/G relatif à la rénovation et à l'extension du siège du MHTA	BND	Industrie	N/D	97 000
Acquisition de mobilier de bureau	BND	Industrie	N/D	222 000
Finaliser la convention collective du tourisme et de l'hôtellerie	BND	Industrie	N/D	6 500
Réaliser la classification hôtelière suivant les normes de la CEDEAO	BND	Industrie	N/D	36 000
Évaluer périodiquement les établissements par rapport à la mise en œuvre de la réglementation	BND	Industrie	N/D	65 000
Rehausser le standing des établissements publics disponibles à Conakry et dans les capitales régionales	BND	Industrie	National	90 000
Apporter un appui technique pour la structuration de la FEPATOUR	BND	Industrie	N/D	18 000
Participer au suivi des travaux de réhabilitation, extension et de reconstruction des hôtels Camayenne, Kaloum et Niger	N/D	Industrie	Basse Guinée	88 000
Organisation des journées de réflexion sur le tourisme	BND	Industrie	N/D	65 000
Sensibilisation au fait touristique des forces de sécurité et de la population	BND	Industrie	N/D	72 000
Paiement des arriérés de contribution à l'OMT	BND	Industrie	N/D	330 000
Recensement des établissements d'hébergement, de restauration et de loisirs	BND	Industrie	N/D	58 000
Réalisation d'un répertoire ou d'un guide des établissements hôteliers, de restauration et de loisirs	BND	Industrie	N/D	29 000
Organisation de manifestations économiques aux niveaux local, régional et national	BND	Industrie	N/D	108 000
Participation aux manifestations économiques en Afrique et dans le monde	BND	Industrie	N/D	215 000
GIRE 2 Volet NIGER HYCOS	AFD-FAE/ BAD	Environnement	Haute Guinée	4 020 000
HYDROPUR	Belgique	Environnement	National	1 000 000
Gestion Intégrée des Ressources Naturelles du Massif du Fouta Djallon	FEM	Environnement	Moyenne Guinée	44 000 000
Rénovation du siège de la DNH et des BRH	BND	Environnement	National et Déconcentré	6 000 000 000
Système de prévision et d'annonces des crues	BND	Environnement	National	8 000 000 000
Mise à jour des PGAH	N/D	Environnement	N/D	4 000 000 000
Projet de construction du point d'atterrissage du câble sous-marin (ACE)	BM	Télécom	N/D	30 000 000
Point national d'échange Interne et une passerelle internationale (Gateway)	N/D	Télécom	N/D	1 000 000
Construction du siège du département.	N/D	Télécom	N/D	9 366 750 000
Dorsale Nationale à fibre optique. « Back bone National »	N/D	Télécom	N/D	300 000 000
Nom de domaine de Internet Guinée « .gn »	N/D	Télécom	N/D	737 000 000
Couverture du pays en Émetteurs de radio diffusion	N/D	Télécom	N/D	3 851 850
Construction du cyber village	N/D	Télécom	N/D	10 000 000
Réseau local E-École et E-Université (e-School)	N/D	Télécom	N/D	6 000 000
Réseau Informatique « INTRANET – INTERNET »	N/D	Télécom	N/D	2 474 439 870
Réseau Panafricain des Télécommunications en ligne	N/D	Télécom	N/D	6 500 000 000

<b>Projets</b>	<b>PTF</b>	<b>Secteur</b>	<b>Région</b>	<b>Montant (US\$)</b>
Construction de Cyber café communautaire	N/D	Télécom	N/D	2 000 000 000
Travaux de rénovation et extension des bâtiments Technique du Centre Émetteur de N°Zérékoré	N/D	Télécom	Guinée Forestière	712 915 700
Rénovation et Équipement du bureau de la Poste de Kankan.	N/D	Télécom	Haute Guinée	450 000 000
Rénovation et Équipement du bureau de la Poste de Dabola	N/D	Télécom	Haute Guinée	600 000 000
Projet de relance de la construction des immeubles dans la cité sans fil	N/D	Télécom	N/D	32 000 000 000
Création et mise en place de l'AGETIC	N/D	Télécom	N/D	445 000 000
Réseau métropolitain (e-Gouvernement)	N/D	Télécom	N/D	5 000 000 000
Modernisation de la Poste	N/D	Télécom	N/D	4 500 000
Stations côtier	N/D	Télécom	N/D	2 000 000 000
Création d'une bibliothèque électronique	N/D	Télécom	N/D	800 000 000
Formation en environnement des Télécoms et NTI.	N/D	Télécom	N/D	1 000 000 000
Réforme institutionnelle du secteur (étude et accompagnement)	N/D	Énergie	N/D	600 000
Adoption Projet d'amélioration de l'efficacité du secteur de l'électricité (PAESE)	IDA/GEF	Énergie	N/D	12 000 000
Réhabilitation-extension des réseaux de distribution de Ratoma	FAD	Énergie	Basse Guinée	19 600 000
Réhabilitation-extension des réseaux de distribution de Matoto	BID	Énergie	Basse Guinée	11 800 000
Réhabilitation-extension des réseaux des capitales régionales (Phase I)	BID / ETAT GUINEEN	Énergie	N/D	22 000 000
Construction ligne 110 kV Matoto- Tombo. Construction Hamdallaye	N/D	Énergie	Basse et Haute Guinée	38 000 000
Réhabilitation centrales thermiques Tombo Phase 1	N/D	Énergie	Basse Guinée	14 000 000
Réhabilitation centrales thermiques Tombo Phase 2	N/D	Énergie	Basse Guinée	16 200 000
Réhabilitation/extension réseaux des 10 centres isolés	N/D	Énergie	N/D	43 200 000
Réhabilitation/extension réseaux de distribution de Conakry Phase 2	N/D	Énergie	Basse Guinée	47 300 000
Réhabilitation/extension réseaux Capitales régionales (Phase II)	N/D	Énergie	N/D	40 000 000
Réhabilitation/extension réseaux villes de l'intérieur : 9 villes à raccorder à l'interconnexion OMVG	N/D	Énergie	N/D	34 500 000
Construction centre de dispatching (avant arrivée interconnexion OMVG)	N/D	Énergie	N/D	16 200 000
Installation de compteurs (40.000/an pendant 6 ans)	N/D	Énergie	N/D	18 400 000
Électrification 7 villes de l'intérieur	BND	Énergie	N/D	1 800 000
Projet de la nouvelle centrale de Manéah	Gov. Chine/Guinée	Énergie	Moyenne Guinée	54 000 000
Centrale de 100 MW	N/D	Énergie	N/D	162 000 000
Construction de mini centrales de Loffa et Touba	N/D	Énergie	Haute et Guinée Forestière	8 800 000
Projet d'aménagement hydro-électrique de Kaléta (240 MW) et réseaux de transport associés	N/D	Énergie	Basse Guinée	456 300 000
Programme mini/micro centrales hydroélectriques	N/D	Énergie	N/D	N/D
Projet d'aménagement hydroélectrique de Conon (90 MW)	SEMAFO/Bot	Énergie	N/D	N/D

<b>Projets</b>	<b>PTF</b>	<b>Secteur</b>	<b>Région</b>	<b>Montant (US\$)</b>
Projet d'aménagement hydroélectrique de Souapiti (515 MW)	N/D	Énergie	Moyenne Guinée	1 000 000 000
Projet d'aménagement hydroélectrique de Fomi (90 MW)	N/D	Énergie	Haute Guinée	540 000 000
Projet d'aménagement hydroélectrique de Gozoguezia (48 MW)	SEMIFOR/SRM (Bot)	Énergie	Guinée Forestière	165 000 000
Projet d'aménagement hydroélectrique de Kassa B (135 MW)	BAY CAPITAL/(BOT)	Énergie	Haute Guinée	159 000 000
Projet d'aménagement hydroélectrique de Koukoutamba (280 MW)	N/D	Énergie	Moyenne Guinée	700 000 000
Construction de 4 ponts à Tanènè sur l'axe routier Dubréka-Boffa	N/D	Transport	Basse Guinée	20 000 000
Liaison Inter États Boké – Québo	BAD et autres	Transport	Basse Guinée	43 000 000
Aménagement et bitumage de la route internationale PAMELAP – ROBGERE	UE	Transport	Basse Guinée	38 000 000
Réhabilitation de la route Boffa-Kolaboui	N/D	Transport	Basse Guinée	20 000 000
Études APD, DAO et travaux de bitumage	N/D	Transport	Haute Guinée	113 000 000
Travaux de bitumage de la route d'interconnexion Labé-Mali-Kédougou	N/D	Transport	Moyenne Guinée	64 000 000
Route d'interconnexion BOUNDIALI – ODJENNE – MANDIANA – KANKAN	BAD et autres	Transport	Haute Guinée	85 000 000
Routes d'interconnexion LOLA-DANANE	BAD et autres	Transport	Guinée Forestière	15 000 000
Route d'interconnexion Koundara-Kandika-Fr Bissau-Gabu	N/D	Transport	Moyenne Guinée	13 000 000
Route d'interconnexion Kankan – Madiana – Niantanina – Bougouni	N/D	Transport	Haute Guinée	32 000 000
Route d'interconnexion Beyla – Senko – Fr. Côte d'Ivoire	N/D	Transport	Haute et Guinée Forestière	40 000 000
Réhabilitation de la route nationale Mamou-Dabola-Kouroussa	UE	Transport	Moyenne et Haute Guinée	65 000 000
Labé-Tougué-Dinguiraye-Siguiri	N/D	Transport	Moyenne et Haute Guinée	113 000 000
Boké – Gaoual- Sériba	N/D	Transport	Moyenne Guinée	20 000 000
Réhabilitation route Conakry-Dakar	N/D	Transport	Moyenne Guinée	40 000 000
Construction de la route Konsankro – Macenta – Gbayero	N/D	Transport	Haute et Guinée Forestière	40 000 000
Projet de Construction ferroviaire entre Conakry-Kankan-Yanfolila-Bougouni	N/D	Transport	Basse Moyenne et Haute Guinée	15 000 000
Projet de Construction ferroviaire entre Man Odiénné-Madiana- Saladougou-kankan	N/D	Transport	Haute Guinée	77 000 000
Projet de Construction ferroviaire entre Dabola-Dinguiraye-Mali-Kédougou -Tambacounda	N/D	Transport	Moyenne et Haute Guinée	105 000 000
Projet de Construction de la Transguinéenne	N/D	Transport	Basse et Guinée Forestière	2 395 000 000
Études de l'amélioration de la fluidité de la circulation dans la ville Conakry	UE	Transport	Basse Guinée	215 000
Amélioration des infrastructures de transport urbain de Conakry et création des couloirs de bus	N/D	Transport	Basse Guinée	N/D
Étude de la signalisation du réseau urbain (Conakry, principales villes du pays) et le réseau interurbain	BND	Transport	national	142 000
Réalisation de la signalisation du réseau urbain (Conakry, principales villes du pays) et du réseau interurbain	BND/FINEX	Transport	national	N/D
Étude pour la construction des gares routières à Conakry et dans les 07 capitales régionales	BND	Transport	national	360 000
Construction de gares routières dans les 07 capitales régionales	BND	Transport	national	N/D

<b>Projets</b>	<b>PTF</b>	<b>Secteur</b>	<b>Région</b>	<b>Montant (US\$)</b>
Construction de la gare routière nationale de Yimbaya bougie	BND/COOP./PPP	Transport	Basse Guinée	N/D
Études APS, APD et préparation du dossier d'appel d'offres du chemin de fer Conakry-Kankan –Kérouané	État / RIO-TINTO	Transport	Basse et Haute Guinée	N/D
Construction du chemin de fer Conakry-Kankan -Kérouané	État / RIO-TINTO	Transport	Basse et Haute Guinée	N/D
Création d'une société de transport par bus urbain et interurbain	État/PPP	Transport	N/D	25 000 000
Construction des postes de contrôle juxtaposés à : Kourémalé et Boundoufourdou	UEMOA-BAD	Transport	Haute Guinée	10 000 000
Aménagement des parkings à Conakry	BND	Transport	Basse Guinée	715 000
Construction des bureaux régionaux de transports terrestres	BND	Transport	N/D	1 000 000
Informatisation du fichier des autorisations de transport	BND	Transport	N/D	715 000
Réhabilitation des débarcadères maritimes et fluviaux (Kouroussa, Kankan, Siguiiri)	BND/FINEX	Transport	Haute Guinée	2 500 000
Réhabilitation du phare de Koundindé	BND/FINEX	Transport	Basse Guinée	70 000
Acquisition matériel et équipement de sauvetage	BND/FINEX	Transport	N/D	285 000
Mise en place d'une station côtière	BND/FINEX	Transport	N/D	980 000
Acquisition de vedettes de sauvetage en mer	BND/FINEX	Transport	N/D	1 600 000
Dragage du lit du fleuve Niger pour la navigation fluviale Kouroussa-Kankan-Bamako	N/D	Transport	Haute Guinée	N/D
Acquisition d'un navire mixte (cargo et passager)	FINEX/PPP	Transport	N/D	25 000 000
Études et mise en œuvre du transport maritime urbain de Conakry	BND/FINEX	Transport	Basse Guinée	N/D
Aménagement d'un port sec à Kagbelen situé à 40Km du port de Conakry	N/D	Transport	Basse Guinée	67 000 000
Aménagement de 62 ha dans la zone Est du Port de Conakry en terre-plein remblayé	FINEX/PPP	Transport	Basse Guinée	87 000 000
Création d'une garde de côte en République de Guinée	BND/FINEX	Transport	national	5 000 000
Création d'une compagnie de transport aérien de droit guinéen	BND/FINEX/PPP	Transport	N/D	N/D
Construction d'un nouvel aéroport et infrastructures connexes à Mafèrinya	FINEX/PPP	Transport	N/D	751 000 000
Construction et Réhabilitations des aéroports régionaux	BND	Transport	N/D	7 000 000
Érection de la direction Nationale de l'Aviation Civile en Autorité autonome de l'Aviation civile	FINEX/BM	Transport	N/D	N/D
Poursuite du projet de renforcement de la sûreté et de la sécurité aéroportuaire de Conakry Gbessia	FINEX/BM	Transport	Basse Guinée	9 500 000
Projet d'extension et de modernisation de l'aéroport de Conakry Gbessia (2° phase)	FINEX (SOGEAC)	Transport	Basse Guinée	N/D
Construction et réhabilitation des infrastructures météorologiques	BND	Transport	N/D	6 000 000
Acquisition d'équipements météorologiques	N/D	Transport	N/D	3 678 450
Projet d'alerte précoce pour la sécurité alimentaire	BND/FINEX	Transport	N/D	N/D
Élaboration et mise en œuvre d'une stratégie de marketing et de communication météo	BND/FINEX	Transport	N/D	N/D
Érection de la Direction Nationale de la Météorologie en Agence Nationale de la Météorologie	BND/FINEX	Transport	N/D	N/D
Assistance météorologue pour la sécurité en mer	N/D	Transport	N/D	510 000
Renforcement des réseaux météorologiques pour une adaptation aux changements climatiques en Guinée	N/D	Transport	N/D	N/D
Actualisation du Plan National des Transports	N/D	Transport	N/D	N/D

<b>Projets</b>	<b>PTF</b>	<b>Secteur</b>	<b>Région</b>	<b>Montant (US\$)</b>
Assistance technique pour le renforcement des capacités du Bureau d'Études et de Planification	N/D	Transport	N/D	N/D
Étude et mise en place d'un système intégré d'informations statistiques des transports	BND/FINEX	Transport	N/D	N/D
Création d'une cellule informatique	BND/FINEX	Transport	N/D	N/D
Création d'un Office de gestion des ports	BND/FINEX	Transport	N/D	N/D
Renforcement des capacités de gestion de la Direction Nationale des Transports Terrestres	N/D	Transport	N/D	10 000
Révision du cadre légal et réglementaire du secteur et élaboration d'un code de la route	BND/FINEX	Transport	N/D	N/D
Mise en place d'un Conseil national de prévention et de sécurité routière	ETAT GUINEEN	Transport	N/D	N/D
Mise en place d'une commission nationale de suspension et de retrait du permis de conduire	ETAT GUINEEN	Transport	N/D	N/D
Mise en place d'une entité publique organisatrice du réseau de desserte	ETAT GUINEEN	Transport	N/D	N/D
Assistance technique et formation à la Direction Nationale de la Marine Marchande	BND/FINEX	Transport	N/D	N/D
Révision du code de la Marine Marchande et élaboration de ses principaux textes d'application	N/D	Transport	N/D	N/D
Renforcement des capacités de la Direction Nationale de la Météorologie	BND/FINEX	Transport	N/D	N/D
Usine d'alumine Sangarédi	Global Alumina/BHP-Billiton-Dubal-Mubadala	Mines	Basse Guinée	4 500 000 000
Usine d'alumine Kamsar	Alcoa / Alcan	Mines	Basse Guinée	1 500 000 000
ACG Friguia	Ruski Alumini	Mines	Moyenne Guinée	300 000 000
Projet intégré Dian-Dian	Ruski Alumini	Mines	Basse Guinée	4 000 000 000
SBDT	IMIDRO-IRAN	Mines	N/D	2 500 000 000
Simandou (SIMFER)	Rio Tinto	Mines	Guinée Forestière	6 000 000 000
Transguinéen	État Guinéen /Rio-Tinto	Mines	N/D	N/D
Nimba (SMFG)	Euro-Nimba	Mines	Guinée Forestière	1 300 000
Extension SMD	Crew Gold corporation	Mines	N/D	270 000 000
Projet intégré Konkouré	N/D	Mines	Moyenne Guinée	4 000 000 000
Aménagement hydroélectrique Cogon	N/D	Mines	Basse Guinée	200 000 000
Création d'un mécanisme de financement de l'aménagement du territoire	N/D	Habitat	N/D	50 000
Actualisation du Schéma national et élaboration de directives territoriales d'Aménagement	N/D	Habitat	N/D	500 000
Actualisation des Schémas d'Aménagement et d'urbanisme (SDAU)	N/D	Habitat	N/D	500 000
Actualisation du Plan de Développement Conakry	N/D	Habitat	Basse Guinée	100 000
Construction de corniches	N/D	Habitat	Basse Guinée	357 000 000
Élaboration de Plans d'Occupation des sols ou de Plans fonciers pour les Communes urbaines et communautés rurales	N/D	Habitat	N/D	1 000 000
Élaboration de Plans d'Occupation des sols ou de Plans fonciers pour les Communes urbaines et rurales	N/D	Habitat	N/D	3 500 000

<b>Projets</b>	<b>PTF</b>	<b>Secteur</b>	<b>Région</b>	<b>Montant (US\$)</b>
Mise en place de systèmes d'informations foncières	N/D	Habitat	N/D	150 000
Constitution de nouvelles réserves foncières	N/D	Habitat	N/D	400 000
Mise en place d'un projet d'enregistrement des propriétés foncières de l'État, des Collectivités locales et du CFD	N/D	Habitat	N/D	150 000
Élaboration des textes d'application des Codes foncier et domanial, Urbanisme harmonisation avec Code Collectivités	N/D	Habitat	N/D	50 000
Vulgarisation des Codes foncier et domanial et du Code, de l'urbanisme et des Collectivités 1	N/D	Habitat	N/D	30 000
Vulgarisation des Codes foncier et domanial et du Code, de l'urbanisme et des Collectivités 2	N/D	Habitat	N/D	100 000
États généraux sur le foncier	N/D	Habitat	N/D	50 000
Mise en œuvre des dispositions du code foncier	N/D	Habitat	N/D	50 000
Mise en place d'1 réseau géodésique pour les plans fonciers	N/D	Habitat	Basse Guinée	450 000
Mise en place d'1 réseau géodésique pour les plans fonciers	N/D	Habitat	N/D	3 500 000
Études et opérations de Zones d'Aménagement Concerté (ZAC)	N/D	Habitat	N/D	30 000 000
Étude pour la mobilisation des ressources devant alimenter le Fond National de l'Habitat	N/D	Habitat	N/D	25 000
Promotion du microcrédit pour le logement	N/D	Habitat	N/D	20 000
Étude institutionnelle, financière et technique pour la création d'une banque de l'habitat	N/D	Habitat	N/D	20 000
Étude pour la création d'une société de construction du logement social	N/D	Habitat	N/D	20 000
Aménagement préalable par les pouvoirs publics des espaces pour l'auto production	N/D	Habitat	N/D	15 000 000
Aide au logement, pour les couches de la population défavorisée	N/D	Habitat	N/D	25 000
Promotion des coopératives de construction	N/D	Habitat	N/D	25 000
Définition de modèles de logement économique et social	N/D	Habitat	N/D	30 000
Élaboration d'une réglementation de la promotion immobilière avec des dispositions incitatives pour le secteur privé	N/D	Habitat	N/D	20 000
Organisation et développement de la filière de production des matériaux locaux de construction	N/D	Habitat	N/D	25 000
Construction de la voirie urbaine	N/D	Habitat	Basse Guinée et autres	2 500 000 000
Construction d'équipements marchands	N/D	Habitat	Basse Guinée et autres	3 500 000
Construction de décharges contrôlées	N/D	Habitat	Basse Guinée et autres	16 000 000
Extension du réseau d'égouts de Kaloum dans la ville de Conakry	N/D	Habitat	Basse Guinée	15 000 000
Construction de mini réseaux d'égouts dans les villes capitales régionales	N/D	Habitat	National	50 000 000
Construction et réhabilitation d'infrastructures semi collectives de traitement des eaux usées	N/D	Habitat	National	18 000 000
Construction de latrines pour les ménages de Conakry vivant en dessous du seuil de la pauvreté	N/D	Habitat	Basse Guinée	129 000 000
Construction et réhabilitation de latrines des ménages pauvres des autres villes	N/D	Habitat	N/D	119 000 000
Construction et réhabilitation de latrines pour ménages pauvres des centres ruraux	N/D	Habitat	N/D	150 000 000
Promotion des actions de recyclage et de compostage	N/D	Habitat	N/D	50 000

<b>Projets</b>	<b>PTF</b>	<b>Secteur</b>	<b>Région</b>	<b>Montant (US\$)</b>
Cartographie taudis	N/D	Habitat	N/D	100 000
Étude et rénovation de l'habitat dégradé de la Commune Kaloum	N/D	Habitat	Basse Guinée	2 000 000
Restructuration des quartiers irréguliers des grandes villes	N/D	Habitat	N/D	1 500 000 000
Formation post universitaire, universitaire et professionnelle en conception des projets, suivi - évaluation	N/D	Habitat	N/D	330 000
Formation post universitaire, universitaire et professionnelle	N/D	Habitat	N/D	980 000
Construction des sièges du ministère de l'habitat, des Directions régionales et préfectorales en charge de l'Urbanisme et de l'Habitat	N/D	Habitat	N/D	N/D
Équipement des services de l'Urbanisme et de l'Habitat et intégration des NTIC /1	N/D	Habitat	N/D	750 000
Équipement des services de l'Urbanisme et de l'Habitat et intégration des NTIC /2	N/D	Habitat	N/D	180 000
Équipement et formation des cadres du Ministère chargé de l'habitat et des Communes /1	N/D	Habitat	N/D	200 000
Équipement et formation des cadres du Ministère chargé de l'habitat et des Communes /2	N/D	Habitat	N/D	114 000
Équipement et formation des cadres du Ministère chargé de l'habitat et des Communes /3	N/D	Habitat	N/D	200 000
Information, Sensibilisation et Formation et Appui financier aux acteurs privés et aux ONG du secteur de l'habitat/1	N/D	Habitat	N/D	N/D
Information, Sensibilisation et Formation et Appui financier aux acteurs privés et aux ONG du secteur de l'habitat/2	N/D	Habitat	N/D	N/D
Mise en place de procédures administratives et techniques au sein des services centraux du Ministère de l'habitat	N/D	Habitat	N/D	100 000
Mise en place d'un Système d'Information urbaine (SIU) dans les villes	N/D	Habitat	N/D	500 000
Évaluation périodique; inspections, sanctions	N/D	Habitat	N/D	500 000
Développement des programmes d'Information, d'Éducation et de Communication sur le foncier, l'urbanisme et l'environnement	N/D	Habitat	N/D	500 000

Source : *Élaboration propre à partir du Plan quinquennal de développement socio-économique 2011-2015, Ministère du Plan déc. 2011*



*Annexe H :*  
*Préoccupations environnementales et sociales et besoins*  
*exprimés en région*



*Préoccupations environnementales et sociales et besoins exprimés en Guinée Maritime*

N°	Enjeux environnementaux et sociaux	Priorités	Solutions envisageables	PTF
	Préservation des ressources forestières	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conservation de la mangrove</li> <li>• Restaurations des carrières</li> <li>• Restauration/conservation des forêts</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Application des textes des lois et des codes d'usage. Assurer le suivi.</li> <li>• Reboisement des carrières dénudées par les sociétés minières et les projets routiers.</li> <li>• Lutte contre les feux de brousse et la coupe abusive du bois.</li> <li>• Renforcement des capacités d'intervention des agents techniques</li> </ul>	Partenaires au développement et BND
	Exploitation minière durable	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Recasement des populations déplacées.</li> <li>• Lutte contre les pollutions et nuisances des eaux, des sols et de l'air.</li> <li>• Réhabilitation des carrières</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Installation des comités de gestion foncière</li> <li>• Envisager des mesures d'accompagnement (dédommagement, soutien, etc.).</li> <li>• Application des textes de lois relatifs aux pollutions et nuisances.</li> <li>• Suivi des PME par les services techniques.</li> </ul>	Sociétés minières et Gouvernement guinéen
	Gestion des déchets	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Assainissement des voiries urbaines et périurbaines.</li> <li>• Amélioration des techniques d'élimination des déchets biomédicaux.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Création d'un système performant de recyclage des déchets.</li> <li>• Renforcer la capacité des PME.</li> <li>• Aménagement des dépotoirs.</li> <li>• Équiper les services des voiries.</li> <li>• Construction des latrines publiques.</li> <li>• Mise en place des incinérateurs du niveau des centres hospitaliers.</li> </ul>	Partenaires au développement, Gouvernement guinéen
	Catastrophe et urgences environnementales		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en place d'un comité régional, préfectoral et sous préfectoral de gestion des catastrophes.</li> <li>• Protection des zones inondables et de culture par les digues.</li> <li>• Prise en charge des sinistrés.</li> </ul>	MEEF, bailleurs, gouvernorat, préfectures
	Pression foncière	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Aménagement des terres</li> <li>• Gestion conflit agriculteur/éleveur</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Application de la politique nationale de l'Habitat.</li> <li>• Aménagement des plaines/bas-fonds.</li> </ul>	Partenaires au développement, Projets et programmes ONG

N°	Enjeux environnementaux et sociaux	Priorités	Solutions envisageables	PTF
			<ul style="list-style-type: none"> <li>• Adoption du plan cadastral cohérent.</li> <li>• Construction des infrastructures modernes d'élevage.</li> <li>• Construction des mises en défens des cultures (grillage...).</li> <li>• Appui aux comités de gestion de la TRH .</li> </ul>	Gouvernement
	Conservation de la Mangrove	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Amélioration de la saliculture.</li> <li>• Amélioration des techniques de fumage.</li> <li>• Amélioration de la pêche artisanale.</li> </ul>		
	Protection du milieu marin	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Gestion des déchets.</li> </ul>		

*Préoccupations environnementales et sociales et besoins exprimés en Moyenne Guinée*

N°	Enjeux environnementaux et sociaux	Priorités	Solutions envisageables	PTF
	Préservation des ressources du massif du Fouta	1	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Protéger les têtes de source.</li> <li>• Lutter contre les feux de brousse.</li> <li>• Opérationnaliser le programme régional d'aménagement du massif du Fouta.</li> </ul>	État, UA, FAO, FIDA
	Catastrophe naturelles (inondation, sécheresse, tornade...)	2	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en place d'un comité régional, préfectoral et sous préfectoral de gestion des catastrophes.</li> <li>• Protection des zones inondables et de culture par les digues.</li> <li>• Prise en charge des sinistrés.</li> </ul>	MEEF, bailleurs, gouvernement, préfectures
	Déficit d'énergie et d'eau	3	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réhabilitation de la centrale électrique de Kinkon (Pita) par le dragage.</li> <li>• Le reboisement des bassins versants de Kokoulo.</li> <li>• Construction de micro barrages sur Kambalaga (Pita), Koukoutamba (Tougué), Saala (Labé).</li> <li>• Meilleure gestion des eaux disponibles.</li> <li>• Développer les infrastructures de production et la distribution d'eau et d'électricité.</li> </ul>	Ministère énergie, coopération chinoise, MEEF, OMVS, PACV-OMVG
	Santé publique et hygiène	4	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Gestion des déchets biomédicaux</li> <li>• Construction des fours d'incinération</li> <li>• Interdiction des pharmacies par terre, de la fabrication illicite des médicaments.</li> <li>• Assainissement</li> <li>• Traitement des gîtes larvaires.</li> <li>• Multiplication des latrines familiales et publiques.</li> <li>• Recyclage des ordures.</li> <li>• Construction de décharges contrôlées.</li> </ul>	État, bailleurs, OMS, UNICEF, Communes
	Intensification de l'élevage	5	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Amélioration des parcours.</li> <li>• Amélioration de la production fourragère.</li> <li>• Amélioration de la santé animale, de l'habitat et autres infrastructures.</li> <li>• Prévention et gestion des conflits entre agriculteurs et éleveurs.</li> </ul>	

*Préoccupations environnementales et sociales et besoins exprimés en Haute Guinée*

N°	Enjeux environnementaux et sociaux	Priorités	Solutions envisageables	PTF
	Dégradation des terres	1	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Lutte contre les feux de brousses</li> <li>• Sensibilisation de la population</li> <li>• Développement des meilleures pratiques culturelles</li> <li>• Lutte contre l'érosion hydrique</li> <li>• Mise en place de la seconde phase du projet de l'inversion de la tendance à la dégradation des terres et des eaux</li> </ul>	État guinéen FEM ABN
	La déforestation	2	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Reboisement.</li> <li>• Vulgarisation et application des textes réglementaires.</li> <li>• Organisation de la filière bois.</li> </ul>	État guinéen UE
	Développement des filières porteuses (riz, maïs, arachide, mangue, orange, etc...)	3	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Aménagement des plaines et bas-fonds</li> <li>• Fourniture des intrants agricoles</li> <li>• Mécanisation.</li> <li>• Mise en place des unités de transformation</li> <li>• Organisation du circuit de commercialisation</li> </ul>	État guinéen BM AFD
	Dégradation des bassins du fleuve Niger	4	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Reboisement des zones dénudées .</li> <li>• Lutte contre l'ensablement.</li> <li>• Sensibilisation et application des textes réglementaires.</li> </ul>	État guinéen ABN Comités du bassin
	Cadre de vie de la population	5	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développement des services sociaux de base.</li> <li>• Lutte contre la pollution.</li> <li>• Renforcement des capacités.</li> <li>• Éducation et sensibilisation.</li> </ul>	État guinéen BM BAD UNICEF Les sociétés minières
	Protection et conservation de la biodiversité (le parc national du haut Niger, la réserve de folonigbè, les forêts classées du fleuve Niger, forêt classée de kouraniwolété, Forêt classée de Tinkisso etc .)	6	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sensibilisation.</li> <li>• Vulgarisation et application des textes juridiques (code forestier, code des collectivités, etc.).</li> <li>• Renforcement des capacités d'intervention du corps des conservateurs (inscription au BND).</li> </ul>	État guinéen UE
	Développement économique régional	7	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer les micro-finances</li> <li>• Appuyer les OCB, OP, GIE dans le cadre du développement des AGR (activités génératrices de revenu).</li> <li>• Améliorer les infrastructures routières, sanitaires, scolaires</li> <li>• Promouvoir et valoriser les sites touristiques.</li> <li>• Mettre en valeur les ressources minières de région.</li> </ul>	État guinéen BM Unicef PACV Plan Guinée PNUD
	Désenclavement de la région	8	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'ouverture, la réhabilitation, l'entretien des pistes, routes et</li> </ul>	État guinéen BM

N°	Enjeux environnementaux et sociaux	Priorités	Solutions envisageables	PTF
			ouvrages de franchissement .	UE Les sociétés minières
	Accroissement de la production animale	9	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Faciliter l'accès aux intrants vétérinaires.</li> <li>• Construire les infrastructures d'élevage.</li> <li>• Mettre en place des petites unités de transformation des produits animaux.</li> <li>• Améliorer les ressources pastorales.</li> </ul>	État guinéen UE BM UICN
	Bonne gouvernance	10	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcer les capacités des différents acteurs.</li> <li>• Informer, sensibiliser, éduquer les acteurs.</li> <li>• Lutter contre la corruption.</li> <li>• Lutter contre l'impunité.</li> </ul>	État guinéen Faisons ensemble

*Préoccupations environnementales et sociales et besoins exprimés en Guinée Forestière*

N°	Enjeux environnementaux et sociaux	Priorités	Solutions envisageable	PTF
1	Préservation de la biodiversité (Mont nimba, ziamama, diecké, simandou et Prc d)	1	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Séances d'éducation environnementale.</li> <li>• Engagement des surveillants forestiers ou éco gardes.</li> <li>• Motivation et équipement des cadres de l'administration forestière.</li> <li>• Révision des lois sur l'environnement (code de l'eau, environnement forestier).</li> </ul>	Système des Nations Unies Union européenne USAID Gouvernement guinée Autres partenaires
2	Dégradation des terres	6 et 2	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Aménagement des plaines et bas-fonds.</li> <li>• Approvisionnement en intrant agricole et mise en valeur des domaines aménagés.</li> <li>• Sensibilisation, formation des agriculteurs et éleveurs</li> <li>• Développement de l'agroforesterie</li> </ul>	Système des Nations Unies Union européenne USAID Gouvernement guinée Autres partenaires
3	Qualité de vie de la population	3	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Assainissement des milieux de vie.</li> <li>• Accès à l'eau potable, aux soins de santé, à l'habitat décent et à une alimentation équilibrée.</li> </ul>	Système des Nations Unies Union européenne USAID Gouvernement guinée Autres partenaires
4	Désenclavement de la région forestière	4	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La réhabilitation des routes interurbaines et des pistes rurales.</li> <li>• Le désenclavement des zones de production.</li> </ul>	Système des Nations Unies Union européenne USAID Gouvernement guinée Autres partenaires
5	Le recul du couvert végétal (déforestation)	5	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Éducation environnementale et campagnes de reboisement.</li> </ul>	Système des Nations Unies Union européenne USAID Gouvernement guinée Autres partenaires
6	Augmentation de la production agricole (riz, maïs, palmier à huile...)			



*Annexe I :*  
*Coûts annuels des Plans d'actions prioritaires des trois*  
*axes stratégiques d'intervention du PNIE*  
*(Million \$US)*



Résumé Axe I - Promotion de la bonne gouvernance					
#	Volet	Budget (M\$US)			
		2013	2014	2015	Total
110	Cadre légal	1,90	1,65	0,85	4,40
120	Politique nationale de l'environnement (PNE)	1,10	0,53	0,55	2,18
130	Conformité environnementale	2,65	1,25	1,00	4,90
140	Coordination	1,35	1,25	1,00	3,60
150	Organisationnel	6,40	5,45	5,40	17,25
160	Information, Éducation & Communication (IEC)	2,05	1,55	1,55	5,15
<b>Total Axe I - PROMOTION DE LA BONNE GOUVERNANCE ENVIRONNEMENTALE</b>		<b>15,45</b>	<b>11,68</b>	<b>10,35</b>	<b>37,48</b>

Volet	#	Actions	Budget (M\$US)			
			2013	2014	2015	Total
110. CADRE LÉGAL	111	Définir une nouvelle "Loi-cadre sur l'environnement"	0,10			0,10
	112	Réviser et mettre à jour le cadre législatif (lois et ordonnances) et réglementaire (décrets, arrêtés) en matière d'environnement	0,10	0,10	0,05	0,25
	113	Intégrer les principes directeurs de la PNE dans la définition et élaboration des lois sectorielles	0,10	0,10	0,10	0,30
	114	Diffuser les lois et règlements		0,05		0,05
	115	Élaborer des directives/procédures administratives concernant notamment, le mandat de conformité et de surveillance environnementale, l'inspection des établissements ainsi que les aires protégées	0,50	0,50	0,20	1,20
	116	Élaborer des directives/procédures administratives concernant les Conventions et les accords bilatéraux, notamment la diversité biologique, les changements climatiques, la désertification, les polluants organiques persistants, la dégradation des sols, les risques biotechnologiques, les gaz à effet de serre, les déchets dangereux, etc.	0,90	0,90	0,40	2,20
	117	Réaliser un programme de formation pour développer les capacités à appliquer les directives/procédures des différentes lois, de façon efficace	0,20		0,10	0,30
	<b>Sous-total 110. CADRE LÉGAL</b>			<b>1,90</b>	<b>1,65</b>	<b>0,85</b>
Volet	#	Actions	Budget (M\$US)			
			2013	2014	2015	Total
120. POLITIQUE NATIONALE DE L'ENVIRONNEMENT (PNE)	121	Dresser le portrait de l'environnement en Guinée et mise à jour de la PNE, sur une base périodique	0,150		0,025	0,175
	122	Identifier les partenaires limitrophes et stratégiques dans la mise en oeuvre de la PNE	0,200			0,200
	123	Élaborer une stratégie qui intègre les principes directeurs de la PNE dans les programmes et sous-programmes du MEEF, au niveau national et régional et qui propose des priorités d'interventions dans un cadre général de gestion responsable des ressources naturelles hydriques, minières, agricoles, forestières et halieutiques	0,200			0,200
	124	Intégrer les préoccupations environnementales dans la définition et mise en oeuvre des plans régionaux de développement économique et social, schéma directeur national, des plans d'aménagement du territoire et des plans d'actions sectoriels	0,100	0,100	0,100	0,300
	125	Développer des stratégies et des procédures de mise en oeuvre des politiques sectorielles et sous-sectorielles de gestion de l'environnement	0,150	0,150	0,150	0,450
	126	Prise en compte dans la PNE et autres textes nationaux des conventions internationales signées et ratifiées par la Guinée ainsi que des accords bilatéraux de gestion d'écosystèmes partagés	0,050	0,025	0,025	0,100
	127	Appliquer la stratégie de mise en oeuvre de la PNE dans les programmes et sous-programmes du MEEF et de ses partenaires au niveau national et régional	0,250	0,250	0,250	0,750
	<b>Sous-total 120. POLITIQUE NATIONALE DE L'ENVIRONNEMENT (PNE)</b>			<b>1,100</b>	<b>0,525</b>	<b>0,550</b>

Volet	#	Actions	Budget (M\$US)			
			2013	2014	2015	Total
130. CONFORMITÉ ENVIRONNEMENTALE	131	Élaborer et mise à jour d'outils/système de gestion environnementale (ÉES, ÉIES, PGES, audit, etc.) et en assurer sa mise en oeuvre	0,20	0,10	0,10	0,40
	132	Moderniser/doter en ressources humaines et matérielles des services d'évaluation / contrôle / surveillance / suivi environnemental, au niveau national et régional	0,40	0,40	0,40	1,20
	133	Réaliser un programme de formation pour améliorer les compétences des agents des services centraux et déconcentrés sur les procédures de contrôle / surveillance / suivi, sur l'analyse de la qualité des rapports d'ÉES et d'ÉIES et l'élaboration des mémorandums à l'attention des décideurs.	0,20			0,20
	134	Inspecter périodiquement dans les établissements classés (usines, ateliers, dépôts, chantiers, carrières, installations industrielles et minières, artisanales et commerciales ou dans le cadre de toutes les activités qui présentent des dangers pour la santé, la sécurité, la salubrité publique, l'agriculture, la nature et l'environnement en général).	0,30	0,30	0,30	0,90
	135	Cartographier les projets de développement	0,15			0,15
	136	Élaborer un inventaire de tous les établissements classés	0,15			0,15
	137	Améliorer les plans d'urgence pour faire face aux situations critiques génératrices de pollutions graves de l'environnement	0,25	0,25		0,50
	138	Appuyer les services du MEEF pour les analyses de caractérisation de l'environnement (eau, sol, air) et d'évaluation des risques	1,00	0,20	0,20	1,40
	<b>Sous-total 130. CONFORMITÉ ENVIRONNEMENTALE</b>			<b>2,65</b>	<b>1,25</b>	<b>1,00</b>
Volet	#	Actions	Budget (M\$US)			
			2013	2014	2015	Total
140. COORDINATION	141	Créer et rendre opérationnel un mécanisme de synergie dans la mise en oeuvre du PNIE.	0,20	0,10	0,10	0,40
	142	Assurer la promotion de l'approche Écosystème et de l'approche GIR dans les projets de développement pour favoriser un plus grand partenariat dans la mise en oeuvre de la PNE	0,30	0,30	0,30	0,90
	143	Coordonner les différents intervenants dans l'application et le respect des ententes/ conventions bilatérales et multilatérales dans le cadre de la mise en oeuvre de la PNE	0,10	0,10	0,10	0,30
	144	Renforcer la coopération sous-régionale et internationale en matière de gestion concertée des ressources	0,20	0,20	0,20	0,60
	145	Assurer la promotion des associations (ONG, coopératives, etc.) et renforcement de leurs capacités	0,15	0,15	0,15	0,45
	146	Intégrer les priorités environnementales à caractère mondial dans les politiques, les plans et les programmes nationaux, en particulier dans les stratégies et les programmes de gestion macroéconomique et de réduction de la pauvreté.	0,10	0,10	0,10	0,30
	147	Harmoniser les politiques de gestion des ressources naturelles pour appliquer plus efficacement et à un coût moindre les instruments multilatéraux sur l'environnement au niveau national.	0,25	0,25		0,50
	148	Organiser des tables rondes pour favoriser la synergie et la coordination des investissements des bailleurs de fonds.	0,05	0,05	0,05	0,15
	<b>Sous-total 140. COORDINATION</b>			<b>1,35</b>	<b>1,25</b>	<b>1,00</b>

Volet	#	Actions	Budget (M\$US)			
			2013	2014	2015	Total
150. ORGANISATIONNEL	151	Réaliser un diagnostic organisationnel approfondi à travers une mobilisation stratégique du MEEF et de ses partenaires	0,30			0,30
	152	Réaliser un rapport présentant l'énoncé de la vision, la sélection des activités, les programmes et les sous-programmes, les responsabilités des acteurs et les valeurs retenues, les facteurs de succès de la modernisation ainsi qu'un échéancier	0,20			0,20
	153	Mettre en place la nouvelle structure organisationnelle dans une optique de gestion des changements	0,20	0,20	0,20	0,60
	154	Élaborer un système de budgétisation par programme axé sur les résultats, à la conception des outils de modélisation et des outils de suivi de la performance	0,20	0,10	0,05	0,35
	155	Élaborer un programme de formation des ressources humaines pour améliorer les compétences en gestion	0,20	0,10	0,10	0,40
	156	Concevoir et adopter un mécanisme innovant de mobilisation efficace et de gestion transparente des ressources financières nécessaires à la réalisation des activités de renforcement de capacités, de protection des ressources naturelles et d'amélioration du cadre de vie, pour la mise en oeuvre de la PNE - y compris l'application conjointe des dispositions clés des trois Conventions de Rio (diversité biologique, lutte contre la désertification, changements climatiques)	0,30	0,05	0,05	0,40
	157	Doter les services régionaux, préfectoraux et sous-préfectoraux des moyens et des compétences pour offrir les services aux partenaires	3,00	3,00	3,00	9,00
	158	Renforcer les capacités des collectivités locales en environnement	2,00	2,00	2,00	6,00
	<b>Sous-total 150. ORGANISATIONNEL</b>			<b>6,40</b>	<b>5,45</b>	<b>5,40</b>
Volet	#	Actions	Budget (M\$US)			
			2013	2014	2015	Total
160. INFORMATION, EDUCATION & COMMUNICATION (IEC)	161	Élaborer et mettre en œuvre une stratégie et d'un plan IEC qui favorisent les échanges et la collaboration entre les services du MEEF les différents ministères, les collectivités locales, les organismes gouvernementaux, les ONGs, les citoyens, etc.	0,2			0,2
	162	Mettre en place un système d'information environnementale (SIE) qui tient compte des standards reconnus à l'international avec des passerelles aux systèmes d'information existants harmonisés	0,4	0,1	0,1	0,6
	163	Produire et mettre à disposition de supports d'éducation et de sensibilisation du public	0,2	0,2	0,2	0,6
	164	Expliquer/Interpréter les contenus de la PNE et des Directives qui les accompagnent à tous les niveaux et à l'échelle du territoire national, dans les formats et les supports qui conviennent aux différents publics concernés	0,15	0,15	0,15	0,45
	165	Assurer la promotion et réalisation des audiences publiques	0,25	0,25	0,25	0,75
	166	Offrir des services d'accueil, des renseignements généraux et spécifiques sur les règlements, les politiques et les programmes du MEEF	0,1	0,1	0,1	0,3
	167	Soutenir la recherche scientifique et le transfert des techniques et de technologies relatives à la protection de la biodiversité et au changement climatique	0,2	0,2	0,2	0,6
	168	Organiser/réaliser des activités de sensibilisation/information des partenaires des secteurs public et privé et de la population, qui font la promotion de la PNE	0,2	0,2	0,2	0,6
	169	Organiser des ateliers de consultation nationale qui donnent aux acteurs du développement et à la population la possibilité d'exprimer leurs points de vue de façon active et constructive	0,1	0,1	0,1	0,3
	170	Intégrer les femmes, à leur participation et leur implication dans les différentes activités du PNIE	0,25	0,25	0,25	0,75
	<b>Sous-total 160. INFORMATION, EDUCATION &amp; COMMUNICATION (IEC)</b>			<b>2,05</b>	<b>1,55</b>	<b>1,55</b>

Résumé Axe II - Protection des ressources naturelles						
#	Volet	Budget (M\$US)				
		2013	2014	2015	Total	
210	Eau	12,30	10,50	10,20	<b>33,00</b>	
220	Sol	5,60	4,50	4,20	<b>14,30</b>	
230	Diversité végétale et animale	10,00	8,50	8,20	<b>26,70</b>	
240	Ecosystèmes	2,80	2,70	2,70	<b>8,20</b>	
250	Accords Multilatéraux sur l'Environnement (AME)	12,64	12,44	12,44	<b>37,52</b>	
<b>Total Axe II - PROTECTION DES RESSOURCES NATURELLES</b>		<b>43,34</b>	<b>38,64</b>	<b>37,74</b>	<b>119,72</b>	

Volet	#	Actions	Budget (M\$US)			
			2013	2014	2015	Total
210. EAU	211	Mettre en place les outils et les instruments permettant une meilleure connaissance de la qualité des ressources en eau et du potentiel hydraulique	1,50	0,50	0,20	<b>2,20</b>
	212	Prévenir les situations d'urgence dans le domaine pluviométrique et autres	0,10			<b>0,10</b>
	213	Prévenir les nuisances liées à l'eau	2,10	2,00	2,00	<b>6,10</b>
	214	Protéger les ressources en eau contre toutes formes de pollution et de dégradation	4,50	4,00	4,00	<b>12,50</b>
	215	Améliorer la gestion des eaux pluviales	4,10	4,00	4,00	<b>12,10</b>
	<b>Sous-total 210. EAU</b>		<b>12,30</b>	<b>10,50</b>	<b>10,20</b>	<b>33,00</b>
220. SOL	221	Mettre en place les outils et les instruments permettant une meilleure connaissance de la qualité des sols et du potentiel pédologique	1,50	0,50	0,20	<b>2,20</b>
	222	Restaurer et préserver le capital productif des sols	4,10	4,00	4,00	<b>12,10</b>
<b>Sous-total 220. SOL</b>		<b>5,60</b>	<b>4,50</b>	<b>4,20</b>	<b>14,30</b>	
230. DIVERSITÉ VÉGÉTALE ET ANIMALE	231	Améliorer la connaissance sur les éléments constitutifs de la diversité biologique des espèces	1,50	0,50	0,20	<b>2,20</b>
	232	Lutter contre les feux de brousse	1,50	1,50	1,50	<b>4,50</b>
	233	Lutter contre la déforestation et la désertification en réhabilitant et développant la forêt tout en conservant le caractère productif des écosystèmes	1,50	1,50	1,50	<b>4,50</b>
	234	Assurer la conservation in-situ des espèces	3,50	3,00	3,00	<b>9,50</b>
	235	Assurer la conservation ex-situ des espèces	2,00	2,00	2,00	<b>6,00</b>
	<b>Sous-total 230. DIVERSITÉ VÉGÉTALE ET ANIMALE</b>		<b>10,00</b>	<b>8,50</b>	<b>8,20</b>	<b>26,70</b>

Volet	#	Actions	Budget (M\$US)			
			2013	2014	2015	Total
240. ECOSYSTÈMES	241	Aménager et entretenir un réseau complet d'aires protégées national et transfrontalier (y compris les réserves de pêches)	2,10	2,10	2,10	6,30
	242	Promotion de l'approche Écosystème dans les projets de développement pour favoriser un plus grand partenariat dans la gestion de la diversité des écosystèmes	0,50	0,50	0,50	1,50
	243	Réalisation d'un programme de formation pour développer les capacités des gardes forestiers	0,20	0,10	0,10	0,40
	<b>Sous-total 240. ECOSYSTÈMES</b>			<b>2,80</b>	<b>2,70</b>	<b>2,70</b>
Volet	#	Actions	Budget (M\$US)			
			2013	2014	2015	Total
250. AME	251	Réaliser un programme d'information sur les accords multilatéraux sur l'environnement ainsi que les directives émises par les différentes Conférences des Parties aux Conventions	0,20	0,20	0,20	0,60
	252	Renforcer le système d'information sur les conventions et les directives des CdPs et appuyer la mise en oeuvre du Plan d'Actions National d'Adaptation aux Changements Climatiques	10,10	10,00	10,00	30,10
	253	Soutenir les scientifiques guinéens pour une meilleure connaissance de l'état des lieux en matière d'espèces sauvages, d'habitats et de paysages	2,04	2,04	2,04	6,12
	254	Réaliser un programme de formation aux cadres et agents chargés de la gestion de l'environnement pour une mise en oeuvre plus efficace des AME	0,20	0,10	0,10	0,40
	255	Produire des communications nationales plus participatives	0,10	0,10	0,10	0,30
	<b>Sous-total 250. AME</b>			<b>12,64</b>	<b>12,44</b>	<b>12,44</b>

**Résumé Axe III - Amélioration du cadre de vie**

#	Volet	Budget (M\$US)			
		2013	2014	2015	Total
310	Services de base	23,80	23,20	23,20	<b>70,20</b>
320	Energie	24,60	24,40	24,40	<b>73,40</b>
330	Transport et télécommunication	2,85	2,15	2,15	<b>7,15</b>
340	Industries et mines	10,90	10,40	10,40	<b>31,70</b>
350	Agriculture et foresterie	14,10	13,60	13,60	<b>41,30</b>
360	Habitat urbain	12,70	12,50	12,50	<b>37,70</b>
<b>Total Axe III - AMÉLIORATION DU CADRE DE VIE</b>		<b>88,95</b>	<b>86,25</b>	<b>86,25</b>	<b>261,45</b>

Volet	#	Actions	Budget (M\$US)			
			2013	2014	2015	Total
<b>310. SERVICES DE BASE</b>	311	Mettre en place les outils et les instruments permettant une meilleure connaissance de l'impact des projets d'eau & assainissement, santé et éducation	0,50			<b>0,50</b>
	312	Favoriser l'intégration verticale de l'environnement dans les secteurs de l'eau, assainissement, santé et éducation	0,30	0,20	0,20	<b>0,70</b>
	313	Développer l'assainissement comme stratégie de lutte contre la schistosomiase dans les communes rurales, notamment en Guinée forestière	1,00	1,00	1,00	<b>3,00</b>
	314	Assurer l'assainissement des agglomérations rurales et urbaines.	10,00	10,00	10,00	<b>30,00</b>
	315	Appuyer la préparation de programmes d'éducation en environnement qui s'adresseront aux différents milieux formels et informels	2,00	2,00	2,00	<b>6,00</b>
	316	Favoriser la récupération et le recyclage et des déchets dans les activités formelles et informelles	10,00	10,00	10,00	<b>30,00</b>
	<b>Sous-total 310. SERVICES DE BASE</b>			<b>23,8</b>	<b>23,2</b>	<b>23,2</b>
<b>320. ENERGIE</b>	321	Mettre en place les outils et les instruments permettant une meilleure connaissance de l'impact des projets en énergie.	0,200			<b>0,20</b>
	322	Intégrer les préoccupations environnementales et sociales et accroître les niveaux d'efficacité dans la production de l'énergie	10,000	10,000	10,000	<b>30,00</b>
	323	Assurer une gestion rationnelle du bois-énergie	2,200	2,200	2,200	<b>6,60</b>
	324	Promouvoir l'utilisation des sources d'énergie alternatives au bois-énergie	2,000	2,000	2,000	<b>6,00</b>
	325	Promouvoir les technologies d'utilisation rationnelle et de maîtrise de l'énergie	0,200	0,200	0,200	<b>0,60</b>
	326	Développer la production et favoriser la consommation d'énergie nouvelles et renouvelables-ENR (solaire, éolienne, biomasse)	10,000	10,000	10,000	<b>30,00</b>
	<b>Sous-total 320. ENERGIE</b>			<b>24,60</b>	<b>24,40</b>	<b>24,40</b>
<b>330. TRANSPORT ET TÉLÉCOM.</b>	331	Mettre en place les outils et les instruments permettant une meilleure connaissance de l'impact des projets de transport et de télécommunication	0,20			<b>0,20</b>
	332	Soutenir l'efficacité des systèmes de transport et de télécommunication	0,25	0,10	0,10	<b>0,45</b>
	333	Améliorer la sécurité des transports	0,20	0,05	0,05	<b>0,30</b>
	334	Accroître la contribution des secteurs du transport et de télécommunication aux enjeux de l'environnement	2,20	2,00	2,00	<b>6,20</b>
	<b>Sous-total 330. TRANSPORT ET TÉLÉCOMMUNICATION</b>			<b>2,85</b>	<b>2,15</b>	<b>2,15</b>



Volet	#	Actions	Budget (M\$US)			
			2013	2014	2015	Total
340. INDUSTRIES ET MINES	341	Mettre en place les outils et les instruments permettant une meilleure connaissance de l'impact des projets industriels et notamment des mines	0,20			0,20
	342	Encourager un développement industriel efficace par rapport à l'utilisation des ressources et des matières, en limitant autant que possible les effets nocifs sur l'environnement	0,20	0,10	0,10	0,40
	343	Accompagner les activités de développement durable des industries et des mines	10,00	10,00	10,00	30,00
	344	Mettre en oeuvre une stratégie gouvernementale volontariste en faveur de la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE), notamment dans le secteur minier	0,30	0,10	0,10	0,50
	345	Participer à la promotion de démarches volontaires de labélisation et d'initiatives en RSE auprès des collectivités locales	0,20	0,20	0,20	0,60
	<b>Sous-total 340. INDUSTRIES ET MINES</b>			<b>10,90</b>	<b>10,40</b>	<b>10,40</b>
Volet	#	Actions	Budget (M\$US)			
			2013	2014	2015	Total
350. AGRICULTURE ET FORESTERIE	351	Mettre en place les outils et les instruments permettant une meilleure connaissance et suivi de l'impact des projets agricoles et forestiers	0,20			0,20
	352	Promouvoir une approche participative d'aménagement des terroirs et procéder au transfert des pouvoirs décisionnels aux collectivités locales	0,10	0,10	0,10	0,30
	353	Promouvoir la sécurité foncière aux producteurs et l'accès des femmes aux ressources et une participation équitable à la gestion de ces ressources	0,50	0,20	0,20	0,90
	354	Améliorer les pratiques agro-sylvo-pastorales en respectant les vocations des terres	3,00	3,00	3,00	9,00
	355	Promouvoir l'hydraulique pastorale et agricole, la pêche, la pisciculture, la foresterie et la gestion des eaux pluviales	10,00	10,00	10,00	30,00
	356	Améliorer la perception du caractère économique des ressources naturelles et promouvoir les activités économiques liées à la diversité biologique auprès des communautés de base, notamment auprès des femmes et des jeunes	0,30	0,30	0,30	0,90
<b>Sous-total 350. AGRICULTURE ET FORESTERIE</b>			<b>14,10</b>	<b>13,60</b>	<b>13,60</b>	<b>41,30</b>
Volet	#	Actions	Budget (M\$US)			
			2013	2014	2015	Total
360. HABITAT URBAIN	361	Mettre en place les outils et les instruments permettant une meilleure connaissance de l'impact des projets de développement urbain	0,2			0,2
	362	Assurer une meilleur maîtrise de la croissance urbaine par le contrôle de l'extension spatiale des centres urbains, la rénovation des quartiers à problème et le développement de la relation ville-campagne	2	2	2	6
	363	Améliorer la desserte en équipements collectifs et éliminer les vecteurs de maladie	10	10	10	30
	364	Prendre des mesures de protection et de lutte contre la pollution domestique et industrielle	0,5	0,5	0,5	1,5
<b>Sous-total 360. HABITAT URBAIN</b>			<b>12,7</b>	<b>12,5</b>	<b>12,5</b>	<b>37,7</b>



*Annexe J :*  
*Bibliographie*



<b>Publication</b>	<b>Auteur</b>	<b>Date</b>
Aquastat, fiche d'information par pays (Guinée)	FAO	2012
Rapport national de la Guinée : Conférence des Nations Unies sur le développement durable Rio+20, 41p.	Ministère délégué à l'environnement, aux eaux et aux forêts (MEEF)	2012
Economy Profile: Guinea, Doing Business, 102p.	Banque Mondiale (BM)	2012
Annuaire statistique 2011	Ministère du Plan/Institut National de la Statistique	2012
Plan quinquennal de développement du secteur de la Santé, 2011-2015	Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique (MSHP)	Juin 2012
Plan quinquennal de développement socio-économique 2012-2015	Ministère du Plan (MP)	Mai 2012
Résumé du portefeuille national des projets à financer par les fonds alloués à la Guinée au titre du système transparent d'allocation des ressources de la 5 <sup>ème</sup> reconstitution du FEM	Ministère délégué à l'environnement, aux eaux et aux forêts (MEEF)	Mai 2012
Rapport UNGASS 2012	Primature / Comité national de lutte contre le sida (CNLS)	Mars 2012
Plan cadre des Nations-Unis pour l'aide au développement (PNUAD), République de Guinée 2013-2017	Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)	Février 2012
Cadre macroéconomique annuel 2010	Ministère du Plan (MP)	Juillet 2011
Perspectives économiques en Afrique (PEA 2011)	BAD/OCDE/CEA/PNUD	Juin 2011
Plan d'action stratégique du BGEE pour la promotion de l'évaluation environnementale et sociale en Guinée 2012-2015, 30p.	Ministère délégué à l'environnement, aux eaux et aux forêts (MEEF)	Juin 2011
Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (2011-2012), 120p.	Ministère de l'économie et des finances (MEF)	Juin 2011
Politique Nationale en matière d'Environnement (PNE), 36p.	Ministère délégué à l'environnement, aux eaux et aux forêts (MEEF)	Janvier 2011
Objectifs du millénaire pour le développement, Rapport de 2011, Objectif 7 : Assurer un développement durable, p.48-57	Organisation des Nations Unies (ONU)	2011
République de Guinée : Document de stratégie pays 2012-2016	Banque Africaine de Développement (BAD)	Décembre 2011
Plan d'action prioritaire triennal du PNIASA, 70p. (version finale provisoire)	Délégation de l'Union Européenne en Guinée	Décembre 2011

<b>Publication</b>	<b>Auteur</b>	<b>Date</b>
Code minier	Ministère des Mines et de la Géologie (MMG)	Septembre 2011
Plan national d'investissement agricole et de sécurité alimentaire 2012-2016 (PNIASA), 84p.	Ministère de l'agriculture (MA)	Septembre 2011
Capacity Development for Environmental Management in the Agricultural Sector in Developing Countries	Organisation de coopération et de développement économique (OCDE)	Février 2011
Politique nationale de l'assainissement	Ministère délégué à l'environnement, aux eaux et aux forêts (MEEF)	Avril 2011
Politique nationale genre	Ministère d'État des Affaires Sociales, de la Promotion Féminine et de l'Enfance	Janvier 2011
Ressources minières en Afrique : Quelle réglementation pour le développement?, Chap.2 : Bauxite, alumine et aluminium : les défis du développement et de la réduction de la pauvreté en Guinée, Presses de l'université du Québec, p.67-114	Bonnie Campbell	2010
Atelier sur les états généraux de la protection de l'environnement, rapport synthèse, 62p.	Ministère de l'environnement des eaux et forêts et du développement durable (MEEFDD)	Mai 2010
Analyse des modes de gestion d'un échantillon de 10 aires protégées de Guinée, Quelle contribution à la conservation? 60p.	Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources (UICN)	2009
Rapport national sur les objectifs du millénaire pour le développement-Guinée, 77p.	Organisation des Nations Unies (ONU)	Décembre 2009
Annuaire des statistiques sanitaires 2007, 114p.	Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique (MSHP)	Novembre 2009
Quatrième rapport national sur la mise en œuvre de la convention sur la diversité biologique en Guinée, 135p.	Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD)	Juin 2009
Rapport sectoriel sur l'état des lieux de l'environnement, Élaboration d'une politique nationale de l'environnement en Guinée, 290p.	Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)	Mai 2009
Lettre de politique de développement de la pêche et de l'aquaculture, 48p.	Ministère de la pêche et de	Avril 2009

<b>Publication</b>	<b>Auteur</b>	<b>Date</b>
	l'aquaculture (MPA)	
La politique environnementale de la CEDEAO	Communauté économique des états de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)	2008
Programme d'action national d'adaptation (PANA) aux changements climatiques, 67p.	Ministère des Eaux, Forêts, Chasse, Pêches et de l'Environnement (MEFCPE)	Mai 2008
Évaluation des besoins en renforcement des capacités du Bureau Régional du Plan et du Développement de Labé et des 5 Directions Préfectorales, 51 p.	Ministère des finances et du plan (MFP)	Mars 2008
Guinea Biodiversity and Tropical Forests, 118/119 Assessment, 69p.	Agence des États-Unis pour le développement international (USAID)	Décembre 2007
Profil Environnemental de la Guinée	Commission Européenne (CE)	Septembre 2007
Politique nationale de développement agricole vision 2015, 37p.	Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage, de l'Environnement et des Eaux et Forêts (MAEEEF)	Juillet 2007
Rapport national sur l'environnement marin et côtier, 65p.	ME/PNUE	Novembre 2006
Rapport final : Observatoire de Guinée Maritime, 229p.	Ministère du Plan (MP)	Novembre 2006
Projet Plan d'action National d'Adaptation aux Changements Climatiques (PANA-CC), synthèse des études de vulnérabilité des ressources en eau aux changements climatiques en Guinée	ME/PNUD	2006
Rapport d'évaluation de l'axe gouvernance et renforcement des capacités institutionnelles et humaines (DSRP 1), 119p.	Ministère de l'économie et des finances (MEF)	Avril 2006
Rapport d'évaluation de la mise en œuvre de la SRP : Secteur de la Santé, 85p.	Ministère de l'économie et des finances (MEF)	Avril 2006
Étude sur le rôle des politiques du secteur de l'eau dans la Stratégie de Réduction de la Pauvreté (SRP) en Guinée	Coopération Technique Allemande (GTZ)	Janvier 2006
République de Guinée Document de stratégie par pays axée sur les résultats 2005-2009, 44p.	Fonds Africains de Développement (FAD)	Juin 2005
Cadre national de biosécurité	Ministère de l'Environnement (ME)	Avril 2005

<b>Publication</b>	<b>Auteur</b>	<b>Date</b>
Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide, 14p.	Organisation de coopération et de développement économique (OCDE)	Mars 2005
Pauvreté et mobilité urbaine à Conakry, 135p.	Solidarité internationale sur les transports et la recherche en Afrique subsaharienne	Septembre 2004
Exploration du potentiel de séquestration du carbone dans les forêts classées de la République de Guinée	Agence des États-Unis pour le développement international (USAID)	Août 2004
Identification des besoins en renforcement des capacités pour la mise en œuvre de la stratégie nationale de conservation et d'utilisation durable de la diversité biologique, 84p.	Ministère de l'Environnement	Juillet 2004
Plan national de développement sanitaire 2003-2012, 74p.	Ministère de la Santé Publique	Août 2003
Communication initiale de la Guinée à la Convention cadre des Nations Unies sur le Changements Climatiques	MMGE/FEM/PNUD	2002
Stratégie nationale (volume 1) et Plan d'action (volume 2) pour la conservation de la diversité biologique et d'utilisation durable de ses ressources, 73p. (V1) et 223p. (V2)	Ministère des Mines, de la Géologie et de l'Environnement	Janvier 2002
Politique nationale de santé	Ministère de la santé publique	Août 2001
Déclaration du millénaire	Organisation des Nations Unies (ONU)	Septembre 2000
Politique de gestion intégrée des ressources en eau, 94p.	Banque Africaine de Développement (BAD)	Avril 2000
Plan national d'action pour l'environnement (PNAE), 110p.	République de Guinée	Septembre 1994
Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement durable	Organisation des Nations Unies (ONU)	Août 1992